This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Soc. 3974 e. 152
1

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

des Sciences et des Arts,

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

TOME PREMIER.

Utile dulci.

VALENCIENNES,

IMPRIMERIE DE A. PRIGNET, RUE DE MONS.

1833.

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

des Sciences et des Arts,

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

TOME PREMIER.

Utile dulci.

VALENCIENNES,

IMPRIMERIE DE A. PRIGNET, RUE DE MONS.

1833.

RÉGLEMENT

APPROUVÉ

PAR M. LE CONSEILLER D'ÉTAT, PRÉFET DU NORD,

LE 7 DÉCEMBRE 1832.

OBJET.

1. — La Société se propose l'étude de l'agriculture, des sciences et des arts, comme l'objet général de ses travaux; mais elle les considère particulièrement dans leurs rapports avec le bien-être de la ville et de l'arrondissement de Valenciennes.

Le but de la Société est de faciliter aux personnes qui en font partie, les moyens de se communiquer les idées qu'elles croient utiles, afin de les propager, soit par des séances publiques, soit par l'impression ou la distribution des ouvrages ou mémoires qui en seront jugés dignes.

COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ.

2. — La Société se compose de membres titulaires, honoraires et correspondans.

DES MEMBRES TITULAIRES.

3. — Le Sous-Préfet et le Maire de Valenciennes sont membres titulaires de droit.

4. — Le nombre des autres membres titulaires est fixé à 30.

5. — Pour devenir membre titulaire, il faut habiter un des trois cantons de Valenciennes.

Il faut en outre être présenté par deux membres titulaires; la présentation est signée par eux et envoyée au Secrétaire de la Société, huit jours au moins avant la séance où la présentation doit être lue. Cette présentation doit contenir les titres qui militent en faveur du candidat.

6. — La Société vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages des membres présens, sur l'admission du candidat, dans la séance qui suit celle où il a été présenté.

7. — Pour que cette élection puisse avoir lieu, il faut que le tiers des membres composant la Société assiste à cette séance.

Dans le cas contraire, l'élection a lieu dans la séance suivante, à la majorité absolue des suffrages des membres présens.

8. — Tout membre qui ne peut se rendre à la séance, a la faculté d'envoyer son suffrage écrit et cacheté au Président.

9. — Tout membre titulaire fournit annuellement une cotisation fixée à 25 francs, payable par semestre et d'avance entre les mains du Trésorier.

10. — Les membres titulaires jouissent d'un droit de présence à chacune des séances de la Société.

Ce droit est représenté par un jeton de la valeur d'un franc; il n'est acquis qu'à celui qui a répondu aux deux appels. (Art. 27.)

11. — Tout membre titulaire qui passe un an sans assister aux séances et sans faire agréer les motifs de son absence, est regardé comme démissionnaire.

12. — Tout membre titulaire qui cesse d'habiter un des trois cantons de Valenciennes est de droit membre correspondant.

DES MEMBRES HONORAIRES.

13. — Les membres titulaires qui, par une cause quelconque, ne peuvent plus faire à ce titre partie de la Société, peuvent demander à être membres honoraires.

Ils sont élus à la majorité des suffrages des membres présens.

14. — Les membres honoraires jouissent des mêmes prérogatives que les membres titulaires, à l'exception du droit de présence.

DES MEMBRES CORRESPONDANS.

15. — Pour devenir membre correspondant, il faut résider hors des trois cantons de Valenciennes. On conserve cette qualité, bien qu'on vienne par la suite fixer sa résidence dans un de ces cantons.

16. — Le nombre des membres correspondans est illimité.

17. — Pour l'élection des correspondans, on suit les mêmes formalités que pour celle des titulaires.

18. — Tout membre correspondant qui ne se sera pas rappelé au souvenir de la Société pendant deux ans, s'il habite le département, et pendant trois ans, s'il habite hors du département, sera regardé comme démissionnaire.

19. — Les correspondans peuvent assister aux séances de la Société; ils y ont voix consultative.

DU BUREAU.

20. — Le bureau est composé d'un président, de deux vice-présidens, d'un secrétaire, d'un secrétaire-adjoint et d'un trésorier-archiviste.

Lorsque les trois présidens sont absens, la Société est présidée par le doyen d'âge. — En cas d'absence des secrétaires, le plus jeune des membres présens en remplit les fonctions.

21. — Les membres du bureau sont élus pour un an, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages des membres présens.

22. — Tout sociétaire doit accepter les fonctions qui lui sont données au bureau, sauf le cas d'empêchement valable, jugé séance tenante.

Cependant, après une année d'exercice d'une fonction quelconque au bureau, on peut refuser d'en remplir aucune autre : on a droit, dans ce cas, à une année d'interruption.

DES ASSEMBLÉES.

23. — La Société s'assemble le premier lundi de chaque mois.

24. — Elle tient aussi des séances extraordinaires, lorsqu'elle le juge convenable. Les membres absens lors de la délibération, en sont prévenus par lettres.

25. — Le Président peut faire convoquer extraordinairement la Société, lorsqu'il survient quelqu'affaire urgente ou imprévue. La convocation doit indiquer quelle est la nature de cette affaire.

26. — Les membres sont convoqués 2 jours au moins avant chaque séance. L'ordre du jour est annoncé dans la lettre de convocation.

27. — L'ordre du jour est réglé ainsi qu'il suit :

1° Appel nominal.

2° Lecture du procès-verbal de la séance précédente.

3° Communication de la correspondance.

4° Rapports.

5° Lectures annoncées, suivant l'ordre de leur inscription.

6° Propositions annoncées, suivant l'ordre de leur inscription.

7° Lectures non annoncées.

8° Propositions non annoncées.

9° Formation de l'ordre du jour pour la séance suivante.

10° Appel nominal.

29. — La Société ne peut délibérer sur des objets qui concernent son organisation, la fixation du budget, l'allocation de dépenses extraordinaires et le choix de sujets de prix, qu'autant que les membres présens, y compris les honoraires, sont au moins en nombre égal au tiers des membres titulaires.

30. — Il ne peut être fait aucune addition ou modification au Réglement sans les formalités suivantes :

La proposition, si elle est appuyée et prise en consi-

dération, doit être rédigée par écrit, déposée sur le bureau, et renvoyée à une commission. Elle ne peut être adoptée qu'aux deux tiers des suffrages des membres présens.

DISPOSITIONS SPÉCIALES.

31. — Un compte des recettes et dépenses de la Société est rendu tous les six mois par le trésorier.

32. — Dans la séance de janvier de chaque année, le secrétaire présente à la Société le relevé des ouvrages fournis par chaque membre dans le cours de l'année précédente; il est fait mention des noms des auteurs au procès-verbal.

33. — La Société propose, lorsqu'elle le juge convenable, des questions au concours, et décerne, s'il y a lieu, des prix et des encouragemens.

Elle décernera des récompenses aux personnes qui lui feront part d'un projet ou d'une découverte qu'elle jugera utile.

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX

de la Société des Lettres, des Sciences et des Arts

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES,

Par M. E. Grar, Secrétaire.

(Séance du 29 décembre 1832.)

MESSIEURS,

CHAQUE année, le budget du département paraissait avec des fonds vôtés pour des sociétés scientifiques et littéraires de tous les arrondissemens, un seul excepté, et c'était le nôtre : comme si l'instruction répandue dans notre département ne fût point encore arrivée jusqu'à nous. Cette exception ne pouvait manquer de paraître injurieuse à tous les hommes éclairés de l'arrondissement ; mais, soit apathie, maladie naturelle attachée sans doute à notre ciel, soit crainte de se mettre en évidence et de s'exposer aux sarcasmes des mécontens, des envieux et

des sots, chacun se contentait de faire des vœux lorsqu'il fallait agir.

Cependant, M. l'abbé *Francière*, dont vous avez eu à déplorer la perte prématurée, entreprit de réunir un certain nombre de gens éclairés pour travailler en commun ou discuter des sujets donnés de morale, de littérature ou de science; il communiqua son projet ou le fit communiquer à quelques uns d'entre vous, Messieurs, et, pour causer de ce projet bien vague encore, une première réunion eut lieu le 27 janvier de l'année dernière, dans une salle de la mairie que M. le Maire voulut bien dès lors mettre à votre disposition.

On conçoit aisément la mission que vous aviez à remplir et que dès ce moment vous vous êtes imposée. Il n'y avait encore ni société, ni but à atteindre; il fallait créer l'une et déterminer l'autre.

A cet effet, vous nommâtes une commission qui, le 3 février suivant, vint vous faire son rapport.

Vous vous proposâtes, comme objet de vos travaux, l'étude des lettres, des sciences et des arts. Votre but fut de faciliter la communication des idées que chacun de vous croirait utiles, et la propagation dans notre arrondissement de toutes les découvertes industrielles et autres,

qui restent trop souvent longtems ignorées de la plupart de ceux à qui elles peuvent être nécessaires.

Votre commission ne se crut pas compétente pour vous désigner les personnes qui devaient composer la société. Elle pensa qu'il était de son devoir de vous présenter une liste complète de toutes les personnes réputées capables, parmi vos concitoyens. Elle pensa qu'en composant la société sur cette liste, c'était moins votre opinion personnelle que vous alliez consulter que l'opinion générale.

C'est ainsi que votre société a été formée et son but déterminé.

M. le maire de Valenciennes présida à cette formation et en approuva le but dans une lettre en date du 1^er^ mars. « Lorsque des personnes amies du bien, vous écrivit ce magistrat, ont eu l'heureuse idée de se réunir, pour aviser aux moyens d'établir à Valenciennes une société qui pût être utile à l'arrondissement, en s'occupant de tout ce qui pouvait contribuer à sa prospérité, je me suis empressé de seconder leurs louables dispositions..... On peut être assuré que le maire de Valenciennes ne négligera aucun moyen de favoriser une association qui promet de grands avantages à notre arrondissement. »

Tout le monde, Messieurs, n'a pas compris aussi nettement que M. le maire les motifs qui vous guidaient. Quelques uns ont cru voir, dans la formation de votre société, une affaire d'amour-propre et de coterie ; d'autres ont feint de le croire pour des motifs qu'il est trop aisé d'apprécier : aussi, toutes les personnes que vous avez appelées à coopérer avec vous à l'œuvre que vous veniez d'entreprendre, ne sont-elles point entrées dans votre sein, soit qu'elles aient craint de fâcheuses comparaisons entre des réputations toutes faites et celles qui surgiront de vos rangs, soit qu'elles aient mal interprêté vos intentions ou mal jugé votre louable entreprise.

Parmi ceux qui vous ont refusé leur coopération, il en est, nous devons le reconnaître, qui devraient figurer parmi vous. Lorsque, dans vos rangs, des places deviendront vacantes, nous espérons, Messieurs, que quelques uns d'entr'eux viendront les occuper. Toute dissention doit s'effacer lorsqu'il s'agit d'être utile à ses concitoyens.

Cependant, Messieurs, au milieu des tracasseries, des désagrémens inévitables, inhérens pour ainsi dire à toute société qui commence, vous n'êtes pas restés oisifs.

La littérature a tenu dans vos travaux une place distinguée. Vous avez de M. *Gaubert*, membre titulaire d'abord, puis membre corres-

pondant, de fort jolies pièces de vers. Il vous a lu : *Les châteaux en Espagne*, *Epitre à une de mes productions*, *le Jeune homme mourant*, *les Chimères*, *Invocation*, *la Rose et la Violette*, et vous avez remarqué parmi ses productions son *Epitre à mes livres* et *la Désolation*. M. *Dumesnil* vous a lu un Précis historique sur toutes les réunions qui, sous quelque titre que ce soit, ont eu pour but le progrès des lettres, des sciences et des arts. Vous avez de lui une élégie touchante sur la dernière heure de Millevoye, et un discours sur la poésie. M. *de Warenghien*, dans de fort jolis vers, vous a raconté l'histoire merveilleuse de ses *Deux artistes* et *Une nuit d'effroi ;* et en prose facile, *Une nuit de Noël*. M. *Bouton* vous a lu une nouvelle attachante, en prose, ayant pour titre : *la Vengeance d'une Espagnole*. Vos correspondans vous ont aussi apporté leur tribut. Vous avez été charmés au récit de l'aventure si agréablement versifiée des *Poules de Roucourt* et de l'*Histoire de l'Esturgeon et des habitans de Condé*, de M. *d'Herbigny*. Vous avez aussi de lui deux fables. M. *Vinet-Pajon* vous a envoyé des *considérations* remarquables sur les *déipnosophistes d'Athenée*. Enfin M. *O. Leroy*, à qui vous entendîtes lire avec tant de plaisir, l'été dernier, quelques fragmens de l'ouvrage sur Ducis qu'il a publié récemment, M. Leroy, dis-

je, vient de vous envoyer un extrait d'un ouvrage inédit sur le théâtre.

Ce n'est pas non plus sans succès que vous avez exploré les sciences. Dès l'origine de votre société, vous vous proposâtes la question suivante : « La position géologique de Valenciennes et des environs permet-elle d'espérer que l'on puisse s'y procurer des fontaines jaillissantes, au moyen de la sonde du mineur et par la méthode artésienne, sans que les ouvrages que nécessiterait leur construction fussent trop onéreux ou difficiles? » Dans un rapport lumineux et qui atteste le mérite de son auteur, M. *Stoccart*, que la mort vous a malheureusement enlevé, il a été démontré qu'on doit obtenir, à l'aide de puits forés, de l'eau très-pure et très-salubre dans presque toutes les parties de l'arrondissement, et on peut même espérer que cette eau soit jaillissante au-dessus de la surface du sol. Le rapporteur et la société après lui, ont émis le vœu que le conseil municipal de notre ville, prît des mesures efficaces pour proscrire l'usage des eaux insalubres qu'on trouve presque partout à Valenciennes et qui sont sans doute le principe de ces maladies d'autant plus rebelles à la science que les causes qui les produisent sont sans cesse agissantes. Dans ce rapport, se trouvent des notions précieuses, pour notre arrondissement, sur la géologie et l'hydrographie souterraine.

Vous avez de M. *Hécart*, membre honoraire, un catalogue très-intéressant des coquilles terrestres et fluviales des environs de Valenciennes.

M. *Baudrimont* s'est occupé d'un grand travail ayant pour objet de déterminer la forme et le groupement des molécules élémentaires des corps. Il vous a lu le commencement de ce travail. Vous avez fait des vœux pour qu'il le terminât heureusement.

Le même vous a lu quelques recherches sur le Choléra-Morbus, dont le résumé a été envoyé par l'auteur à l'académie des sciences.

On a agité dans votre sein la question de savoir s'il ne serait pas juste de supprimer l'impôt sur les brevets d'invention. Rapporteur de votre commission, je me suis efforcé de reproduire fidèlement toutes les raisons qui ont été données pour et contre cette suppression. Vous avez été d'avis que cet impôt est injuste, et vous avez adressé vos vœux à cet égard à la Chambre des Députés, par l'entremise de M. *de Vatimesnil*, votre correspondant.

Vous avez, Messieurs, après un mûr examen, répondu aux questions sur l'impôt du sel, que vous avait adressées M. le Préfet, de manière à ne laisser aucun doute sur la nécessité de supprimer, aussitôt que les ressources du Gouvernement le permettront, cet impôt qui pèse uniquement sur le pauvre.

M. *Tailliar*, votre correspondant, vous a adressé un essai sur les moyens de faire diminuer le nombre des enfans trouvés : il vous en sera incessamment rendu compte.

J'ai eu l'honneur de vous lire un essai bien imparfait sur les révolutions arrivées dans notre organisation politique depuis son origine jusqu'à nos jours.

Des questions intéressantes sur l'industrie manufacturière ont été traitées dans votre sein.

M. *N. Grar*, au nom d'une de vos commissions, vous a démontré la nécessité d'établir à Valenciennes, comme dans les arrondissemens voisins qui nous ont devancés, en cela comme en beaucoup d'autres choses utiles, une exposition des produits des arts et de l'industrie. M. *Dupire*, chargé par vous de proposer cette utile institution au Conseil municipal, a obtenu qu'on y vôtât les fonds nécessaires. Ne pouvant encourager une semblable institution à Valenciennes, vous avez pris cinq action dans la Société des Amis de de l'Industrie, de Douai.

M. *N. Grar* vous a aussi fait connaître le résultat de quelques expériences sur les lampes-Locatelli, il vous a démontré leurs grands avantages sur les lampes en usage dans notre arrondissement, dans un grand nombre de circonstances. Vous avez donné votre approbation à son rapport, qui constatait la perfection de ces appareils, consi-

dérés non comme objet de luxe, mais comme ustensiles éminemment économiques de fabrique et de ménage.

M. *Baudrimont* vous a donné connaissance d'expériences nouvelles sur le sucre de betteraves.

M. le Ministre du commerce vous a fait don de quatre instrumens d'agriculture perfectionnés, de la ferme-modèle de M. *Dombasle*, une charrue sans avant-train, un binot également sans avant-train, un extirpateur et une houe à cheval. Ils ont déjà été essayés à la ferme de M. *N. Grar*, à Artres, qui attend des essais plus multipliés pour se prononcer sur leurs avantages ou leurs inconvéniens. Toutefois, la charrue a très-bien fonctionné; il vous sera fait incessamment un rapport sur ces instrumens.

La Société centrale d'agriculture (à Douai) vous a envoyé de la graine de chou-arbre. La distribution en a été faite, et chacun de vous viendra faire part à la Société du résultat de ses expériences.

Fesons des vœux, Messieurs, pour que la Société obtienne un emplacement où elle puisse faire d'utiles expériences, sous les yeux de tous ses membres.

M. *Rousseau* vous a communiqué un tableau de la contenance des terres de l'arrondissement qui peut servir de base à une statistique agricole.

Les beaux-arts ont eu leur part de vos soins,

dans la demande que vous avez faite d'une exposition publique des produits des arts et de l'industrie.

Enfin j'ai eu l'honneur de mettre sous vos yeux un Mémoire sur l'état moral et industriel de la Musique à Valenciennes en 1833, que j'ai été chargé, par la société philarmonique, de rédiger, pour servir de renseignement à l'Almanach musical que doit publier M. *Fétis*.

Vous n'avez point, Messieurs, borné vos soins à ces travaux intérieurs, vous en avez provoqué d'autres au dehors. Vous avez ouvert un concours et vous avez promis des récompenses à ceux qui auraient atteint le but que vous leur proposiez.

Les morceaux de poésie qui vous ont été envoyés ne vous ont pas paru mériter la médaille d'or que vous deviez offrir au vainqueur ; deux pièces pourtant méritaient d'être citées : *Clotilde de Surville* et *Promenade sur les bords de la Loire*. Vous auriez donné une mention honorable à l'auteur de la première pièce, s'il n'avait manifesté le désir de garder l'anonyme.

Une médaille d'argent devait être offerte à l'auteur du meilleur Mémoire sur un point quelconque des antiquités ou de l'histoire du département. Aucun mémoire ne nous a été adressé sur ce sujet.

Un seul mémoire vous a été envoyé sur les améliorations à apporter à l'instruction primaire dans notre arrondissement; mais il vous est parvenu après la clôture du concours. Il n'y a donc pas eu lieu d'examiner si la médaille d'argent par vous promise devait être décernée à l'auteur de ce mémoire.

Vous avez offert une médaille d'or pour l'établissement dans les murs de Valenciennes d'un puits foré selon la méthode artésienne, fournissant une eau potable et dont le niveau ne soit pas à plus de 10 mètres au-dessous de la surface du sol. Aucun essai n'a été tenté pour arriver au résultat demandé par vous. Espérons cependant, Messieurs, que vos efforts seront un jour couronnés de succès. Lorsque le travail de M. *Stoc-cart* sera connu, vous ne devez pas douter que la certitude de la réussite jointe à la connaissance de l'utilité de ces sortes de puits ne déterminent vos concitoyens aux essais que vous désirez voir tenter.

Vous avez aussi provoqué l'établissement de cheminées intérieures aux murailles. Si ces cheminées n'ont point été établies et essayées dans l'arrondissement, conditions essentielles insérées au programme, vous avez au moins reçu plusieurs plans, qui, consultés par ceux qui voudront établir ces sortes de cheminées, leur seront d'une grande utilité. Vous avez décidé

qu'une mention honorable serait décernée à M. *Guillemin*, ingénieur à Decaze-Ville, auteur de l'un de ces plans.

Vous avez enfin cherché à introduire dans notre arrondissement les fours de boulanger chauffés à la houille. En décernant une médaille d'argent à MM. *Beaudoin* et *Lejeune*, de Paris (1), dont les fours ont fonctionné devant MM. *Dubrunfaut*, *Pelouze* et *Bottin*, vos correspondans, vous avez dû lever les doutes qui peuvent exister sur les avantages de ces fours, avantages attestés par le rapport de vos commissaires. Il ne vous reste plus que des vœux à former pour le prompt établissement de ces fours dans notre arrondissement, et vous devez espérer que la compagnie des mines de charbon d'Anzin vous aidera de toute son influence, comme vous en avez la promesse.

Depuis la naissance de votre société jusqu'à ce jour, vous avez reçu les ouvrages suivans :

1° *Examen critique de l'organisation et de la compétence des tribunaux de commerce.* (*Edouard Grar*, membre titulaire.)

2° *Rapport sur les produits de l'industrie exposés à Douai* (1829). (M. *Chenou*, membre correspondant.)

---

(1) Rue du Cherche-Midi, n° 36.

3° *Programme des principales recherches à faire sur l'histoire et les antiquités du département du Nord.* (M. *Le Glay*, membre correspondant.)

4° *L'Agriculteur-Manufacturier*, journal des sciences mécaniques, physiques et chimiques appliquées à l'agriculture, etc. (M. *Dubrunfaut*, membre correspondant.)

5° *Mémoire sur le déboisement des montagnes.* (M. *Baudrillart.*)

6° *Vie du consul Lebrun.* (M. *Dumesnil*, membre titulaire.)

7° *Chroniques Neustriennes.* (Le même.)

8° *Dictionnaire de la législation des douanes.* (Le même.)

9° *Attila*, tragédie. (M. *H. Bis*, membre correspondant.)

10° *Blanche d'Aquitaine*, tragédie. (Le même.)

11° *Plan de l'arrondissement de Valenciennes.* (M. *Rousseau*, membre titulaire.)

12° *Les Femmes poètes.* (M. *Degeorges*, membre correspondant.)

13° Le premier acte de *Caton-le-Censeur.* (M. *O. Leroy*, membre correspondant.)

14° Un chapitre des *Souvenirs de* 1793-1794. (Madame *Clément-Hémery.*)

Les sociétés de Douai, Lille et Cambrai vous ont envoyé leurs mémoires; vous pourrez bientôt leur envoyer les vôtres et correspondre avec un plus grand nombre de sociétés.

Vous êtes abonnés au bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, et aux Annales des mines; les fonds que le conseil général du département vous a accordés vous mettront à même de vous procurer un plus grand nombre d'ouvrages sur l'agriculture et l'industrie.

Tels sont, Messieurs, les résultats obtenus par la Société libre des lettres, des sciences et des arts. Mais vos efforts, quelques grands qu'ils fussent, ne pouvaient atteindre le but proposé; deux choses vous manquaient : le droit d'être utiles à vos concitoyens, sans vous trop exposer à une critique malveillante, et de l'argent, base indispensable de toute entreprise.

Deux d'entre vous, MM. *de Mathieu* et *Dupire* réclamèrent pour vous au conseil d'arrondissement des fonds et l'organisation de votre société en Société d'arrondissement. M. *Farez*, votre correspondant, fit valoir vos titres devant le conseil général du département; des fonds furent accordés.

Le 8 octobre dernier, M. le Sous-Préfet, dans une réunion provoquée par lui, vous dit : « qu'il a vu avec plaisir se former la Société des lettres,

des sciences et des arts; qu'il a applaudi au zèle de ses membres, aussi bien qu'au but louable qu'ils se proposaient...; qu'il vient s'entendre avec les membres de la Société des lettres, pour aviser aux moyens de proposer à l'autorité supérieure la reconnaissance de la société.... »

M. le Sous-Préfet, après s'en être entendu avec vous, soumit à l'approbation de M. le Préfet et la liste des membres titulaires et correspondans de votre Société, et son Réglement que vous veniez de réviser. M. le Préfet renvoya le 7 de ce mois les deux pièces approuvées en s'exprimant ainsi : « Je ne puis que donner mon approbation à chacune de ces deux pièces. La composition de la Société et le zèle dont elle paraît animée pour les intérêts de l'agriculture et des arts, donnent tout lieu de penser que l'administration trouvera dans les travaux de ses membres un concours utile et une coopération éclairée sur toutes les matières sur lesquelles elle aura à les consulter. »

Vos efforts ont donc été couronnés de succès. Vous avez, Messieurs, doté notre arrondissement d'une societé d'agriculture, dont tous les hommes éclairés sentaient le besoin. La Société des lettres, quoique privée de l'appui officiel de l'autorité, n'en a pas moins produit quelques fruits; vous allez continuer ses travaux; vous allez marcher avec d'autant plus de zèle vers le

but principal que vous vous êtes proposé, la propagation dans notre arrondissement des découvertes utiles à l'agriculture, aux sciences et aux arts, que vos premiers travaux ont eu l'approbation de l'autorité, et que l'autorité a cru ne pouvoir mieux faire que de vous confirmer la plus belle mission que, par amour du bien public, vous vous étiez vous-même imposée, celle de répandre parmi les hommes les lumières qui leur sont si utiles, et qui cependant n'arrivent à eux qu'avec une extrême difficulté.

EDOUARD GRAR, *Sec.*

ÉPITRE A MES LIVRES.

Par M. H. C. Gaubert, Membre correspondant, ex-membre titulaire.

Mes livres c'est à vous que je prétends écrire ;
Mon cœur reconnaissant aujourd'hui veut vous dire,
Les instans de bonheur passés auprès de vous.
Répondre à ses amis est un plaisir bien doux ;
Mais à faire des vers ma plume peu docile,
En faveur du motif veut grâce pour le style.
Le langage du cœur n'a pas besoin d'esprit ;
Je veux encore moins passer pour érudit,

Et sur un point douteux chercher une dispute.
Avec quelques amis si parfois je discute,
Ce n'est point avec vous : cette prétention
N'est point venue encore égarer ma raison.

Que n'ai-je d'un de vous le talent en partage?
La dette de mon cœur vous plairait davantage;
Vous me verriez alors en vers harmonieux
Redire dignement les biens délicieux,
Dont vous avez charmé tant d'instans de ma vie :
Soit que dans la campagne un jour de rêverie
Je m'égare, ou qu'après de pénibles travaux,
Mes membres fatigués demandent le repos,
Revenu, libre enfin, des plaines de Bellonne,
Sur mon lit étendu de vous je m'environne;
Heureux, je sens alors renaître mon esprit,
Qui dans les champs de Mars s'était un peu réduit;
Ainsi quand vient le soir, une brise légère
Après un jour brûlant rafraîchit l'atmosphère.
Par le pouvoir surtout si tel ordre infligé
Pour quelques jours m'impose un asile obligé,
Si des *arrêts* enfin je dois subir la peine,
Vous seuls, mes bons amis, savez dorer ma chaîne :
Avec vous je suis libre et content comme un roi;
Le sot qui me punit est moins heureux que moi.
Mes livres favoris! harmonieux Racine,
Eloquent Fénélon dont la prose divine,
D'un vers prétentieux dédaigne l'ornement,
Belle de ses attraits, telle aux yeux d'un amant
Sans apprêt et sans art paraît une bergère;
Génie universel, honneur à toi Voltaire!

Et béni soit aussi l'officieux Touquet
Qui me permet enfin de t'avoir au complet.
Immortel fablier ! pardonne, La Fontaine,
De tes livres usés si les feuillets à peine
Tiennent encore un peu l'un à l'autre attachés,
Ils prouvent que souvent ma main les a touchés ;
On reporte ses pas vers les lieux que l'on aime.
Assez endommagé, tu m'excuses de même,
Judicieux Boileau ; mais de faire des vers,
Voudras-tu bien aussi me passer le travers ?
Chacun rime aujourd'hui. Si tu venais sur terre,
Dieu sait comme on verrait éclater ta colère !
Certes, quand tant de gens ont la témérité
De monter gauchement leur Pégase indompté,
Je peux bien à mon tour talonner ma monture.
Et toi, sublime enfant de la simple nature
Qui consacras ta vie à rêver le bonheur,
Rousseau, ton éloquence, en échauffant mon cœur
A mis souvent le trouble en mon âme attendrie.
Que de fois, en lisant les lettres de Julie,
J'ai senti s'éveiller de bien chers souvenirs,
Et vu frémir la page au bruit de mes soupirs.
Emile ! oh ! si jamais, au gré de mon envie
D'une tendre compagne embellissant ma vie,
Dans sa bonté, le ciel accorde à mes amours
Un fils ! oh ! oui, Rousseau, j'élèverai ses jours
Ton Emile à la main : heureux époux et père,
Je guiderai ses pas sous les yeux de sa mère !...

Vous qui depuis dix ans m'avez toujours suivi,
Et qui, sales et noirs, jadis m'avez servi

Sur les bancs du collège, Horace et toi Virgile!
Ma main avec respect tourne un feuillet débile,
Quand je relis encore un passage incertain.
Je vous possède aussi, vous dont l'heureux destin
Fut de chanter l'amour, mélodieux Tibulle,
Voluptueux Properce, Anacréon, Catulle;
Quelquefois ennivré, transporté de vos chants,
Je veux aussi d'Amour moduler les accents,
Mais des accords plaintifs s'échappent de ma lyre!
Ah! lorsque de l'Amour vous chantiez le délire,
Que le dieu de Paphos dictait vos vers heureux,
Etiez-vous éloignés de l'objet de vos vœux?
Tibulle, en soupirant des vers à sa Délie,
Appuyait sur son cœur le cœur de son amie,
De couronnes de myrte elle ornait ses cheveux
Et du parfum des fleurs ils s'ennivraient tous deux.

De mes premiers succès, flatteuse récompense,
Vous que j'obtins en prix aux jours de mon enfance,
Et qui, d'un âge heureux rappelant les plaisirs,
Eveillez dans mon cœur de bien doux souvenirs,
Vous aussi, dans mes vers vous aurez une place.
Pourquoi vous affliger d'une injuste disgrace?
Mes bons amis, mon cœur vous nomme avec fierté:
Ainsi le souvenir d'un succès remporté
Flatte aux jours de repos un enfant de la gloire,
Les lauriers du collége et ceux de la victoire
Au vainqueur de Denain plaisaient également.

Comme moi, mes amis, vous voyagez souvent;
Quand le devoir l'ordonne il faut changer de place;

Maintenant dans la Flandre et demain en Alsace,
Tandis que plus heureux, bien rangés, bien dorés,
D'autres paisiblement reposent ignorés,
Et dans un doux repos passant leur vie entière
S'engraissent lentement d'une antique poussière ;
Vrais soldats de parade, ils n'aiment que la paix :
Mais, vous, de leur destin seriez-vous satisfaits ?
Vous dont la pauvreté, surtout les cicatrices,
Attestent hautement les glorieux services ?
A la voix de l'honneur ainsi de vieux soldats,
Sans jamais murmurer vont braver les combats.
Peu vous importe aussi, du moins j'aime à le croire,
L'ordre qui, parmi vous, règne dans mon armoire :
Vous avez trop d'esprit, de raison, de bon-sens,
Pour ne pas approuver l'égalité des rangs,
Dont la distinction est pure bagatelle.
L'in-douze et l'in-quarto sont placés pêle-mêle.
Tout est égal chez vous : nobles et roturiers,
Poëtes, orateurs, chimistes, romanciers.
A côté de Molière, un livre de tactique,
Près d'Ovide Poisson parle mathématique :
Entre deux chansonniers j'apperçois Gassendi,
Massillon, Bourdaloue à côté de Parny :
Pascal et Lamennais s'accordent à merveille,
Et tout près d'un Voltaire un Pompignan sommeille.
Là le *Petit Carême* à la guerre des dieux
Fait un joli sermon, bien tourné, bien moëlleux.
Quoi ! la guerre des Dieux, cet infame libelle
Se trouve parmi vous ainsi que la *Pucelle* ?
Et j'ose les nommer et je n'en rougis pas ?
Quelques gens, je le sais, de vous font peu de cas,

Votre esprit leur fait peur ; mais moi, je le confesse
De vous lire tous deux j'ai parfois la faiblesse .
Certes, je ne crois pas en être plus méchant,
Et si je fais le mal je le fais franchement.
Tel vous blâme en public qui tout bas vous admire
Et bien dévotement prend plaisir à vous lire ;
Même on dit qu'en secret de pudiques beautés
Vous ont, entre deux draps, doucement feuilletés ;
Ainsi, je puis bien, moi, nourrisson de Bellonne,
Vous lire quelquefois sans offenser personne.

La trompette a sonné : bientôt il faut partir ;
C'est alors, mes amis, que vous allez souffrir :
Par ordre du ministre il faut plier bagage ;
Sabres et pistolets et tout mon équipage
Dans la malle commune avec vous sont jettés ;
Vous allez être hélas ! rudement ballottés.
Mais vos hôtes nouveaux, accommodans, dociles ;
Si vous les respectez, vous laisseront tranquilles.
Cependant, j'ai conçu pour vous quelques projets ;
Dès longtems vous avez des droits à mes bienfaits.
Apprenez que mon cœur, dans sa sollicitude,
Trouvant à votre égard le destin un peu rude
A voulu l'adoucir, et qu'au prochain départ,
Vous aurez, pour vous seuls, un réduit à l'écart.
Sur la paille rangés, sans obscur voisinage,
Vous braverez en paix les dangers du voyage.
Ce n'est pas tout : je dois aussi vous prévenir
Que vous avez encor quelque tems à servir ;
Du moins je vous promets un avenir prospère,
Quand viendra du repos l'époque tutélaire :

Retirés avec moi dans un obscur château
Vous jouirez enfin du destin le plus beau :
Mon manoir deviendra l'hôtel des invalides ;
Nous verrons du bonheur couler les jours limpides ;
Et de tant d'importuns pour toujours délivrés
Loin d'un monde bruyant nous vivrons ignorés.
Je viendrai quelque fois troubler votre retraite,
Nous irons au jardin causer en tête à tête :
Les manuels de Mars, bouquins de mon métier
Reposeront couverts d'un paisible laurier
Que je respecterai le reste de la vie.
Certes, votre destin sera digne d'envie ;
Mais aussi bien que vous me verrai-je traité ?
Hélas ! dans le malheur et dans la pauvreté,
Peut-être trainerai-je une vie importune :
Au service de Mars on ne fait pas fortune.
Quand je rève pour vous un heureux avenir,
Qui songe au mien, qui songe à vouloir l'embellir !....

Et dans mon testament vous aurez une place ;
Je veux qu'après ma mort avec ordre on vous place,
Dans un endroit choisi par mes soins prévoyants :
Là, renfermés sous clef, vous finirez vos ans ;
On ne viendra jamais profaner votre asile,
Ainsi chacun de vous parfaitement tranquille,
Attendra, s'il échappe aux injures des rats,
Que le grand destructeur des choses d'ici bas,
Ce vieillard dont la faulx s'étend sur la nature
Vienne aux vers dévorans le donner en pâture.

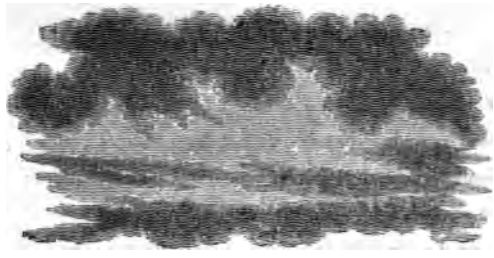

LA DÉSOLATION.

Par M. H. C. GAUBERT, Membre correspondant, ex-membre titulaire.

CAIN.
Le Dieu de mon père avait raison de lui défendre l'arbre de la science.

LUCIFER.
Il eut mieux fait de ne pas le planter.

Lord BYRON. [*Cain*]

MYSTÉRIEUX génie, âme de l'univers,
Toi dont la main lança ce globe dans les airs,
Jupiter, Jéhova, suprême intelligence,
De ce monde visible invisible puissance,

Toi que tous les mortels en passant tour à tour,
Poursuivent de leurs cris ou de haine ou d'amour,
Toi que toute pensée en vain cherche à comprendre,
Sans que jamais au cœur ta voix se fasse entendre,
Ne voudras-tu jamais répondre à mes douleurs?
As-tu fait les mortels pour répandre des pleurs?
Pourquoi, si tu voulais nous voiler ta présence,
As-tu donc aux humains donné ce cœur immense,
Cœur brulé de désirs, sans cesse tourmenté
De ses rêves d'amour et de félicité?
Pourquoi rendre ce cœur si tendre, si sensible,
A la seule douleur s'il doit être accessible?
Faut-il pour accomplir tes ordres souverains,
Que l'homme à chaque instant maudisse les destins?
Comme le cerf des bois, comme l'oiseau rapide,
Comme les habitans de la plaine liquide,
Ne pouvions-nous, bornant nos immenses desirs,
Sans penser de la vie effleurer les plaisirs?
Faut-il que la douleur mesure l'existence?
Plus un être est parfait, mieux il sent la souffrance;
Insectes à tes yeux et jouets de tes mains,
N'est-ce donc rien pour toi que les maux des humains?
Cependant mon esprit avec ton assistance,
Eut peut-être compris ton immortelle essence,
Et fort de ton secours, brillant de ta clarté
Réfléchi les rayons de ta divinité.
Tu ne le voulus pas, dieu cruel et perfide!
Peut-être le hazard ici bas seul nous guide....
Effroyable secret, mystère plein d'horreur,
Dont notre œil vainement sonde la profondeur!

Un jour, non loin des bords où je vis la lumière
Où les Alpes dans l'air levant leur tête altière,

Planent sur le tonnerre, et menacent les cieux,
Pensif, je m'égarai dans leurs flancs ténébreux,
Et, suivant sans effort le penchant qui me guide,
D'un rocher escarpé j'atteins la cime aride.
Et là, presqu'affranchi des lois de l'univers,
Plus vifs étaient mes sens, plus purs étaient les airs.
L'âme dans un transport nageait anéantie :
De mon sein par torrens se répandait la vie ;
L'œil mesurait l'espace, et l'haleine des cieux
Rafraichissait mon sein, sifflait dans mes cheveux :
A mes pieds sans trembler je voyais la tempête
Des sapins ébranlés courber l'immense tête ;
La nue amoncelée en pâles tourbillons
Dérobait à mes yeux la plaine et les vallons ;
Le monde au loin couvert d'un voile de nuages,
Devant moi déroulait une mer sans rivages,
Où mon rocher désert et battu de l'Autan
Me semblait un écueil au sein de l'Océan :
Tantôt régnait dans l'air un horrible silence,
Et tantôt il semblait que le cahos immense
Elevant dans la nuit sa lamentable voix
Redemandait le monde une seconde fois.
Et moi, seul, attaché sur ma roche isolée,
Elevant dans les airs ma tête désolée,
A l'éclat de la foudre, au murmure des vents,
Je me croyais le dieu de tous les éléments :
J'aimais à ressentir les ailes de l'orage
Battre sans l'ébranler mon sein et mon visage :
« Toi que dans ma douleur j'implorai tant de fois,
Dieu puissant, m'écriai-je ! écoute enfin ma voix.
Ah ! viens calmer ce cœur qui cherche ta présence,
Viens à mes faibles yeux révéler ton essence ;

Je t'attends.... » J'attendais, et vainement l'éclair
Sillonna de ses feux l'immense champ de l'air,
La foudre vainement grondait dans l'étendue,
De tous côtés les vents battaient en vain la nue,
J'écoutais, j'écoutais, rien ne me répondit :
« C'en est fait, m'écriai-je, ah ! je suis donc maudit.
Tyran pour qui les cris, les pleurs seuls ont des charmes,
Qui te nourris de sang, qui t'abreuves de larmes,
Qui partout poursuivant l'ouvrage de tes mains,
Mesure ton bonheur au malheur des humains,
Toi qui mis tout ton art et toute ta science
A nous donner un cœur formé pour la souffrance,
Sois content : Ces humains, chef-d'œuvre de malheurs,
Renferment dans leur sein l'abime des douleurs.
Jouis du haut des cieux de ta noble victoire :
Sans doute qu'il fallait mon malheur pour ta gloire,
Sans doute que les pleurs, le sang des malheureux,
Sont l'encens le plus pur, le plus doux à tes yeux.
En monte-t-il assez vers ton palais terrible ?
L'homme pour la douleur est-il assez sensible ?
N'as-tu pas en réserve, au fond de ton trésor,
Quelque mal que ta main puisse verser encor ?
Non. J'aurai le plaisir, au fond de ma misère
De pouvoir sans danger rire de ta colère ;
Désormais tes efforts seraient tous superflus :
Tonne, éclate, détruis, va je ne te crains plus.
Je méprise tes coups, je brave ta vengeance :
Je puis te défier d'augmenter ma souffrance :
Qu'un autre de ses pleurs fatigue en vain les cieux :
J'élève sous ton bras un front audacieux,
Dans les airs ébranlés j'entends gronder la foudre,
Frappe, qui te retient ? réduis-moi donc en poudre.

Quoi, suis-je assez coupable? esclave révolté,
Je fais trembler le ciel par mon impiété!
Hâte-toi, venge enfin ta grandeur offensée!...»
Je l'implorais encore.....! La foudre était passée.

« Je n'ai donc plus d'espoir, ô Dieu persécuteur!
Tu ne m'as pas jugé digne de ta fureur.
Vainement mon amour ou ma haine t'implore?
Que l'homme, en ses douleurs, te blasphème ou t'adore,
Que t'importent ses cris, ses fureurs, ses combats?
L'homme est devant tes yeux comme s'il n'était pas!.... »

Ah! trop heureux celui qu'une obscure naissance
Garantit pour jamais d'une vaine science,
Qui, fuyant les flambeaux de ce guide imposteur,
D'un cœur simple et soumis suit la loi du seigneur;
Ses jours, comme un flot pur qu'aucun souffle ne ride,
Entrainés par le tems coulent d'un cours limpide;
Sur la foi de son Dieu, reposant dans ses bras,
Comme la fin d'un jour il attend le trépas:
De même un voyageur que son pilote guide,
Sans savoir quelle mer fend son vaisseau rapide,
Endormi sur l'abime, et bercé par le vent,
Au port qu'il desirait aborde en sommeillant.

Cette loi le berçant sur le sein de sa mère,
Aux portes de la vie entrouvrit sa paupière,
De l'enfance d'un Dieu lui parle dans ses jeux,
Près d'un enfant lui montre un séjour dans les cieux:
Puis des lèvres plus tard, d'une ardente jeunesse
Eloignant du plaisir la coupe enchanteresse,
Dans un rêve éternel entretient son désir,
Et dans ce monde hélas! espérer est jouir.

Quand au souffle des ans sa jeunesse est flétrie,
Si par fois il succombe au fardeau de la vie,
Son œil, de l'avenir perçant l'obscurité,
Lui découvre le prix par ses maux mérité :
Penché sur son cercueil, au bord de l'existence
Cette loi dans son sein verse encore l'espérance,
Découvre à ses regards un bonheur éternel :
Il ne voit plus la tombe, il ne voit que le ciel.
Pour moi tu n'est pas faite, ô confiance heureuse,
Ah ! j'ai trop savouré cette coupe trompeuse
Où le doute et l'erreur, et l'aveugle raison,
Le dégoût de la vie ont mêlé leur poison.
Dans l'univers hélas ! je ne vois que ténèbres,
Mon cœur péniblement traîne des jours funèbres.
Ah ! qu'ils sont longs ces jours ! nul espoir, nul amour,
De ses ailes n'en vient précipiter le cours ;
Rien ne saurait ici contenter ma pensée :
La nature à mes yeux semble morte et glacée ;
Comme un fantôme errant couvert d'habits de deuil,
Mon cœur lassé de tout n'attend plus qu'un cercueil !...

Jours trop tôt écoulés de mon heureuse enfance,
Jours si purs, si sereins, jours de paix, d'innocence,
Où murmurant les noms et de mère et de sœur,
Dans ces liens chéris je trouvais le bonheur ;
Votre vain souvenir m'importune et me lasse,
Au milieu des douleurs j'ai laissé votre trace.
Ces moments, pour jamais, je les ai vu s'enfuir ;
De leurs charmes mon cœur ne saurait plus jouir.
Il faut pour les goûter une âme neuve encore,
Pure comme le ciel qu'un jour naissant colore,

Calme comme la nuit qui termine un beau jour,
Simple comme l'oiseau si chéri de l'Amour.
Dès que les passions d'un souffle l'ont atteinte,
Elle en garde à jamais l'inaltérable empreinte,
D'un pâle souvenir ses jours sont obscurcis,
Le plus brillant conserve une teinte des nuits.
L'azur du ciel couvert d'un voile de nuages,
D'un jour plus éclatant brille après les orages ;
L'onde calmant ses flots trop longtems agités,
Peut encor du soleil réfléchir les clartés :
Quand le miroir de l'âme, hélas! qu'un rien altère,
Où tout sentiment jette une image légère,
Une fois vit ternir ses limpides reflets,
Il ne réfléchit plus que de pâles objets ;
Qui mieux en fit que moi la triste expérience ?
Depuis que j'ai vu fuir le tems de mon enfance,
Comme un poids oppresseur, comme un serpent glacé,
Toujours, toujours le doute à mon âme est fixé.
Oh ! qui peindra ces nuits si longues, si cruelles,
Où, tandis que du haut des voûtes éternelles
Le sommeil effeuillant ses magiques pavôts,
Abreuvait l'univers des douceurs du repos,
Où, mon cœur veillant seul dans toute la nature,
Dans l'ombre et le silence aigrissant sa blessure,
Demandait à son Dieu l'amour et le bonheur,
Quand il ne respirait que le doute et l'horreur.

Tel un mortel en proie à la faim dévorante,
Livide, l'œil hagard et la bouche écumante,
Pour appaiser le monstre enfermé dans son sein,
Sur ses membres maigris veut assouvir sa faim ;

Tel mon cœur exalant le doute et le blasphême,
Faute d'autre aliment se dévore lui-même,
Et succombant enfin sous son pénible effort
N'attend plus de repos que celui de la mort.

Mais s'en est-il donc fait? n'est-il plus d'espérance?
Ne pourrai-je combler ce précipice immense,
Où mon cœur déchiré, sans espoir se plongeant,
N'a jamais su trouver que doute et que néant?
Ne pourrai-je entr'ouvrant ma débile paupière,
D'un céleste rayon voir encor la lumière
Et, retrempant mon ame aux eaux du repentir,
Consoler mon trépas d'un plus doux avenir?
Vous, ministres de Dieu, vous à qui sa clémence
A, dit-on, confié sa suprême puissance,
Vous, qui chez un mortel, sur le seuil de la mort,
Calmez le désespoir, guérissez le remord,
Ce privilège heureux, c'est moi qui le réclame;
Ce beaume bienfaisant, versez-le dans mon âme:
Moi, que votre pouvoir naguère a révolté
A vos pieds aujourd'hui j'abaisse ma fierté;
Ah! ne rejetez pas ma tardive prière,
Jamais cœur plus brisé, plus profonde misère,
N'implora sous les cieux votre divin secours.
Faites luire un rayon sur la nuit de mes jours;
De mon cœur à vos pieds j'expose les blessures
Il est bien malheureux; mais il est sans souillure.
L'or, ce dieu des humains, est pour lui sans appas,
La gloire, c'est un mot que je ne comprends pas.
L'ambition, jamais sa séduisante haleine
Ne guidera mes pas sur une onde incertaine;

Je connais ses retours et son éclat trompeur ;
L'amour.... Ah ! ce seul mot a fait vibrer mon cœur,
Ce mot, il retentit jusqu'au fond de mon ame.
Je saurai cependant si mon Dieu le réclame,
Pour offrir à ce Dieu mon cœur digne de lui,
De ce cœur tout sanglant l'arracher aujourd'hui.
Mais ne l'oubliez pas, sa bonté tutélaire
Voulut qu'on l'appelât du nom si doux de père ;
Pour m'élever à lui, secondez mon effort,
C'est de vous que j'attends ou la vie ou la mort !...

UNE NUIT D'EFFROI.

PAR M. JULES DE WARENGHIEN, Membre titulaire.

Un couple heureux, il en est en Province,
Heureux, comme on l'est sans enfans
Et comme on l'est à soixante ans,
Sans soucis, sans ennuis, fesant chère de prince,
Habitait autrefois la ville de Tournai.
Les petits soins, la bonne intelligence,
Embellissaient leur paisible existence;
Mais comme ici je veux, avant tout, être vrai,

Après avoir dépeint ce bonheur sans mélange,
J'ajouterai pourtant, qu'un si parfait accord,
Un seul jour fut troublé. Si la femme est un ange,
Par le ciel envoyé pour charmer notre sort,
Cet ange est un démon, dès que la jalousie
Embrûse sa tête et son cœur.
Or vous saurez qu'une fille jolie,
Au teint frais, à l'œil noir, et souvent sans rigueur,
Après cinq ans de travaux culinaires
Chez ces dignes époux, fut chassée un matin,
Malgré ses larmes, ses prières:
Pourquoi? c'est que son maître aimait son air mutin....
Sur ce point-là, Madame était par trop sévère,
Et craignant quelque trahison,
Elle avait, sans autre raison,
Choisi nouvelle cuisinière.

Remarquable en son art, vrai dragon de vertu,
Forte surtout de son expérience,
Elle n'avait de superflu
Que quinze à vingt printemps: mais toute sa science
Pesait moins que ses cheveux gris
A la maîtresse du logis.

Jeanne, c'était le nom de ce Faust en cape,
Jeanne, depuis deux ans installée en ces lieux,
Perdit de surveiller le poste qu'elle occupe.
Par un doux abandon,
Par un doux, digne d'un martyre
Que nous vive la bouche à l'approuver.
Il [illegible] qu'elle aimait, qu'elle espère.
Il [illegible] son maître.
[illegible]
Pour qu'un homme elle soit complète

Et prépare pour elle un triomphe nouveau.
Ce moment désiré, le hasard le fit naître.
Un fermier, dont le bail exigeait un cadeau
De deux chapons par an, arriva chez son maître,
Apportant sur le dos son fermage vivant;
Deux chapons vrais Normands, à la croupe arrondie.
Cet usage est fort bon, je le dis en passant;
Nos pères n'agissaient jamais à l'étourdie;
Ils savaient bien qu'après un hyver rigoureux,
Souvent par leurs fermiers, payés vaille qui vaille,
Ils auraient au moins la volaille!

Jeanne pourtant ne quitte pas des yeux
Les deux nouveaux venus, que certes sans reproche,
Elle peut cuire au jus, ou bien mettre à la broche.
Dans sa tête déjà, le menu du diner
Se trouve classé par avance;
Et madame, admirant toute sa prévoyance,
N'aura pas un ordre à donner.
Cependant la nuit vient, les chapons sont en cage,
Et l'on n'a pas encore invité les amis.
Quel contre-temps fâcheux!... Jeanne en secret enrage,
Mais bien elle a su prendre un air doux et soumis,
Qui ne trahira point que ce retard l'offense.

Voici le moment du repos:
Jeanne, que pour calmer ta vive impatience,
Le sommeil sur tes yeux répande ses pavôts!

Nos époux à leur tour ont bientôt fait retraite:
Monsieur couvre son chef d'un bonnet de coton,
D'un large ruban jaune à le ceindre il s'apprête,
Et cela fait, sous un mol édredon

Il se glisse, attendant sa compagne pudique.
Elle revêt aussi le costume de nuit,
Le capot de bazin, dont la blancheur séduit,
Puis le bonnet garni d'une dentelle antique,
Puis le mystérieux mouchoir,
Que l'amour sur son sein vient jeter en sautoir.....
Vous riez, et pourtant femme que l'on adore
Peut même à soixante ans se croire belle encore.

Depuis une heure au moins ils étaient dans leur lit;
Après maint doux propos, maint léger badinage,
On avait agité question de ménage;
On n'éleva jamais sur ce point de conflit;
Madame a décidé la qualité, le nombre
Des convives élus pour son prochain dîner,
Bref, on allait dormir : lorsque soudain dans l'ombre,
Un rayon de clarté les a fait frissonner.
Une vague lueur, qu'à leurs yeux rien n'explique,
S'élève de la cour et perce leurs rideaux,
En traçant sur le mur des sillons inégaux. —
La position est critique.....
Chez eux quelqu'un s'est introduit,
On n'en peut pas douter, c'est pour commettre un crime,
L'heure le dit assez, il est plus de minuit....
Et tout dort auprès d'eux. Dans un élan sublime,
Soudain, l'époux se lève, et d'un ton résolu,
— « On en veut à notre or ainsi qu'à notre vie,
» Je défendrai l'un et l'autre, ma mie,
» Si je verse mon sang, je l'aurai bien vendu....
» Calme-toi, mon bijou, je prends ma carabine,
» Mon sabre à deux tranchans et mes deux pistolets,

» Donne un baiser, adieu... — Non, si l'on t'assassine,
» Je veux de leurs fureurs affronter les effets,
» Je te suivrai partout... — Tu le veux ? — Je l'exige. —
» Eh bien soit ; descendons ! » D'abord on se dirige,
A pas de loup, le cou tendu,
Vers l'escalier qui mène à la cuisine.
Qu'un seul instant ici l'on s'imagine
Notre vieux couple, presque nu,
L'époux tremblant de colère... ou de crainte,
Armé jusques aux dents, et promettant appui
A sa douce moitié que la peur a contrainte
A se pendre au tissu qui voltige après lui.

Ils marchent, grelottant sur des dalles glacées ;
Pour eux le froid n'est rien, car toutes leurs pensées,
Le danger présent les étreint.
Cinq pas encor, puis ils auront atteint
Le seuil où va s'ouvrir la lutte
Qui doit décider de leur sort.
Grand Dieu ! c'est leur trépas que déjà l'on discute ;
Près d'eux ce sont des paroles de mort !
Ont-ils bien entendu ces accens homicides
Qui glaceraient d'effroi des guerriers intrépides ?
Ont-ils bien entendu cet affreux enrouement
D'une voix rauque et menaçante,
Qui sait mêler au crime un horrible enjouement ?
Oui, car leur sang s'est figé d'épouvante,
Quand cette voix a dit : « Ils crieront bien un peu...
« Mais n'importe, avec eux il faut que j'en finisse,
« Aiguisons cette lame, et préparons le feu. »

Les malheureux! quel odieux supplice
On leur prépare! Ils craignaient les voleurs,
Et les voilà tombés dans les mains torturantes
De ces brigands connus sous le nom de Chauffeurs.
Effroyable pensée!... Aux ardeurs dévorantes
D'un brasier pétillant sous leurs pieds enchaînés,
Ils attendront la mort qu'on leur destine,
La mort qui lentement chemine,
A travers des os calcinés!
Déjà ce tableau de souffrances
Agitait l'esprit éperdu
Du couple dont l'audace a soudain disparu.
Le mari du combat évitera les chances;
Ses armes, il voudrait les cacher; et leurs yeux
Cherchent des pleurs, leur bouche des prières,
Qui puissent émouvoir des âmes sanguinaires;
Lorsque tout-à-coup devant eux,
Une porte s'est ouverte,
Laissant paraître, armé d'un fer aigu,
Un bras sanglant, un bras nerveux et nu.
A peine cette image à leurs yeux s'est offerte,
Que se couvrant le front, ils tombent à genoux:
« Prenez, prenez nos biens, et laissez-nous la vie! »
Sont les seuls mots que leur langue engourdie
Prononce en ce moment, pour fléchir le courroux
De ceux qu'ils n'osent voir.... Mais quel nouveau prodige!
La lumière est éteinte, et quelqu'un auprès d'eux,
Gisant sur le carreau, pousse des cris affreux....
Alors tous trois saisis par le même vertige,
Hurlent à l'unisson: « Au meurtre! à l'assassin!
« Au voleur! au secours! » Cet horrible tapage
Eveille tout le voisinage.

On s'arme, on se rassemble, on court à ce tocsin,
On les trouve à genoux et le front sur la pierre,
Comme des pêcheurs en prière ;
Autour des deux infortunés,
On voit une lampe brisée,
Des armes, un couteau,.... sans doute abandonnés
Par les brigands en fuite, et ce n'est chose aisée
De les tirer enfin de leur abattement.

Mais quel est ce corps froid, raide et sans mouvement,
Etendu dans le vestibule ?
C'est Jeanne, on la ranime, elle rouvre les yeux,
Et d'une voix émue, au cercle curieux
Qui la presse, elle dit : Je suis donc somnambule !
Tout s'explique à ces mots, chacun rit de sa peur,
On se serre la main, à la ronde on s'embrasse,
Déjà l'épouvante a fait place
A la reconnaissance, à l'ivresse, au bonheur.

Cette scène tragi-comique
Amena quelques jours après
Chez nos époux un banquet magnifique,
Dont leurs voisins savourèrent les mêts,
Au milieu des bons mots, des vives réparties ;
Mais le second service a doublé la gaité,
Car on sut en voyant les victimes rôties,
Qu'on avait accompli, le meurtre médité.

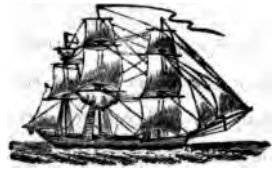

L'ESTURGEON

ET LES HABITANS DE CONDÉ.

Fable héroïque,

PAR M. DERBIGNY, Inspecteur des domaines, membre correspondant.

A l'embouchure de l'Escaut,
Non loin de la plage belgique,
Vivait un Esturgeon, animal pacifique,
Point glouton, point vorace, espèce de barbot,
S'engraissant du limon de la mer Atlantique.
Il goûtoit toute la douceur
Des biens que renfermoit son humide domaine;
Et soit qu'il plut à son humeur
De se jouer sur la liquide plaine,

Ou soit qu'il en voulût sonder la profondeur,
Il étoit déjà de grandeur
A ne redouter plus ni requin, ni baleine,
Il vivoit là fort bien. Il n'eut tenu qu'à lui
D'y rester; mais un petit brin d'ennui
Vint le saisir. Toujours mêmes parages
Et mêmes eaux à parcourir;
Se promener toujours près des mêmes rivages,
Et barboter pour se nourrir
Constamment sur les mêmes plages;
On se lasse, à la fin, d'un bonheur sans nuages.
L'esturgeon, comme l'homme, a besoin de changer.
Il se sentit le goût de voyager.

Tant de bateaux vont remontant le fleuve,
Que j'en puis bien faire l'épreuve.
Pourquoi, se disoit-il, pourquoi n'irai-je pas,
Prenant la route qu'ils ont prise,
M'aventurer aussi sous de nouveaux climats
Et visiter d'autres états?
Le voilà prêt à tenter l'entreprise.
Mais, pour ne pas s'embarquer sans biscuit,
Car, quelque beau que soit le plan qui le séduit,
Prudence entroit dans sa devise.
Il se place commodément
Sous la quille d'un bâtiment
Chargé de soude et de potasse.
Du bâtiment vieille étoit la carcasse;
Chemin faisant, sa charge s'humectoit,
Et le sel qui fuyoit par plus d'une crevasse,
Faisoit que l'eau, de fade qu'elle étoit,
Prenoit un goût d'agréable saumure,
Et lui servoit de nourriture.

De temps en temps, sans presque se mouvoir,
Il venoit à fleur d'eau pour voir,
Pour admirer les champs et la verdure;
Et, tandis qu'à l'aspect de cette autre nature,
Il se plaisoit à s'émouvoir,
S'il entendoit par aventure
Le moindre bruit sur le tillac,
Crac!
Il disparoissoit sous l'onde;
Et, dans sa retraite profonde
Il s'enfonçoit, pour tenir son journal,
Heureux, s'il eût pu faire ainsi le tour du monde!
Il passe Anvers en suivant le canal;
Il admire, en passant, les chantiers, l'arsenal,
La ville, ses remparts et ses clochers sans nombre.
Jusque là tout est bien, point de fâcheux encombre.
Il a vu Gand, Tournai, sans le moindre embarras;
Il a tout observé, sans se laisser surprendre.
On touche aux confins de la Flandre,
Et de Condé bientôt on va doubler le sas,
Autre cap de Bonne-Espérance,
Pour tout bateau qui passe en France.
Ici, la scène change. Ainsi va l'univers.
Toute médaille a son revers.
Tandis que l'esturgeon s'amuse
A méditer sur les pays divers,
Le marinier s'apprête à remonter l'écluse.
Sa manœuvre est habile; et, comme, en cet endroit,
Le bateau s'introduit en un passage étroit
Dont il doit remplir tout l'espace,
L'esturgeon ne saurait se conserver sa place.
Pour franchir ce détroit.

Le patron manœuvrant de la proue à la poupe,
Voit quelqu'objet mouvant qui suivoit sa chaloupe.
A l'aspect du monstre marin,
Il est saisi d'une terreur subite ;
Immobiles dans leur orbite
Ses yeux demi-troublés distinguent... un requin !
Un doute encore s'élève en son âme craintive ;
Mais portant sur les flots une vue attentive,
Il le revoit terrible et jette un cri d'effroi.
Ce cri bientôt répété sur la rive
A mis le port et la ville en émoi.
En un moment, l'alarme est générale.
On a sonné la cloche du beffroi ;
Et les tambours battent la générale.
Tout un peuple éperdu se répand dans Condé,
Et de ses flots pressés le temple est inondé.
Le prêtre consterné qui croit la ville en flamme
Saisissant l'oriflame
Comme aux plus tristes jours,
Prie, invoque, réclame
La bonne Notre-Dame,
Notre-Dame de Bon-Secours.
Le maire cependant revêtant son écharpe
Et songeant aux moyens
De rendre un peu de calme à ses concitoyens
Va, jurant sur sa foi que ce n'est qu'une carpe.
Ce mot a rallié ses vaillans Condéens;
Tel autrefois Hector, digne rival d'Achille,
Rassurait les Troyens
A l'aspect du cheval qui menaçoit leur ville ;
Condé retrouve aussi de dignes citoyens.

Carpe ou requin n'importe, on songe à la défense.
Reprenant un peu d'assurance,
Déjà les moins troublés s'arment de toutes parts.
Les uns sont disposés pour garder les remparts.
Les autres plus hardis que le maire encourage,
Résolus de braver les périls ou la mort,
En bataillons serrés s'avancent vers le port;
Le maire est à leur tête. On voit sur le rivage
De nombreux bateliers venus des environs,
Tous apportant des avirons
Et des filets et des cordages.
On trace en un instant la ligne des ouvrages;
Et parmi le bruit des clairons,
Les hurlements, les cris sauvages,
Les cantiques et le tocsin,
Le maire a commandé de cerner le bassin.
Au signal convenu, d'une ardeur incroyable,
La troupe impitoyable
Pousse au monstre, et couvrant la surface des eaux
De ses vastes réseaux
Enveloppe la pauvre bête.
Aux pieux, aux avirons suspendus sur sa tête,
L'esturgeon résigné n'oppose aucun effort.
Dans son courage stoïque,
Si tel est le vœu du sort,
Il saura braver la mort
Et la subir héroïque.

Fière d'un premier succès
La phalange meurtrière
Vient, s'approche toute entière
Et, se serrant de plus près,

Lui décoche mille traits.
On le presse, on l'environne,
On le perce, on le harponne;
Son sang a rougi les flots.
Cent robustes matelots
Brisent un mât sur sa tête;
Et mille cris furieux
Ont signalé sa défaite
Et cet exploit glorieux.

Il meurt. En expirant, c'est en vain qu'il invoque
Les lois de l'hospitalité;
Il eût trouvé moins de brutalité
Sur les bords de l'Orénoque
Ou chez le peuple Algonquin.

Mais, ô comble d'horreur! et qui pourra le croire?
Pour couronner la victoire
On va manger le requin.
Des feux sont allumés; une barbare joie
Anime et remplit tous les cœurs
Et vous voyez les vainqueurs
Danser autour de leur proie.
Bref on pourfend l'animal;
On le taille, on le dépèce
Et dans son sang et sa graisse
On le cuit tant bien que mal;
On le grille, on le fricasse;
On a broyé l'intestin
Comme un salmi de bécasse,
Et tout Condé prend part à l'horrible festin!

Puis sur un écriteau posé sur la grande place,
Pour en garder le souvenir,
On a transcrit cette épitaphe :
« Exemple aux requins à venir »,
Signé, le Maire, avec paraphe.
Et puis courez les mers, affrontez le trépas
Pour chercher des pays que l'on ne connoit pas ;
Sur des sables brûlants ou sur des monts de glace
Passez d'un pôle à l'autre ; et, d'une égale audace,
Suivez Cook, Davis ou Parry,
Ou Bougainville, ou Belzony ;
Et, soit que votre esquif aborde
Ou chez les Condéens ou chez les Esquimaux,
Pays peuplés des mêmes animaux,
La fortune ne vous accorde
Qu'un choix de misérable mort.

Que si c'est votre lot de braver les naufrages
Et d'imiter ces grands courages,
Avant que de quitter le port,
Contemplez l'esturgeon sur ces sanglants rivages,
Pensez à Lapérouse et maudissez le sort
Qui vous pousse aux voyages.

Le conte de l'Esturgeon appartient de droit à la localité. La Société se souviendra qu'il y a peu d'années, un esturgeon ayant quitté la mer et remonté l'Escaut jusque bien avant dans l'intérieur des terres, vint se faire prendre à l'écluse de Condé. Ce sont les voyages et les aventures de cet esturgeon que j'ai essayé

de raconter. Il se mêle à mon récit des choses quelque peu facétieuses que le genre autorise et que je n'aurois point placées ailleurs. Elles s'y rencontrent sans aucune intention d'offenser ou de désobliger le moins du monde qui que ce soit, pas plus le maire que les habitants de Condé. Toutefois, comme il y a des susceptibilités de toute espèce, je désire prévenir toute fâcheuse interprétation de mes paroles; et si la Société devoit donner quelque publicité à ce morceau, je m'en remettrois à son bon esprit du soin de se rendre garant du mien.

(Extrait de la lettre d'envoi.)

LES DEUX ARTISTES.

PAR M. JULES DE WARENGHIEN, Membre titulaire.

EMPORTANT leurs pinceaux, deux artistes français,
Unis dès leur enfance, et rivaux de succès,
Ensemble parcouraient la célèbre Italie;
Grande de souvenirs, elle n'est point vieillie,
Ses débris sont debout, et même à leur aspect,
On sent ce qu'elle fut, en voyant ce qu'elle est.
Ce beau sol de tout temps, féconda le génie,
Aussi nos deux amis cherchaient de compagnie,

L'un, ces rians vallons, ces monts audacieux,
Dont le sommet glacé s'élève jusqu'aux cieux ;
L'autre, ces monumens qui révèlent la gloire
Des tems fameux de Rome, il est peintre d'histoire.
Cultivant à la fois les lettres et les arts,
Il foule avec respect la terre des Césars ;
Plein des siècles passés, par un effet magique,
A Rome il croit encor trouver la république,
Son esprit exalté, partout voit des Brutus,
Et chaque laboureur est un Cincinnatus.
Heureuse illusion, doux fruit de la jeunesse,
En fascinant ses yeux, tu doublais son ivresse !

Tel était le portrait de nos deux voyageurs
Qui, pour bonne raison, craignant peu les voleurs,
Sans armes chaque jour, erraient dans les montagnes.
Descendus un matin, vers de riches campagnes,
Ils découvrent au loin un antique château :
Quel vaste champ ouvert à leur brillant pinceau !
Des créneaux délabrés, quatre tours en ruines,
Des remparts hérissés de ronces et d'épines,
Et deux ponts suspendus sur un fossé fangeux,
Voilà le vieux manoir qui s'offrit à leurs yeux.
Pour en tenter l'accès, notre couple s'avance,
Leurs pas ont retenti dans une cour immense,
Personne ne paraît, et privé d'habitans,
Ce lieu semble un séjour ignoré des vivans.
Ils appellent pourtant. Une voix souterraine,
Répond à leurs accens. — « Quel sujet vous amène ? »
Dit un vieillard sorti des voûtes du château,
Comme un spectre échappé de la nuit du tombeau.

Son front chauve est couvert de larges cicatrices,
Résultat glorieux de glorieux services.
Un lourd trousseau de clefs, un imposant maintien
Ont de ces lieux, en lui, décélé le gardien.

« Bon vieillard, dites-nous, connaissez-vous la France?
» Elle nous a vu naître. Aujourd'hui l'espérance,
» Et l'amour de la gloire ont seuls guidé nos pas
» Vers Rome, où les beaux-arts trouvent un noble appas.
» Nous allons disputer une palme nouvelle,
» Et d'un pinceau hardi sur la toile fidelle
» Traçant des temps passés, les crimes, les vertus,
» Rendre ainsi l'existence à tout ce qui n'est plus.
» Permettez donc qu'ici notre avide mémoire
» Puise des souvenirs échappés à l'histoire. »

Le gardien leur répond d'un air officieux,
« Soyez les biens-venus » : aussitôt devant eux,
Jaloux de les guider dans ce vaste domaine
Il se hâte, et se plaint de sa marche incertaine
Que l'âge appesantit. Il jouit du bonheur
Qu'éprouvent à l'aspect d'une antique splendeur,
Ces jeunes étrangers, dont l'ardente pensée
Fait parler les débris d'une gloire éclipsée.

L'un d'eux surtout, plongé dans ce recueillement
Qu'inspire un lieu sacré, s'arrête à tout moment;
Ici, pour admirer la simple architecture
D'une voûte hardie, ou la riche sculpture
De lambris détachés, de vases mutilés,
Dont les restes épars sont par lui rassemblés;

Là, pour interroger des colonnes brisées
Qu'on révérait jadis, aujourd'hui méprisées,
Où l'on peut lire encor le mot de liberté,
Mot sacré, que le temps semble avoir respecté !
C'est là qu'à son retour des Gaules subjuguées,
César fit reposer ses troupes fatiguées.
Combien de souvenirs !.... Mais déjà le temps fuit,
Et dans ces murs déserts ils passeront la nuit.

« Non, leur dit le vieillard, croyez-en ma prudence,
» Quelque douce pour moi que soit votre présence,
» Abrégeant en ces lieux un dangereux séjour,
» Eloignez-vous tous deux avant la fin du jour.
» Dussiez-vous accuser mon esprit de faiblesse,
» Rire de mes avis; de gloire et de jeunesse
» Quand vos jours sont comblés, ne les exposez pas ;
» Croyez un vieux guerrier blessé dans vingt combats,
» Ces remparts sont féconds en choses surprenantes.....
» Mon ayeul affirmait que les ombres errantes
» Des seigneurs qui jadis habitaient ce château
» Revenaient chaque nuit, que sorti du tombeau
» Jules César, couvert d'une brillante armure,
» Visitait ces débris.... Si c'est une imposture,
» Pourquoi, depuis cent ans, ce château redouté
» Par nul être vivant ne fut-il habité ? »
Pas de réponse, on rit, on ne veut pas l'entendre.
» Si vous restez, du moins, vous pourrez vous défendre,
» Et si quelqu'un osait troubler votre sommeil,
» Que son trépas soudain suive votre réveil. »

Il court à l'arsenal, et place à leur ceinture,
Deux pistolets rouillés..... Mais rien ne le rassure.

Las de combattre, enfin il leur fait ses adieux
Et pousse un long soupir en détournant les yeux.

Les apprêts du repas ne se font pas attendre.
Dans leur gaité pourtant, ils cherchent à comprendre,
Comment dans l'ignorance et la stupidité,
Un peuple, de ses droits languit deshérité.
Chacun vide sa coupe à la gloire commune,
A l'amitié surtout, pour eux c'est la fortune!
On se dit, bonne nuit, en se serrant la main,
Et l'on va se jeter jusques au lendemain,
Dans deux vastes fauteuils à la forme gothique
Placés près du foyer qui porte un buste antique.

Déjà l'on n'entend plus dans le sombre manoir
Que le cri des hiboux et la brise du soir.
Bercé de souvenirs puisés dans la nature,
L'un de nos deux amis rêve quelque peinture,
De ces monts où l'hiver étale ses rigueurs,
L'automne ses moissons, et le printems ses fleurs;
Puis s'endort, en plaçant dans un frais paysage
Ces contrastes heureux de neige et de feuillage.
L'autre, voit Rome en proie aux horribles complots
D'un soldat mécontent de n'être qu'un héros!
Et César expiant son audace insensée,
Forme un tableau jeté déjà dans sa pensée.
Mais la fatigue enfin semble le vaincre aussi;
Sa paupière est tombante, et son œil obscurci
Nage dans le sommeil..... Tout-à-coup l'âtre s'ouvre,
Le brasier presqu'éteint, la cendre qui le couvre,

Volent en tourbillon.... Un guerrier apparaît :
Son maintien noble et fier imprime le respect.
Fameux par ses hauts faits, il a contraint l'histoire
A gémir sur ses torts, en exaltant sa gloire,
C'est César ! A ces traits où se peint un grand cœur,
L'artiste, des Gaulois, reconnaît le vainqueur.

« Fils des Francs, lève-toi, ta jeune ardeur m'enchante ;
» Viens, minuit a sonné, ma cour est dans l'attente....
» Car ici je suis Roi, mais hélas pour souffrir,
» Et chaque nuit me voit et régner et mourir.
» Des Dieux trop irrités l'implacable justice,
» Même après le trépas, prolongea mon supplice ;
» J'ai tenté d'asservir un peuple généreux,
» D'imposer aux Romains un joug indigne d'eux,
» Pour châtiment ici, je vois Rome avilie,
» J'abhorre en rougissant ma coupable folie,
» Et foulant à mes pieds des hommes corrompus,
» J'appelle en vain sur moi le poignard de Brutus ! »

Le peintre l'a suivi dans une salle immense
Où des flots de flatteurs, l'attendent en silence.
Des faisceaux de clartés aux poutres suspendus,
Des parfums ennivrans dans les airs répandus,
Du senat prosterné l'éclatante parure,
Leurs longs manteaux de pourpre où rampe la dorure,
Leurs fronts couverts de fleurs et vieux avant le temps,
Des essaims de beautés aux yeux noirs et brûlans,
Une douce harmonie, un banquet magnifique,
Tout enfin en ces lieux offre un tableau magique !

Du jeune voyageur les regards éblouis
Ont peine à soutenir le reflet des rubis,
De l'or, et du cristal répétant les lumières;
Il passe avec effort la main sur ses paupières.....
Mais il ne doute plus de la réalité
D'un spectacle si beau. César avec bonté,
A s'approcher de lui, du geste le convie,
Et cet accueil de tous a soulevé l'envie.

César, avec dédain a respiré l'encens
De ces hommes flétris. Pendant quelques instans
Il demeure immobile, et sa morne tristesse
S'accroît des longs éclats de la commune ivresse.
Mais l'airain vigilant a retenti trois fois,
Tout s'émeut, et chacun se lève à cette voix.
La lune pâlissait, la nuit était moins sombre;
Ce mélange douteux de crépuscule et d'ombre
Paraît donner encore aux convives joyeux
Un front plus effrayant, un teint cadavéreux;
Leur bouche contractée offre d'horribles rides,
Et la mort semble errer sur leurs lèvres livides.

Tous les yeux sont fixés sur le jeune étranger.
La foule autour de lui bientôt vient se ranger;
Mais de surprise encor son âme était ravie,
Quand César, dont les traits n'ont plus rien de la vie,
Lui dit : » Nous bannissons les regrets, les soupirs,
» Les ombres ont leurs chants, la tombe a ses plaisirs! »
A ces mots, saisissant une lyre d'ébène,
Que présente un héros, lentement il promène
Un sinistre regard sur tous les assistans,
Et de sombres accords précèdent ces accens :

« Libres de crainte et d'espérance,
Libres de gloire et de puissance,
Heureux, s'ils n'ont point de remords.
Ainsi vivent les morts !

» Soumis à la voix du tonnerre
Et portés par les ouragans
Pendant le sommeil des vivans,
Nous venons effrayer la terre.
De la nuit le pâle flambeau
Nous ranime et nous fait renaître
Mais quand le jour vient à paraître,
Nous appartenons au tombeau.

» Libres de crainte et d'espérance,
Libres de gloire et de puissance,
Heureux, s'ils n'ont point de remords.
Ainsi vivent les morts !

» Les combats, pour nous sont des fêtes,
Les massacres sont nos festins,
Nous rions en comptant les têtes
Que firent tomber les destins !
Si j'ai dévoilé nos mystères,
Malheur à qui les a connus !...
Au banquet, nous aurons, mes frères,
Demain, un convive de plus.

» Libres de crainte et d'espérance,
Libres de gloire et de puissance,
Heureux s'ils n'ont point de remords.
Ainsi vivent les morts ! »

Il a dit, à sa voix, toutes les voix répondent,
Leurs danses et leurs chants tout-à-coup se confondent,
Un rire amer prélude à chaque mouvement,
Et leurs os font entendre un affreux craquement.

Le jeune peintre est plein de l'horrible pensée
Qu'il est seul, sans secours.... « Ta vie est effacée,
Lui dit César, par nous puisque tu fus instruit,
Ton sort est de nous suivre en l'éternelle nuit. »
Le malheureux veut fuir, une force invincible
Le retient enchaîné..... Point de lutte possible;
Vers lui César s'avance, et ce spectre hideux,
D'une main décharnée a saisi ses cheveux.
Tout son être frissonne, et respirant à peine
Il se sent défaillir....., on le serre, on l'entraîne,
L'abyme est à ses pieds..... Il s'agite, soudain
L'arme qu'on lui donna se trouve sous sa main....
Son courage renaît, il pourra se défendre!
Le coup part..... Près de lui, quel cri s'est fait entendre?
Ce cri, qu'il reconnait, de terreur l'a glacé,
Son ami n'était plus, le rêve avait cessé!

Nota. Quelques fragmens de cette pièce ayant été lus dans un cercle à Paris en 1829, il ne doit point paraître étonnant que deux journaux littéraires aient donné depuis une imitation en prose du sujet que j'ai traité.

LA PROVINCE ET PARIS.

EXTRAIT D'UN OUVRAGE INÉDIT

de M. Onésime Leroy,

MEMBRE CORRESPONDANT,

SUR

LA PHILOSOPHIE DE NOTRE LITTÉRATURE DRAMATIQUE.

MOLIÈRE et nos anciens comiques s'étaient égayés aux dépens de quelques provinciaux; mais c'est la province tout entière que Picard, dans sa *Petite ville*, a voulu livrer au ridicule; et voilà ce que je crois devoir lui reprocher. Je suis fâché surtout qu'un écrivain aussi judicieux que Labruyère l'ait en quelque sorte égaré, en

lui indiquant ainsi son sujet : « J'approche d'une petite ville, et je suis déjà sur une hauteur d'où je la découvre.... Je me récrie et je dis : *Quel plaisir de vivre dans un séjour si délicieux!* Je descends dans la ville, où je n'ai pas couché deux nuits que je ressemble à ceux qui l'habitent, j'en veux sortir. » Le mouvement qui depuis si longtems entraîne tout dans le gouffre de la capitale est bien assez rapide, sans qu'il faille y aider encore, en inspirant aux heureux habitants des provinces le dégoût de leur tranquille position. Picard a aussi quelquefois le tort de se railler de la pureté des mœurs. Il oublie sa mission philosophique, quand il flatte les dispositions de quelques gens intéressés à nier ou à éteindre tout sentiment honnête, et qui en craignent la manifestation, comme *les voleurs craignent les réverbères.*

Sans doute une petite ville n'est pas l'asyle obligé de la candeur, de la vertu : partout où il y a des hommes, il y a des vices. Toutefois on ne peut nier que, si une société plus rapprochée met plus souvent en jeu les passions et les intérêts, elle offre du moins cet avantage de laisser sans cesse la conduite de chacun sous les yeux de tous, et de contraindre la licence à plus de retenue. Ainsi le galant et inoccupé Riflard, au lieu d'aller, en bonne fortune, *chasser sur les terres de ses voisins*, se contente, pour tuer le temps, de faire à leurs perdreaux une guerre innocente, et d'honorables propositions à madame Senneville, coquette de province, qui serait bien aussi quelque chose de plus, sans la crainte du *Qu'en dira-t-on?* Mais avant d'entrer dans les détails, disons un mot du nœud bien léger qui lie les diverses parties de la pièce.

Le jeune Desroches, se croyant trahi par madame Belmont qu'il allait épouser, a quitté brusquement Paris, et pour se venger, a juré d'offrir son cœur et sa main à une femme de province, persuadé que ce n'est que là qu'on peut trouver de la fidélité. Son ami Delille qui l'accompagne, apprend de madame Belmont elle-même, dont il est parent, et qui les a secrettement suivis, combien les soupçons de Desroches étaient injustes. Il desire beaucoup ramener son ami aux pieds de sa parente; mais auparavant il ne serait pas fâché de le voir tomber dans les lacs de quelques femmes bien ridicules, ce qui paraît d'autant plus facile, que notre fugitif, prévenu et myope, n'aperçoit aucun de leurs travers; ils sont pourtant assez choquants, à commencer par cette madame Senneville qui, sans cesse à l'affût des modes de Paris, se plaint de les recevoir si longtemps *après l'explosion*, et demande à nos voyageurs qui en arrivent, comme la chose la plus intéressante, si l'on y porte les fichus croisés en X ou en Y. Madame Guibert et sa fille qui, lorsqu'elles croient le jeune étranger riche et à marier, lui font des avances si gauchement intéressées, sont aussi fort comiques. La mère surtout qui, au moment de l'entrevue, et tout en mettant du rouge à sa fille et en écartant son fichu, lui recommande de ne jamais s'écarter des principes de modestie et de bon ton qu'elle a reçus, me paraît digne de Molière (J'en faisais un jour l'observation devant Picard qui me répondit naïvement : *Je suis de votre avis.*). La romanesque Nina Vernon est moins naturelle; mais quoi de plus amusant que la manie de son chicaneur de frère et que le *quiproquo* de Desroches qui, avec sa vue basse, ayant pris la Nina pour une jeune personne, lui écrit, lui demande un entretien secret, auquel elle s'empresse de se rendre, et au moment où il ouvre les yeux, est surpris avec elle

par ce terrible frère qui, fort de la lettre tombée entre ses mains, et ne voulant point perdre l'occasion qu'il a enfin trouvée de marier sa fatiguante sœur, veut contraindre le Parisien à mettre à fin sa bonne fortune. Le pauvre amant, avec bien de la peine, en est quitte pour la peur, et fort heureux de retrouver sa fidèle Parisienne, dont l'incroyable constance et la démarche un peu déplacée encadrent assez bien pourtant toutes ces scènes comiques.

Quelques détails ont vieilli : le travers de férailleurs, faisant assaut avec les maîtres-d'armes des régimens qui passent, paraîtrait aujourd'hui si bas, que la comédie dédaignerait de le relever. Le coq de ces braves, Riflard, qui envoye un cartel à Desroches, et qui refuse ensuite de se battre après le coucher du soleil, parcequ'on risque, dit-il, de s'estropier, est une caricature. Il y a plus de vérité dans la peinture d'une société désœuvrée, en proie à la lecture des romans, à la manie du jeu, aux querelles, aux caquets et aux dîners interminables : ce sont là les ressources ordinaires de ceux qui n'en ont pas d'autre.

Mais est-ce là toute une petite ville? A côté de ce cercle futile et ridicule, n'était-il pas juste de nous laisser apercevoir, dans un coin du tableau, des hommes estimables, tout entiers aux devoirs de leur état; de bons parens s'instruisant eux-mêmes pour former aux vertus les êtres qui leur sont chers; auprès d'eux quelques sages, quelques femmes sensées, consacrant leurs loisirs aux études sérieuses que les distractions du monde permettent rarement d'approfondir? Je crois que, pour sauver l'inconvénient du sujet, il était essentiel de remplir cette lacune : l'auteur est si souvent prodigue de

détails minutieux ! Ici, j'en conviens, ils servent à peindre les mœurs; le caquetage de ses originaux, sortant le soir de l'assemblée, précédés d'un falot, est plaisant; et ces tableaux de localité amusent le spectateur.

Mais quel est le but de ce dialogue? « Vous retirer sitôt, Mesdames ! — Sitôt ! il est huit heures et demie tout-à-l'heure. » J'ai vu rire de cette réponse des personnes qui apparemment trouvent plus naturel qu'on veille par air et qu'on fasse du jour la nuit; je les renvoie aux réflexions de Franklin sur cette vie contre nature.

Que signifie encore cette phrase? « On a joué un jeu d'enfer : cinq sous la fiche ! » Mais cela même n'est plus vrai : la province s'est piquée d'une belle émulation, et l'on y peut aujourd'hui jouer, perdre, s'y ruiner même, aussi bien qu'à Paris.

Je n'ai pas mentionné quelques habitudes indifférentes, sur lesquelles l'auteur pouvait aussi se dispenser de porter son falot. Nous allons le voir dans la *Grande ville;* c'est là que pour nous éclairer sur les dangers, les pièges et les vices dont elle fourmille, il aurait grand besoin d'allumer tous ses réverbères.

Ce second ouvrage est comme la suite et le correctif du premier. Quoique l'auteur ne le dise pas, il semble en avoir voulu neutraliser le danger, en amenant sur la scène de crédules provinciaux qui, dégoûtés de leur paisible manoir, et ne croyant plus la terre qui les a vu naître digne de les porter, viennent, dès que la fortune leur a souri, se précipiter dans la Grande Ville, qui est trop souvent hélas ! l'antre du lion.

A peine descendus de voiture, le bonhomme Gaulard, son fils Georges et sa fille Fanchette se voient foulés, volés, presqu'écrasés et bientôt entourés d'intrigants qui ont flairé leur or. Heureusement, dans l'hôtel où ils vont loger, se trouve un honnête garçon, nommé Lambert qui, témoin de leur confiance et des pièges qu'on commence à leur tendre, après leur avoir témoigné de l'intérêt, croit devoir dire au père : « Vous viviez content dans votre pays : tout-à-coup il vous a paru un théâtre trop étroit pour vos richesses; voilà que le desir de venir vous établir à Paris s'empare de vous, et sans connaître personne dans cette grande ville, vous arrivez avec votre argent pour y jouer un rôle, avancer votre fils et marier votre fille. Eh ! mes amis ! vous n'avez pas été élevés pour ce pays si dangereux, si difficile à connaître. Croyez-moi, profitez de votre voyage; voyez les monumens publics, les promenades, les spectacles; jouissez de tous les agrémens de cette ville, mais n'y restez pas. »

Ce conseil si franc, si désintéressé, ne plait guère à nos trois provinciaux qui, pleins de confiance en eux-mêmes, sont bien loin de craindre les dangers dont on leur parle. Gaulard prie seulement son bienveillant commensal de lui faire en deux mots le tableau de Paris. Lambert répond : « En deux mots ! que de livres déjà faits sur Paris ! Et comment vous peindre ce rendez-vous général de toutes les industries, de tous les talents, de toutes les intrigues, de toutes les ambitions, de tous les vices, de toutes les vertus ! C'est ici que les hommes à talens de toute la France viennent se perfectionner, c'est ici que les imbécilles de tous les pays viennent apporter leur ridicule admiration en spectacle aux Parisiens. Des hommes de bien font des associations de bienfaisance;

des fripons inventent une nouvelle manière de banqueroute; c'est le foyer perpétuel de toutes les passions..... et tout ce que je vous dis n'est rien auprès de ce que vous verrez. »

Par malheur il est tard pour sortir; mais Lambert entendant annoncer dans la rue *Le grand Panorama moral et portatif*, demande à Gaulard et à ses enfans s'ils veulent voir Paris en perspective; et il fait entrer la lanterne magique, dont l'idée est heureuse, pour suppléer à ce que l'auteur ne pouvait mettre en action. Cette comédie n'étant guère qu'une suite de scènes détachées, comportait un pareil épisode.

Jetons un moment les yeux avec Gaulard et ses enfans sur les tableaux que Jérome, l'homme au panorama, va leur expliquer :

« Voyez-vous cette grande et haute maison située dans le quartier le plus fréquenté de Paris, et qui renferme à elle seule plus d'habitans que certains villages de France.... Le mur de devant va disparaître et vous laissera voir successivement ce qui se passe à chaque étage. »

La toile change, et Jérome fait pénétrer d'abord ses spectateurs dans une maison de prêt : nous n'y avons que faire, heureusement! passons.

Mais arrêtons-nous à la maison de jeu, pour n'y jamais entrer.

« Ici la roulette, là le trente-et-un, là le pair et l'impair, aimables inventions du diable; celui qui s'est

sauvé à une table, va se perdre à l'autre, personne n'échappe : il n'y a pas d'enseigne à cette maison, mais hélas! elle n'est que trop connue. Un coup-d'œil à ces honnêtes gens qui gagnent trente-six francs par jour pour siéger deux heures dans un tripot, et répéter cinquante fois d'une voix claire : *Faites votre jeu. Le jeu est fait !* »

En sortant de cette caverne, parcourons les théâtres : nous y remarquerons ces traits, non moins bouffons que ce qu'ils expriment : « Ici on danse, on chante, on parle ; là on ne parle pas, on ne chante pas, on danse et on gesticule ; ici on chante en déclamant, là on déclame en chantant, là on chante en hurlant ; tous se nuisent, tous se détestent, tous s'embrassent. »

L'auteur qui sait passer du plaisant au sévère, n'est pas moins vrai quand il nous montre le joueur regagnant son asyle en méditant le long des quais des projets sinistres ; et plus loin, un gastronome mourant d'une indigestion près d'un honnête homme affamé.

Jérome, qui continue son explication, allait passer au chapitre des pièges tendus par les intrigans aux nouveaux débarqués, lorsqu'un de ces fripons arrive justement à son chapitre, et vient substituer la réalité à la fiction ; il propose une grande affaire à Gaulard qui se lie d'intérêt avec un homme qu'il ne connaît pas, et pour surcroît, tombe amoureux, à cinquante-cinq ans, d'une femme qu'il est trop aisé de connaître. Son fils George, non moins inflammable, se prend de belle passion pour une aventurière qui se dit marquise polonaise, victime des événemens. Enfin la pauvre Fanchette est sur le point de répondre aux avances d'un aigrefin su-

balterne. Les trois dupes, presqu'abandonnées de l'honnête Lambert, dont le rôle ne tient pas assez à l'action, sont invitées par les trois fourbes, et promenées du quartier St.-Honoré au Marais, sans que les traits d'observation que l'auteur rencontre sur son chemin nous dédommagent des invraisemblances que nous pourrions relever. Ce qu'il y a de mieux dans l'ouvrage, c'est l'intérieur d'un ménage au Marais, où la jeune et noble *Polonaise*, qui s'y trouve logée, reçoit à déjeuner Gaulard et ses enfans. George est si charmé de sa conquête, si attendri de ses malheurs, qu'il songe déjà à les réparer par un heureux mariage, lorsqu'une nourrice qui garde depuis six mois, sans être payée, un enfant que la belle a eu en contrebande, vient révéler au pauvre George et à toute la société que la prétendue marquise n'est autre qu'une demoiselle Manette Robin, fille d'un quincaillier au faubourg St.-Marceau. « Voilà, ajoute la nourrice, le fruit de la belle éducation que son père lui a donnée! » Et elle insiste sur les romans d'amour qui lui étaient prêtés, car l'auteur néglige rarement l'occasion de nous faire réfléchir.

Ce sont encore les résultats d'une mauvaise éducation qu'il indique dans le rôle de Frémin, jeune écervelé qui peut servir de pendant à Manette Robin, et qui paraît devoir finir aussi bien qu'elle : son père, envers qui il ne se montre pas très-reconnaissant, car *enfant gâté*, *enfant ingrat*, son père, dis-je, lui a donné des maîtres de danse, de musique, de science même, de l'argent tant qu'il en a voulu, des chevaux, enfin tout.... hors un frein salutaire : c'est la seule chose qu'on oublie ; sachons gré à Picard de ne l'avoir pas oubliée.

Dans un autre ouvrage, l'*Entrée dans le monde*, qui

a beaucoup de rapport avec la *Grande Ville*, l'auteur apostrophe ainsi le jeune homme opulent qui, depuis peu arrivé à Paris, se voit fêté par les amis les plus méprisables :

> Sur les pièges nombreux dont ils vont t'entourer
> J'ai du moins le bonheur de pouvoir t'éclairer.
> Si tu ne risquais rien encor que ta richesse,
> Songe qu'outre tes biens tu perdras ta jeunesse;
> Moins sensible aux remords qu'au moindre trait railleur,
> Tu craindras d'avouer un sentiment d'honneur.

Ces derniers vers sont d'une vérité profonde; mais Boileau avait fouillé bien plus avant encore dans notre misérable nature, lorsqu'il avait dit :

> Vois-tu ce libertin, en public intrépide?
> Il irait embrasser la vérité qu'il voit :
> Mais de ses faux amis il craint la raillerie,
> Et ne brave ainsi Dieu que par poltronerie.

Braver Dieu par poltronerie!... *Esprit-fort, esprit faible*, écrivait Labruyère, à une époque où déjà des fanfarons de vices et d'impiété surgissaient.....

Vous m'avez demandé, mon cher Edouard, au nom de la Société des lettres de Valenciennes, un extrait de mon ouvrage inédit sur notre littérature dramatique. La difficulté d'en rien détacher de complet m'a longtems retenu. Je me décide pourtant pour un fragment dont Picard fera presque tous les frais. Mais qu'importe que j'occupe peu de place dans cet article, si nos honorables confrères veulent bien m'en réserver une dans leur estime, et vous, mon cher Edouard, dans votre amitié.

(Extrait de la lettre d'envoi)

La Nuit de Noël en 1756.

PAR M. JULES DE WARENGHIEN, Membre titulaire.

. . . . Et pour sauver l'honneur d'un illustre famille
Veux-tu que sous tes yeux on égorge ta fille ?
[*Tragédie inédite.*]

Grand Dieu que la mariée était pâle ! sa robe semblait un linceul, et son lit nuptial ne pouvait être qu'un tombeau.
[*Traduction d'une ballade Allemande.*]

On entonnait les premiers chants de la messe de minuit, lorsqu'une voiture s'arrêta dans la rue St.-Denis, à quelque distance de l'église Ste-Catherine. Derrière cette voiture pas de laquais ; sur les panneaux, pas d'armoiries ; un homme enveloppé d'un manteau en descend, après avoir ouvert lui-même la portière. Cet homme parait

occupé de toute autre chose que de la naissance du Sauveur, il ne vient pas pour joindre ses prières à celles des fidèles assemblés dans le temple; non, il s'en éloigne, il suit le côté opposé de la rue, et ses yeux se portent vers ces enseignes ou tableaux bizarres qui, dans ce quartier, garnissent les façades à six étages dont il font un musée grotesque.

Cependant un cadre haut de quatre pieds environ, et que le dernier rayon d'un réverbère éclaire en ce moment, paraît fixer ses regards. Une espèce de momie bariolée de jaune, de rouge et de vert, y est représentée debout, la tête ornée de fleurs et tenant dans les bras quelque chose de blanc. C'est donc celà qu'il cherchait, cet homme au manteau? Car le voilà qui frappe à la porte qui se trouve précisément au-dessous de l'enseigne de madame Berthe, sage-femme, honorée depuis trente ans de la confiance de toutes les mercières du quartier; madame Berthe, dont la discrétion est connue, et à qui bien des maris doivent une douce ignorance, et la paix de leur ménage.

« Madame Berthe, dit l'inconnu, en frappant avec » violence à la porte, madame Berthe! on réclame vos » soins à St.-Denis, une voiture vous attend, il n'y a » pas un instant à perdre. »

Madame Berthe, pour qui la nuit de Noël ne se passa jamais sans quelque bonne aubaine, n'avait pas jugé convenable de se mettre au lit, elle s'étonnait même que minuit fût sonné, avant que son ministère devînt indispensable dans quelque ménage voisin.

Au premier bruit du marteau, elle parut à sa

fenêtre ; l'idée qu'une voiture l'attendait, et que sans doute elle était appelée dans un grande maison, lui fit prendre une voix douce et mielleuse, pour répondre à l'inconnu. « Je descends et je suis toute à vous. » En effet, ses préparatifs furent prompts et quelques minutes s'étaient à peine écoulées, que déjà l'étranger l'entraînait vers la berline ; tous deux y montent, et les chevaux sont partis avec une extrême vitesse.

Madame Berthe, dans la première émotion que lui a causée la joie d'être choisie pour aider à la délivrance d'une femme de distinction, et destinée peut-être à recevoir dans ses bras quelque comte ou marquis, n'avait pas pensé à jeter les yeux sur la personne qui était venue la chercher. Maintenant elle est dans une voiture dont les glaces sont voilées, et où règne l'obscurité la plus complète. Un homme est auprès d'elle, mais cet homme n'a pas parlé encore, cet homme, elle n'a pas vu ses traits, quel est-il ?..... Voilà ce qu'elle brûle de connaître ; mais elle ne veut pas paraître indiscrète et n'ose hasarder que quelques mots qui se rattachent à sa profession.

« Monsieur daignera-t-il me dire si les douleurs sont » de nature à faire présumer que tout soit terminé cette » nuit, car voyez-vous, je suis la providence du quartier » St.-Denis, et demain peut-être.... » Demain, demain, dit l'inconnu, avec un ton d'impatience, que sa voix décelait mieux que ne l'aurait fait son visage, « demain... » oui, tout sera fini ! cette nuit il y aura bien des cris, » bien des souffrances, mais il le faut..... » Ici sa voix devint plus sourde, et quelques mots que madame Berthe ne put comprendre, se mêlèrent au bruit causé par la rapidité de leur course.

Cette réponse bizarre excita chez la sage-femme la plus

vive curiosité, et quoiqu'à son avis, St.-Denis ne dût pas être éloigné, elle ne put résister au desir de faire une seconde question ; mais point de réponse. Son étrange compagnon, dans ce trajet, ne proféra plus que des imprécations dont le sens lui échappa, et qui lui firent éprouver une vague terreur.

Enfin les chevaux sont arrêtés. On entend s'ouvrir l'un après l'autre les deux lourds battans d'une vaste porte, la voiture s'est avancée de quelques pas encore, l'inconnu en descend précipitamment, et d'une voix mal assurée « suivez-moi, dit-il, et laissez-vous guider. » En effet, il fallait bien se laisser guider, car à l'obscurité de la voiture mystérieuse, avait succédé une obscurité plus profonde encore. Une main vigoureuse et tremblante pourtant, avait saisi le bras de madame Berthe, et cette pauvre femme dont l'effroi paralysait toutes les pensées, marchait où on l'entraînait ; elle marchait sur un marbre glacé et retentissant ; mais la peur bien plus que le froid faisait claquer ses dernières dents étonnées de se rencontrer.

Après quelques instans d'une marche pénible, une clef a été tournée avec violence, et madame Berthe se trouve tout-à-coup dans une chambre où brille la plus vive clarté, mais une clarté que ses yeux ne peuvent d'abord soutenir ; une clarté qui a quelque chose d'acre et de mordant..... En effet, elle n'est produite que par un brasier ardent que porte un gril de forme ovale et profonde. Ce gril est suspendu au milieu de trois plaques de fer entièrement rougies par l'action du feu, et qui répandent une chaleur suffocante.

Madame Berthe, en promenant ses regards étonnés sur

tout ce qui l'entoure, aperçoit, dans un angle de la chambre, un lit orné de riches draperies, et dans ce lit une femme..... . Ah! voilà seulement qu'elle a retrouvé l'usage de ses sens, de sa mémoire et de sa langue ; voilà qu'un léger sourire vient effleurer ses lèvres tremblantes, et elle s'avance avec empressement vers ce meuble qui lui a subitement rappelé et la cause de sa présence en ce lieu , et ses obligations , et jusquà son utile et honnête profession , dont elle avait même perdu le souvenir , quelques momens auparavant.

Cette femme , il faut s'en approcher de bien près pour distinguer ses traits, car elle est si pâle que ses joues se confondent avec la blancheur des draps sur lesquels elle repose. Sa figure quoiqu'amaigrie, est belle de régularité; ses yeux sont noirs , mais sans éclat , et au-dessous de chacun, on remarque une trace que les pleurs seuls ont pu y laisser.

Au pied du lit se tient debout et en silence le compagnon de voyage de madame Berthe. Enfin , elle pourra le voir tout à son aise..... C'est un vieillard..... Ah ! c'est un homme de soixante ans au moins qui lui a causé si grande peur, c'est un homme de soixante ans qui lui a serré le poignet comme avec des tenailles..... Mais celà n'est pas croyable , mais elle avait perdu la raison..... Et pourtant plus madame Berthe regarde ce vieillard et moins elle se sent disposée à rire de l'effroi qui, tout à l'heure, s'était emparé d'elle : car cet homme, malgré ses soixante ans, a l'œil perçant et sanglant; il y a dans sa physionomie je ne sais quoi d'inexplicable, mais ce n'est pas cette cruelle inquiétude alors qu'une fille chérie va donner une vie, peut-être au dépens de la sienne..... Non , ce qu'il éprouve, c'est quelque chose de poignant

qui contracte tous les muscles de son visage et qui donne à son regard une fixité effrayante ; jamais, jamais, les angoisses de la tendresse paternelle n'ont donné à une figure de vieillard une semblable expression.

Cependant quelques paroles languissantes rompirent ce silence que madame Berthe n'aurait pu supporter plus longtemps..... « Mon père, que cette chaleur est acca-
» blante... Pourquoi ce brasier si ardent ? il dessèche ma
» poitrine... Il épuise ce qui me reste de force ?... Mon
» père, par pitié, un peu d'air, un peu d'obscurité! »

Et le père ne répondit pas, et ses lèvres s'agitèrent convulsivement. Madame Berthe s'était aussitôt élancée vers la fenêtre qu'elle allait ouvrir. « Femme, arrêtez,
» dit le vieillard d'une voix menaçante, seul ici je
» dois être obéi. Je vous défends de faire un pas....

» ... Et toi, tu souffres, dis-tu, tu crains la lumière ?
» Mais n'ai-je pas aussi au cœur un foyer dévorant ?
» N'y as-tu pas jeté le désir de la vengeance, et la crainte
» du déshonneur ? Moi aussi n'aurai-je pas demain
» la clarté du jour à redouter ? Sur mon front n'as-tu
» pas imprimé la honte et l'infâmie ? Ton vil séducteur
» sans famille et sans nom, ne méritait pas que mon épée
» rencontrât la sienne..... — Grâce, grâce pour lui,
» dit une voix mourante. — Un poignard m'a vengé,
» reprend le vieillard! J'ai promis ta main... Dans cette
» main est ma ruine ou ma fortune, je ne t'en laisserai
» point l'arbitre, j'ai choisi. » En ce moment un cri de douleur s'échappa au milieu des sanglots qui suffoquaient la jeune femme au teint si pâle. Ce cri fut suivi d'un autre et cet autre était déchirant... Oh ! maintenant loin d'elle la crainte du déshonneur et de l'infâmie. Le

courroux, les menaces de son père irrité, les longues souffrances de son âme, les horribles tortures de son corps, elle a tout oublié..... elle est mère !

Sainte Vierge, qu'il est beau ! dit madame Berthe avec transport, qu'il est beau ! et cette exclamation avait fait connaître le sexe de l'enfant, que dans son trouble elle avait omis d'annoncer plus tôt avec l'air d'importance qu'elle savait prendre en pareille occasion.

Madame Berthe disait vrai, car le nouveau né était remarquable par la délicatesse de ses traits, et par ses chairs roses et blanches. « Tenez, voyez-le, monsieur, voyez-le, et pardonnez à cette malheureuse mère, qui réclame son fils en lui tendant les bras ; n'a-t-elle pas assez souffert ?.... Mais pendant que madame Berthe s'avance, que fait le vieillard ? Il attise le feu, le feu déjà si ardent ; il y jette une liqueur que renfermait une fiole qu'il a tirée de dessous son manteau, et une vaste flamme bleuâtre s'est élevée tout-à-coup... Cette flamme si vive et si subite a forcé madame Berthe à détourner la tête, et déjà dans ses mains étendues vers le vieillard.... il n'y a plus d'enfant..... Les vagissemens du nouveau né, on ne les entend plus..... Cet enfant si beau, la flamme l'étreint et le dévore..... Son berceau, c'est un gril de fer rouge ; déjà ses membres sont consumés, et son corps n'est plus qu'un charbon fumant au milieu de charbons embrâsés.

Et dans ce lit où tout-à-l'heure cet enfant a reçu une existence d'un moment, ce ne sont plus des cris humains que l'on pousse..... Ce sont des hurlemens comme jamais il n'en est sorti de la bouche d'un patient dont les os sont lentement broyés par la fatale roue ; c'est un râle-

ment comme celui qui termine une horrible agonie ; ce sont des mots vociférés avec désespoir et ces mots sont toujours les mêmes..... « Mon fils ! mon fils !... moi, sa » mère, je veux mon fils, rendez-moi mon fils !.....» Pendant ces supplications déchirantes, pendant ces angoisses et ces tortures, qu'aucune expression ne peut traduire, madame Berthe mourante d'effroi, croyant qu'elle n'a plus que le temps de recommander son âme à Dieu, est tombée à genoux ; elle prie, mais comme on prie sur l'échafaud, sous la hache du bourreau, comme on prie pendant une nuit de tempête sur le pont d'un vaisseau, sans mâts et sans voiles, entouré de rochers menaçants..... Elle prie, mais des lèvres seulement, car son cœur est glacé de crainte et d'horreur.

Dans l'église voisine pourtant à cette heure, ce sont des chants pieux qui s'élèvent vers le ciel, c'est une divine harmonie, dont les sons viennent mourir entre des sanglots, des cris et des imprécations ; c'est un hymne céleste, qui semble préluder au bonheur d'un ange martyr.

Madame Berthe, dans cet état de stupeur se sent saisir et entraîner hors de cette funeste chambre. Alors, une voix si émue, qu'elle a peine à la reconnaître, lui dit : « Femme, prenez cet or, et souvenez-vous que cet affreux « secret tuerait, s'il était révélé. »

Cinq mois après cette épouvantable nuit, madame Berthe, agenouillée devant la chapelle de la Vierge, cherchait par de ferventes prières, à écarter un instant l'horrible souvenir qui la poursuivait, et la privait de tout sommeil : madame Berthe n'était pas coupable, et pourtant ce cruel vieillard, cette mère, mourante de désespoir, cet enfant si beau, ce feu si ardent, tout était là devant elle, là sous ses yeux, toujours là....

Dans le chœur de l'église, on venait de célébrer un mariage. Un grand nombre de laquais attendent sous le portail; leurs livrées sont chargées d'or, les voitures du cortège sont couvertes d'armoiries, c'est un mariage de haute noblesse.

Madame Berthe n'était qu'à moitié de son chapelet, mais comment ne pas suivre la foule qui se pressait pour voir les nouveaux époux? Le marié n'est pas jeune, disait-on autour d'elle, il n'est pas séduisant, mais il est marquis, et riche, très-riche..... ses valets l'ont assuré. Et la marié, Dieu qu'elle est pâle!..... elle est mourante..... et ce vieillard qui la soutient, il a la figure d'un condamné.....

Dressée sur la pointe des pieds, et le cou tendu, madame Berthe veut voir à son tour..... Elle a vu enfin !..... Mais un frisson parcourt tout son corps; ses genoux se dérobent sous elle..... Pourquoi n'a-t-elle pas achevé son chapelet? peut-être elle eut retrouvé le sommeil.

CONSIDERATIONS

SUR

Les Déipnosophistes d'Athénée.

Par M. Vivet-Pajon, membre correspondant.

Au nombre des ouvrages que nous a légués la littérature grecque, il en est un peu connu des gens du monde, mais fort apprécié des savans et de tous ceux qui se livrent à l'étude de l'antiquité. Les *Déipnosophistes d'Athénée*, depuis l'année 1514, époque où ils parurent sous les auspices du célèbre *Alde-Manuce*, jusqu'au moment actuel, ont eu le précieux avantage d'occuper les méditations et d'exercer la sagacité des érudits les plus distingués. *Casaubon*, *Saumaise*, *Hugo-Grotius*, *Runkenius*, *Walkenaer*, *Schœighauser*, le professeur *Jacob* et d'autres encore ont tous cherché à interpréter et à

éclaircir un texte hérissé de difficultés. Mais au milieu de cette foule de doctes travaux, l'on placera toujours au premier rang l'édition de *Schvvæighauser* (1) et le commentaire de *Casaubon*, l'un comme un monument de l'érudition vaste, mais prolixe et parleuse du seizième siècle ; l'autre, comme une preuve éclatante des progrès que la critique a faits de nos jours (2).

Athénée a été traduit deux fois en français. Le fameux abbé *de Marolles*, connu pour travestir si singulièrement les anciens, osa le premier et sans savoir un mot de grec, faire passer dans notre langue un ouvrage qui fait encore aujourd'hui le désespoir des Hellénistes. *Lefebvre de Villebrune* vint après, et cet érudit, malgré ses hautes prétentions, ne nous a laissé qu'une traduction infidèle et surtout mal écrite. Nous ne dirons rien de la version entreprise par *Adam de Vendôme*, restée inédite. Elle a été refondue par De Villebrune, qui y a puisé d'abondantes ressources pour sa propre traduction.

Ce flot de commentaires, de recherches de toutes espèces, nous donne la mesure du crédit d'Athénée au-

---

(1) On a reproché à ce savant de n'être pas assez versé dans les règles de la versification grecque, ce qui était indispensable pour un ouvrage tissu des fragmens d'un très-grand nombre de poètes.

(2) Noël Lecomte, ou Conti, est le premier interprêtre latin des *Deipnosophistes*. Daléchamp, médecin distingué et laborieux écrivain, le suivit dans la carrière. Ce fut la version de cet érudit dont *Casaubon* fit choix, pour lancer son édition d'Athénée dans le monde savant.

près des savans ; et avouons-le, il repose sur de solides appuis. Son œuvre n'est qu'une compilation, mais elle éclaire d'une vive lumière quelques unes des faces de la civilisation antique ; c'est un guide du voyageur dans le monde des anciens, une mine féconde en documens sur les sciences, les arts, les usages des Grecs et de plusieurs autres peuples ; une encyclopédie, que certainement nous n'appellerons pas méthodique, mais qui nous apprend quel était l'état des sciences alors. En un mot, le manuel de l'archéologue, de l'antiquaire, de l'érudit.

Un autre genre de mérite recommande encore Athénée aux hommes éclairés. Les *Deipnosophistes* nous font connaître les richesses prodigieuses de la littérature hellénique. Des trésors sont amoncelés dans ce livre, dont le texte renferme les fragmens de près de quatre cent cinquante auteurs. Le nombre des pièces de théâtre qui y sont citées s'élèvent à sept cent soixante-dix environ. Chose étrange ! les modernes prétendent connaître à merveille les sentiers du parnasse grec et juger de sa hauteur, et cependant, parmi cette foule d'écrivains, combien en est-il dont les ouvrages nous soient parvenus (1) ? Quatre-vingts tout au plus. Le reste a disparu dans cette longue nuit qui suivit la chûte de Rome, et le théâtre des Grecs, déjà appauvri, mutilé par la main du temps, est apparu aux lecteurs français défiguré par la prose du père *Brumoy*.

---

(1) Athénée lui-même n'est point complet : nous n'avons qu'un abrégé, les deux premiers livres et le commencement du troisième.

Casaubon avoue que l'abbréviateur lui est inconnu, il ignore son pays et son nom. Il croit seulement qu'on doit le placer à une époque antérieure à *Eusthatius*, parceque ce dernier a fait plus d'une fois usage de l'abrégé dont nous venons de parler.

L'érudition d'Athénée est vive, animée, dramatique; elle ne se perd point dans de longs et pâles raisonnemens; elle ne se fond pas avec son style; il cite sans cesse. A-t-il besoin de peindre un personnage, de faire connaître une particularité, un usage singulier, un trait de caractère ou de mœurs? Il a toujours un texte tout prêt. Le plus souvent, il emprunte quelques vers, un fragment de scène à un auteur tragique ou comique; c'est ainsi qu'il fait passer tour-à-tour sous nos yeux *Ménandre*, *Aristophane*, *Alexis*, *Philemon*, *Eschyle*, *Antiphane*, *Cheremon*, *Sophocle*, *Eubule*, *Zosithée*, *Phérécrates*, *Euripide*, etc., etc. Ces souvenirs de l'Odéon, ces réminiscences du théâtre de Bacchus, reproduisent à merveille l'esprit, les idées, les habitudes, les mœurs des Grecs. Comme ce peuple ne pose plus alors devant la muse de l'histoire et qu'il a quitté son costume de héros, il devient facile de saisir les nuances les plus légères de sa physionomie et d'en reconnaître la véritable expression. D'ailleurs on sait que, de tous temps, les poètes comiques ont eu la prétention de peindre la société et de retracer ses vices et ses ridicules. Chez les Grecs, ils ont un privilège de plus, ils remplissent l'office de la presse, ils font de l'opposition à la manière de nos petits journaux (1); tantôt ils aiguisent le trait du ridicule contre les puissans du jour, ou bien ils les at-

(1) On sait avec quelle audace *Aristophane* démasquait *Cléon* en plein théâtre.

Périclès, malgré sa puissance dictatoriale, laissait flétrir sur la scène ses liaisons avec Aspasie; celle-ci y était traitée sans façon : « En dé tais kômôdiais Omphalê té néa kai Dêianeira kai palin Era prosagoreuetai. Kratinôs d'antikrus pallakên autên eirêken en toutois. » « Eran té oi Aspasian tiktei, kai katapugosunên pallakên kunôpida. » *Plut. in Peric. pag.* 165.

taquent avec audace et leur jettent de la fange : qu'ont-ils à craindre? Les Athéniens aiment tant à plaisanter! Ils ont ri, les voilà désarmés. C'est aussi sur la scène que se déroule la chronique scandaleuse; c'est là que se font les *Mémoires contemporains*. Il devait en être ainsi dans une civilisation qui ne connaissait point d'ombre ni de mystère, où tout se dessinait au grand jour de la publicité, où l'on ne voilait rien, pas même les actions les plus honteuses.

Le cadre dont Athénée s'est servi pour présenter le résultat de ses immenses lectures, est celui qu'adoptèrent *Platon* et d'autres écrivains illustres qui ont décrit des banquets. Les Grecs aimaient les dialogues; cette forme de style rappelle le mouvement et l'élasticité de la conversation, et elle devait être préférée par un peuple qui enseignait la philosophie au bord des chemins, et fesait de l'économie politique sur la place publique. Ces traités où l'auteur parle seul, tout en s'effaçant derrière son sujet, conviennent mieux aux modernes; chez eux, les études sont solitaires, et la science, pour aller à la découverte de la vérité, s'enveloppe d'obscurité et de silence.

C'est à la table de *Laurentius* (1) qu'Athénée fait asseoir ses lecteurs. Ce Romain, auquel une instruction profonde, sa grande fortune et sa riche bibliothèque assurèrent une sorte de célébrité, exerçait envers les gens de lettre une hospitalité somptueuse : parmi les con-

(1) Suivant ce que dit Athénée, *Laurentius* avait été chargé par Marc-Aurèle d'inspecter tout ce qui concernait la religion et les sacrifices.

vives figurent le rival du père de la médecine, le célèbre *Galien ; Meursius*, jurisconsulte habile ; *Monius*, érudit distingué ; *Plutarque*, *Léonide*, *Emilien*, *Zoïle*, tous quatre grammairiens renommés ; *Pontien* et *Démocrite*, savans du premier ordre ; *Philadelphe* de *Ptolémaïde*, grand métaphysicien ; *Cynulque* et *Ulpien*, sectateurs d'Antisthènes, et un musicien d'Alexandrie, nommé *Alcide*.

On conçoit qu'entre de tels personnages la conversation doit être fort savante, et le plus souvent grave et sérieuse. Dans ce repas où les muses sont admises, pour nous servir de l'expression d'Athénée, chacun des hôtes de *Laurentius* s'empresse de faire briller sa mémoire et, comme nous dirions, de vider son porte-feuille ; chaque incident du festin lui en fournit l'occasion : les mets, les vins, la cuisine amènent tour-à-tour les anecdotes, les traits d'histoire, les traditions mythologiques, les observations scientifiques, les remarques grammaticales, le tout accompagné d'un feu roulant de citations ; quelques fois la discussion s'échauffe, et c'est alors une petite guerre à coups de textes, où l'on déploye de part et d'autre le plus vaste savoir.

On voit déjà qu'il ne faut pas s'attendre à trouver dans les *Deipnosophistes* cette méthode, cette clarté, cette marche suivie que l'on exige des écrivains modernes ; Athénée en est au contraire à une énorme distance. *Ordo in his sermonibus nullus est*, s'écrie Casaubon, malgré son respect religieux pour l'auteur qu'il commente, et il a raison : la manière dont notre grammairien met ses matériaux en œuvre décèle une extrême inhabileté. Chez lui, tout est confusion, et c'est comme à plaisir qu'il disperse et parsème dans le cours de son

ouvrage les diverses parties d'un même sujet. Aucun lien ne réunit cette foule de faits, de détails, de nature si différente, qui se trouvent jetés pêle-mêle et se heurtent l'un l'autre. Une table des matières bien faite, un bon index sont les seuls fils qui puissent guider le lecteur dans ce dédale d'érudition.

Le même vague se remarque dans le dessin du cadre qu'Athénée a choisi. On ne sait quand son banquet commence ou se termine. C'est ainsi que ce n'est qu'à la fin du troisième livre (1) qu'il annonce qu'il va parler du repas de Laurentius, qu'on devrait croire en train depuis lort longtemps. De même, les convives (2) se séparent plus d'une fois dans le cours de l'ouvrage, et néanmoins l'abbréviateur des deux premiers livres d'Athénée assure que la durée du festin n'éprouve point d'interruption. Il est vrai que, pour lever la difficulté, Casaubon (3) prétend que les trois premiers livres sont consacrés à raconter ce qui se serait dit pendant une collation offerte aux convives; le quatrième, le cinquième et le sixième, aux discours dont elle a été suivie, et que ce ne serait qu'au septième que commencerait le souper, *legitimam cœnam*. Mais ceci est tout simplement une de ces conjectures qu'imaginent les commentateurs, pour expliquer ce qu'ils ne comprennent pas, et elle ne mérite nullement une sérieuse attention.

---

(1) « Echetò télos êdé ê biblos épi tois logois tois péri tôn edesmatôn échousa tên katastrophên. Archên gar tou deipnou apò tòn exês poiêsométha. » *Ath.* liv. 3, pag. 127, édition de Casaub.

(2) « Epi toutois tois logois anachôrountés oi polloi lélêthotès, diélusan tên sunousian. » Ath. liv. 5, pag. 222.

(3) *Cas. anima. in Ath. Dip.* Pag. 441.

Ajoutons encore que le coup-d'œil philosophique d'Athénée est extrêment faible, que sa sagacité est fort ordinaire, et que souvent l'étendue de sa mémoire fait tort à son jugement. Quelques personnes même lui ont reproché et avec raison de l'inexactitude dans ses citations. Comme l'érudition déborde chez lui, il accorde beaucoup trop de place à des détails puérils ou niais. Au surplus, quelques uns de ses défauts peuvent être justifiés, si on se rappelle l'époque à laquelle les *Deipnosophistes* furent composés. C'est deux cents ans après l'ère chrétienne; alors les beaux jours de la littérature grecque s'étaient enfuis; le génie hellénique n'avait plus de spontanéité ni de sève; on faisait des lexiques, des poëmes sur la chasse ou sur l'art de guérir. C'est une époque de décrépitude, un temps d'agonie, un siècle de rhéteurs et de grammairiens; et il faut l'avouer, Athénée n'était pas de force à se montrer supérieur à ses contemporains.

Ce n'est donc point comme œuvre d'art, mais à cause de sa haute utilité, que le banquet des savans a mérité à son auteur une place honorable sur cette longue liste qui commence avec Homére et finit aux patriarches de Constantinople.

Zoologie, botanique, médecine, histoire, coutumes anciennes, fêtes, pompes religieuses, traditions mythologiques, parasites, femmes galantes, musique, danses, instrumens, vases, cuisine, architecture navale, tels sont, en deux mots, les objets dont il traite. Son livre est comme un vaste magasin d'antique où seraient entassés confusément et sans art les objets les plus disparates, où l'on verrait une lyre à côté d'un glaive et la sale besace du cynique recouvrant la tunique moëlleuse de la courtisane.

Quel trésor, pour l'archéologue, que cette foule de particularités sur les usages des Grecs, cette peinture minutieuse et fidèle de leur vie privée! Suivez Athénée, il va vous conduire dans la salle du festin, il vous fait remarquer la disposition des lits, les roses qui couvrent le sol, il compte les fleurs sur la tête des convives (1); il analyse les parfums (2) dont l'air est embaumé. Mais voyez! une longue file d'esclaves apporte les mêts; les gâteaux dorés, les mazes (3) aussi blondes que Cérès s'entassent dans des corbeilles d'argent (4); votre curiosité s'éveille: ne craignez rien, Athénée n'est pas homme à la tromper. Vous allez avoir l'histoire de chaque plat; vous saurez quels ingrédiens y sont entrés (5), leur assaisonnement, leur degré de cuisson. Bientôt cette sphère lui paraît trop étroite; ses observations s'étendent; il croit nécessaire de vous apprendre quelles sauces, quels ragoûts étaient en vogue chez les voluptueux d'Athènes ou de Corinthe, du temps de Périclès ou de Démétrius; il entre dans les détails les plus exacts, les mieux circonstanciés au sujet des comestibles dont les tables

---

(1) Ath. liv. 15, pag. 669 et suiv. Edit. de Casaub.

(2) *Ibid.* pag. 687 et suiv.

(3) On donnait ce nom à une sorte de pâtisserie fort en vogue chez les Grecs; il y avait plusieurs espèces de mazes. Ath. liv. 3, pag. 114.

(4) Ath. liv. 4, pag. 129.

(5) Athénée est intarissable lorsqu'il s'agit des différens modes d'apprêter les mêts; ce serait vouloir citer ici presque tout le texte des *Deipnosophistes* que d'entreprendre d'indiquer tous les passages relatifs à l'art culinaire.

grecques sont couvertes. Il vous révèle (1) tout le mérite des anguilles du détroit de Sicile, des thons du cap de Pachino, des huîtres des rochers de Pelore, des anchois de Lipari; et pour en parler en connaissance de cause, il appelle à son aide les professeurs dans l'art de faire bonne chère; il s'éclaire surtout des lumières d'*Orchestrade* (2). Ce Christophe Colomb des gourmands, qui traversa les mers pour connaître ce qui pouvait intéresser son insatiable appétit, et de retour de ses courses lointaines, peignit dans de beaux vers tout le plaisir de manger.

Mais la Grèce ne suffit plus à notre auteur; il en sort pour soumettre à ses recherches (3) les repas des Perses, des Egyptiens, des Thraces, des Parthes, des Romains, des Gaulois et même des hordes de la Germanie; il opère sur ce point les rapprochemens les plus curieux, et rassemble tous les matériaux d'une histoire comparée de la cuisine dans l'antiquité.

Désirez-vous des détails d'un autre genre? Ouvrez le livre XIV, et vous y verrez une dissertation sur la musique, où l'on traite de ses heureux effets sur l'organisation, de son but dans la haute antiquité, des causes qui amenèrent sa décadence, et la rendirent molle, efféminée et plutôt faite pour mesurer les gestes lascifs des baladins, que pour enflammer le courage des héros. Vous y trouverez également un examen de ses différens

(1) Ath. liv. 1er, page 4.

(2) Ath. liv. 7, page 278.

(3) Ath. liv. 4, passim.

modes et du caractère qui leur est propre; diverses particularités sur les chansons érotiques et grivoises et celles de certaines classes d'artisans, et un aperçu sur les hymnes, les Pœan et en général sur la poésie lyrique des Grecs. Les instrumens de musique (1) ne sont pas non plus oubliés : Athénée en décrit un grand nombre : étudiez-le avec attention, et bientôt vous connaîtrez tout aussi bien qu'un luthier de la ville de Minerve, le Plectre, la Pectis, la Magdis, les Parthenies, la Sambuque, le Barbitos, la Cithare (2), etc.

La danse, qui chez nous est le dernier des arts et le plus frivole des talens, la danse, cette partie si importante des cérémonies du paganisme, occupe dans Athénée la place que lui assignait la civilisation antique. Aimez-vous les riants souvenirs? Voulez-vous savoir quels étaient les pas que formaient les filles des Grecs, dans les temples des Dieux? Voulez-vous connaître les figures qu'exécutaient les chœurs légers, qui voltigeaient sur la scène athénienne, pendant les fêtes de Bacchus? Consultez l'auteur du banquet, et il va vous donner la liste de toutes les danses (3) : de celles dont le caractère était grave, telles que le Dactylle, l'Iambique, la Molossique, la Cordax, l'Emmelée, etc.; de celles qui jouaient l'ivresse ou la folie, comme la Cernophore, la Moggas, la Thermaustris, etc., etc.; ou qui se joignaient à la poésie lyrique et la rendaient plus expressive, telles que la Pyrique, image fidelle des combats,

(1) Ath. liv. 14, pag. 617.

(2) Ath. liv. 4, pag. 174, et liv. 14, pag. 633.

(3) Ath. liv. 1, pag. 22, et liv. 4, pag. 628 et suiv.

la Gymnopédique, que les enfans exécutaient après s'être dépouillés de leurs vêtemens, et l'Hyporchematique que *Pindare* fait danser par les vierges de Laconie.

Mais comme on a pu le voir plus haut, Athénée ne s'occupe pas toujours de festins ou de musique : il traite des sujets plus sérieux. La description (1) de la Quarantirème de *Philopator* et du vaisseau de *Hieron* nous fournit des documens précieux sur la marine des anciens. Tous ceux qui s'occupent de l'histoire des sciences dans l'antiquité rappelleront toujours ses recherches sur les coquillages (2), les poissons (3), les oiseaux (4) et plusieurs espèces de quadrupèdes. Les nombreux passages qu'il rapporte, concernant les fleurs et les fruits (5) et leurs différens usages d'agrément ou d'utilité, et les éclaircissemens qui en résultent, ont mis à même d'interprêter sainement les auteurs qui ont parlé de ces matières, tels qu'*Aristote*, *Théophraste*, *Dioscoride*. Il n'est peut-être pas hors de propos d'ajouter, qu'à la renaissance des lettres, les botanistes, qui recherchaient les plantes connues des anciens, découvrirent que le *Syringa* avait été décrit par Athénée (6) ; en conséquence, ils nommèrent cette plante *Philadelphus-Athenœi*.

Athénée n'a pas travaillé uniquement pour les natu-

---

(1) Ath. liv. 5, pag. 203 et suiv.

(2) Ath. liv. 3, pag. 185 et suiv.

(3) Ath. liv. 7, page 277 et suiv.

(4) Ath. liv. 9, pag. 373 et suiv.

(5) Ath. liv. 13, pag. 668, et liv. 2, pag. 49 et suiv.

(6) Ath. liv. 15, pag. 662.

ralistes et les érudits. Le philosophe dont l'observation plane de plus haut, et qui étudie les phases de la civilisation, son mouvement, ses progrès et ses conquêtes, chez les diverses nations qui se partagèrent le monde, trouvera dans les *Deipnosophistes* des tableaux de mœurs du plus haut intérêt.

Ceci nous conduit à nous demander si les anciens ont été vus communément par les modernes sous leur véritable jour. Cette question est grave, et cependant nous n'hésiterons pas à dire que nous croyons que, de tout tems, on s'est livré sur leur compte à d'étranges illusions. L'Europe chrétienne, sur qui ils ont versé des torrens de lumière, ne les a pas assez tôt étudiés. Et quand même, elle leur doit trop pour qu'elle ait pu jamais les juger de sang-froid. Ouvrons l'histoire; parcourons les annales littéraires : qu'y voyons-nous? Le moyen âge les ignore tout-à-fait; à peine quelques traditions viennent-elles, comme un souffle lointain, lui révéler qu'ils existèrent. Ses ménestrels invoquent plus souvent la Vierge Marie que Monseigneur *Apollo*. A la renaissance des lettres, un cri unanime d'admiration accueille tant de chefs-d'œuvres reparaissant au grand jour étincelans de jeunesse et de fraîcheur. Dans ce siècle, le savoir classique est le but de toutes les nobles ambitions. Les cœurs palpitent à la lecture d'*Euripide* ou d'*Homère*; on encense *Aristote*, on se prosterne devant *Platon*. Plus tard, ce culte, cette ferveur dégénérèrent en une admiration officielle, un enthousiasme de convention. Sparte et Rome, aux yeux des savans, sont le type sublime des institutions politiques. Les Grecs et les Romains envahissent la scène, et Louis XIV, dans ses fêtes, chausse les sandales et ceint son front monarchique du laurier républicain. Plus tard encore, et de

cela il n'y a pas trente années, dans des jours de délire et de sang, des législateurs qui sortaient du greffe ou de l'étude du procureur, mais qui avaient appris le latin au collége, ont prétendu fabriquer une république à l'Athénienne avec les débris du trône des successeurs de Hugues-Capet.

Il est vrai qu'aujourd'hui tout est bien changé : le passé se décolore de plus en plus, car le présent est dévorant, et les anciens sont prêts à subir la dédaigneuse indifférence dont se plaint le catholicisme. *Les Dieux s'en vont*, s'écriait un prêtre de Jupiter au milieu de Rome à moitié chrétienne. Les Rois s'en vont, a-t-on répété de nos jours. Ne pourrait-on pas dire que les anciens s'en vont aussi, et peut-être les quitterons-nous avant d'avoir su jamais les apprécier.

Nous avouerons néanmoins que, depuis longtems, on possède sur les Romains des notions bien plus exactes que sur les Grecs. De grands écrivains, des hommes d'une vaste érudition nous ont appris comment il fallait envisager leur politique et faire ressortir les points d'appui, sur lesquels leur puissance gigantesque reposait. On connait aussi les traits caractéristiques de leur état social. Mais ces anciens maîtres du monde sont bien près de nous, car nous vivons au milieu de leurs ruines. Dès lors, il devient plus facile de se former une juste idée de cet ensemble de grandeur, de férocité, de vertus sauvages, de magnanimité sublime, dont leur histoire nous offre le modèle.

La Grèce, au contraire, se montre à nos regards dans un majestueux lointain, toute poétique, toute radieuse, toute resplendissante de l'éclat des arts, et suivie d'un

cortège de sages, de héros et de Dieux. Monde de beauté, d'harmonie et d'intelligence, elle est le nœud qui unit l'Orient à l'Occident; le terme auquel viennent aboutir les vieilles civilisations de l'Egypte et de l'Asie; le point de départ de notre Europe; une de ces bornes milliaires impérissables, qui marquent, à travers l'Océan des âges, la marche et le progrès de l'esprit humain.

Cependant, essayez de soulever, à l'aide de l'érudition, le voile brillant dont elle s'enveloppe, et vous aurez bientôt découvert les plaies profondes dont son état social est sillonné; alors, elle vous apparaîtra telle qu'elle est, c'est-à-dire, immorale, dépravée, corrompue.

Quelle distance entre nos mœurs et celles de ce peuple que les rhéteurs nous ont donné si souvent pour modèle! Toutes les pages d'Athénée sont là pour l'attester. Choisissons donc quelques traits du vaste tableau que l'on pourrait tracer d'après lui.

Chez toutes les nations, sauf quelques exceptions bien rares, la condition des femmes a toujours été, s'il est permis de dire, le thermomètre de la civilisation. L'Orient en fit des esclaves, Rome environna ses matrones et ses vestales de respect et de vénération; mais elle punissait leurs faiblesses par d'horribles supplices. Le christianisme retrouva les titres de cette belle portion de l'espèce humaine, et quelques cents ans plus tard, la chevalerie lui prodigua l'encens. Enfin, les temps modernes sont venus assigner aux femmes la part d'influence qu'elles avaient droit d'obtenir.

En Grèce, postérieurement à Homère, on ne voulut voir dans les femmes qu'un instrument de plaisir ou

d'utilité. Ecoutons le plus grand de ses orateurs (1) : » Nous avons, s'écrie Démosthènes, des courtisanes pour » le plaisir, des concubines pour satisfaire aux exigences » des sens, des épouses pour nous donner des fils légi- » times et pour veiller avec fidélité à l'intérieur de nos » maisons. »

Et en effet, les seuls titres d'une Athénienne auprès de son mari consistent dans sa fécondité et son assiduité aux soins du ménage. C'est donc tout au plus à son estime qu'elle peut viser, et l'estime est quelque chose de si froid ! Mais chercher à obtenir sa tendresse, essayer de lui inspirer de l'amour, elle n'oserait jamais y prétendre ! Reléguée dans la sphère la plus humble, condamnée à l'obscurité du Gynécée, obligée de passer ses jours à surveiller des esclaves, elle ne peut espérer de lutter avec ses brillantes *Etaïres* qui enchaînent dans des liens si étroits celui auquel elle est unie. Une concubine, que la loi tolère, peut la chasser du lit nuptial ; elle doit craindre à chaque instant qu'une vile prostituée, une joueuse de flûte ne vienne, toute palpitante de luxure, lui ravir ses droits de mère et d'épouse (2). L'abandon et

---

(1) « Tas mên étairas êdonês énéka échomên, tas dé pallakas tês kath'êméran pallakeias, tas dé gunaikas tou paidopoieisthai gnésiôs, kai tôn endon phulaka pistên échein. »

Il n'est pas certain cependant que ce discours soit de Démosthènes ; Athénée semble élever un doute à cet égard. Au surplus, n'importe par quelle bouche il ait été prononcé ; le point important, et on ne peut pas le méconnaître, c'est qu'il exprime le sentiment général.

(2) Les lois d'Athènes permettaient d'avoir des enfans d'une deuxième femme, ou pour mieux dire, d'une concubine, car elle n'avait pas le titre d'*astée*, c'est-à-dire, de citoyenne.

et l'oubli, tel est le sort auquel est vouée la matrone grecque.

On conçoit très-bien alors qu'avec de pareilles mœurs, le lien du mariage devait être faible et distendu. Aussi le Dieu d'Hymenée n'a-t-il pas chez les Grecs l'aspect noble et sévère que lui prêtent les Latins. Les poètes comiques s'en emparent, ils le traduisent sur la scène et le baffouent sans pitié, comme les autres habitans de l'Olympe. Ils déplorent le malheur de l'homme qui se marie (1), ils le traitent d'insensé (2). Ils opposent ensuite, comme pour faire contraste, les charmes d'une liaison illégitime; ils en retracent les plaisirs avec une vivacité de couleur, une crudité de pinceau, que la pudeur d'un public de nos jours rejetterait avec dégoût, malgré le chemin qu'on lui a fait faire depuis peu.

Cette morale que l'on peut appeler lubrique, à meilleur droit que les vers doucereux de *Quinault*, réagit à son tour sur la société corrompue dont elle n'est que l'expression, et c'est avec raison que *Philétaïre* écrit dans l'une de ces pièces : « *Non, ce n'est pas en vain que l'on voit dans toute la Grèce des temples à Venus courtisane et non à Venus mariée* (3). »

---

(1) Voyez à ce sujet divers fragmens d'*Amphis*, d'*Eubule*, d'*Antiphane*, de *Ménandre*, de *Carcius*. Ath. liv. 13, pag. 559.

(2) « Gégamêké dêpou. sù tî légeis; alêthinôs
« Gégamêké : nûn égô zônta, péripatounta katelipon. »
(Voyez Ath. liv. 13, pag. 559.)

(3) « Ouk étos étairas iéron esti pantachou
« All'ouchi gamétês oudamou tês ellados. »
(Chil. in Trial. *Ath.* liv. 13, page 559.)

Venus courtisane, oui c'était bien cette divinité que devait encenser un peuple passionné pour les jouissances des sens. Aussi, par une singularité qui ne s'est plus renouvellée dans l'histoire des nations, la prostitution reçut-elle de lui une puissance véritable, celle de l'opinion. Chez les modernes, elle se montre honteuse, résignée et prête à subir tous les outrages; elle barbotte dans le ruisseau. Si par hasard, à une époque de licence, elle revêt le manteau de cour, les honnêtes gens ne l'en poursuivent pas moins de leur mépris. En Grèce, non seulement elle se métamorphose en une profession qui a ses règles, ses principes, je dirai même sa littérature (1), mais elle s'impatronise dans les mœurs, elle se glisse dans les institutions, elle se fait protéger par les lois; on la retrouve dans les cérémonies publiques, dans le culte des Dieux (2); on lui élève des autels (3). Elle enlace dans un vaste réseau la société grecque tout entière, et elle en occupe tous les rangs; depuis la Dictériade obscure (4), vouée aux grossiers plaisirs des matelots du

---

(1) Les ouvrages de Philénis. Ath., liv. 8, page 315.

(2) A Corinthe, les courtisanes présentaient les vœux de la ville dans les circonstances critiques. Ce furent elles qui, lors de l'invasion des Perses, prièrent dans le temple de Vénus pour le salut des Grecs. Ath. liv. 13, page 573.

(3) On décerna une statue d'or à Phryné qui fut placée dans le temple de Delphe, entre celles d'Archedamus, roi de Lacédémone, et d'Amyntas, fils de Philippe. Le cynique Cratès disait que cette statue était un trophée de l'incontinence des Grecs.

(4) C'est le nom que les Alexandrins donnaient aux prostituées les plus villes. Voy. Ath. liv. 13, pag. 577.

Pyrée, jusqu'à l'amie de Périclès (1); depuis la joueuse de flûte, dont les charmes effrontés rendent l'orgie plus délirante encore, jusqu'à cette courtisane philosophe, qui, sous les frais ombrages des jardins d'Epicure, met en pratique avec les disciples les leçons du maître sur la volupté (2).

A la vérité, dans cette sphère élevée, le vice se parait de bien des séductions; le génie grec savait les couvrir de fleurs; c'est à quoi les modernes n'ont pas toujours réussi. Chez les Romains, il était hideux; à Athènes, au contraire, il avait fait alliance avec les talens; il leur donnait la main, et la philosophie et la sagesse elles-mêmes n'en avaient pas peur. C'était auprès des courtisanes que les peintres, les statuaires allaient chercher des inspirations. Là se réalisait pour eux cet idéal de beauté physique, que les rêves d'une imagination ardente avaient conçu. Et il faut avouer qu'ils payaient avec usure la complaisance peu scrupuleuse de leurs modèles. En traduisant en marbre de fugitifs attraits, ils leur donnaient la durée des siècles (3). Ils faisaient mieux encore, ils déifiaient les formes de *Laïs* ou de *Phryné*, et les exposaient ensuite dans les temples, à l'admiration sensuelle et aux lubriques hommages des dévots (4).

La poésie ne voulut pas rester en arrière des peintres

---

(1) Il n'est pas besoin de nommer Aspasie; on sait qu'il y eut deux courtisanes qui s'appelèrent ainsi; la seconde Aspasie fut aimée de Cyrus-le-jeune.

(2) Ath. liv. 13, page 588.

(3) Ath. liv. 13, pag. 591.

(4) Ath. liv. 13, pag. 605 et 606.

et des sculpteurs, et pour célébrer les courtisanes, elle employa tous les tons; de l'élégie (1), elle s'éleva jusqu'à l'ode. *Pindare* (2) lui-même, le chantre des héros et des Dieux, leur a consacré quelques uns de ses vers. Les historiens, les biographes ne leur manquèrent pas non plus. *Aristophane* de Bysance (3), *Apollodore*, *Antiphane*, *Gorgias*, ont écrit sur les courtisanes d'Athènes. Quant aux auteurs comiques, sans cesse ils les font monter sur la scène; souvent même ils choisissent pour titre de leurs pièces le nom d'une de ces beautés célèbres. Rien de ce qui concerne cette classe de femmes ne leur semble indigne d'attention. Ils étudient leurs mœurs (4), ils dépeignent minutieusement leur genre de vie (5); et

---

(1) Athénée rapporte un fragment fort étendu d'une élégie qu'*Ermésianax* de Colophon composa pour une courtisane nommée *Lioncion*. Ath. liv. 13, pag. 597.

(2) Pindare commence ainsi : « O kuprou despoina téon deuté es alsos phurbadôn koran agélan ékatonguon Xénophôn téleiais epêgagé euchôlais. » La versification de ce passage est fort défectueuse dans le texte de Casaubon.

(3) Cet auteur fait mention de 135 courtisanes, avec des détails circonstanciés; Apollodore en rappelle encore davantage, et Gorgias porte ce nombre plus haut. Au surplus, ajoute l'orateur du banquet, elles se multiplièrent tellement dans la belle ville d'Athènes, que jamais aucune, quelque peuplée qu'elle fût, n'en vit autant dans ses murs.

(4) *Thalatta*, de Dioclès; *La Coriano* de Phérécrate, l'*Antée* de Philyllius ou d'Eunicus; la *Thaïs* et la *Phaunium* de Ménandre, l'*Opora* d'Alexis, la *Clepsydre* d'Eubule.

(5) « Tas pheidôlous kermatôn paleutrias
« Pôlous kupridos exêskêmenas
« Gumnas éphexês épikairos tétagmenas

quand ils sont de mauvaise humeur, ils dévoilent avec emportement leurs ruses et les impostures de leur toilette. Ils vont même si loin, ils descendent si bas (1) qu'on se demande ce que pouvait être une nation devant laquelle on représentait publiquement de pareilles turpitudes.

Tout ce que la Grèce renfermait d'hommes illustres se pressait en foule autour de ces femmes, dont l'esclavage (2) avait flétri l'enfance, et que quelques rides pouvaient replonger dans la misère et l'abjection. Plusieurs même attachèrent des rois à leur char et vécurent dans la pourpre (3). Leur beauté, leurs talens, les grâces de leur esprit étaient un talisman qui plaçait entre leurs mains la fortune et le pouvoir. On sait quel fut l'ascendant sans bornes qu'Aspasie exerçait sur l'esprit de Périclès. Placée au rang d'une maîtresse en titre dans une monarchie, elle sut s'arroger les mêmes prérogatives;

« En leptonêtois ê mésin estôsas, oias
« Eridanos agnois udasi kêpeuei koras
« Paron Behaiôs asphalôs exesti soi
« Mikrou priasthai kermatos tên êdonên. »
(*Eubule, in Perno*, Ath. liv. 13, pag. 568.)

(1) Consultez à ce sujet les fragmens d'Eubule, d'Alexis, de Machon, de Xenarque, d'Amphis, de Timoclès, d'Aristophane, que l'on trouve dans Ath. liv. 13, *passim.*

(2) Les courtisanes la plupart du tems étaient des esclaves.

(3) La danseuse *Philino*, dont Philippe eut Arridée et Alexandre; *Lamie* qui fut aimée de Démétrius Poliocerte; *Demo*, maîtresse d'Antigone; *Mysta* ou *Nysa*, qui régnèrent sur le cœur de Seleucus. Ath. liv. 13, pag. 578.

elle prit part au gouvernement, elle fit la paix et la guerre (1).

Rien n'est plus singulier et mieux fait en même temps pour renverser toutes les idées que nous nous faisons d'un philosophe, d'un sage, d'un précepteur de morale, que l'intimité singulière (2) qui existait entr'elle et Socrate, et surtout les leçons que celui-ci donnait à la courtisane *Théodote* (3), pour lui apprendre à tirer parti de la générosité de ses amans.

Au surplus, quand on lit Athénée, on s'étonne et on s'afflige de voir le scandale s'attacher aux noms les plus

---

(1) Aristophane et Cléarque prétendent que ce fut à cause d'Aspasie que toute la Grèce fut troublée. Arist. *Achar.* act. 2, scène 5e. V. Ath. liv. 13, pag. 570.

(2) Au nombre des passages les plus curieux qui nous aient été conservés par Athénée, on doit placer sans contredit les vers publiés par Heradicus, dans lesquels Aspasie met un langage si étrange dans la bouche du plus sage des hommes.

ASPAS. Sôcratés ouk élathès mé pothô dèchtheis phréna tên sên,
Paidos Deinomachês kai kleiniou · all'upakouson
Ei boulei soi échein eû paidika, mê eu apithêsês
Aggélô, alla pithoû · kai soi polu beltion estai.
SOCR. Ka'gô opôs êkousa charas upo sôma lipainô.
Idrôti blépharôn d'goos pésen ouk athélêtôs.
ASPAS. Stellou plêsamenos thumon mousês katochoié
E ton d'airêseis ôdôn dein oisi pothoisin
Amphoin gar Philias ê d'archê. têde kathexeio
Auton prosballôn akoais optêria thumou.

Ath. liv. 5, pag. 219.

(3) Ath. liv. 5, pag. 220.

révérés, aux réputations les plus éclatantes. Ces vertus antiques si sourcilleuses, si hautes, si inaccessibles, se rabaissent dans la bouche des convives de Laurentius au niveau de l'humaine faiblesse : elles descendent même au-dessous de nos vertus modernes, moins célèbres il est vrai, mais beaucoup plus pures. Les sept sages de la Grèce n'auraient été chez nous que des hommes de plaisir, voluptueux jusqu'au cynisme, de vrais libertins. Que voyons-nous dans cette chronique scandaleuse que dévoilent les *Deipnosophistes* : Platon passionné pour une prostituée de Colophon (1); Aristote oubliant sa philosophie avec la courtisane *Lerpillis* (2); le célèbre *Hypéride* chassant son fils de la maison paternelle, pour vivre honteusement avec *Myrine* (3); l'orateur *Demade* (4), s'abandonnant aux caresses d'une joueuse de flûte. Isocrate (5), achetant les faveurs de *Métanire* ou de *Callé*; Sophocle, expirant entre les bras d'*Archippe*, et certes de tous ses goûts amoureux (6), celui des courtisanes était le plus innocent; le fougueux Démosthènes,

---

(1) La belle *Archeanosse*. Liv. 13, pag. 589.

(2) Ath. liv. 13, pag. 589.

(3) *Ibid.* pag. 590.

(4) *Ibid.* pag. 591.

(5) *Ibid.* pag. 592.

(6) Hieronyme de Rhodes, dans ses commentaires historiques, raconte une anecdote dont Sophocle est le héros. Elle prouve jusqu'à quel point l'auteur de l'*OEdipe-Roi* poussait l'oubli de la morale et des mœurs.

altéré de débauche (1) et comme notre *Mirabeau*, montant à la tribune, tout pâle encore des excès de la nuit; enfin, le vainqueur de Salamine, faisant monter sur son char *Lamie* et trois autres lascives beautés, et traversant ainsi le Céramique à la vue de tout le peuple (2). Spectacle étrange! que l'époque du Directoire, qui copiait d'une manière si burlesques les mœurs grecques et romaines, ne se sentit pas la force d'imiter; car on ne vit point les généraux de la république se faire suivre dans les rues par une escorte de danseuses de l'Opéra (3).

Ainsi qu'il est facile d'en juger, l'influence des courtisanes fut immense chez les Grecs. Elle eut presque la valeur d'un grand fait social. Mais il faut dire aussi qu'elle fut en partie le résultat d'institutions qui rejetaient les femmes libres dans l'ombre, les mettaient sous les verroux, les parquaient en dehors de la société. En s'opposant à ce que l'éducation les rendît aimables, les lois, au contraire, autorisaient des esclaves à l'être, car elles permettaient à celles-ci d'ajouter aux grâces de

---

(1) Cet orateur se livrait sans mesure à la passion des femmes; son libertinage s'étendait même jusqu'à l'autre sexe; au surplus voici ce qu'en dit Athénée : « Paradédotai dé kai péri opsa kai péri néons kai péri gunaikas polutélês. Toigaroun k' o grammateus pot'autos eîpé, ti d'an tis péri Dêmosthénous légein dunaito; ta gar éniautô mélétêthenta ékeinô, mia gunê mia nucti sunechêen. » (Ath. liv. 13, pag. 592.)

(2) Ath. liv. 13, pag. 575.

(3) Nous aurions pu grossir cette liste des noms d'Epaminondas, d'Alcibiade, de Démétrius-de-Phalère, de Pausanias, de Lysandre et d'une foule d'autres personnages célèbres; mais on remarquera que nous n'avons parlé que des hommes qui, par leur position sociale et la sévérité des principes qu'ils affichaient, devaient se distinguer entre tous par la pureté des mœurs.

leur sexe par l'emploi des talens (1). Or qu'arriva-t-il ? C'est que le mariage fut une chaine et non pas un lien ; c'est qu'on ne vit dans la femme que l'on épousait qu'un objet d'utilité et qu'on chercha ailleurs le bonheur et les plaisirs. Dès lors, du moment où les scènes tumultueuses de *l'Agora* n'agitaient plus leurs âmes, des hommes doués d'une imagination vive et de sens énergiques, couraient se précipiter sur le sein de ces voluptueuses créatures, dont les sourires, le chant et la danse énivraient leur esprit et captivaient leur raison.

La vie domestique, ses joies si calmes et si pures, les sentimens si doux qu'elle fait naître, le pouvoir salutaire qu'elle exerce sur la moralité de nos actions, restèrent inconnus à la Grèce payenne. Dans ces républiques si vantées, l'on n'interprêtait point comme nous les mots de père et d'époux. Ce furent les Romains qui les premiers en soupçonnèrent la valeur, et les modernes seuls en ont trouvé la véritable acception.

Mais si l'on pardonne aux écarts des sens, si l'on fait une part à l'entraînement des passions sous un ciel de feu et au milieu des croyances les plus riantes et les moins sévères, que dire cependant de cet amour odieux, qui souille et flétrit l'antiquité ? Chez nous, ce n'est qu'un goût méprisable, honteux, dépravé, que pendant longtemps des lois barbares punirent par des supplices. En Grèce, on en fit une vertu et il en eut tous les honneurs. Des législateurs l'encouragèrent et le revê-

(1) Quelques unes se livrèrent aux études les plus sérieuses et cultivèrent les sciences avec succès. Voyez *Potter*, sur les courtisanes de la Grèce, liv. 4, chap. 12.

tirent d'une déplorable sanction. On vit se former, à Thèbes, cette fameuse légion connue sous le nom de cohorte sacrée, où chaque soldat perdait un amant dans le guerrier qui succombait en combattant à ses côtés. Cette triste passion vint infester aussi les sociétés secrètes d'alors. Ces réunions de jeunes hommes livrés à la débauche, mais dont la main hardi savait au besoin frapper un tyran. Par un bizarre contraste, d'une impure amitié, naquit souvent une résolution noble, élevée, courageuse. Il y a bien loin du dévouement d'*Harmodius* et d'*Aristogiton* aux petits vers qu'elle inspirait au chantre de *Bathylle* (1).

Rien ne paraît plus naturel aux moralistes et aux écrivains Grecs que l'amour antiphysique. Quelques uns l'approuvent hautement, le reste en parle sans colère et sans mépris. Ce n'est que l'excès qu'ils condamnent. Et d'ailleurs ce penchant n'est-il pas celui des hommes graves, des gens austères, des philosophes, des savans, de tous ceux qui se mêlent d'instruire et de former la jeunesse? Ne voyons-nous pas le Portique (2) laisser

(1) L'antiquité a retenti également du nom de *Cariton* et de *Ménalipe*, qui complotèrent la mort de *Phalaris*. Voici ce que dit à ce sujet Hieronime, le péripatéticien : « Périspoudastous phêsi gruesthai tous tôn paidôn érôtas, oti pollakis ê tôn néôn akmê kai to pros allêlous étairikon sumphronêsan pollas turannidas katheilé paidôn gar parontôn érastês pan oti oun eloit'an pathein, ê deilou doxan apenengkasthai para tois paidikois. » *Ath.* ajoute : « Ergô goun touto édeixen o suntachtheis Thêbêsin ieros logos. » Liv. 13, pag. 602.

(2) Lucien, dans son livre *De Amo.*, réserve aux philosophes l'amour contre nature.

dédaigneusement les courtisanes à l'académie, pour se livrer, lui, à d'épouvantables plaisirs.

Hâtons-nous de le dire, du milieu de l'immense variété de doctrines et de systèmes que la Grèce vit éclore, de ce flux et reflux de maximes si contraires, du sein de ces discussions sur le bien, sur le mal, sur le juste, sur l'injuste, de cette agitation des esprits qui s'essayent à pénétrer les redoutables mystères des destinées humaines, parmi ces saturnales de la pensée, on ne voit point jaillir la morale pratique, la morale de chaque jour, celle qui nous enseigne depuis le plus grand jusqu'au plus petit de nos devoirs, la morale faite pour les masses et propre à leur tracer des règles de conduite. Exilée des temples du paganisme, elle se réfugie un instant dans l'école de Socrate, mais Platon la revêt d'un costume si poétique, il la fait si pompeuse, si brillante, qu'on sent qu'elle ne peut plus se plier aux détails d'une vie vulgaire; elle a l'air mal à l'aise sur la terre, elle tend sans cesse à remonter aux cieux. Epicure se fera bien mieux écouter; ses principes sont de nature à s'insinuer dans l'esprit du plus grand nombre, ils favorisent les passions, ils laissent une libre carrière à tous nos penchants, ils fertilisent tout ce qu'il y a mauvais dans notre nature. Sa voix domine celle de ces sombres hypocrites, charlatans de vertus (1); de ces stoïciens insensés

(1) Nous rapporterons ce qu'*Hermius de Carium* disait des Stoïciens :

« Akousthat' ô stoakès épiprou lêrou
« Logôn upokritêres oi monoi panta
« Tan tois pinaxi prinê tô sophô dounai
« Autoi katarropheité kath aliskesthé
« Enantia praxontés ois tragôdeité
« Paidopipai ôntes. » (*Ath.* liv. 13, pag. 562.)

qui osent affirmer que la douleur n'est qu'un nom : « Laissons l'honnête, s'écrie-t-il, s'il ne nous donne aucun plaisir (1) ; qu'on retranche les jouissances de l'oreille, du goût et celle de l'amour, et il n'existe plus de souverain bien (2). » Ces paroles répétées par de nombreux sectateurs se transmettent de bouche en bouche et trouvent de bruyants échos dans les phalanges épaisses des disciples d'Aristippe.

Aussi que de nuances diverses dans les mœurs privées des précepteurs de sagesse des Grecs! quels bizarres contrastes, quel singulier mélange nous offre ce peuple de philosophes ! Voyez le Cynique, ce capucin de la philosophie, se roulant dans la fange aux pieds du Platonicien couvert d'une robe de pourpre ; le Cyrénaïque, le front rougi par l'ivresse, trébuchant sur les pas du Pythagoricien qui ne se nourrit que de miel, mais qui corrompt les jeunes gens ; Cratès accomplissant le devoir conjugal dans la rue, et le philosophe Eudémonique (3) sortant avec fracas d'un lieu de débauche. Cependant ces hommes si différents de pensées, si loin les uns des autres par le genre de vie, par les habitudes, se ressemblent tous sur un point : le même orgueil les anime,

---

(1) « Prosptuô tô kalô, kai tois kénôs auto thaumasousin otan mêdian êdonên poiê. » *Ath.* liv. 12, pag. 547.

(2) Ou gar égôgé dunamai noêsai ti' gathon, aphairôn mên dia tôn cheilôn êdonas, aphairôn dé tas di' Aphrodisiôn, aphairôn dé kai tas dia morphês. » *Ath.* liv. 12, pag. 546.

(3) Les philosophes de cette secte mettaient de l'ostentation dans le vice. Anaxarque, l'un d'eux, se faisait servir à table par une jeune esclave dépouillée de tous voiles. *Ath.* liv. 12, pag. 548.

et le Pyrrhonien qui nie tout, excepté son habileté à détruire, et l'Académicien qui croit pieusement au démon de Socrate.

Avec des doctrines de mœurs aussi flottantes, il n'est pas étonnant qu'une dépravation profonde, universelle, minât la Grèce antique. La licence ne se renferme pas dans les murs d'Athènes ou de Corinthe : elle s'étend partout depuis les plaines brûlées de l'Attique jusqu'aux sommets neigeux de la Thessalie. Elle règne sur l'Archipel. Sparte elle-même (1), Sparte si farouche dans son austérité, a des périodes de relâchement; elle expose sans souci les charmes de ses filles aux yeux de l'étranger et formule la débauche dans les articles d'une loi. Ces cités opulentes que dore le soleil de l'Ionie, ces villes dont les monumens se réfléchissent dans les flots de l'Hellespont ou dont les murs s'élèvent à la pointe de l'Italie, s'abandonnent aux plus incroyables dissolutions. Athénée nous apprend (2) quelle était cette soif de volupté, qui dévorait les citoyens de la riche Milet, d'Ephèse, de Colophon, d'Abydos; le luxe effréné, la mollesse inouïe de Crotone, de Tarente, de la fameuse Sybaris. Les jours s'écoulent pour les habitans de ces cités, dans une orgie non interrompue. Tout ce qu'il y

---

(1) Ath. liv. 13, pag. 566 et 602.

(2) Le douzième livre des *Deipnosophistes* est consacré presque out entier à retracer le luxe et les voluptés immondes des Toscans, des Tyrrhéniens, des Siciliens, des Sybarrites, des Crotoniates, des Tarentins, des Oppuliens, des Abydéniens, des habitans d'Ephèse, de Colophon; des Samiens, des Ioniens, des Bysantins, des Thessaliens, des Pharsaliens, des Etoliens, des citoyens de Milet, etc., etc.

a de grave et de sérieux dans la vie disparait pour faire place à des joies délirantes, à des excès de débauche (1), que la Rome impudique de *Caligula* ou d'*Héliogabale* copia, mais sans pouvoir les surpasser.

On a beaucoup vanté la délicatesse et la recherche des Grecs dans les jouissances de la vie; l'urbanité, l'élégance de leurs mœurs ont été souvent citées comme modèles; cependant quand on lit Athénée, les doutes sur ce point naissent en foule.

C'est à table qu'il nous montre ce peuple, et c'est là ordinairement que se révèle le caractère privé d'une nation. C'est là, où l'on voit si elle est triste ou gaie, humaine ou féroce. Son genre d'esprit, ses idées habituelles s'y dessinent avec netteté; c'est comme un miroir où son état de civilisation se réfléchit en petit. Chez les Romains, le sang des gladiateurs (2) jaillissait dans la coupe des convives; à Sparte, l'on soupait sous la tente aux accens belliqueux de la trompette; à Athènes, des baladins, des joueuses de flûte, des danseuses presque nues encombraient la salle du festin (3). Mais les parfums, les fleurs, la musique, la danse, ces brillants accessoires des banquets athéniens, malgré le prestige

(1) A Rhodes on jouait l'honneur des femmes aux dez; à Sybaris, on se préparait un an d'avance à un festin; sur les bords de la mer tyrrhonienne, on fouettait les esclaves au son de la flûte. Chez les Syracusains, une femme libre ne pouvait sortir après le soleil couché que pour aller se prostituer.

(2) Ath. liv. 4, pag. 153. — (4) Voyez dans Athénée les détails qu'il donne sur la fête des Carnées. Liv. 4, pag. 141.

(3) Ath. liv. 4, pag. 130.

dont ils les environnent, ne peuvent faire oublier qu'on n'y rencontre point ce que nous nommons politesse et bon goût.

Quelle différence entre les soupers de l'Attique et ceux que le Paris du dix-huitième siècle savait offrir à ses philosophes et à ses gens de lettres! L'aisance des manières, une politesse séduisante, l'éblouissante frivolité des cours, prêtaient un charme magique à ces réunions où les femmes présidaient, où l'on voyait l'homme de génie luttant d'agrément et d'esprit avec un Epicurien à talons rouges.

Sur les rives de l'Illissus, au contraire, l'atticisme s'efface, la bonne grâce disparaît, l'aménité s'enfuit, une rudesse presque sauvage les remplace. Trop souvent le mépris, l'amer sarcasme flétrissent les lèvres des convives, les rivalités des talens, de secte ou d'opinion sont encore en présence (1); un seul mot peut faire éclater les hostilités; si la gaité paraît, l'obscénité l'accompagne (2), et c'est celle d'*Aristophane*, de *Brantôme*, d'*Arétin*. Loin d'exercer une salutaire influence, d'adoucir les âmes, d'orner la licence, la présence des femmes donne à celle-ci un caractère plus prononcé, car elles ne viennent là que pour outrager la pudeur, pour assouvir de brutales passions.

---

(1) Lisez les Dialogues de Platon, et vous serez convaincu de la vérité de cette assertion.

(2) Les saillies, les bons mots, les reparties qu'Athénée nous a conservés, et qui occupent beaucoup de place dans son ouvrage, ne méritaient guère d'arriver à la dernière postérité. Ce sont pour la plupart de bien lourdes équivoques. Consultez *Ath.* liv. 6, p. 245 et suiv.

Disons encore que la discrétion, la retenue, la décence, le savoir-vivre enfin, qui est la dignité dans les petites choses, sont totalement inconnus aux gourmands athéniens. Leur enthousiasme pour la bonne chère se fait voir par trop naïvement: avec quelle ardeur, quelle dégoûtante énergie, ils entassent dans leur estomac les mets placés devant eux! Ce sont de véritables gouffres, et les hôtes de *Trimalcion* se montrent moins affamés; qu'on apporte un de ces poissons renommés chez les gastronomes grecs, un Congre, un Surmulet (1), les voyez-vous frémir de joie, pousser des cris d'admiration! Leur appétit se réveille, il s'exalte, il devient insatiable, immense; tous se jettent sur cette nouvelle proie; mais chacun la désire, chacun veut s'en emparer, et une lutte ignoble s'établit entr'eux. Ecoutez leurs souhaits, ils sont dignes de ce tableau : *Que n'ai-je cinq bouches et dix lèvres*, s'écrie l'un, *et cependant pourrais-je encore satisfaire mon appétit* (2)? L'autre regrette de n'avoir pas un col de grue pour savourer à son aise, et il s'exerce à goûter des mets encore tout brûlants, afin de pouvoir devancer dans la lice les autres convives et choisir en toute liberté (3). La plupart des pages d'Athénée regor-

---

(1) La passion des Grecs pour le poisson surpasse tout ce qu'on peut se figurer; chez quelques hommes, elle allait jusqu'à la frénésie. Conférez *Ath.* liv. 3, pag. 342, 344, 345.

(2) « Kai touto g. all' adunata boulomai.
« Ou té stomata gar, ou té cheilê pent'échô
« Opsin men échei ta toiauta poikilên
« All' outhen esti ou to pros tên gastera
« Katéplêsa gar· to cheîlos, ouk énéplêsa dé. »
(*Ath.* liv. 4, pag. 133.)

(3) *Philoxène* de Leucade, liv. 1^er^, pag. 5 et 6.

gent de détails de ce genre, et nous croyons avoir assez fait en nous bornant à les indiquer.

Mais peut-être aurions-nous dû parler déjà d'un redoutable fléau qui éclate au milieu des festins des Grecs et dont on est tenté de faire remonter l'origine aux Harpies. Lui seul suffirait pour en expulser la décence et pour bannir le savoir-vivre. En sa présence, il n'est plus de gaité véritable, d'épanchemens joyeux; l'étincelle électrique qui jaillit des cratères couronnés d'un vin écumant a cessé de briller et n'échauffe plus les esprits; la verve est amortie, un froid glacial lui succède et l'orgie elle-même se montre gourmée: pourquoi donc? C'est que l'inégalité la plus choquante vient de se montrer, la moitié des convives s'est mise aux ordres de l'autre, les parasites (1) dont l'abjection se couronne de fleurs sont accourus; ils accablent leur hôte des plus viles flatteries, ils se prosternent, ils tremblent, ils ont l'air pénétré de son importance et de leur propre néant. Cependant leur bassesse leur sert peu. Plastrons obligés, but immanquable de tous les sarcasmes, ils n'ont pas cependant le droit de se défendre. Le mépris coule sur eux à grands flots, mais que leur importe? Ils se vengent vigoureusement en attaquant les plats (2).

---

(1) La dénomination de *Parasite* qui, plus tard, devint ignominieuse, fut respectable et sacrée dans la Grèce ancienne. On appelait ainsi ceux qui étaient chargés d'inspecter la perception du blé destiné aux sacrifices. Le mot parasite désignait une sorte de magistrature. *Ath.*, liv. 6, pag. 234.

(2) Les poètes comiques accablent sans cesse les parasites de leurs railleries, et à travers leur exagération bouffonne, on reconnaît qu'ils peignent d'après nature; d'ailleurs des auteurs beaucoup plus graves justifient leurs satyres.

Le *parasite* grec n'a point d'analogue chez les modernes, les nôtres ne sont point dignes de ce nom. Le *Sigisbé* italien pourrait seul lui être comparé. En effet, chez tous les deux, l'abnégation de soi-même est aussi complète; cependant les chaînes de ce dernier sont de soie, et c'est ordinairement un être aimable et gracieux qui les a forgées; tandis que pour le parasite grec, ce n'est rien que d'avoir à supporter les caprices, la mauvaise humeur, les défauts fâcheux de celui qui lui donne à dîner. Au besoin, il faut qu'il se transforme en un séide, et si on l'exige, il se fera faux témoin, brigand, assassin (1).

Nous ne continuerons pas plus loin cette esquisse des mœurs grecques, car il nous semble que ce léger aperçu, puisé tout entier dans les *Deipnosophistes*, suffit pour faire apprécier la haute portée d'un ouvrage que l'on peut considérer à juste titre comme la clef de l'antiquité hellénique.

(1) Ath. liv. 6, pag. 236. Consultez au surplus tout ce livre qui renferme de précieux documens.

NOTICE GÉOLOGIQUE.

SUR VALENCIENNES ET SES ENVIRONS.

Par M. Stoccart, membre titulaire.

La question suivante a été posée à la Société des lettres, des sciences et des arts de Valenciennes.

« La position géologique de Valenciennes et de ses environs permet-elle d'espérer que l'on puisse s'y procurer des fontaines jaillissantes au moyen de la sonde des mineurs et par la méthode artésienne, sans que les ouvrages que nécessiterait leur construction fassent trop onéreux ou trop difficiles ».

La solution de ce problème n'est pas facile. En effet, outre que nous manquons de données exactes sur l'hydrographie souterraine, outre que nous sommes privés de lumière sur les faits qui servent de base aux principes à éta-

blir pour la recherche des eaux montantes du fond, outre enfin que les phénomènes géologiques auxquels ces faits président, sont variables, nous n'avons qu'une connaissance très-imparfaite de la construction géologique du pays, et nous ne savons rien du rapport qui lie entr'eux les terrains qui nous avoisinent et ceux qui sont plus éloignés. Il y a donc pénurie complette dans nos moyens, et c'est ce qu'a vu de suite la Commission à laquelle la question a été renvoyée. Néanmoins tout en regrettant de ne pouvoir satisfaire complettement à l'attente de l'auteur de la question, la Commission a pensé que le voisinage des houillères d'Anzin où des sondages multipliés ont été faits jusqu'à la profondeur du terrein houiller, pourrait procurer sur ceux qui ont été traversés, quelques lumières qui pourraient ne pas être sans intérêt, et elle s'est adressée à cet effet à celui de ses membres qui, par position, était le plus à même de répondre à son desir. Etranger aux travaux des mineurs, plus complettement étranger encore aux sciences du ressort desquelles est la question qui nous occupe, privé des ouvrages qui auraient pu m'entourer de quelques lumières, j'ose espérer que vous m'excuserez, messieurs, de laisser presque tout à desirer dans cette question, et que vous pardonnerez à la faiblesse de cette notice en faveur du desir que j'ai eu d'être agréable à notre société.

Dans l'état actuel de nos connaissances, je crois que nous pouvons classer ainsi la formation des terreins qui composent notre sol.

1° Les terreins primitifs dans lesquels on ne trouve aucune trace de végétation ni d'habitation, et dont la formation se perd dans lanui t des temps.

2° Les terreins dits houillers, qui, dans leurs disposi-

tions symétriques offrent néanmoins les phénomènes les plus bizarres.

3° La grande formation de calcaire crayeux, qui, à Valenciennes et dans ses environs, se montre en couches alternatives horizontales et régulières d'argile et de craie.

4° Et enfin la formation plus récente des terreins plus ou moins perméables de craie et d'argile que recouvre la terre végétale.

Le terrein houiller que je regarde comme le dernier des terreins d'alluvion, malgré la régularité qui semble avoir présidé à sa formation, offre néanmoins une foule de contrariétés qui longtemps encore seront le dédale des naturalistes et des géologues. Tantôt les couches sont horizontales et régulières, tantôt elles sont contournées et inclinées sous des angles qui varient le plus souvent de 20 à 45 degrés. La nature de ce terrein est de deux espèces qui s'alternent, mais qui sont d'épaisseur inégale; l'une est représentée pour le grès houiller qui est un grès dur, d'une configuration grenue, de couleur cendrée; l'autre qui est de nature schisteuse et argileuse, est d'une configuration feuilletée, assez dur à la main, mais s'exfoliant à l'air.

Les couches de charbon suivent le terrein houiller dans toutes leurs directions et accidents, et font qu'à moins d'une longue pratique des localités, elles mettent en défaut la science du mineur et lui enlèvent la ressource de ses observations. Au nord et à l'est de Valenciennes, dans la grande vallée de l'Escaut qui s'élargit vers ces directions, ces terreins s'enfoncent de telle manière, qu'on a été forcé d'abandonner tous les sondages qui ont été faits sur ces points. Il paraît, d'après la nature des ter-

reins traversés, dont la légende sera jointe à cette notice, il paraît, dis-je, que les eaux dans leur cours rapide, ont enlevé les terreins sur lesquels elles roulaient et ont déposé à leurs places ces terreins d'alluvion qui varient selon les localités. Ces terreins que je prends depuis l'épaisse couche de calcaire alumineux ou glaise qui est sur la tête du terrein houiller sous une épaisseur de 45 à 55 pieds et dont l'imperméabilité est la sauve-garde des houillères, jusqu'aux terreins primitifs dans lesquels nous n'avons jamais pénétré, renferment des eaux qui sans doute pourraient s'élever à des hauteurs considérables comme on en a eu des exemples à Anzin, soit parcequ'elles viendraient de sommités, soit parcequ'elles seraient soumises à l'action expansive de quelques gaz; mais des eaux minérales qui ne conviendraient ni à l'industrie ni aux usages domestiques : nous n'aurons donc pas à nous occuper de leur recherche, et dans Valenciennes et les environs, les travaux de sondage ne devront pas être poussés au-delà de cette énorme couche de glaise dont nous avons parlé, et qui, à Valenciennes, se trouve à environ 40, 45 et 55 pieds de profondeur. Ce n'est donc que dans les couches supérieures que l'on pourrait espérer quelques succès. Ces couches appartiennent aux terreins de dernière formation dus à la destruction des roches préexistantes et dont les débris longtems charriés et tourmentés par les eaux, cause première de cette destruction, se sont déposés au fond des mers et des lacs pour former les couches horizontales que nous allons vous présenter et dont la glaise est comme la base.

Les sables mouvants à Anzin, que les mineurs désignent sous le nom de torrent, ne paraissent être autres que ceux d'un lac qui se sera trouvé enfoui dans la grande révolution. Leurs eaux sont salines et corrosives, et

ne pourraient nous être d'aucune utilité. Ces eaux sont-elles alimentées par celles qui viendraient des immenses et profondes tourbières de la vallée de la Scarpe, ou bien étant seulement circonscrites dans une étendue qui nous est inconnue, céderont-elles aux moyens puissants avec lesquels la compagnie des mines d'Anzin agit sur elles? La solution de cette question ne nous paraissant devoir jetter aucun jour sur celle qui nous occupe, nous l'abandonnerons. Ce qui nous intéresse, c'est de savoir si les terreins qui à Valenciennes recouvrent la couche épaisse de glaise qui forme la tête du terrein houiller, sont dans les conditions de ceux dans lesquels on a rencontré les eaux jaillissantes; et avant de faire connaître ces conditions examinons l'origine des eaux jaillissantes.

Les eaux souterraines jaillissantes sont, suivant l'opinion des savants qui se sont occupés de leur recherche, des eaux qui proviennent soit des pluies, soit des rivières ou ravins situés dans des hautes localités, qui se répandent dans les fissures du calcaire, s'étendent dans toutes les directions possibles et s'infiltrent au-dessous des terreins de formation nouvelle. Se trouvant comprimées entre deux couches imperméables (condition fondamentale du principe), et ne trouvant pas d'issue pour s'échapper, elles y séjournent en ralentissant leur vîtesse proportionnellement à l'imperméabilité des couches d'argile enveloppantes. On conçoit alors que si par un trou de sonde, on donne une issue à ces eaux, elles s'élèveront à une hauteur qui dépendra de celle des localités qui lui donnent naissance ou l'alimentent, et avec une vitesse qui sera relative à la pression exercée, et au diamètre de l'ouverture pratiquée. Néanmoins il pourrait arriver qu'un trou de sonde donné sur une nappe d'eau jaillissante ne donnât aucun résultat; soit par-

ceque ces eaux pourraient se répandre au-dessous par des ouvertures naturelles et capables d'une même capacité, soit parceque le travail qui consiste dans l'enfoncement graduel de coffres et de tuyaux de dimensions et de forme convenables aux localités n'aurait pas été conduit avec les connaissances nécessaires. Dans quelques sondages qui ont eu des succès, on a été obligé de provoquer l'ascension de l'eau par une pompe aspirante.

Ces principes posés, il reste à examiner si la nature des terreins qui forment la vallée de l'Escaut à Valenciennes sont dans les conditions de ceux dans lesquels les eaux souterraines sont comprimées.

Les sondages connus prouvent que la formation calcaire existe sur le territoire de Valenciennes en couches horizontales et régulièrement alternatives d'argile et de craie. Les terreins supérieurs présentent seuls des variétés que j'ai expliquées plus haut.

Une coupe faite de ces terreins sur le territoire d'Anzin présenterait les couches suivantes :

Terreins de dernière formation.	Terre végétale	1 m.	00	Eaux de premier niveau susceptibles de s'altérer et qui ne peuvent pas jaillir.
	Tuf plus ou moins dur	8	50	
	Marne ou calcaire crayeux.	5	50	
	Grès	2	50	
	Bonne pierre	2	50	
	Silex	»	00	— Contient beaucoup d'eau assez bonne et qui pourrait jaillir si elle était comprimée par des couches accidentelles d'argile grasse.

Calcaire crayeux d'une formation probablement plus ancienne que la précédente.	1er banc.	Argile bleue imperméable.	2 m.	00	Contient des eaux limpides, et qui pourraient s'élever.
		Calcaire crayeux.....	2	00	
	2e banc.	Argile bleue plus compacte	2	00	
		Calcaire crayeux.....	2	50	
	3e banc.	Comme 1er et 2e.	2	50	id.
			2	00	id.
		Glaise.....	16	00	Imperméable.
		Glaise rouge.....	2	00	
		Calcaire coquillier verdâtre mêlé de pierres roulées.....	2	00	
Terrein houiller.		Roc.....	68	00	— Jusqu'au terrein houiller.

Les sondages faits sur St.-Vaast ont présenté les mêmes couches horizontales excepté dans quelques points où se trouvent au-dessus du terrein houiller, 10 mètres environ de sable mouvant et sans aucune consistance qui ont présenté de grandes difficultés pour être traversés. Dans ces localités le terrein houiller est à 78 mètres de profondeur.

Ainsi que je l'ai indiqué dans les précédentes observations, tous ces terreins sont traversés par des eaux qui sont plus ou moins pures, selon la nature des terreins qui leur livrent passage. Les premiers jusqu'au silex sont perméables et s'alimentent des eaux pluviales. C'est ce que les mineurs d'Anzin nomment faux niveau. Ils appellent fort niveau les eaux que contiennent les différentes couches de calcaire crayeux comprimées par les couches d'argile bleuâtre qui les recouvrent. Ces eaux sont aussi pures qu'on peut le desirer, c'est-à-dire qu'elles ne contiennent qu'une très-faible partie de sel de chaux qui ne peut influer sur leur salubrité. Il est à remarquer aussi qu'elles se trouvent dans les conditions que nous avons posées pour

les eaux montantes du fond. Ainsi, en enfonçant au moyen du forage, des tuyaux d'environ 8 à 10 centimètres de diamètre dans le premier banc de craie, il y aurait grande probabilité d'avoir, sinon des eaux qui jailliraient au-dessus du sol, au moins des eaux qui jailliraient au-dessus des mauvaises eaux dont il serait facile de les isoler, si le travail avait pour but de changer l'eau d'un puits construit. Ce dont on serait sûr, dans tous les cas, ce serait d'avoir des eaux salubres, et cet avantage serait inappréciable à Valenciennes.

Dans la vallée de l'Escaut où se trouve Valenciennes, je ne pense pas que beaucoup de sondages aient été faits. Quoi qu'il en soit, la nature des terreins traversés indique assez leur formation. Les terreins que nous avons trouvés sur les hauteurs environnantes en couches horizontales et parallèles, n'existent plus ici ; ayant sans doute été emportés par les mers qui ont déposé à leur place ces sables et graviers renfermant les eaux peu salubres qui néanmoins sont employées dans l'économie domestique. Mais là formation crayeuse existe-t-elle encore à Valenciennes, ou a-t-elle subi le sort des terreins primitifs? Un sondage qui a été fait chez M. Semal-Lenglé et qui n'a été suivi d'aucun succès parcequ'on s'est arrêté précisément au moment où il était indubitable, m'a fait reconnaître que sur ce point les petits bancs avaient été conservés. D'autres sondages dont j'ai eu également connaissance, ont mis la glaise à découvert à 12 mètres de profondeur. Par conséquent rien à espérer sur ces derniers points, à moins de traverser les 18 mètres de glaise, travail inutile d'après ce que j'ai dit plus haut. De ces faits il faut conclure que partout où à Valenciennes on rencontrera soit le silex, soit les bancs alternatifs qui composent la formation crayeuse, on aura cer

titude de trouver de l'eau très-pure ; qu'il est possible que cette eau s'élève à une certaine hauteur qui dépendra de la pression qui est exercée sur elle, qu'il n'est pas impossible enfin qu'elle jaillisse au jour, malgré le peu de chances de succès que présente à cet égard le peu d'épaisseur des bancs de calcaire crayeux et leur homogénéité.

Je dis que l'homogénéité du calcaire n'est pas favorable à nos recherches. En effet, ce ne sont que les fissures qui donnent passage à l'eau, et ces fissures ne peuvent provenir que de la superposition des terreins les uns sur les autres, superposition qui a facilité l'infiltration.

En terminant, émettons le vœu qu'au moment où une grande impulsion est donnée pour la recherche des eaux jaillissantes au moyen des puits forés, le conseil municipal de Valenciennes, toujours prêt à agir dans l'intérêt général de la population, prenne les mesures qui lui paraîtront le plus efficaces pour proscrire de l'usage domestique ces eaux insalubres que l'on trouve presque partout dans notre ville, et qui sont sans doute le principe de ces maladies d'autant plus rebelles à la science que les causes qui les ont produites agissent toujours. Ces recherches d'ailleurs, peuvent produire les résultats les plus avantageux pour l'agriculture, les arts et les manufactures. Comme il ne serait pas nécessaire de pousser les sondages à une grande profondeur, ils me paraissent devoir entraîner à peu de dépense. Pour les premiers essais, on pourrait s'adresser à la compagnie des mines d'Anzin qui, toujours disposée à rendre les services qu'on réclame d'elle, n'hésiterait pas, j'en suis sûr, à coopérer de tous ses moyens au but philantropique de l'autorité.

Pour donner à cette notice le degré d'intérêt qui lui

manque, j'aurais dû traiter du travail mécanique que nécessite la recherche des eaux jaillissantes, des difficultés qui peuvent apparaître dans l'exécution, des précautions à prendre pour les éviter ou les faire disparaître, du matériel des sondes, des modifications qu'il subit dans ses détails et qui sont relatives à la nature des terreins qu'il faut traverser, des dépenses afférentes au travail, et qui nécessairement varient en raison des difficultés; mais outre que le tems et l'expérience me manquent complettement, on peut, en consultant l'ouvrage de M. Garnier, ingénieur des mines, acquérir toutes les notions dont on pourrait avoir besoin.

Je terminerai en mettant sous vos yeux la coupe des terreins traversés par le trou de sonde exécuté en 1810 près de St.-Amand, non loin de la chaussée qui conduit à Hasnon et de la chapelle dite du gros Chêne, lequel trou de sonde a livré passage à une eau qui a jailli à 12 ou 15 pieds au-dessus de l'orifice. Cet orifice est aujourd'hui bouché par une pierre, mais l'eau coule encore par un tuyau qui décharge les eaux dans le fossé de la grande route.

Terre végétale.....	0 m.	33	
Sable gris sec.....	2	00	
Sable vert sec.....	4	00	
Sable bleu sec.....	11	20	
Marne ou craie.....	11	00	
Bonne pierre (terrein sec).....	2	00	
Silex.....	11	00	Niveau d'eau à la tête; c'est celle qui a jailli.
Bancs alternatifs de la formation de calcaire crayeux.			

Il est probable que l'épais banc de silex qui a produit cette eau jaillissante se trouve traversé par des couches

d'argile imperméable qui s'opposent à l'infiltration des eaux, et contre lesquels elles exerçaient une pression qui a été en partie détruite par le trou de sonde.

A Raismes, dans le château du prince Ernest, on a commencé un trou de sonde pour obtenir l'eau dont on aurait besoin pour l'embellissement de la propriété. Malheureusement l'énorme couche de sable bleu sans consistance, que le foreur est obligé de traverser, rend l'exécution du travail difficile et long à cause des éboulemens qui le retardent. Des coffres de 0,20 de côté retiennent maintenant ces sables jusqu'à une profondeur d'environ 20 mètres. Le succès me paraît très-incertain.

SONDAGES DIVERS.

TROU DE SONDE DE BERMERAIN, FAIT EN 1826, DANS LA COUR DE M. DELFOSSE, FERMIER.

Terrein trouvé dans le puits fait par M. Delfosse, pour avoir de l'eau.

	mètres.	décim.	
De la surface au premier banc d'argile bleue...	18	00	
Depuis ce banc jusqu'à la glaise.....	10	00	
Glaises, jusqu'au fond du puits.....	20	00	sans eau.
	48	00	
Glaises y compris les rouges.....	6	00	
Calcaire coquillier mêlé de pierres roulées....	4	20	
Roc.....	21	00	

NOTA. Dans les 6 premiers mètres de roc il s'est trouvé,

extraordinairement, des petits bancs de grès sablonneux, d'où il est sorti une eau qui a jailli jusqu'à 5 mètres en dessous de la tête des glaises, c'est-à-dire jusqu'à 33 mètres du jour.

Le silex se trouvant au bas de la rivière de l'Ecaillon, qui est à 24 ou 25 mètres plus bas que la maison de M. Delfosse, il est à croire que les terreins bleus remontent vers cette maison.

TROU DE SONDE FAIT A CRESPIN LE 30 JUIN 1808.

		toises.	pieds.	pouces.
Terre végétale		0	4	0
Tuf argileux		0	3	3
Gravier		0	0	5
Tuf sableux		2	4	0
Id. gras		0	2	0
Marne		6	0	0
Sable gris et vert		3	0	0
Bonne pierre		3	0	0
Silex		10	4	0
Petits bancs alternatifs et parallèles de la partie crayeuse.	1er. Argile bleue imperméable	0	5	0
	1er. Calcaire crayeux	0	5	0
	2e. Argile bleue	1	1	0
	2e. Calcaire crayeux	1	2	0
	3e. Argile bleue	0	5	0
	3e. Calcaire crayeux	2	4	0
	Glaise	13	0	0

TROU DE SONDE DE QUAROUBE.

Terre végétale	0	3	0
Tuf argilleux	0	5	0
Id. sableux	4	3	0
Marne	19	0	0

Grès.....	2	0	0
Glaise.....	25	4	5

NOTA. La formation crayeuse ne s'est pas montrée.

NOTA. M. Stocard devait revoir ce travail, et se proposait d'y ajouter de nouvelles observations. Une maladie de langueur que la mort a terminée, l'a seule empêché de doter la société de nouvelles et précieuses recherches sur la position géologique de Valenciennes et de ses environs. La Société, en insérant dans ses Mémoires le travail de M. Stocard, a cru de son devoir de faire connaître cette malheureuse circonstance.

CATALOGUE

DES

Coquilles Terrestres et Fluviatiles

DES ENVIRONS DE VALENCIENNES,

Par M. HÉCART, Membre honoraire.

Le département du Nord, si riche en productions naturelles à cause de la variété de son sol, n'a pas encore été exploré sous le rapport de ses Mollusques terrestres et fluviatiles. La botanique a présenté avec détail les productions végétales qui enrichissent divers arrondissemens. La conchyliologie seule n'a trouvé personne qui s'en soit occupé, soit qu'elle présentât peu d'attraits aux amateurs, soit que le petit nombre d'espèces de ce genre n'ait point paru digne de mériter l'attention; on verra cependant par ce petit catalogue que le nombre d'espèces répandues sur un rayon d'environ trois lieues, s'élève à 88, comprises sous 21 genres, nombre égal, à un près, à ceux que l'on trouve dans toute la France. Je suis persuadé que si on voulait faire des recherches dans les environs de Cas-

sel, de Bergues, de Dunkerque, de Gravelines et d'Avesnes, ce nombre serait bientôt augmenté; et si, aux espèces que j'énumère, on voulait joindre les Mollusques de notre littoral, et les fossiles répandus en certains endroits plus ou moins abondamment, on aurait bientôt un système complet de nos richesses dans cette intéressante partie de l'histoire naturelle. Je ne me dissimule pourtant pas que les coquilles marines et les fossiles, surtout ces dernières, ne présentent bien plus de difficultés que celles qui font l'objet de mon travail; nous n'avons ni roches, ni sables coquilliers, et notre craie contient peu d'espèces; on n'y voit guère que des fragmens assez nombreux de *Catillus* dont M. Clère a eu le bonheur d'obtenir un moule intérieur complet, recouvert d'une partie de son test et de sa charnière presqu'entière; le silicate qui recouvre immédiatement la craie offre plus de variété; on y trouve ce qu'on nomme vulgairement *dents de requin* (glossopètres), des Pholadomyes assez entiers, quelques fragmens de bivalves; des huîtres de petite taille, inédites; des Frondiculaires; des Crassatelles; mais ces objets sont si fragiles, qu'on ne peut guère les détacher de la gangue dans laquelle elles sont disséminées, sans les fracturer; et plus le silicate est friable, plus aussi les coquilles sont fragiles. Ce n'est qu'en creusant plus avant, et dans la couche que les mineurs nomment le *Tourtia*, que l'on trouve des Ammonites, des Griphites, des Inocérames, des Troques, des Spatangues, etc.; en priant M. Jennings de vouloir bien me prévenir de l'ouverture des fosses nouvelles, je ferais des recherches fructueuses. Quoi qu'il en soit, cette recherche doit être ajournée, et je ne puis que faire des vœux pour que nos naturalistes se livrent à des recherches que j'avais autrefois commencées aux environs de Bavai. J'avais trouvé à Hon-Hergies, une foule d'objets dont j'ai déposé une partie au Musée de Valenciennes, et que je me proposais d'augmenter et de décrire dans

une nouvelle édition du catalogue des Mollusques du Musée de cette ville; si je n'en avais pas été empêché, Je ne puis trop engager nos naturalistes à faire des recherches dans la partie du département qu'ils habitent. L'ouvrage que je présente aujourd'hui ne saurait être qu'un essai en faveur duquel je réclame l'indulgence de la Société.

Genre Agathine, *Achatina*.

Agathine aiguillette, *achatina acicula*.
Bulime aiguillette. Drap. p. 75, pl. 4, f. 25-26.
Bulimus aiulus. Gualt. t. 6, f. BB.
Remparts de Valenciennes, sur l'*urtica dioica*.

Genre Ambrette, *Succinea*.

Ambrette amphibie, *Succinea amphibia*. Drap. p. 58, pl. 3, f. 22-23.
Helix putris. Lin.
Buccinum fluviatile. Gualt. pl. 3, f. 4.
Cette espèce qui n'est pas amphibie, se trouve en abondance dans les fossés extérieurs des fortifications, sur les plantes. M. L. de Rosny en a trouvé un individu fort grand dans un champ de blé.

Ambrette allongée, *succinea oblonga*. Drap. p. 59, pl. 3, f. 24-25.

Ambrette oblongue? Lam. t. 6, 2e part., p. 136.

Sur les remparts de Valenciennes. Elle est presque blanche et beaucoup plus petite que l'autre. Je cite avec doute le synonyme de Lamarck, parcequ'il la désigne comme étant plus grande que la précédente; celle dont je parle est d'une dimension tellement moindre qu'on en placerait aisément deux ou trois dans l'ouverture de l'amphibie. Les figures citées de Draparnaud pour l'une et l'autre espèce, sont très-bonnes.

Genre Ancyle, *Ancylus*.

Ancyle des lacs, *Ancylus lacustris*. Drap. p. 47, pl 2, f. 25-27.

Patella lacustris. Lin.

Espèce commune à Valenciennes et à Bavai.

Ancyle fluviatile. *A. Fluviatilis*. Drap. p. 48., pl. 2, f. 23-24.

Alcimédon Flament dit l'avoir trouvée dans l'Escaut, à Valenciennes; M. Normand l'a recueillie à Houdain et à Audignies près Bavai, attachée aux pierres. Je l'ai prise dans la Rhonelle au dessous du moulin de Marly; elle était nageante dans l'abreuvoir, dont l'eau était agitée par la chûte de celle du moulin; je l'ai aussi trouvée à Aulnoy, dans la même rivière, avec la Néritine fluviatile.

Genre Anodonte, *Anodonta*.

Anodonte des canards, *A. anatina*. Drap. p. 133, pl. 11, f. 6 et pl. 12, f. 2.

M. Normand l'a prise dans les étangs, à Houdain; je l'ai recueillie dans l'Escaut près Valenciennes. Les individus jeunes que j'ai ramassés paraîtraient constituer par leur forme, une espèce différente.

Anodonte dilatée, *A. cygnea*. Lam. 6-1, p. 84. Drap. p. 134, pl. 12, f. 1.

Mytilus cygneus. Lin.

Musculus fluviatilis, maximus. Gualt. tab. 7, f. F. *Bona*.

Habite nos étangs, paraît moins commune que la précédente. Je ne l'ai pas trouvée dans l'Escaut, mais dans les fossés du marais de l'Epaix. La figure de Draparnaud ne me paraît être qu'une Anodonte des canards fort grande; Lamarck la cite aussi comme telle, et non à la dilatée.

Genre Auricule, *Auricula*.

Auricule pygmée, *A. minima*. Drap. p. 57, pl. 3, f. 18-19.

Helix carychium. Gmel. syst. p. 3665.

Fortifications de Valenciennes, dans le grand fossé de la porte de Famars, dans les mousses humides. M. Normand l'indique au bois Verdiaux, sur de vieilles souches, et à Bavai dans les mousses humides.

Genre Bulime, *Bulimus*.

Bulime brillant. *B. lubricus*. Drap. p. 75, pl. 4, f. 24.

Helix subcylindricus. Lin. de Gmel. p. 3652.

La Brillante, Geoffr. Paris, p. 54.

Fortifications de Valenciennes. Geoffroy dit qu'il se trouve dans les mousses aquatiques, au bord de l'eau; je l'ai ramassé sur les hauteurs d'Anzin, dans le sable, mais toujours à l'ombre.

Bulime grain d'orge, *B. Hordeaceus*. Lam. 6-2, p. 126.

Brug. dict. n° 62.

Bulime obscur. Drap. p. 74. pl. 4, f. 23.

Fortifications de Valenciennes, dans les mousses humides et sous les pierres. Cette espèce est assez répandue; M. Holandre me l'a envoyée de Metz sous le nom de *Bulimus obscurus* que lui a conservé Draparnaud. On le trouve aussi parmi les feuilles mortes qui conservent de l'humidité.

Genre Carocolle, *Carocolla*.

Carocolle lampe, *C. lapicida*. Lam. 6-2, p. 99.

Helix lapicida. Lin. Drap. III. pl. 7, f. 35-37.

La lampe ou le Planorbis terrestre, Geoff. Paris. p. 43.

Cette petite coquille, annoncée par Geoffroy comm e

rare aux environs de Paris, est fort abondante à Bavai, où M. Normand l'a trouvée contre les murs de son jardin.

Le même amateur l'a également ramassée à Gussignies, au bois d'Angres sur les rochers.

Genre Clausilie, *Clausilia*.

Clausilie lise, *Cl. lævigata*.

Cl. bidens. Drap. p. 68, pl. 4, f. 5–7.

Cette espèce, qui m'a été donnée par M. Michel, a été prise par lui dans les fortifications de Condé. M. Normand l'indique dans les bois d'Eth et d'Angres. M. Nyst fils m'en a envoyées de Bruxelles qui sont d'une dimension un peu plus forte que celles de Condé.

Clausilie ridée. *Cl. rugosa*. Drap. p. 73, pl 4, f. 19–20. Lam. 6–2, p. 116.

La Nompareille, Geoff. Paris, p. 64.

Fortifications de Valenciennes, par M. Michel, et par moi depuis, parmi les plantes.

Clausilie rugueuse, *Cl. plicatula*. Drap. pl. 4, f. 17–18.

Clausilie plicatule. Lam. 6–2, p. 115.

Je l'ai recueillie en abondance dans le fossé extérieur des fortifications de la porte de Famars, à Valenciennes, dans les plantes le long des murs.

Genre Cyclade, *Cyclas*.

Cyclade caliculée. *C. calyculata*. Drap. p. 130, pl. 10, f. 13–14.

Trouvée dans les étangs du château de Montignies-sur-Roc, par mademoiselle Victorine de La Motte. Je ne l'ai pas encore rencontrée sur notre territoire.

Cyclade cornée. *C. cornea*. Lam. 5, p. 558. Drap. fig. 1–2–3.

Cyclade rivérine. Drap. 129, pl. 10 f. 4–5.

J'ai recueilli cette cyclade dans les ruisseaux d'eau courante près St.-Amand, et dans l'Escaut à Valenciennes, avec d'autres espèces. J'ai observé dans son intérieur de jeunes individus tout formés. Geoffroy, hist. des coquilles des environs de Paris, p. 134,. remarque qu'en effet elle est vivipare. Son test devient blanc lorsqu'il est quelque temps exposé à l'air.

Cyclade des fontaines. *C. fontinalis.* Drap. 130, pl. 10, f. 8-12.

Cette cyclade, que Draparnaud indique comme étant des environs de Montpellier, a été trouvée dans les eaux vives des environs de Bonsecours, par M. Michel, capitaine au 17e régiment d'infanterie. Je l'ai recueillie ensuite dans les fossés qui bordent le chemin qui conduit à Péruweltz.

Cyclade des lacs. *C. lacustris.* Drap. 130, pl. 10, f. 6-7.

Cette espèce se trouve abondamment dans les fossés des marais de l'Epaix, près Valenciennes.

Cyclade des marais. *C. palustris.* Drap. p. 131, pl. 10, f. 15-16.

Fort commune dans les fossés autour de Valenciennes et ailleurs. Elle est d'un nacré bleuâtre à l'intérieur.

Cyclade rivérine. Drap. 129, pl. 10, f. 4-5.

J'ai cité avec doute cette espèce que j'ai trouvée dans les ruisseaux du bois de Bonsecours, et dans les fossés près de Tournay, à l'art. *Cyclade cornée* de Lamarck. Ces deux espèces se ressemblent beaucoup. La rivérine est constamment plus petite.

Genre Cyclostome, *Cyclostoma.*

Cyclostome élégant, *C. elegans.* Drap. 32, pl. 1, f. 1-7.

J'ai trouvé cette espèce sur des redoutes sèches de la porte de Mons, à Valenciennes. M. Normand l'a ensuite rencontrée parmi les mousses des bois de Gussignies, de

Bellignies et d'Eth. Elle offre quelques variétés dont les figures de Draparnaud donnent une idée.

Genre Hélice, *Hélix*.

Hélice bouton. *H. rotundata*. Drap. p. 114, pl. 8, f. 4-7.

Cette espèce est commune dans les fortifications de Valenciennes où on la trouve parmi les mousses et les végétaux desséchés.

Hélice bord roux, *H. incarnata*. Lam. 6-2, p. 91.

Hélice douteuse. Drap. 100. pl. 6, t. 30.

Habite Montignies, Angres, Bavai, où elle a été trouvée par M. Normand.

Hélice bimarginée. *H. carthusianella*. Drap. p. 100, pl. 6. f. 31-32.

Je n'ai pas encore trouvé cette espèce qui m'a été envoyée de Bruxelles par M. Nyst fils.

Hélice chagrinée. *H. aspersa*. Drap. 89, pl. 5, f. 22. Lam, 6-2, p. 68.

Cette espèce est fort commune; elle est grosse et occupe le pied des murs. Draparnaud l'indique dans les vignes et les jardins des provinces méridionales; il dit qu'elle est édule, ici on ne la mange pas.

Hélice des arbustes. *H. frutioum*. Lam. 6-2, p. 83.

Hélice trompeuse. Drap. 83. pl. 5 f. 16-17.

M. le comte Ferdinand Duchastel l'a trouvée à Montignies-sur-Roc, où elle n'est pas rare; elle s'y tient sur les arbres et dans les haies. Lamarck, d'après Draparnaud sans doute, l'indique dans la Bresse.

Hélice des gazons, *H. cespitum*. Drap. 109, pl. 6, f. 14-17.

Cette espèce offre plusieurs variétés; celle qu'on trouve dans nos environs est toute blanche.

Hélice des jardins. *H. hortensis*. Drap. 35, p. 6, f. 6. Lam. 6-2, p. 81.

Cette espèce est fort commune, moins pourtant que la némorale.

Hélice hispide. *H. hispida*. Drap. 103, pl. 7, f. 10-22.

Habite mon jardin et m'a été envoyée de Bruxelles par M. Nyst fils.

Hélice lucide, *H. lucida*. Drap. 103, pl. 8, f. 21-22.

Helixe nitida. Lam. 6-2, p. 91.

Trouvée dans les fortifications de Valenciennes, par Alcimédon Flament. M. Nyst fils me l'a également envoyée de Bruxelles.

Hélice luisante, *H. cellaria*. Lam. 6-2, p. 92.

Helix nitida. Drap. 117, pl. 3, f. 23-25.

J'ai trouvé cette espèce sous les haies autour de la ville. Il en existe une variété plus petite que Draparnaud a nommé *Helix nitudila ;* je ne l'ai pas encore rencontrée.

Hélice mignonne, *H. pulchella*. Drap 112, pl. 7, f. 30-34.

Cette espèce a été ramassée à St-Saulve par Alcimédon Flament. M. Nyst fils m'en a envoyé de Bruxelles. Celle du Musée vient du midi ; elle ressemble aux nôtres.

Hélice nemorale, *H. nemoralis*. Lin. Drap. 94, pl. 6, f. 3-5.

La Livrée, Geoff. Paris, 31.

Cette espèce est la plus commune et la plus répandue de celles que nous connaissons.

Hélice planorbe, *H. obvoluta*. Drap. 112, pl. 7, f. 27-29.

Hélice trigonophore. Lam. 6-2. p. 86.

Cette espèce, que je crois rare dans nos environs, a été trouvée à Angres, parmi les feuilles sèches. M. Holandre m'en a envoyé de Metz ; M. le comte Duchastel m'a assuré qu'on la trouvait fréquemment à Montignies-sur-Roc. Le nom spécifique de Lamarck est bien appliqué ; il indique la forme triangulaire de l'ouverture.

Hélice plébéienne, *H. plebeium*. Drap. 105, pl. 7, f. 5.

Espèce commune dans nos environs; elle vient aussi dans mon jardin.

Hélice porphyre, *H. arbustorum.* Drap. 88, pl. 5, f. 18.

Je n'ai pas encore trouvé cette espèce, qui ma été envoyée de Bruxelles par M. Nyst fils. Draparnaud l'indique dans la France septentrionale.

Hélice ruban, *H. ericetorum.* Drap. 107. pl. 6, f. 12.

Les pelouses sèches; elle aime à se mettre à la sommité des tiges, où elle reste comme suspendue.

Hélice pygmée. *H. pygmea.* Drap. 114, pl. 8, f. 8-10.

Je n'ai pas encore trouvé cette espèce qui m'a été envoyée de Bruxelles par M. Nyst fils. Elle est fort petite.

Hélice strigelle, *H. strigella.* Drap. 84, pl. 7, f. 12-19.

M. Normand a trouvé cette espèce aux environs de Bavai; je l'ai recueillie au bois de Fontenelle près Trith, sur une souche morte. Son ombilic est enfoncé et tourné en spirale, ce qui n'existe pas d'une manière aussi distincte dans l'individu qu'on m'a donné comme étant des environs de Toulon. Elle est agréablement striée.

Hélice variable. *H. variabilis.* Drap. 84. pl. 5. f. 11-12.

Cette espèce qui m'a été rapportée de Calais, par M. de Barneville fils, se trouve dans les champs, et à Dunkerque dans les Moëres, et peut-être aussi l'Hélice maritime qui lui ressemble beaucoup.

Hélice vigneronne, *H. pomatia.* Lin. Drap. 87, pl. 5, f. 20.

Cette espèce dont il se fait une grande consommation pour la cuisine, surtout en Belgique, est fort commune. Les plus recherchées sont de couleur fauve ou roussâtres; elles ont ordinairement le péristome blanc; celles qu'on trouve dans les fortifications de Valenciennes au pied des murs, sont marquées de zônes noirâtres ou brunes, et ont le péristome rose. Elles sont moins grosses que celles des houblonnières; on n'en voit guère au marché.

Observation.

Les espèces de ce genre sont sans doute encore plus nombreuses dans le département que celles que je viens d'indiquer; j'engage les jeunes naturalistes à faire des recherches.

Genre Limace, *Limax*.

Limace jayet, *L. gagates*. Drap. 122, pl. 9. f. 1-2.

J'ai trouvé cette espèce sur le bord d'un sentier allant d'Anzin à Beuvrages, et depuis en plusieurs endroits. Longueur 50 mill.

Limace noirâtre. *L. ater*. Drap. 122, pl. 9. f. 3-5.

Cette espèce se trouve dans les fortifications de Valenciennes, au pied des murs. Sa couleur noire a une teinte verdâtre. Grandeur de la limace rousse.

La fig. 5 de Draparnaud représente une sous-espèce plus petite, dure, coriace, à bords orangés; le dessous est d'un blanc sale, jaunâtre; elle se trouve dans les endroits ombragés de mon jardin où elle ne paraît pas se propager beaucoup. Longueur, 20 mill. ou un peu plus.

Limace rousse. *L. rufus*. Drap. 123, pl. 9, f. 6.

C'est la plus grosse et la plus commune des limaces de ce pays, excepté l'agreste qui est fort abondante. Quelques-uns pensent qu'elle se nourrit de vers. Cette observation mérite d'être confirmée.

Limace cendrée. *L. cinereus*. Drap. 124, pl. 9, f. 10.

Cette espèce, plus longue que la precédente, mais moins grosse, est fort bien décrite par Draparnaud; mais il me semble qu'il y a erreur dans la citation des planches, où l'on renvoie au n° 11 qui me paraît représenter cette petite limace si abondante dans les jardins, qui se montre surtout après une pluie douce. Elle pourrait faire une espèce distincte sous le nom de *limax olitorius*.

Limace agreste, *L. agrestis*. Drap. 126, pl. 9, f. 9.

Cette limace est fort abondante et très-gluante; elle fait la désolation des jardins. Les poules en sont fort friandes.

Observation.

Les espèces de ce genre sont probablement plus nombreuses; mais je n'en ai pas remarqué davantage.

Genre Lymnée, *Lymnœa.*

Lymnée allongée, *lymnea leucostoma.* Lam. 6-2, p. 162.
Limneus elongatus. Drap. 53, pl. 3, f. 3-4.

Cette espèce et la glutineuse sont les plus rares de celles qui habitent le pays. J'ai trouvé la Lymnée allongée dans un ruisseau d'eau vive du bois de Bonsecours et ailleurs depuis. M. Lorquin assure l'avoir rencontré à Wallers.

Lymnée des étangs, *L. stagnalis.* Lam. 6-2, p. 159. L. stagnal. Drap. 51, p. 2 f. 30-39.

Commune partout. M. Normand l'a prise à Hergnies, à Mecquignies et à Taisnières. On la trouve abondamment dans les eaux dormantes des environs de Valenciennes et ailleurs.

Cette espèce offre des variétés qui ne sont peut-être dues qu'à l'âge.

1° à stries longitudinales très-fines; elle est luisante.

2° à côtes longitudinales inégales, peu élevées.

3° à lignes didymes, fines, d'une couleur plus foncée que le reste de la coquille qui est d'un blanc sale.

Lymnée des marais, *L. palustris.* Lam. 6-2. p. 160.
Drap. 52, pl. 2, f. 40-42. et pl. 3, f. 1-2.
Très-commune.

Lymnée glutineuse. *L glutinosa.* Nob.
Limneus glutinosus. Drap. p. 50.

Je ne connais pas de figure de cette espèce dont Lamarck ne parle pas. Draparnaud n'en cite pas, et la rap-

porte au *buccinum glutinosum* de Muller. C'est l'*helix glutinosa* de Gmélin, syst. p. 3659. Cet auteur la dit rare en Dannemarck. On la trouve dans les eaux stagnantes, attachée aux pierres qu'on rencontre sur le bord des fossés à la porte de Lille où elle a d'abord été trouvée par Alcimédon Flament, ensuite par M. Normand; M. Nyst fils m'en a envoyé de Bruxelles. La coquille est très-fragile et recouverte, ainsi que l'animal, d'un enduit glutineux.

Lymnée naine, *L. Minuta*. Lam. 6-2. p. 162 *L. Minutus*. Drap. 53. pl. 3. f. 5-7.

Trouvée à Beuvrages, par M. Michel. Je ne l'ai pas encore rencontrée, quoiqu'elle ne soit pas rare. Elle m'a été envoyée de Bruxelles par M. Nyst fils.

Lymnée ovale, *L. Ovalis*. Lam. 6-2. p. 161. *L. Ovatus*. Drap. 50. pl. 2. f. 30-31-33.

Je l'ai recueillie au marais de Bourlain où elle est abondante.

Lymnée auriculaire, *L. Auricularia*. Lam. 62. p. 161. *L. Ventru*. Drap. 49. pl. 2. f. 28-29-32.

Espèce commune en beaucoup d'endroits de la France. De beaux individus m'ont été envoyés de Metz par M. Holandre; de Bruxelles par M. Nyst; j'en ai aussi de Meulan près Paris.

Lymnée voyageuse, *L. Pereger*. Lam. 6-2. p. 161. L. voyageur, Drap. 50. pl. 2. f. 34-37.

Trouvée dans les environs de Bavai par M. Normand, et ensuite par moi à Marli près Valenciennes.

Genre Maillot, *Pupa*.

Maillot barillet, *Pupa doliolum*. Drap. 63. pl. 3. f. 41-42.

Cette espèce se trouve abondamment sur les remparts de Valenciennes. Pour le prendre, il faut y aller fort matin. M. Normand l'a trouvé au bois d'Eth. Draparnaud dit que le Maillot baril se trouve avec lui.

Maillot bordé, *P. marginata*. Drap. 61. pl. 3 f. 36-38.

Glacis de Valenciennes parmi les feuilles mortes, et dans les fossés extérieurs des fortifications de la porte de Famars, dans les mousses au pied des murs.

Maillot fragile, *Pupa fragilis*. Drap. 68. pl. 4. f. 4.

L'individu que j'ai, vient du mont Jura. Alcimédon Flament assure en avoir trouvé dans les fortifications de Valenciennes; j'en doute.

Maillot pygmée. *P. pygmœa*. Drap. 60. pl. 3. f. 30-31.

M. Michel l'a trouvé à St-Saulve; je l'ai recueilli sur les remparts de la porte de Cardon, à Valenciennes; M. Nyst fils m'en a envoyé de Bruxelles.

Maillot édenté, *P. edentula*. Drap. 50. p. 3. f. 18-19.

Remparts de Valenciennes, porte de Famars.

Observation.

Jusqu'à présent je n'ai trouvé de ce genre que les espèces ci-dessus dénommées; je suis persuadé qu'avec des recherches on en trouverait d'autres telles que les Mailots Vertigo, Baril, Seigle qui m'ont été envoyés de Bruxelles par M. Nyst fils.

Genre Mulette, *Unio*.

Mulette des peintres. *U. pictorum*. Lam. 6-1. p. 77. Drap. 131. pl. 11. f. 1.

J'ai ramassé cette espèce dans le canal à la porte Notre Dame. On la trouve souvent avec des accidens causés par les coups d'aviron des bateliers; elles paraissent saines à l'extérieur; mais l'intérieur est rempli de cicatrices et de nodosités.

Mulette obtuse, *U. batava*. Lam. Encycl. pl. 248. f. 3. *An Unio pictorum*. Drap. pl. 11. f. 3.

Cette mulette a été trouvée par M. Normand, instituteur à Bavai, dans la rivière à Bellignies et à Houdain. L'exemplaire du Musée vient de la Seine; J'en ai reçu de

Meulan et de M. Nyst fils, de Bruxelles, qui l'avait reçue de Maestricht.

Mulette littorale, *U. littoralis*. Drap. 133. pl. 10 f. 20. Encycl. pl. 248. f. 2.

Trouvée dans l'Escaut à Valenciennes.

Mulette ovale. *U. ovalis*, non Lam. *Mya ovalis*, Montagu, *M. ovata*, Maton.

C'est, selon Lamarck, une variété de la Mulette des peintres; mais cette variété est très-distincte. Je l'ai ramassée dans l'Escaut, où elle se trouve avec la Mulette des peintres, la Mulette allongée et l'Anodonte des canards. Draparnaud paraît n'avoir pas connu cette espèce qui est presque toujours rayonnée. M. Nyst fils m'a envoyé sous le nom d'*Unio pictorum*, un individu de cette espèce ou variété, qu'il avait reçu de Mons.

Mulette allongée, *U. elongata*. Lam. 6–1. p. 70.

Cette espèce est fort commune dans le canal près la citadelle de Valenciennes où je l'ai recueillie pendant l'eau basse.

Mulette rostrée. *U. rostrata*. Lam. 6–1. p. 77.

Dans l'Escaut. Lamarck n'indique pas de figure. Elle a été trouvée par Alcimédon Flament; cependant je ne cite ce nom qu'avec doute.

Mulette enflée, *Unio inflata*. Nob.

J'avais toujours confondu cette espèce avec l'*Unio pictorum* dont elle n'est peut-être qu'une variété.

Mulette sinuée, *U. sinuata*. Lam. 6–1. p. 70.

Mulette margaritifère, Drap. 132. pl. 10. f. 17–19 et pl. 11. f. 5.

Encyclop. pl. 248. f. 1. a. b.

Je ne cite cette espèce que sur la foi de M. Michel et parce qu'on m'a assuré qu'elle habitait l'Escaut. Mais je ne l'ai pas trouvée. L'individu du Musée et le mien sont dépouillés et polis, décolorés par conséquent. M. Nyst

fils, de Bruxelles, m'en a envoyé un petit individu sans être dépouillé, venant d'Arlon, duché de Luxembourg.

Genre NÉRITINE, *Neritina*.

Néritine parée, *Neritina fluviatilis*. Lam. 6-2 p. 188.
Nérite fluviatile, Drap. 31. pl. 1. f. 1.-4.

Se trouve dans la Ronelle et dans les eaux courantes, attachée aux pierres avec l'Ancyle fluviatile. Il en existe un banc considérable du Nord-Est au Sud-Ouest de Valenciennes; il prend son origine dans l'emplacement du ci-devant couvent des Clairisses, faisant aujourd'hui partie de la rue Gérin; parcourt la ville obliquement, passant par le ci-devant couvent des Brigitines; débouchant près du canal au marais dit *sous la jambe*. Ces petites coquilles, qu'on peut considérer comme demi-fossiles, se trouvent parmi des fragmens de beaucoup d'autres, tous appartenant à ce qu'il paraît à des univalves; elles ne doivent leur entière conservation qu'à la solidité de leur test, de verdâtres qu'elles étaient à l'état vivant, elles sont devenues blanches; leurs tâches d'un pourpre foncé, ont pris une teinte plus claire, et leur donnent un aspect plus brillant que celui que la nature leur avait accordé pendant leur vie. Il est à remarquer que malgré mes recherches, je n'en ai pas trouvé à l'état vivant dans les eaux du marais. Je dois faire observer que quelquefois le passage de l'état vivant à celui de demi-fossile est assez difficile à établir; la teinte verdâtre disparaît par le frottement pour ne laisser que les tâches pourpres sur le fond blanc-sale.

Cette jolie espèce serait mieux nommée *Néritine variable*, par la disposition de ses lignes ou tâches. Voici les principales variétés que j'ai remarquées dans celles qu'on m'a envoyées venant de Meulan.

Néritine variable zonale
— zébrée
— semi-zébrée
— fulgurée.
— marquetée
— point de Hongrie
— à lignes flexueuses.
— — droites.
— — obliques.

Les couleurs varient depuis le rose vif jusqu'au brun le plus foncé. Celles de nos environs sont moins variées, et ne présentent guère qu'une sorte de disposition des tâches. Dans la phrase caractéristique de Lamarck ces mots *diversissimè picta*, laissent le champ à l'imagination, et font supposer une grande variété. Draparnaud ne parle pas de ces bancs de coquilles qui se trouvent à Valenciennes, bien éloignés de la rivière, quoiqu'ils y aboutissent des deux extrémités.

Genre Paludine, *Paludina*.

Paludine agathe, *Paludina achatina*. Lam. 6-2 p. 174.
Cyclostoma achatinum. Drap. 36 pl. 1. f. 18.

Alcimédon Flament assure avoir trouvé cette espèce dans l'Escaut, derrière la citadelle de Valenciennes. J'en doute. Pourtant Draparnaud assure qu'elle accompagne la Paludine vivipare; je ne l'ai pas trouvée, quoique cette dernière abonde dans nos eaux. Les individus de ma collection viennent de Meulan.

Paludine sale, *P. impura*. Lam. loc. cit. p. 175.
Cyclostoma impurum. Drap. 36. pl. 1 f. 19-20.

Fort commune. M. Normand l'indique à Hergies; mais je l'ai trouvée dans toutes les eaux des marais et des fossés qui les bordent. Sa spire n'a souvent que quatre tours; on la trouve quelquefois luisante et très-propre,

au lieu d'être couverte de ce limon impur qui *la salit* ordinairement. Je l'ai rencontrée depuis la grosseur d'une graine de pavot, jusqu'à celle d'un pois médiocre.

Paludine vivipare, *P. vivipara*. Lam. l. cit. p. 173.

Cyclostoma viviparum. Drap. 34. pl. 1. f. 16–17.

Abondante dans les eaux des marais.

J'ai observé cette paludine avec un angle obtus au haut de chaque tour de spire; cet angle est hérissé de poils raides et caduques. Je ne connais aucun conchyliologiste qui ait fait mention de cette particularité. Peut-être les caractères que je signale appartiennent-ils au mâle. C'est à M. Normand que je dois la connaissance de ces derniers individus.

Genre Physe, *Physa*.

Physe des fontaines, *Ph. fontinalis*. Drap. 54. pl. 3. f. 8–9.

La Bulle aquatique, Geoffr. Paris. 102.

Trouvée près Valenciennes par M. Michel; M. Normand l'a prise aussi dans les fossés aquatiques hors la porte de Tournay, à droite en sortant.

Physe des Mousses, *Ph. hypnorum*. Drap. 55. pl. 3. f. 12–13.

M. Normand l'a prise dans les ruisseaux des environs de Bavai, à Louvignies, etc. Cet amateur assure qu'on la rencontre dans toutes les eaux dormantes des environs de Bavai. M. Michel l'a trouvée dans les ruisseaux du bois de Bonsecours.

Genre Planorbe, *Planorbis*.

Planorbe caréné, *Pl. carinatus*. Drap. 46. pl. 2. f. 13–14–16.

Espèce commune dans les étangs et les eaux dormantes.

Planorbe applati. *Pl. complanatus.* Drap. 47. pl. 2. f. 20-22.

Planorbe poli. *Pl. nitidus.* Lam. 6-2. p. 155.

M. Normand a pris cette espèce à Hergies.

Planorbe luisant. *Pl. nitidus.* Drap. 46. pl. 2. f. 17-19.

Se trouve avec le précédent, néanmoins les individus de ma collection se trouvent dans les lacs de la porte de Tournay, à Valenciennes. M. Nyst fils m'en a envoyé de Bruxelles.

Planorbe marginé, *Pl. marginatus.* Drap. 45. pl. 11-12-15.

Helix Complanata. Lin.

Le Planorbe à trois spirales à arrête. Geoff. Paris. p. 95.

Cette espèce est fort commune dans les eaux stagnantes des environs de Valenciennes et ailleurs. Elle ressemble au *caréné* avec lequel on la confond souvent; on l'en distingue par sa carène plus inférieure, et par une légère margination qui occupe les sutures inférieures de la spire; la bouche aussi est différente, elle est anguleuse et ovale, tandis que celle du *caréné* est à deux angles et paraît échancré par la saillie que fait la carène de l'avant-dernier tour. Lamarck ne parle pas de cette espèce.

Planorbe corné, *Pl. corneus.* Drap. 43. pl. 1. f. 42-44.

Espèce fort commune qui prend une grande dimension comparativement aux autres espèces; c'est le plus grand du pays. Il en existe à l'île de France une espèce beaucoup plus petite, de la même forme, de couleur ferrugineuse; elle m'a été donnée par M. Alph. Hamoir, et rapportée de son pays natal par M. son frère.

Planorbe dentelé, *Pl. cristatus.* Drap. 44. pl. 2. f. 1-3.

Cette coquille est fort petite, ce qui la rend difficile à trouver. Elle habite ordinairement les plantes aquatiques qui bordent les rivières.

Planorbe entortillé, *Pl. contortus.* Drap. 42. pl. 1. fig. 39-41.

Le petit Planorbe à six spirales rondes. Geoff. Paris. 89.

Marais de la porte Tournay à Valenciennes, n'est pas rare. M. Normand l'a aussi trouvé à Bavai et au bois de Louvignies.

Planorbe hispide, *Pl. hispidus*. Drap. 43. pl. 1. f. 45-48.

Pl. velouté. Lam. 6-2. p. 154. Geoffr. Paris. 96.

Cette espèce se trouve aux mêmes lieux que la précédente.

Planorbe spirorbe, *Pl. spirorbis*. Drap. 45. pl. 2. f. 8-10.

Se trouve dans les eaux douces, on le confond quelquefois avec le contourné.

Planorbe tourbillon, *Pl. vortex*. Lam. 6-2. p. 154.

Planorbe contourné, Drap. 44. pl. 2. f. 4-7.

Abondant dans les eaux douces. Indiqué à Hergies par M. Normand, mais se trouve partout.

Planorbe tuilé, *Pl. imbricatus*. Drap. 44. pl. 1. f. 49-51.

Geoffr. Paris. 98.

Sur les plantes aquatiques des rivières. M. Normand l'a trouvé à Hon-Hergies. Il est fort petit.

Genre Valvée, *Valvata*.

Valvée obtuse, *Valvata obtusa*.

Cyclostome obtus, *Cycl. obtusum*. Drap. 33. pl. 1. f. 14.

Le porte plumet, Geoffr. Paris. 116.

Valvée piscinale. Lam. 6-2. p. 172.

Lamarck ne décrit que cette espèce.

Je n'ai rencontré ce petit mollusque dans nos environs, qu'au marais de Bourlain; M. Holandre me l'a envoyé de Metz.

Valvée planorbe, *V. planorbis*. Drap. 41. pl. 1. f. 34-35.

Valvée à crête, Dict. de sc. nat.

Nerita valvata. Gmel. syst. p. 3675.

M. Normand a trouvé cette espèce dans les fossés aqua-

tiques des environs de Bavai, je l'ai vue ensuite au marais de Bourlain ; elle n'y est même pas rare.

Valvée spirorbe, *V. spirorbis*. Drap. 41. pl. 1. f. 32-33.

Cette espèce est difficile à trouver à cause de sa petite taille. On la rencontre dans les eaux stagnantes des environs de Valenciennes.

Je n'ai pas encore rencontré la valvée menue de Draparnaud ; elle doit habiter les mêmes lieux.

Genre VITRINE, *Vitrina*.

Vitrine transparente, *V. pellucida*. Drap. 119. pl. 8. f. 34-37.

La Transparente, Geoffr. Paris. 38.

Trouvée au bois d'Angres, sous la mousse humide des rochers d'après les indications de M. le comte Duchastel. On assure l'avoir découverte sur les remparts de Valenciennes.

Vitrine allongée, *V. elongata*. Drap. 120. pl. 8. f. 40-42.

Les mêmes endroits. Celles que j'ai trouvées sont plus grandes que la figure citée.

FIN.

Nota. N'ayant pas cru devoir, pour un si petit nombre d'espèces, suivre un ordre méthodique, je place ici celui qu'a adopté Draparnaud, d'après les caractères essentiels pris de la forme de la coquille.

DISTRIBUTION MÉTHODIQUE.

ORDRE PREMIER. — PREMIÈRE DIVISION.

Première Section.

I. Néritine, *Nerita.*

II. Cyclostoma, *Cyclostoma.*

III. Valvée, *Valvata.*

* Paludine, *Paludina.*

* Ce genre est confondu dans les cyclostomes de Draparnaud.

Section 2.

IV. Planorbe, *Planorbis.*

V. Ancyle, *Ancylus.*

VI. Lymnée, *Lymnœa.*

VII. Physe, *Physa.*

VIII. Auricule, *Auricula.*

DIVISION II.

Première Section.

IX. Ambrette, *Succinea.*

X. Maillot, *Pupa.*

XI. Clausilie, *Clausilia.*

XII. Bulime, *Bulimus.*

XIII. Hélice, *Helix.*

XIV. Vitrine, *Vitrina.*

* Agathine, *Achatina.*

** Carocolle, *Carocolla.*

Ces genres sont extraits, le premier des *Bulimes* de Draparnaud, et le second des *Hélices* du même.

Section 2.

Limace, *Limax.*

Nota. La Testacelle qui doit faire partie de cette section, n'existe pas dans nos environs, c'est le seul genre qui nous manque.

ORDRE II.

Cyclade, *Cyclas.*

Mulette, *Unio.*

Anodonte, *Anodonta.*

TABLE

DU NOMBRE D'ESPÈCES DE CHAQUE GENRE.

Agathine..... 1.
Ambrette..... 2.
Ancyle..... 2.
Anodonte..... 2.
Auricule..... 1.
Bulime..... 2.
Carocolle..... 1.
Clausilie..... 3.
Cyclade..... 6.
Cyclostome..... 1.
Hélice.....19.
Limace..... 5.
Lymnée..... 8.
Maillot..... 5.
Mulette..... 8.
Néritine..... 1.
Paludine..... 3.
Physe..... 2.
Planorbe.....11.
Valvée..... 3.
Vitrine..... 2.

Total...88.

DE L'IMPOT

PERÇU

SUR LES BREVETS D'INVENTION.

Par M. Edouard GRAR, membre titulaire.

MESSIEURS,

Dans une précédente séance, M. Baudrimont vous a proposé d'examiner si la suppression de l'impôt perçu sur les brevets d'invention ne serait pas avantageuse à l'industrie : cette proposition, prise par vous en considération, a été renvoyée à une commission spéciale, pour être discutée avec une scrupuleuse attention.

Disons-le en commençant, la commission a été unanime sur l'opportunité de la proposition. Mais pour vous mieux faire apprécier les raisons qui ont déterminé son opinion, je vais, avant de les énoncer, placer sous vos yeux l'état de la législation sur le point en question, en la comparant avec les lois anglaises et américaines. Je vous dirai ensuite les motifs qui ont décidé le législateur à imposer les inventions ; enfin les raisons par lesquelles votre commission croit devoir combattre ces motifs.

La matière est régie par les décrets du 7 janvier et du 25 mai 1791. D'après l'article 4 du premier décret, celui qui veut s'assurer la propriété d'une invention, doit s'adresser au secrétariat du directoire de son département (aujourd'hui à la préfecture), pour y faire sa déclaration. Il doit déposer sous cachet, une description des principes, moyens et procédés qui constituent la découverte, ainsi que les plans, coupes, dessins et modèles qui pourraient y être relatifs; le paquet est ouvert au moment où l'inventeur reçoit son titre de propriété. Jusque-là, rien de mieux. Mais voici venir l'article 3 du titre II du décret du 25 mai, qui ordonne d'acquitter au secrétariat du département la taxe du brevet, suivant un tarif annexé à la loi. La moitié de la taxe doit être payée au moment de la demande du brevet; la seconde moitié, dans le délai de six mois.

La taxe d'un brevet pour	5 ans	est de	300 fr.
pour	10		800
pour	15		1500
Pour la prolongation d'un brevet,			600

Je ne vous parle point des frais d'expédition, de certificat, d'enregistrement du brevet ou de la cession, etc., quoique leur taux élevé soit encore un impôt.

La loi anglaise est semblable à la nôtre : même obligation de déposer les plans, modèles et descriptions de l'invention pour obtenir une *patente;* même obligation de payer un droit, qui, pour 14 ans, est de 80 livres sterlings (1920 fr.), et qui augmente progressivement, quand l'inventeur veut étendre son privilège exclusif aux trois royaumes.

Les mêmes précautions, pour assurer à l'inventeur la

propriété de l'invention et pour constater la nature de cette même invention, sont prises aux Etats-Unis par les actes du 21 février 1791 et du 17 avril 1800. Il est perçu 30 dollars (762 fr. 90 c.), avant que l'inventeur présente sa pétition au secrétaire d'Etat. Mais ces 30 dollars ne sont point un droit pour le trésor public; ils servent à couvrir les frais du secrétariat d'Etat, et à en payer les employés.

Vous vous demanderez sans doute, Messieurs, la raison de la différence existante entre la législation anglaise et la législation des Etats-Unis. Votre commission pense qu'elle est la conséquence de la différence de la position financière des deux états. En Angleterre, pour soutenir une richesse nationale toute fictive, on est forcé de tout imposer.

En est-il de même en France? non, sans doute. Aussi n'est-ce point le motif qu'on a mis en avant pour imposer les inventions. Voyons ceux qu'a fait valoir M. de Boufflers, dans son rapport à l'Assemblée Nationale.

« S'il existe pour un homme, dit-il, une véritable propriété, c'est celle de sa pensée; celle-là du moins paraît hors d'atteinte; elle est personnelle, elle est indépendante, elle est antérieure à toutes les transactions... »
« Tant qu'un inventeur, ajoute-t-il, n'a pas dit son secret, il en est le maître, et rien ne l'empêche ou de le tenir caché, ou de fixer les conditions auxquelles il consent de le révéler. Il est libre en contractant avec la Société, comme la Société en contractant avec lui; le contrat une fois passé, elle est engagée envers lui, comme il l'est envers elle.... »

L'orateur établit ensuite que le corps social ne peut, sans injustice, refuser de garantir à l'inventeur sa propriété, comme il garantit toutes les autres propriétés. Mais pour que la Société contracte, envers l'inventeur, l'obligation de lui garantir sa propriété, quelles obligations l'inventeur doit-il contracter, en retour, envers la Société?

« Sa première obligation, dit M. de Boufflers, est de témoigner une confiance entière dans l'autorité protectrice, et de lui donner une connaissance exacte de l'objet pour lequel il la requiert, afin que la Société sache positivement à quoi elle s'engage, et afin que, dans tous les cas, l'inventeur ait un titre clair et précis auquel il puisse recourir. »

Tel est, Messieurs, le motif de la déclaration au secrétariat de la préfecture, dont nous vous avons parlé. Si nous avions à nous occuper de ce point, nous demanderions pourquoi cette déclaration ne peut pas aussi bien être faite à la sous-préfecture, ce qui éviterait au déclarant un déplacement inutile. Mais cette première obligation de l'inventeur n'est point celle dont nous devons nous occuper; c'est la seconde, Messieurs, qui doit attirer toute votre attention. Voici, à cet égard, comment s'exprime M. de Boufflers :

« La seconde obligation du citoyen protégé par la Société, est de s'acquitter envers elle, ce qu'il ne peut faire qu'en partageant avec elle, de manière ou d'autre, l'utilité qu'il attend de sa découverte. Or, la forme la plus naturelle de ce partage est que le particulier jouisse, pendant un intervalle donné, sous la protection du public, et qu'après cet intervalle expiré, le public jouisse du consentement du particulier. »

« Cependant, comme les avantages que l'inventeur promet à la Société et qu'il se promet à lui-même sont encore éloignés et douteux, et que la protection qu'il en réclame et que la sécurité qu'il lui doit sont un bien actuel et réel, il convient qu'il dépose des arrhes entre les mains du corps social avec lequel il vient de transiger; et le contractant lui-même fera volontiers cette proposition; 1° pour convaincre qu'il est dans l'intention de tenir son marché, 2° pour dédommager la partie publique des services qu'il en recevra; 3° pour donner un gage de l'utilité qu'il attache à sa découverte, en offrant à la patrie des prémices réelles pour des fruits encore en espérance. »

Tels sont, Messieurs, les motifs qui ont déterminé le législateur à imposer les inventions. J'ai cru devoir les rapporter textuellement, afin de ne point affaiblir ce qu'ils peuvent avoir de spécieux.

M. de Boufflers se demande quelle partie se trouvera lésée dans un pareil contrat. Nous tombons d'accord avec lui que ce ne sera ni la Société, ni les autres agens de l'industrie. Mais quand il dit que ce ne sera pas l'inventeur; qu'il jouit du fruit de son génie sous une sauvegarde qu'il a lui-même invoquée, là, nous l'arrêtons et nous disons : l'inventeur a droit à ce que sa propriété lui soit garantie; il y a droit, sans être forcé d'acheter cette garantie à l'Etat, et cela est juste, parceque la Société profite de l'invention.

Nous allons prouver ce que nous avançons, en fesant tomber un à un tous les motifs allégués pour imposer l'invention.

Le principe sur lequel repose l'argumentation de M. de Boufflers est celui-ci : Tout citoyen protégé par la

Société doit s'acquitter envers elle. — Rien de mieux. Mais n'est-ce pas aussi un principe d'équité politique que tout citoyen qui est utile à la Société a droit à sa protection? Et, nous le demandons, celui qui fait jouir ses concitoyens d'une chose jusqu'alors inconnue, ou qui leur procure les moyens d'avoir à plus bas prix ou en plus grande quantité les choses utiles ou seulement agréables, ne s'acquitte-t-il pas envers la Société? ou plutôt, pour placer la question dans ses véritables termes, la Société ne doit-elle pas s'acquitter envers lui? N'est-elle pas son obligée? Et comment s'acquittera-t-elle envers lui, si ce n'est en lui garantissant sa propriété purement et simplement, dans toute son étendue? Et remarquons-le bien, la Société qui contracte le devoir sacré de garantir la propriété d'une invention, ne le pourra pas toujours, si l'auteur est forcé de déposer des arrhes, car il peut se faire que l'auteur n'ait pas d'arrhes à déposer. En vain dira-t-on que ce cas est rare; il suffit qu'il puisse se présenter. En vain supposera-t-on que l'auteur dénué de toutes ressources trouvera toujours un homme qui lui avancera des fonds; cette avance de fonds ne se fera pas sans condition, et l'auteur sera forcé de céder une partie de la propriété dont la Société doit lui garantir l'intégrité. La Société se trouve donc dans cette fausse position, qu'elle ne peut pas toujours remplir envers l'inventeur le devoir sacré que la loi elle-même lui impose.

Posons donc le principe dans ses véritables termes: Tout citoyen qui enrichit sa patrie d'une découverte qu'il aurait pu garder secrète, a droit à ce que la Société protège sa propriété.

Mais l'inventeur, nous dit M. de Boufflers, ne peut

s'acquitter envers la société qu'en partageant avec elle l'utilité de sa découverte, et la forme la plus naturelle de ce partage est, qu'après un certain tems, la Société jouisse entièrement de la chose inventée.

Et d'abord ce n'est pas parceque l'inventeur est protégé par la Société, qu'il doit la faire jouir de l'objet inventé. C'est au contraire parcequ'il se propose de faire jouir la Société de sa découverte, moyennant les conditions que chacun est libre de mettre à la communication de sa propriété, que la Société lui doit sa protection. La Société, en garantissant à l'inventeur sa propriété, se garantit en même tems la jouissance de la chose inventée; et c'est à cette seule condition qu'elle peut acquérir cette jouissance; car si l'inventeur n'était point certain de jouir librement de sa propriété, il la garderait le plus souvent par devers lui.

Ce n'est donc point dans l'intérêt de l'inventeur que la Société lui accorde protection pour la chose inventée, c'est dans l'intérêt de la Société elle-même; c'est comme condition sans laquelle elle n'aurait pu jouir de l'invention.

Par cela seul que l'inventeur demande la garantie de sa propriété, il manifeste nécessairement l'intention d'en faire jouir la Société. Dès lors c'est un devoir pour cette dernière de garantir la propriété de l'inventeur. Ce dernier n'a plus à s'acquitter envers la société, c'est la société qui s'est acquittée envers lui.

Nous regrettons, Messieurs, que la question ne s'étende pas au point de savoir si la forme la plus naturelle de partage entre l'inventeur et la société est celle-ci :

que la société jouisse entièrement de la chose inventée, après un certain laps de tems. Nous demanderions si la propriété immobilière n'est garantie au propriétaire qu'à cette condition; et laissant ensuite ce point de vue de côté, nous insisterions sur la comparaison à faire entre la propriété littéraire et la propriété d'invention, comparaison que du reste nous allons reproduire dans un instant. Nous demanderions pourquoi l'auteur d'un mauvais roman ou d'une mauvaise pièce de vers, a le droit exclusif de jouir de son invention pendant toute sa vie, et ses héritiers 10 ans après sa mort, tandis que l'auteur d'une invention utile, n'a à attendre de la Société, qu'une protection de peu de durée, et remarquons-le bien, d'une durée qui n'est point en rapport avec l'utilité de la découverte, mais avec le prix que l'artiste veut mettre à la protection : tant pour une protection de 5 ans; tant pour une de 10, etc.

Et comme si ce n'était pas encore assez de cette injustice envers les artistes qui appliquent leur génie à l'industrie, on leur impose encore l'obligation de payer d'avance des arrhes, sous prétexte que l'utilité que la société retirera de leur découverte est encore douteuse, et que la protection accordée est actuelle. Nous avons déjà prouvé que la protection accordée à l'inventeur ne l'est point dans l'intérêt de celui-ci, mais bien dans l'intérêt même de la société. Or, pourquoi faire donner des arrhes? De deux choses l'une : ou la découverte sera utile, ou elle ne le sera pas. Si elle est utile, il est rigoureusement juste que le corps social qui en profite, la protège; si elle n'est pas utile, l'artiste n'aura nul besoin de la protection qu'on lui a accordée, sa découverte ne lui profitant pas et ne profitant à personne. Dira-t-on qu'il a voulu tromper la société? Dans quel but? Dans

quel intérêt? N'est-il pas plus juste de dire qu'il s'est trompé lui-même? et ne doit-on pas lui savoir gré d'avoir travaillé à une chose qu'il croyait utile, loin de l'en punir, loin de lui imposer une espèce d'amende?

C'est ici le cas, Messieurs, d'établir la comparaison dont nous avons parlé il n'y a qu'un instant. L'auteur d'un roman, d'une œuvre dramatique, d'une gravure, etc., est un inventeur comme celui qui trouve de nouvelles applications dans les arts. Tous deux appliquent leur génie à des choses qu'ils croient utiles à la société. Et croyez-vous, Messieurs, qu'une invention pratique soit moins utile qu'une invention littéraire, musicale ou autre. Non, sans doute vous ne le pensez pas, personne ne le pensera. Personne ne dira qu'une pièce de vers mérite plus de protection que l'invention de la machine à vapeur; que le gouvernement doit plutôt encourager un vaudeville que l'art d'extraire du sucre de la betterave! Et pourtant, Messieurs, l'auteur d'une pièce de vers, l'auteur d'un vaudeville dépose à la Bibliothèque royale deux exemplaires de son ouvrage, et sans exiger de lui des *arrhes*, la société, comme je vous le disais tout-à-l'heure, lui garantit sa propriété pendant sa vie, et à ses héritiers pendant dix ans. Et le malheureux inventeur de choses d'une utilité pratique, achète, s'il le peut, cette même protection, que jamais il n'aura pour un si long espace de tems!...

Nous pourrions, Messieurs, nous arrêter là : mais pour qu'il ne reste aucun doute dans vos esprits sur l'énormité de l'injustice de l'impôt dont nous nous occupons, nous allons continuer l'examen des motifs.

On a dit que l'inventeur fera volontiers lui-même

l'offre de donner des arrhes, 1° pour convaincre qu'il est dans l'intention de tenir son marché; 2° pour dédommager la partie publique des services qu'il en recevra; 3° pour donner un gage de l'utilité qu'il attache à sa découverte, en offrant d'avance à la patrie des prémices réelles pour des fruits encore en espérance.

D'abord, *pour convaincre qu'il est dans l'intention de tenir son marché.* Voyons quel est ce marché. La société accorde sa protection à l'inventeur, à la condition qu'il la fera jouir de l'objet inventé, pendant la durée de son brevet, aux conditions qu'il jugera convenables, après ce tems, sans restriction. Or, je le demande, est-il possible de dire que l'inventeur a besoin de garantir à la société qu'il vendra le droit d'user de son invention? l'inventeur vous dira comme *Figaro :* mon intérêt vous répond de moi. Et peut-on dire qu'il sera possible à l'inventeur de dérober à la société, après l'expiration de son brevet, la connaissance de sa découverte, quand il n'obtient ce brevet qu'après avoir donné à l'autorité une connaissance entière de cette découverte? L'inventeur n'a donc pas besoin de donner des arrhes pour convaincre qu'il tiendra son marché.

L'inventeur n'offrira pas davantage de donner des arrhes *pour dédommager la partie publique des services qu'il en recevra.* L'inventeur dira, au contraire, qu'on doit lui garantir gratuitement sa propriété, comme on garantit gratuitement la propriété littéraire; qu'au surplus, les *arrhes* qu'on lui demande ne sont pas un dédommagement, mais un impôt; qu'il dédommage suffisamment la partie publique en lui payant 50 francs pour expédition de son brevet, 24 fr. pour un certificat de perfectionnement, etc.

L'inventeur offrira-t-il des arrhes *pour gage de l'utilité qu'il attache à sa découverte?* Qu'en est-il besoin? Tout le monde sait ce que peut coûter de tems, de soins et de fonds une invention appliquée à l'industrie manufacturière; ce tems passé, ces soins donnés, ces fonds dépensés ne sont-ils pas des gages suffisants, quand bien même il ne résulterait pas de la prise du brevêt que l'inventeur croit sa découverte utile?

Reste à savoir si l'inventeur offrira des arrhes pour prémices de fruits *encore en espérance*. Et bien! qu'on lui en laisse la faculté, et l'on verra!... Disons-le, Messieurs, si le vrai patriotisme est chose sublime, on ne peut trop se défier de faire du patriotisme obligé; rien n'est plus faux, rien n'est plus ridicule. Offrez à la patrie, dit-on à l'inventeur, *des prémices réelles pour des fruits encore en espérance*. Qu'est-ce donc que des prémices de fruits qui n'existent point encore? Est-ce avant la bataille que les Romains déposaient au Capitole les dépouilles opimes? Le patriotisme, Messieurs, ne doit pas prêter son nom à un impôt, et surtout à un impôt éminemment injuste.

Ainsi tombent, Messieurs, tous les motifs allégués par M. de Boufflers pour imposer les inventions.

S'il est vrai que tout citoyen protégé par la société doive s'acquitter envers elle, il n'est pas moins vrai que la société, qui profite d'une découverte utile, doit s'acquitter envers son auteur. C'est un devoir sacré qu'elle peut être dans l'impossibilité de remplir, si elle met un prix à la protection qu'elle ne peut refuser sans injustice.

La protection accordée à l'invention industrielle ne doit pas être moindre que celle accordée à l'invention littéraire, toutes deux devant être accordées dans le même but, l'intérêt général. L'impôt sur les brevets d'invention est donc un impôt injuste.

Il est pourtant une objection qui d'abord se présente à l'esprit, et qui, au premier aperçu, ne paraît pas sans fondemens; nous l'aborderons franchement. C'est celle-ci:

La Société garantit aux particuliers leurs propriétés privées. Pour que la Société puisse garantir ces propriétés, il faut que les propriétaires, dans des proportions données, contribuent aux charges publiques. Or, l'invention est une propriété protégée par la Société; donc le propriétaire de l'invention doit contribuer aux charges publiques.

Personne ne niera, Messieurs, que le principe ne soit vrai en général, mais il est aisé d'établir qu'il souffre une exception.

Il faut en effet distinguer entre les propriétés qui sont garanties par la Société dans l'unique intérêt des propriétaires, et les propriétés que la Société garantit aux propriétaires dans l'intérêt général. Il est évident que les premiers doivent payer la protection qui leur est accordée, car cette protection ne leur est pas due, tandis que pour les seconds elle n'est que l'exécution d'un contrat avantageux à la Société, qui échange sa protection contre l'utilité qu'elle retire de la chose protégée.

Voyons quelles propriétés sont protégées dans le seul

intérêt du propriétaire, et nous saurons quelles propriétés il est juste d'imposer.

Les immeubles sont au premier rang. Il importe peu à la Société que la propriété d'un immeuble soit assurée à son possesseur actuel plutôt qu'à tout autre ; l'immeuble est toujours là ; il est exploité, non par le plus capable, mais par celui à qui il est échu ou par le privilège de la naissance, ou par un caprice de la fortune ; et le plus souvent, par un locataire qui paie au propriétaire oisif, le droit de tirer de son sol de quoi le nourrir lui et les siens. Si donc la Société accorde au propriétaire de l'immeuble le droit d'en jouir sans utilité pour le bien commun, si la Société lui garantit un privilége, il est de toute justice qu'il contribue aux charges sociales. La Société lui garantit la propriété dans son intérêt, et c'est encore dans son intérêt qu'il paie un impôt à la Société.

Il en est de même des propriétaires de tous les autres capitaux (nous donnons à ce mot le sens le plus étendu); celui qui possède de l'argent, le possède uniquement dans son intérêt privé ; il paie autant que possible un impôt à l'état, par le timbre, l'enregistrement, etc. Celui qui emploie son capital monétaire au commerce, paie une patente, et ainsi de suite.

Mais que dire de l'industrie? Quand doit-elle être imposée? Ou, ce qui revient au même, quand l'industriel est-il protégé par le corps social dans son intérêt privé ; quand l'est-il dans l'intérêt général?

L'industrie est de deux espèces : libérale et manufacturière. Elle consiste à produire des choses nouvelles,

soit par la combinaison des idées, soit par la manipulation des corps.

Quand l'industrie consiste à produire des choses nouvelles ou d'une autre forme par la manipulation, elle est pratique, elle est manufacturière. On peut dire, à la vérité, que celui qui l'exerce est utile à la Société, et que sous ce rapport la Société lui doit sa protection. Mais, d'un autre côté, on doit considérer que le manufacturier emploie des capitaux dont la Société lui assure le privilége; et s'il ne doit point payer dans la même proportion que l'oisif, il est cependant tenu de contribuer, pour une certaine part, aux charges sociales en raison de son privilége, déduction faite de son utilité. Aussi a-t-on imposé l'industrie manufacturière en raison de l'importance de la manufacture, c'est-à-dire des capitaux protégés.

Mais quand l'industrie consiste à produire des choses nouvelles par la combinaison des idées, la raison de décider n'est plus la même: si les capitaux passent de main en main par privilége de naissance ou par circonstance de fortune, il n'en est pas de même du génie. Le législateur, s'il le croit utile, peut, quand il le veut, changer l'ordre des successions et la destination des capitaux; il peut enlever aux fils des propriétaires le droit de succéder aux capitaux de leurs pères, comme il vient d'enlever aux fils des pairs de France le droit de nous donner des lois. Mais peut-il ôter le génie à celui à qui la nature l'a accordé, pour le donner à quelqu'autre? Une loi peut donner des richesses et dire : tu possèderas. Elle ne peut dire à une classe quelconque de citoyens : tu inventeras.

Si donc la possession des richesses est un privilége d'institution sociale, le génie est un privilége de la nature. Si le possesseur des richesses n'est propriétaire que par la volonté générale manifestée dans la constitution ou par une loi; si la volonté générale par une constitution nouvelle, par une loi nouvelle, peut changer la destination des richesses, il n'en est pas de même du génie ou de la faculté d'inventer. Cette faculté est inhérente à l'homme à qui la nature l'a accordé; c'est la première de toutes les propriétés, la seule indépendante de la volonté des autres hommes, plus inviolable encore que la liberté; car la force peut ravir cette dernière, tandis qu'elle ne peut rien contre une idée dont elle ne soupçonne pas même l'existence.

Il y a donc cette différence entre celui qui exerce une industrie manufacturière et celui qui exerce une industrie libérale, en d'autres termes entre le manufacturier et l'artiste, que le premier met en pratique au moyen de capitaux dont la Société lui assure le privilége, la combinaison d'idées, fruit du travail du dernier, et que ce dernier, cherche dans de nouvelles combinaisons d'idées, une amélioration, un perfectionnement, une innovation que le manufacturier mettra en pratique pour l'avantage de tous.

A coup sûr, Messieurs, personne ne mettra en doute qu'il soit mille fois plus aisé de pratiquer que d'inventer, que sur un inventeur on trouvera cent praticiens. Qu'une invention connue, si un propriétaire de capitaux ne l'exploite pas, un autre, dix autres l'exploiteront. Personne ne niera l'utilité de l'invention, du génie; personne ne niera que c'est au génie, à l'invention, que nous devons tout, tout, sans exception; et

que tous les progrès que nous sommes encore appelés à faire seront tous le fruit de l'invention, de l'industrie libérale, de la combinaison des idées.

De ces considérations il résulte : qu'il importe fort peu à la Société que les capitaux soient possédés par Pierre, Paul ou Jean, que par conséquent pour s'en assurer le privilége, les propriétaires doivent payer à la Société la protection dont ils ont besoin. Qu'au contraire, la propriété d'invention est inhérente au propriétaire ; que, par conséquent, en en réclamant la jouissance paisible, il ne demande point un privilége, mais la libre jouissance d'un droit ; que d'ailleurs la Société profite de la communication de la chose inventée ; qu'elle n'en peut jouir que par la volonté du propriétaire, lorsque les propriétaires de capitaux ne jouissent de ces mêmes capitaux que par la volonté de la Société ; qu'il est donc non seulement juste, mais même utile de protéger les inventions ; qu'il ne faut point mettre d'entraves à leur communication ; qu'il ne faut donc point les imposer.

Un membre de la commission a dit qu'il pensait que les fonds provenant de l'impôt sur les brevets étaient destinés aux encouragemens accordés à l'industrie nationale ; qu'on pourrait objecter à la proposition de supprimer cet impôt, que ce serait faire tort à l'industrie en voulant lui être utile.

On a répondu d'abord que s'il est bien d'encourager l'industrie, ce ne doit pas être aux dépens de l'industrie elle-même ; que ceux-là qui méritent d'être encouragés ne doivent point payer les encouragemens à accorder ; que les encouragemens accordés à quelques-uns ne doivent point l'être au préjudice de tous ; qu'on ne voit pas

la raison de faire payer aux uns ce qu'on veut donner aux autres.

On a répondu aussi que l'industrie libérale n'avait pas seule part aux récompenses ; que l'industrie manufacturière en avait aussi la sienne ; que loin d'imposer l'industrie libérale pour encourager l'industrie manufacturière, il serait plus juste d'imposer l'industrie manufacturière pour récompenser l'industrie libérale ; qu'en effet l'industrie libérale est la mère de l'industrie manufacturière ; qu'elle seule l'a fait arriver au point où elle en est aujourd'hui, et qu'à elle seule, comme on l'a dit plus haut, seront encore dûs tous les progrès qu'elle est appelée à faire.

On a répondu, enfin, que les récompenses n'arrivaient pas toujours à ceux qui les méritaient ; qu'il suffisait pour s'en convaincre, de citer un fait qui, sans doute, Messieurs, est connu de vous : Des médailles ont été décernées, il y a quelques années, pour des pièces de batiste bien confectionnées ; à qui ces médailles ont-elles été données ? aux commerçans qui avaient acheté ces pièces des fabricans, et le nom des fabricans n'a pas même été cité. Tout en reconnaissant qu'il est bien difficile au gouvernement d'éviter de semblables fraudes, votre commission pense que ce doit être un motif de ne pas faire payer aux inventeurs, des récompenses qu'il n'est pas possible de ne pas donner trop souvent à des hommes assez riches ou assez intrigans pour se mettre en place des véritables industriels, de ceux vraiment utiles à la Société.

Un autre membre de la commission a dit qu'on pourrait faire cette objection, que si l'impôt sur les brevets était aboli, il en résulterait qu'on en prendrait un plus

grand nombre ; qu'on ne se donnerait plus la peine d'examiner attentivement l'invention pour laquelle on demande le brevet, n'étant pas obligé de donner des arrhes ; que cette multiplication de brevets entraverait l'industrie ; qu'il ne voit que deux moyens d'obvier à cet inconvénient, l'examen des demandes ou l'impôt ; que par l'examen on tombe dans l'arbitraire ; reste donc l'impôt.

On a répondu que la multiplicité des brevets d'invention n'est point une entrave pour l'industrie : en effet, de deux choses l'une : ou le brevet est pris pour une chose nouvelle ou perfectionnée, ou il est pris pour une invention ou une perfection déjà connue ; dans le premier cas, l'inventeur n'empêche nullement les industries existantes puisque la sienne est nouvelle, que sans lui elle ne serait pas connue des industriels qui ne pourraient l'employer ; dans le second cas, la Société ne garantissant à celui qui a pris le brevet que la propriété de l'invention s'il y a invention, rien n'empêche les industriels d'user de la chose brévetée si elle n'est pas nouvelle, les tribunaux, en cas de contestation, n'auront aucun égard au brevet.

On a dit qu'il ne faut pas entendre par ces mots *que la multiplicité des brevets n'est point une entrave à l'industrie*, que la prise d'un brevet ne nuit pas à quelques industriels. Mais qu'est-ce que quelques individus quand on considère l'industrie en général qui ne peut faire aucun progrès sans l'invention ? Qu'est-ce que quelques individus, quand on considère la masse des consommateurs, un peuple entier qui pèse dans la balance, et qui profite de toutes les découvertes ? Faut-il laisser l'industrie stationnaire ? Faut-il ne pas améliorer le bien-être public ?

Quant à cette partie de l'objection qui consiste à dire : que l'on ne se donnerait plus la peine d'examiner attentivement l'invention s'il ne fallait plus donner d'arrhes, on a répondu que c'était l'affaire de l'inventeur, et que, puisque son brevet ne lui garantissait son invention qu'autant qu'elle était une invention, l'industrie n'avait rien à redouter.

On a insisté sur ce point, en disant que des intrigans pourraient prendre des brevets pour des choses qu'ils n'auraient point inventées, dans l'unique but d'offrir aux industriels la chance d'un procès à soutenir contre un homme insolvable ; ce qui doit arriver moins souvent si l'individu est obligé de déposer des arrhes.

On a répondu qu'avant d'intenter un procès, le propriétaire du brevet est obligé de consigner pour dommages et intérêts, en cas de condamnation, une somme bien autrement forte que l'impôt exigé pour obtenir les brevets. L'impôt n'est donc pas une barrière à l'intrigue.

Sur l'ensemble de l'objection, on a dit : le génie des individus étant en rapport avec leur organisation et non point avec leur fortune, il arrivera que des brevets pour des choses futiles seront pris par ceux qui auront de la fortune, et que des choses utiles resteront inconnues parce que les inventeurs ne pourront pas payer un brevet, comme il a déjà été dit. L'impôt sur les brevets n'est donc qu'une entrave au génie et par conséquent à la prospérité publique.

En résumé, Messieurs, en France comme en Angleterre, les inventions sont imposées ; elles ne le sont point aux Etats-Unis.

En Angleterre, l'impérieuse nécessité a pu forcer d'imposer une industrie qui ne doit qu'être protégée. Il n'en est pas de même en France.

Chez nous on a pensé qu'il était juste d'imposer les inventions, parceque *tout citoyen protégé par la société doit s'acquitter envers elle.* En admettant ce principe, nous avons posé cet autre que *tout citoyen qui est utile à la société a droit à sa protection.* Nous avons au surplus prouvé que l'inventeur s'acquittait suffisamment envers la société par la communication de son invention ; que la législation sur les inventions littéraires, musicales et autres repose sur ces principes ; qu'il n'y a pas de motifs pour traiter plus favorablement les artistes en littérature, en musique, etc., que ceux qui appliquent leur génie aux choses d'une utilité pratique.

Nous avons rencontré une objection tirée de la nécessité d'un impôt sur les propriétés afin de protéger ces mêmes propriétés.

Nous avons distingué entre les propriétés garanties au propriétaire dans son intérêt et les propriétés garanties au propriétaire dans l'intérêt général. Nous avons prouvé que celui qui possède, sans utilité pour l'état, une chose dont il a le privilége, doit payer la protection qu'on lui accorde ; mais que celui qui possède une chose que l'état ne peut ni donner ni ôter, a droit à sa protection toutes les fois qu'il veut bien communiquer cette chose à ses concitoyens. Qu'en conséquence la propriété d'invention doit être protégée dans l'intérêt général et dans celui de la justice.

Nous avons combattu deux autres objections tirées :

l'une de ce que l'impôt sur les brevets servait à récompenser l'industrie ; l'autre, de ce que l'industrie aurait à souffrir de la multiplicité des brevets et de la trop grande facilité de s'en procurer pour des choses qui ne seraient point utiles.

Par tous ces motifs, votre commission, Messieurs, est d'avis qu'il serait avantageux, non-seulement à l'industrie, mais même aux consommateurs, de supprimer l'impôt sur les inventions. Elle ne doute pas que si une demande aussi éminemment juste était faite à la chambre des députés, cette demande ne fut fortement appuyée par votre honorable confrère, M. de Vatimesnil, et ne fut attentivement examinée par la chambre.

Nota. — A la suite de ce rapport, une pétition a été adressée par la presqu'unanimité des membres de la Société, en janvier 1832, à la Chambre des Députés, pour demander qu'on examinât la question de la suppression de l'impôt perçu sur les inventions. Cette pétition a été déposée immédiatement par M. de Vatimesnil ; depuis on n'en a plus entendu parler.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS

SUR

L'ÉCLAIRAGE PAR LES LAMPES,

ET SPÉCIALEMENT

par les Lampes Locatelli.

Par M. NUMA GRAR, Membre titulaire.

La Société m'ayant chargé de lui rendre compte des avantages que présentent les lampes locatelli, j'ai cru devoir d'abord rechercher les principales conditions d'une bonne lampe et examiner ensuite jusqu'à quel point les lampes actuellement en usage d'une part, et les lampes locatelli de l'autre, remplissent ces conditions.

Une lampe se compose généralement de deux parties : le réservoir et le bec; c'est dans le bec que se trouve une mèche en coton, baignant dans l'huile; cette huile s'élève dans les espaces capillaires que renferme la mèche, arrive près de la flamme et acquiert la température nécessaire à sa décomposition; les gaz, produits de cette dé-

composition (1), se combinent avec l'oxigène de l'air environnant, c'est-à-dire se brulent avec dégagement de chaleur et de lumière.

Pour que la combustion se perpétue : il faut d'abord que la mèche puisse s'alimenter constamment de nouvelle huile et c'est par les diverses formes de réservoirs et de becs que l'on obtient plus ou moins parfaitement ce résultat ; il faut ensuite que l'air qui environne le faisceau lumineux et dont l'oxigène est épuisé par la combustion soit immédiatement renouvelé, la chaleur de la flamme produit ce second effet en élevant la température des couches d'air environnantes ; ces couches, devenues plus chaudes et conséquemment plus légères que le milieu où elles se trouvent, s'élèvent et sont remplacées par d'autres ; il s'établit ainsi un courant d'air ascensionnel analogue à celui des cheminées. Diverses espèces de cylindres en cristal (dits verres à quinquets) font obtenir de ce courant, des effets plus ou moins parfaits.

Les principales conditions d'une bonne lampe sont les suivantes ; elle doit :

1° *Etre économique de combustible*, c'est-à-dire exiger pour le développement d'une quantité de lumière donnée, la moindre quantité d'huile possible.

---

(1) Le faisceau gazeux renferme presqu'uniquement de l'hydrogène carbonné qui, sous l'influence de la haute température à laquelle il est soumis, abandonne son carbone ; l'hydrogène brule alors à la surface de la flamme et le produit est de la vapeur d'eau ; le carbone précipité dans l'intérieur du faisceau gazeux brule aussi, et le produit est de l'acide carbonique ; ce carbone qui se trouve dans l'intérieur du faisceau gazeux lui donne un grand éclat par la propriété qu'il possède comme corps solide de devenir beaucoup plus lumineux que les gaz à une température égale.

2° *Elle doit être telle que la lumière émise puisse être totalement employée à l'usage auquel elle est destinée* ou du moins que la partie de lumière perdue pour cet usage soit réduite au minimum.

3° Enfin sa construction doit être appropriée à l'usage sous le rapport de *l'économie d'achat et d'entretien.*

Nous examinerons séparément jusqu'à quel point chacune de ces conditions qui ont rapport à *l'économie de combustible*, à *l'emploi utile de la lumière émise*, et à *l'économie d'achat et d'entretien* se trouvent remplies dans les lampes actuellement en usage et dans les lampes locatelli.

DE L'ÉCONOMIE DE COMBUSTIBLE.

Pour obtenir l'éclairage le plus économique, c'est-à-dire pour qu'une quantité donnée d'huile produise la plus grande quantité de lumière possible, *il faut que les gaz formés par la décomposition de l'huile soient complètement brulés et que la chaleur dégagée par la combustion, soit entièrement employée à rendre les gaz lumineux.*

En effet, la lumière n'est obtenue dans les lampes que par la haute température de la flamme, qui rend lumineux le faisceau gazeux et les corps qui s'y trouvent en suspension. Cette haute température étant le produit de la chaleur dégagée par la combustion des gaz, plus les gaz seront brulés complètement, plus il y aura de dégagement de chaleur et par suite de lumière, *il faut donc, pour obtenir l'éclairage le plus économique, que les gaz formés par la décomposition de l'huile, soient complètement*

brulés. Mais cette condition ne suffit pas, car une plus grande quantité de chaleur ne produit une plus grande quantité de lumière, qu'autant que cette chaleur est uniquement employée à cette production, et il n'en est souvent pas ainsi dans les lampes. Il faudra donc encore, pour obtenir l'éclairage le plus économique, que cette seconde condition soit remplie, c'est-à-dire *que la chaleur dégagée par la combustion soit entièrement employée à rendre les gaz lumineux*.

Les choses ne se passent pas ainsi dans la pratique : les gaz produits par la décomposition de l'huile sont souvent très-imparfaitement brulés et quand nous dirons, en parlant de certains bons appareils, qu'ils le sont complètement, nous n'entendrons pas ce mot d'une manière absolue, nous voudrons dire seulement qu'une quantité insensible échappe à la combustion ; d'un autre côté la chaleur dégagée par la combustion est loin d'être entièrement employée à rendre les gaz lumineux : une partie sert indispensablement à donner à l'huile la température nécessaire à sa décomposition, une autre partie à amener sur les gaz l'air nécessaire à leur combustion en établissant ces courans ascensionnels dont nous avons parlé plus haut : cependant ces deux effets servant indirectement à la production de la lumière, on peut considérer la chaleur dégagée par la combustion comme entièrement employée à la production de la lumière, quand, employée d'une part directement à cette production, elle y est aussi employée indirectement comme nous venons de le voir. Il n'en est pas de même quand la chaleur amène sur la flamme une quantité d'air plus grande que celle nécessaire à la parfaite combustion des gaz, car la chaleur employée à amener cette surabondance d'air, est dégagée en pure perte ; c'est un des vices principaux de beaucoup de lampes.

Cependant pour obtenir dans les lampes la combustion complète des gaz et l'emploi de la totalité de la chaleur émise, à la production de la lumière une seule condition est nécessaire : il faut et il suffit que le courant d'air ascensionnel qui s'établit à l'entour de la flamme amène sur cette flamme la quantité d'air strictement nécessaire pour la complète combustion des gaz. Il suffit de remplir cette seule condition pour obtenir la lumière la plus économique.

En effet, la quantité d'air amenée étant suffisante pour la combustion complète des gaz, cette combustion a lieu complètement puisqu'elle n'exige pour s'accomplir que deux choses : le contact des gaz qui a lieu, une température suffisamment élevée qui existe également puisque la température de la flamme est beaucoup plus que suffisante : ainsi donc combustion complète des gaz. La quantité d'air amenée étant la quantité *strictement* nécessaire pour la combustion des gaz, la totalité de la chaleur émise se trouve employée à la production de la lumière : en effet, il ne peut se trouver de déperdition de chaleur que par la colonne d'air ascensionnelle qui enveloppe la flamme de toute part; la quantité d'air dont se compose cette colonne étant la quantité indispensable, la déperdition de chaleur est donc réduite au minimum possible, c'est-à-dire qu'elle n'est qu'apparente puisque la chaleur dégagée dans cette circonstance sert indirectement à la production de la lumière comme nous l'avons vu plus haut. Ainsi donc dans le cas que nous examinons la chaleur dégagée est entièrement employée à la production de la lumière et comme nous venons de voir que les gaz sont complètement brulés, *les deux conditions de l'éclairage le plus économique se trouvent remplies par le seul fait d'un courant amenant sur la flamme la quanti-*

té d'air strictement nécessaire pour la combustion complète des gaz. Mais la quantité de ces gaz est proportionnelle à la quantité d'huile puisée par la mèche, si cette quantité était variable de moment en moment, la quantité d'air affluant devrait varier dans la même proportion ; il serait impossible d'obtenir un résultat satisfesant de cette manière, aussi tous les appareils ont-ils pour but d'amener une quantité d'air constante sur une mèche recevant une alimentation constante : ainsi *la question de la production de la lumière la plus économique se réduit* 1° *à obtenir une alimentation constante de la mèche ;* 2° *à amener sur cette mèche une quantité d'air constante et strictement suffisante pour la combustion complète des gaz.* Nous allons examiner séparément comment ces deux conditions *de l'alimentation* et *du courant d'air* se trouvent remplies dans les divers appareils d'éclairage à l'huile.

DE L'ALIMENTATION.

Nous venons de reconnaitre qu'une des deux conditions que doit remplir une lampe pour fournir une lumière économique, consiste dans une alimentation constante, régulière dans ses effets, telle que la quantité d'huile amenée à la flamme par la mèche soit constamment la même à chaque instant. Pour obtenir ce résultat, il faut que le niveau de l'huile dans le bec soit constant et invariable. En effet, si le niveau baissait dans le bec, l'huile s'éleverait plus difficilement dans la mèche où elle aurait une plus grande hauteur d'espaces capillaires à parcourir, il arriverait alors une moins grande quantité d'huile à la flamme dans un tems donné; le contraire aurait également lieu si le niveau s'élevait, il faut donc que le niveau de l'huile soit constant et invariable dans le bec; diverses formes de réservoirs et de becs des lampes actuel-

lement en usage remplissent plus ou moins parfaitement ce but.

Lampes à mouvement d'horlogerie.

Le système d'alimentation de la lampe à mouvement d'horlogerie peut servir de modèle sous ce point de vue, mais son prix élevé et les difficultés du raccommodage rendent son usage extrêmement restreint.

Réservoirs à niveau constant.

On peut placer immédiatement après, les réservoirs à niveau constant(1) qu'on devrait plutôt appeler à niveau intermittent. Dans cette lampe l'huile est placée dans une espèce de bouteille; cette bouteille est renversée dans le réservoir, de telle sorte que l'orifice de la bouteille se trouve un peu plus élevé que le fond du réservoir; l'huile se répand dans le réservoir jusqu'à ce qu'elle s'élève immédiatement au-dessus de cet orifice; quand, par suite de l'alimentation le niveau vient à baisser au-dessous de l'orifice de la bouteille, des bulles d'air s'introduisent par cet orifice dans le fond de la bouteille et l'huile redescend pour reprendre son même niveau; le bec étant en communication avec le réservoir, le niveau de l'huile étant constant dans le réservoir se trouve également constant dans le bec et la condition de l'alimentation constante se trouve remplie.

---

(2) Nous ne parlerons pas de la lampe Girard et quelques autres qui sont peu répandues dans le commerce surtout dans nos contrées.

Lampes hydrostatiques.

Les lampes hydrostatiques reposent sur ce principe : que si dans deux vases communiquant se trouvent des liquides qui diffèrent entr'eux de pesanteur spécifique, les hauteurs de ces liquides, dans chacun de ces deux vases, seront en raison inverse de leur pesanteur spécifique (la hauteur étant prise du point le plus bas de ces vases au niveau de chacun des liquides). Dans ces sortes de lampes le niveau de l'huile dans le bec n'est pas parfaitement invariable, il baisse, à mesure de la consommation de combustible, mais comme on se sert de liquides de densités très-différentes l'abaissement de l'huile est peu sensible.

Lampes astrales et sinombres.

Le système d'alimentation employé pour les lampes astrales, sinombres et quelques autres est déjà très-mauvais; il consiste à donner au réservoir une très-petite hauteur comparativement aux deux autres dimensions, longueur et largeur, quelque soit d'ailleurs la forme de ce réservoir, annulaire dans les lampes astrales, parabolique dans les lampes à mèches plates dites de cabinet, etc. ; la forme aplatie de ces réservoirs produit cet effet que le niveau de l'huile, dans le réservoir et par suite dans le bec qui y communique, baisse d'autant moins pour une consommation d'huile donnée que ce réservoir a moins de hauteur proportionnellement à ses autres dimensions, c'est-à-dire est plus aplati, par conséquent plus ces réservoirs sont applatis moins ce système est vicieux; mais la hauteur la plus minime qu'on ait pu leur

donner en pratique est encore telle que ce système d'alimentation peut être regardé comme fort mauvais.

Lampes antiques et crassets.

Le plus mauvais de tous est sans contredit celui des lampes antiques, dont les crassets (sorte de lampe en usage en Flandre) ne sont qu'une modification. Ces lampes antiques se composent d'un vase de forme variable, dont un des côtés s'élève en forme de bec et soutient une mèche baignant dans le fond du vase qui sert de réservoir; cette mèche est formée d'un faisceau de fils de coton. Les crassets ne différent de ces lampes qu'en ce que leur réservoir de forme cylindrique est distinct du bec qui n'est autre chose qu'un petit tuyau soudé à l'extrémité inférieure du paroi du réservoir et s'élevant obliquement. Le niveau de l'huile dans ces lampes baisse considérablement depuis l'instant où l'on allume jusqu'à la fin.

Lampes-Locatelli.

Ce n'est pas par le système d'alimentation que la lampe-Locatelli diffère des autres lampes; elle est alimentée par une bouteille à soupape comme les lampes à niveau constant; il parait que sous le rapport de l'alimentation l'inventeur n'a rien trouvé de mieux que ce mode qui est en effet très-bon.

DU COURANT D'AIR.

Nous avons dit que la seconde condition d'une lampe économique était : que l'air qui entretient la combustion

soit amené sur la flamme *dans une proportion constante et en quantité strictement suffisante pour bruler complètement les gaz.*

Si on laisse bruler librement une mèche quelconque recevant une alimentation d'huile constante et dans des circonstances égales, la température de la flamme sera invariable et par suite *le courant d'air* qu'elle déterminera *sera constant.* Ainsi sous ce rapport point de difficulté.

Mais il faut que la quantité d'air amené sur la flamme soit strictement suffisante pour bruler les gaz produits par la décomposition de l'huile. Il faut donc chercher les moyens de faire varier cette quantité d'air, de la diminuer ou de l'augmenter à volonté pour arriver à la quantité nécessaire.

Dans presque toutes les lampes, le courant d'air déterminé par la seule chaleur de la flamme est insuffisant; pour l'activer on a employé un moyen très-simple; on a placé sur la mèche une cheminée de cristal.

Mais ce n'est pas le seul moyen qu'on ait employé pour activer le courant d'air; on a construit des lampes avec des becs annulaires renfermant une mèche de même forme, ces becs sont munis de cheminées et un double courant d'air vient activer la combustion, un intérieurement l'autre extérieurement.

On obtient plus ou moins économiquement la lumière selon que les courans d'air sont plus ou moins bien réglés, ce qui s'obtient facilement car il suffit de fermer plus ou moins les ouvertures qui donnent accès à l'air selon que l'on veut diminuer ou augmenter la rapidité du courant.

Ce qui distingue les lampes-Locatelli, est une mèche pleine, parallèlipipède de 4 lignes de hauteur sur 2 lignes de côté qui s'adapte exactement dans le bec qui la contient; cette lampe donne, comme nous le ferons voir tout à l'heure une lumière très-économique et sans le secours de cheminée de cristal. M. Locatelli n'explique pas la théorie de sa lampe; il faut croire que la mèche est combinée de telle manière que la quantité d'huile amenée constamment sur la flamme étant très-minime les gaz produits se trouvent en quantité assez petite pour que le courant d'air déterminé par la seule chaleur de la flamme et sans le secours de cheminée de cristal suffise pour les bruler complètement. Cet effet est favorisé par la disposition du bec qui permet au courant d'air de se former sans obstacle; si telle est l'idée qui a présidé à l'invention de cette lampe, on conçoit très-bien qu'on ne peut aucunement faire varier les dimensions de cette mèche, sans perdre tous ses avantages; en effet, si on la fesait plus grosse, l'alimentation deviendrait plus grande, le courant d'air n'augmentant pas dans une aussi grande proportion se trouverait insuffisant et une partie des gaz échapperait à la combustion; si au contraire on donnait à cette mèche une moindre épaisseur, le courant d'air serait trop considérable, absorberait inutilement une partie de la chaleur de la flamme et il y aurait perte de lumière.

Ainsi la condition du courant d'air strictement nécessaire se trouve remplie dans la lampe-Locatelli; cette condition se trouve aussi remplie par les autres lampes munies de cheminées de cristal quand les ouvertures qui donnent accès au courant d'air sont exactement réglées; mais les lampes qui, comme les crassets, ne peuvent recevoir de cheminées de cristal ne déterminent qu'un cou-

rant d'air tout-à-fait insuffisant et une grande quantité de gaz échappe à la combustion.

DE L'EMPLOI UTILE DE LA LUMIÈRE ÉMISE.

Nous n'avons examiné jusqu'à présent que la question économique de la production de la lumière envisagée d'une manière absolue, c'est-à-dire quelles étaient les conditions nécessaires pour retirer d'une quantité d'huile donnée une plus grande quantité absolue de lumière ? Mais cela ne suffit pas, il faut encore pour qu'une lampe soit bonne, qu'elle permette de tirer de cette lumière le meilleur parti ; c'est à dire qu'elle soit telle que, de la totalité des rayons lumineux émis, la plus grande quantité possible soit employée à l'objet auquel ils sont destinés. Ainsi on n'a souvent besoin que d'éclairer une partie d'une chambre ou seulement un objet spécial sur lequel on travaille ; si une lampe produisant une lumière très-économique ne portait qu'une partie de ses rayons lumineux sur cet objet, tandis que l'autre partie éclairerait des objets qu'il ne serait pas utile d'éclairer, si par exemple on n'avait besoin de lumière que sur une table et que la lampe éclairât la chambre entière, la lumière émise, considérée d'une manière absolue, pourrait être produite économiquement mais se trouvant mal employée, il y aurait perte sur le mode de l'utiliser.

Réflecteurs.

Les réflecteurs sont un des moyens dont on se sert pour remplir le but qu'on se propose sous ce rapport ; ils sont de formes variables et appropriés au service que l'on veut en tirer, ils reçoivent les rayons luminieux émanés de la flamme de la lampe et les réfléchissent sur un espace donné. Le système-Locatelli, comme la plupart des autres

systèmes permet de se servir de réflecteurs ; il n'y a guères que les lampes antiques et les crassets sur lesquels on ne puisse en établir commodément.

Dispersion des becs.

Une autre condition d'un grand intérêt et qui cependant n'a pas été examinée jusqu'à présent dans la plupart des ouvrages spéciaux, est la dispersion des becs ; ainsi lorsqu'on veut éclairer un local pour un certain travail, on peut déterminer d'abord le minimum d'intensité de lumière nécessaire à chaque partie du local ; supposons un local de 21 mètres de longueur et exprimons par le nombre 1 ce minimum d'intensité de lumière nécessaire ; supposons maintenant ce local éclairé de deux manières, par une seule lampe placée au milieu d'une part, et de l'autre par 20 lampes placées à un mètre de distance l'une de l'autre ; dans le premier cas, la quantité de lumière émise par la lampe unique devra être telle, qu'elle donne une intensité de lumière égale à 100 au 1er mètre. En effet, l'intensité de la lumière est en raison inverse du quarré de la distance du corps éclairant au corps éclairé et ayant 10 mètres à parcourir de chaque côté du local, elle donnera ainsi une intensité égale à 100 au 1er mètre, à 25, au 2^{e}, etc., et enfin n'arrivera au dernier mètre qu'avec une intensité égale à 1, qui est celle nécessaire au minimum. Dans le second cas, il suffit que chaque lampe fournisse une quantité de lumière telle que l'intensité de lumière soit égale à 1 au premier mètre (et même moins), car la lumière d'une autre lampe se trouve immédiatement après avec la même intensité, or les 20 lampes qui ne doivent fournir qu'une intensité de lumière égale à 1 ne donneront chacune que le 1/100 de lumière de la lampe unique devant fournir une intensité égale à 100, et ces 20 lampes ensemble ne fourniront

que les 20/100 ou le 1/5 de lumière de la lampe unique (3). Nous voyons donc que pour remplir le même but on n'aura dépensé que le 1/5 de la lumière, par ce motif que dans le 1er cas il se trouve au 1er 2^{e} mètres etc., une intensité de lumière égale à 25, 11 etc., c'est-à-dire beaucoup plus grande que celle nécessaire, cette lumière surabondante est perdue pour l'usage et dépensée en pure perte; ainsi donc la lumière dégagée par les lampes est d'autant mieux utilisée que l'on a la possibilité de la disperser en un plus grand nombre de becs, cette condition n'a guères d'autres limites que la difficulté d'obtenir une lumière économique avec une lampe usant peu de combustible; on conçoit alors que peu importe que la lumière soit produite d'une manière non économique et utilisée économiquement, ou bien produite économiquement et utilisée d'une manière non économique; la difficulté de produire la lumière économiquement dans un appareil usant peu de combustible empêcherait donc d'obtenir simultanément ce double effet économique, tous les bons appareils en usage jusqu'à présent avaient ce défaut, la lampe-Locatelli réunit au contraire les qualités opposées, elle produit la lumière économiquement et permet de l'utiliser parfaitement par la dispersion de ses becs qui ne consomment que 5 grammes d'huile à l'heure et qui permettent de bruler dans 7 ou 8 lampes différentes l'huile que consommerait un seul quinquet.

DE L'ÉCONOMIE D'ACHAT ET D'ENTRETIEN.

En traitant de l'économie d'achat et d'entretien nous comparerons en même tems sous les autres rapports les lampes-Locatelli aux diverses lampes en usage.

[3] Ce calcul n'est pas rigoureusement exact; j'ai négligé diverses causes d'erreur pour ne point le compliquer; il est d'ailleurs suffisant pour rendre compte des grands avantages de la dispersion des becs.

Nous pouvons diviser les lampes par rapport à l'usage auquel elles sont destinées en deux sortes ; l'une se compose des lampes destinées à éclairer un travail spécial ou un petit local : l'autre à éclairer en partie ou en totalité un local plus ou moins vaste.

Des lampes destinées à éclairer un travail spécial.

Les lampes, destinées à éclairer un travail spécial, n'ont besoin d'émettre généralement au maximum qu'une lumière à peu près égale en intensité à celle des lampes de cabinet à mèches plates. Elles servent dans l'économie domestique, principalement à l'homme de bureau pour éclairer le livre qu'il lit ou le papier sur lequel il écrit ; dans les cuisines à donner une lumière suffisante ; dans les ateliers, les manufactures, à éclairer tel ou tel travail, à s'éclairer pour circuler d'une chambre dans une autre, etc.

Deux lampes sont seules en usage dans nos contrées pour cet objet ; (sans compter de petits quinquets à double courant d'air qui donnent une lumière économique considérée d'une manière absolue, mais très-dispendieuse dans la plupart des cas de l'éclairage d'un travail spécial en ce qu'elles donnent une lumière beaucoup plus considérable que celle nécessaire et consomment aussi une quantité d'huile proportionnellement plus grande) l'une, la lampe à mèche plate avec le système d'alimentation des lampes astrales, sert principalement dans les bureaux ; cette lampe ne brule pas complètement les gaz, même étant garnie d'une cheminée ; elle est aussi très-mauvaise en ce que l'alimentation n'est pas constante ; elle permet de se servir de réflecteurs, mais sous le rapport de l'économie de combustion elle est fort inférieure à la lampe-Locatelli, car elle use environ 12 grammes d'huile à l'heu-

re et donne une intensité de lumière qui n'est pas d'un dixième plus grande que celle des lampes-Locatelli. Elle ne se transporte pas facilement et est sujette à couler.

La lampe dite crasset est très-employée dans les ateliers où elle sert à éclairer un travail spécial ou un petit local; l'huile y est extrêmement mal employée, car le niveau du liquide dans le bec varie d'une manière très-prononcée; d'un autre côté le courant d'air est très-insuffisant pour brûler complètement les gaz et il n'est pas possible de placer une cheminée sur la mèche; enfin la lumière produite ne peut être employée convenablement puisqu'on ne peut y adapter de réflecteur; aussi cette lampe qui produit une intensité de lumière moindre que celle des lampes-Locatelli consomme-t-elle le double d'huile, et dans la plupart des usages auxquels elle peut servir, la lampe-Locatelli permettra d'employer un réflecteur, on jouira alors d'une intensité de lumière au moins double de celle des crassets et pour moitié moins de combustible; on n'est nullement étonné de l'énorme supériorité des lampes-Locatelli sur les lampes informes dont nous venons de parler, quand on remarque qu'elle réunit les meilleures conditions pour la production d'une lumière économique, c'est-à-dire un niveau constant et un courant d'air constant et strictement nécessaire pour bruler complètement les gaz, tandis que ces autres lampes ne remplissent aucunement ces conditions.

Mais, outre cette énorme économie de 50 p. % sur le combustible, la lampe-Locatelli réunit encore beaucoup de qualités que n'ont point les lampes précédentes; elle n'est aucunement sujette à couler, on n'a dans aucun cas besoin de toucher la mèche pour l'attiser, toutes causes de perte d'huile très-grandes quand les lampes sont confiées à des ouvriers; elle est très-portative et confec-

tionnée avec beaucoup de soin, elle ne nécessite presque point de réparations, enfin nous l'avons mise entre les mains d'ouvriers habitués à ne manier que des ustensiles grossiers, ils s'en sont servis depuis plusieurs mois et elle a rempli de tout point l'effet que nous en attendions; ces avantages sur *les lampes informes qui seules* servent dans nos contrées pour l'éclairage d'un *travail spécial* sont tels que nous ne doutons nullement que les industriels ne balanceront pas un instant à remplacer leurs lampes par ces lampes nouvelles aussitôt qu'ils les connaitront; nous ne doutons pas non plus que leur usage ne se propage rapidement dans l'économie domestique.

Des Lampes destinées à éclairer un local plus ou moins vaste.

Nous devons maintenant comparer les lampes-Locatelli aux lampes destinées à éclairer en tout ou en partie un local plus ou moins vaste et sous ce rapport les lampes-Locatelli présentent des avantages beaucoup moins marqués.

Les lampes les plus en usage pour cet objet sont les lampes astrales; ces lampes, comme nous l'avons déjà vu sont vicieuses en ce que le niveau d'huile n'est pas constant et en leur place des lampes Locatelli seraient infiniment préférables mais c'est à de meilleures lampes qu'il faut les comparer.

Les lampes hydrostatiques ont un niveau à peu près constant et un courant d'air bien proportionné, leur construction est faite avec grand soin et elles donnent une lumière très-économique.

Les lampes dont les réservoirs sont à niveau constant

aucoup de cas par les lampes Locatelli et nous avons la rtitude que ce genre de lampe est ce qu'il y a de mieux our éclairer un travail spécial dans presque tous les cas.

Nota. Nous avons montré que les lampes-Locatelli présentaient une économie d'entretien très-notable; nous n'avons pas parlé de l'économie d'achat dont nous avions l'intention de nous occuper, préférant mettre sous les yeux des lecteurs le prix courant des espèces de lampes Locatelli les plus employées. La Société ayant prié M. Locatelli de lui envoyer les prix courans, il a remis en même tems les planches représentant les formes de ses diverses espèces de lampes; nous avons joint ces planches à cette notice.

eté d'Invention.

LLI.

N.° 1. N.° 4. N.° 21. N.° 15.

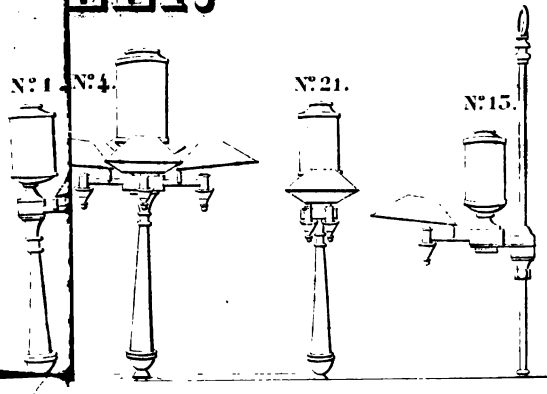

N.° 36.

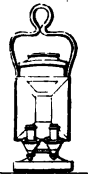

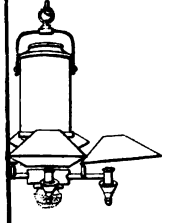

F G

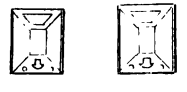

Imp.ie de Beaumarchais.

D

N° 1
— 2
— 3
— 4
— 5

— 6
— 7
— 8
— 9
—10
— 11
— 12
— 13
— 14
— 13
— 16

— 17
— 18
— 19
— 20
— 21
— 22
— 23
— 24
— 25
— 26

IMPOT SUR LE SEL.

RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES PAR M. LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU NORD, A LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE VALENCIENNES.

Séance de Novembre 1832.

1re ET 2e QUESTIONS.

Dans quelle proportion les habitans pauvres de la campagne et des villes consomment-ils du sel dans votre arrondissement? Quelle est l'importance de cette consommation par tête? Quelle est-elle pour l'ensemble de l'arrondissement? si elle excède la proportion moyenne déduite de la consommation totale de la France, quels sont les motifs de cette différence?

RÉPONSES.

La consommation moyenne, dans notre arrondissement, est de six kilogrammes par individu; la totalité pour l'arrondissement est de 732,678 kilogrammes.

Dans les familles aisées dont le pain et les viandes fraîches forment la nourriture, la consommation moyenne est de 5 kil., 5 kil. 1/4 à 5 kil. 1/2 ; tandis qu'elle s'élève chez les pauvres de la campagne et des villes, dont la nourriture consiste en pommes de terre, fromage, et soupe aux légumes, à 6 kil. 1/2, 6 kil. 3/4 et jusqu'à 7 kil. ; de telle sorte que la charge s'aggrave en raison directe de la pauvreté des individus. Dans ce pays, chargé de population, les familles pauvres sont nombreuses : on en rencontre de 8, 9, 10 et jusqu'à 12 consommateurs ; le terme moyen est de six individus, 4 enfans et le père et la mère. Or, à 6 kil. 66 décag. par tête, chaque famille emploie *quarante* kil. de sel, dont le droit, à 3 décimes par kil., s'élève à 12 fr.

Si on nous disait : « La douane accorde 5 p. % de dé» chet et un escompte de 6 p. % par an sur le droit » payé comptant ; ainsi on ne doit pas compter la tota» lité du droit à la charge du consommateur. »

Nous répondrions que c'est là une erreur. En effet, le consommateur est obligé de rendre au marchand qui tire la denrée des lieux de production, l'intérêt du droit avancé par ce dernier, ou le surcroit de prix provenant du taux de la commission qu'exige la personne qui, au départ du marais salant pour un port d'entrepôt, soumissionne le droit en signant, comme caution, l'expédition délivrée par la douane du lieu d'extraction, pour assurer le transport intégral de la denrée au port d'entrepôt. Ce soumissionnaire ne prend pas seulement sa commission sur le prix intrinsèque du sel, qui n'est que de 3 *centimes le kilogramme*, il l'exige sur ce prix réuni *à la totalité du droit* dont il garantit le paiement par sa signature.

Un exemple rendra ceci plus sensible : le sel vaut 35 francs les 100 kil. à Valenciennes, valeur qui se décompose ainsi :

1° Prix intrinsèque du sel pour 100 kil...	3 fr.	» c
2° Prix du fret jusqu'à Dunkerque à douze francs par tonneau de mer, soit pour 100 k.	1	20
3° Transport de Dunkerque à Valenciennes	»	80
4° Droit de consommation y compris l'intérêt de ce droit ou commission du soumissionnaire.....	30	»

[Cet intérêt ou commission absorbe l'escompte et le boni de ce qui est accordé pour déchet].

TOTAL EGAL..... 35 fr. »

Ainsi, une pauvre famille qui consomme 40 kil. de sel paie annuellement au fisc *une somme de 12 francs;* c'est l'impôt personnel ou capitation de trois à quatre personnes riches.... Avec 12 francs, la pauvre famille réduite à un gîte ouvert à toutes les intempéries du climat et des saisons, se procurerait à la campagne un logement abrité; ou bien elle acheterait avec ces 12 francs, un vêtement pour chaque enfant. On a imprimé que la suppression de cet impôt ne profiterait point aux pauvres, *mais seulement aux charcutiers* qui n'en vendraient pas moins cher leurs préparations. Il n'y a qu'à Paris et dans les grandes villes que l'ouvrier consomme de la charcuterie; et, dans ces mêmes villes, la suppression de l'impôt, *quand elle sera possible*, amènera nécessairement par l'effet de la concurrence une réduction proportionnelle dans le prix de la charcuterie. D'ailleurs, les pauvres des petites villes et bourgs, toutes les populations des campagnes ne connaissent pas ce qu'on appelle *la charcuterie*,

si ce n'est celle qu'ils préparent de leurs mains : les ouvriers, les journaliers, ceux qui peuvent faire quelques économies se cotisent plusieurs ensemble pour mettre, par portions, un porc au saloir; alors l'impôt pèse entièrement sur eux et aggrave infiniment le prix de la viande; cette aggravation disparaitrait à leur profit par la suppression de la taxe sur le sel. Si le sel était *franc* les familles pauvres de notre arrondissement qui ne vivent aujourd'hui que de pommes de terre, de fromages et de soupe aux légumes, pourraient, de temps à autre, user du lard salé. Cet impôt augmente également le prix du beurre.

C'est donc principalement comme impôt de consommation pesant sur le pauvre que la société desire, *pour le temps opportun*, la suppression totale de cet impôt et c'est également à ce titre qu'il a été plus vivement attaqué à la tribune et dans les écrits périodiques. Cela ne l'empêche pas d'être un obstacle à l'industrie, mais sous ce dernier rapport ses inconvénients sont moins immédiats.

Si cette taxe ne pesait que sur les familles aisées, elle serait aussi tolérable que tout autre impôt indirect; mais elle frappe, sans proportion, les familles nécessiteuses; voilà ce qui la condamne.....

Dans un état social bien constitué, que devrait-on exiger du pauvre ? Obéissance aux lois, respect à l'autorité, travail pour le prix des salaires et rien au-delà. Celui-là seul qui jouit du *superflu* doit contribuer aux charges publiques; le *nécessaire* ne leur doit rien, ou du moins, ne doit que lorsque le superflu est épuisé, ce qui ne peut arriver dans un Etat bien administré. Nous ne parlons

pas des cas de guerre, où le pauvre s'élance aux armes presque toujours le premier et prodigue son sang pour la patrie sans espoir de récompense.....

3e QUESTION.

L'industrie agricole emploie-t-elle dans votre arrondissement du sel pour l'amendement des terres? Dans le cas de l'affirmative, quelle quantité est ainsi consommée par année?

RÉPONSE.

Notre agriculture n'emploie point de sel; le prix trop élevé de la denrée est un obstacle insurmontable; on y supplée par les *cendres* dites *de Calais* qui reviennent à 1 fr. 60 c. l'hectolitre; et par les cendres de Dunkerque et d'Ostende ou de Hollande qui coutent ici 2 fr. 50 c. l'hectolitre.

Cependant, vers Douchy, un ou deux propriétaires sèment quelques petites quantités de sel sur leurs prairies marécageuses, mais c'est là une exception imperceptible. Quelques uns mêlent un peu de sel aux semenses dans l'opération dite du *chaulage*.

4e QUESTION.

Les terres y sont-elles susceptibles d'être améliorées par cette sorte d'engrais?

RÉPONSE.

Oui. Cet amendement qui ne convient pas dans les terrains sablonneux ou siliceux, est tout-à-fait propre à stimuler nos terres froides, riches et argileuses, parce-qu'il a la propriété de développer plus vivement les prin-

cipes nutritifs des plantes et des semences que l'on confie à cette espèce de sol. Il pousse à la végétation en fournissant aux plantes le gaz acide hydrochlorique qui leur est nécessaire.

5e QUESTION.

L'impôt étant supprimé ou réduit, pensez-vous qu'on pourrait employer le sel à cet usage, ou l'employer en plus grande quantité et qu'il ne serait pas encore trop cher, grévé qu'il serait toujours du prix d'achat et des frais de transport ?

RÉPONSE.

La réduction de l'impôt produirait peu d'effet; mais sa suppression, réduisant ici le prix du sel *à 5 francs les 100 kileg.*, permettrait de l'employer comme engrais, car au prix de 5 fr. eu égard à la puissance du sel, cet engrais reviendrait en réalité moins cher que les cendres de Hollande à 2 fr. 50 c. l'hectolitre. Avec la franchise, il se produirait infailliblement un grand nombre d'essais et de nouvelles combinaisons qui ameneraient des résultats inespérés dans toutes les terres d'une nature froide, argileuse et consistante.

6e QUESTION.

Les propriétaires ou nourrisseurs de bestiaux de votre arrondissement mettent-ils du sel dans le fourrage qu'ils leur donnent; s'ils en mettent, quelle quantité est employée annuellement par tête de bœuf, vache, veau, génisse, chèvre, mouton, brebis ?

RÉPONSE.

Quelques propriétaires des environs de Douchy mêlent *par jour*, dans les temps humides et froids 1 kil. 2 hectog.

de sel aux fourrages de six chevaux. Cela ne s'opère guères que 10 à 15 jours par an. Si le sel était *franc*, nul doute qu'on ne l'employât plus communément pour les chevaux et pour les divers bestiaux. La quantité à administrer par tête d'animal pour la conservation de la santé des diverses espèces, a été indiquée par M. Curwen, membre du parlement anglais, et répétée dans un tableau inséré à la page 170 du volume I, 2e année, du journal des connaissances utiles.

7e QUESTION.

Quelle quantité totale se consomme de cette manière dans votre arrondissement? En cas de suppression ou de réduction de l'impôt, ces quantités seraient-elles susceptibles d'être augmentées pour les bestiaux?

RÉPONSE.

La quantité actuellement employée est sans aucun intérêt; mais la franchise amènerait un emploi proportionné au nombre de chevaux et de pièces de gros et de menu bétail que possède l'arrondissement. Cet emploi améliorerait la santé des animaux et serait très-profitable comme stimulant et puissant digestif pour les bœufs, vaches, moutons, mis à l'engrais et destinés à la boucherie. — L'emploi du sel rendrait l'engraissement plus rapide, les viandes des animaux ainsi nourris seraient plus succulentes, plus saines, d'un goût moins fade et plus agréable que les viandes de nos boucheries actuelles.

8e QUESTION.

L'impôt étant maintenu, quels moyens y aurait-il d'empêcher que le sel qui serait délivré en franchise pour la nourriture des bestiaux, ne fut frauduleusement détourné de cette destination?

RÉPONSE.

La chimie ne saurait trouver un moyen de décomposition ou d'altération quelconque qui, sans rendre le sel nuisible aux bestiaux, le rendrait impropre à la nourriture de l'homme. Il resterait *l'exercice;* mais ne faudrait-il pas autant de commis que de fermiers? La moitié de la France devrait être soldée pour surveiller l'autre moitié. Ainsi, moyen impossible. En général, les impôts par exercice sont antipathiques au caractère français. C'est une vieille forme qu'il faut songer à supprimer successivement, en tressant un réseau qui retienne les écus et laisse échapper les centimes. Cette réforme fera chérir, fera bénir le gouvernement qui saura l'opérer. La société remarque avec regret, tout en rendant justice à la manière large et libérale avec laquelle opère l'administration des douanes, que les *immunités* relatives à l'impôt du sel, accordées aux diverses fabriques et aux salaisons, reposent sur des exercices, des surveillances, des visites à domicile, des amendes et des confiscations.

Le fabricant de soude doit payer et loger les commis chargés de veiller à l'emploi du sel.

Ceux qui reçoivent le sel en franchise doivent en soumissionner le droit en cas de non emploi, ou d'emploi insuffisamment justifié; payer la commission de celui qui au départ du marais ou de l'entrepôt, signe comme caution; payer des frais de plombage en certains cas, etc.; toutes choses fort onéreuses, fort gênantes; et c'est là cependant ce que nous appelons des *immunités*, faute d'un autre mot qui rendit mieux la chose. Ces gênes, ces frais, tiennent à l'existence de la taxe et sont des entraves à l'in-

dustrie. Sous ce dernier rapport la suppression de cet impôt serait encore un immense bienfait.

Mais pour supprimer un revenu de 60 millions de francs, il faut que d'heureuses circonstances permettent de diminuer d'autant le budget des dépenses de l'Etat. Une immense et durable popularité environnera le gouvernement qui, par d'habiles et constantes combinaisons, saura effectuer cette grande amélioration, objet des vœux de toute la France.

RAPPORT

SUR UN MÉMOIRE INTITULÉ :

ESSAI

SUR LES ENFANTS TROUVÉS,

ET LES MOYENS D'EN DIMINUER LE NOMBRE,

Par M. TAILLIAR, membre correspondant.

Par M. COURTIN, membre titulaire.

MESSIEURS,

DANS une de vos dernières séances, vous m'avez chargé de vous faire un rapport sur un ouvrage de M. Tailliar, intitulé : *Essai sur les enfans trouvés, et les moyens d'en diminuer le nombre.*

Je viens vous entretenir pendant quelques instans de ce travail qui m'a paru fort intéressant, non seulement sous le rapport de l'idée toute morale qui le domine, mais encore sous celui de la méthode et de la clarté avec lesquelles l'auteur expose ses vues, et développe son système.

Selon lui, le nombre des enfans trouvés est toujours en proportion de la démoralisation sociale. Plus les mœurs sont dépravées, plus les liaisons sociales se forment, et plus elles donnent lieu à des naissances illégitimes. L'auteur parcourt plusieurs époques de notre histoire. « A l'époque de la révolution, dit-il, le débordement des mauvaises mœurs, que les vertus et les exemples de Louis XVI avait un instant contenu, prit un nouvel essor. L'irreligion, le goût des jouissances et des dépenses au-dessus de la fortune, le mépris des liens moraux, l'esprit d'aventure et d'intrigue se propagèrent avec une nouvelle force, et ce fut le comble de l'immoralité, lorsqu'on vit la loi elle-même favoriser le vice et encourager les déréglemens en accordant une sorte de prime aux *filles-mères* et en décorant les enfans trouvés du titre pompeux d'*enfans naturels de la patrie*.

« Ainsi sanctionnée par des décrets, la licence ne connut plus de bornes et porta des fruits sans nombre; ce qui augmenta singulièrement le nombre des enfans délaissés. » Il faut améliorer les mœurs, chercher à écarter les dangers de la licence, et défendre toutes les classes de la société, surtout la classe indigente qui est la plus exposée, contre les pièges de l'intrigue et de la corruption.

L'auteur signale les vices et les lacunes de la législation sur les enfans trouvés, comme une cause de leur grand nombre. Selon lui, le législateur a été trop facile pour l'admission dans les hospices des enfans nouveaux-nés. Les tours, dont l'établissement a été fait dans des vues toutes philantropiques, ont été la cause de graves abus; ils offrent trop de moyens de faire disparaître les tristes fruits du déréglement des mœurs. S'il y a tant d'enfans trouvés, c'est que les hospices reçoivent indiffé-

remment tout ce qui se présente, enfans légitimes ou naturels, bâtards simples ou adultérins, sans savoir d'où ils proviennent, et si ceux qui les envoient ne sont pas à même de les nourrir ou de payer leur pension. C'est qu'on n'exige des déposans ni déclaration préalable, ni renseignemens, ni garanties qui, d'un côté, empêcheraient les crimes et les abus, et de l'autre, faciliteraient les recherches ultérieures que pourraient faire l'enfant ou ceux qui lui ont donné le jour. Voici comment l'auteur s'exprime : « L'intérêt de la société, et celui même des enfans seraient également froissés, si l'état se montrait trop facile à se charger d'orphelins abandonnés, il ne faut pas que des liaisons, réprouvées par la religion et la morale, trouvent protection auprès de la loi, et que la législation trop complaisante encourage en quelque sorte la femme pervertie, en lui procurant des moyens trop commodes de faire disparaître le fruit de ses désordres.

« Si l'on examine attentivement les lois actuelles, n'est-ce pourtant pas là ce qu'on y trouve? L'art^e 1^er de la loi du 27 frimaire an 5, se borne à poser en principe que : « les enfans abandonnés, nouvellement nés, seront re- » çus gratuitement dans tous les hospices civils; » et l'art^e 3 du décret du 19 janvier 1811 ajoute que « dans » chaque hospice destiné à recevoir des enfans trouvés, » il y aura un tour où ils devront être déposés. »

« Ainsi, dans ce systéme, qu'une femme égarée se livre à ces déréglemens dont une honteuse maternité est la triste conséquence, un tour est là près d'elle à chaque hospice pour recevoir l'enfant qu'elle mettra au jour. Point de déclaration préalable, point de formalités gênantes, point de conditions imposées. On apporte à l'hospice la malheureuse victime dénuée le plus souvent de tout indi-

ce propre à la faire reconnaître; un surveillant s'en empare et voilà la mère dégagée de toute obligation, voilà l'enfant perdu dans la foule des orphelins, mis à la charge de la société et hors d'état de retrouver celle à qui il doit la vie.

» Il y a dans tout cela de grands abus. »

L'auteur montre ensuite que cette trop grande facilité est contraire à la morale publique; écoutons-le : « Dans toutes les formes de gouvernement, il est essentiel que les mœurs soient pures. Leur influence a trop d'empire pour que le législateur néglige rien de ce qui peut les conserver intactes ; car, en dirigeant les penchans du cœur, en soumettant à des règles jusqu'aux desirs et aux affections, elles disposent à l'accomplissement des devoirs et deviennent le plus ferme appui des lois. C'est surtout chez les femmes qu'il importe de prévenir et de réprimer des écarts d'autant plus funestes qu'ils flétrissent leur existence entière ; et rejaillissent sur tout ce qui les entoure. Il faut donc, autant que possible, leur fermer toutes les voies à l'immoralité et les maintenir dans la bonne route, en hérissant d'épines les endroits par lesquels elles seraient tentées d'en sortir. Si elles ne sont pas vertueuses par inclination, qu'elles le soient au moins par la crainte des obstacles, des gênes, des tourmens qui sont réservés à leurs faiblesses et à leurs fautes. Loin de là, si l'ordre établi leur aplanit le chemin du vice et favorise leurs égaremens, en accueillant aveuglément et sans restrictions les fruits réprouvés de leur libertinage, il est évident qu'un tel état de choses va directement contre la morale publique. Or, c'est précisément ce qui existe avec nos lois telles qu'elles sont. Une fille dépravée qui viole tous ses devoirs a moins de peine et d'embarras que la femme honnête qui les remplit; et parmi les filles dont la vertu

faillit, celle qui, oubliant tout sentiment d'humanité, abandonne à jamais son enfant, éprouve moins de gêne et de souci que celle qui plus sensible conserve et nourrit le fruit de sa faiblesse. Avec des lois si indulgentes, à quoi bon se défier de la séduction ? Une fille devient-elle enceinte, elle dissimule sa grossesse, elle accouche sans que personne le sache ; on porte l'enfant à l'hospice : le tour s'entr'ouvre et se referme, et tout disparaît. »

Un autre résultat de cette condescendance trop relâchée, c'est d'être onéreuse aux établissemens de charité ; mais aux yeux de l'auteur, l'inconvénient le plus grave qui résulte de cette trop grande facilité, c'est qu'elle favorise la violation de la loi, et qu'elle offre les moyens d'éluder les obligations qui sont imposées par elle : ainsi, d'après les lois naturelles et civiles, le premier devoir d'une mère est de nourrir et d'élever l'enfant qu'elle met au jour ; et cependant le tour lui est ouvert, comme à toute autre ; et, par une contradiction choquante, elle pourra, aux termes de la loi, se dispenser de faire ce que la loi prescrit. « Une des premières obligations de la nature (c'est l'auteur qui parle) et le prêmier devoir d'une mère est de nourrir l'enfant qu'elle met au jour. Si dans l'état de mariage, cette obligation se partage entre le père et la mère, la raison dit assez qu'à défaut de lien légitime, un tel soin ne concerne que la mère. Celle-ci doit donc alors être seule chargée de procurer à son enfant les secours qui lui sont nécessaires pour subsister. Les lois romaines traitent de meurtrier non pas seulement celui qui fait mourir un nouveau-né, mais celui qui l'abandonne et lui refuse des alimens. *Necare videtur non tantum is qui partum perfocat, sed et is qui abjecit et alimenta denegat.* (Loi 4 au digeste de agnoscendis et alendis liberis liv. 25 tit. 3). Or, cette action coupable que le droit romain as-

simile au meurtre, est commise impunément par la mère qui dépose au tour son nouveau né.

« Ainsi encore, l'art. 56 du code civil porte que : les déclarations de naissance seront faites dans les trois jours de l'accouchement à l'officier de l'état-civil du lieu et que l'enfant lui sera présenté ; et l'art. 346 du code pénal punit d'emprisonnement et d'amende ceux qui auront contrevenu à cette disposition. L'acte de naissance, qui est une sorte de passeport que la loi donne à chacun lorsqu'il commence son voyage en ce monde, était trop important pour que la déclaration qui doit lui servir de base ne fut pas impérieusement exigée. Et voilà cependant qu'il devient possible de s'en exempter par un subterfuge ; et en déposant furtivement l'enfant à l'hôpital, de se soustraire en même tems aux ordres du législateur et aux peines qu'il prononce contre ceux qui les enfreignent.

« Suivant d'autres dispositions du code pénal (v. art. 345) la suppression soit de la personne, soit de l'état d'un enfant, est qualifiée crime; et c'est avec raison : faire disparaître un enfant de la société, l'enlever à sa famille, et à la tendresse de ses parens, détruire la preuve de son état civil en empêchant de constater légalement son origine et sa filiation, ce sont là des méfaits qui devraient attirer sur leurs auteurs des rigueurs exemplaires ; et néanmoins, tandis que la loi, d'un côté, inflige des peines sévères à ceux qui s'en rendent coupables, elle se constitue en quelque sorte leur complice en leur facilitant les moyens de consommer leur attentat. Car, vainement voudrait-on le contester, à l'aide du tour, qui est là sans cesse attendant de nouvelles victimes, il n'est que trop aisé de supprimer un enfant et de détruire son état, alors

qu'on n'exige de ceux qui l'y apportent, ni déclarations, ni renseignemens, ni garanties.

A l'appui de ces observations qui sont si dignes d'intérêt, permettez-moi, Messieurs, de vous parler d'un fait qui y a un rapport direct, et vous démontrera le vice de la loi.

Une femme des environs de Valenciennes que des chagrins domestiques avaient forcée à quitter le domicile conjugal vint, faire ses couches en cette ville, envoya son enfant au tour, et retourna ensuite à son village. On ignora pendant quelque tems ce qui s'était passé, mais on apprit enfin que cette femme était accouchée hors de son domicile; pressée de questions, elle fut obligée de dire la vérité, et ajouta que la brutalité de son mari qui l'avait chassée de chez lui, prétendant que l'enfant qu'elle portait dans son sein n'était pas de ses œuvres, lui avait fait prendre ce parti désespéré. Une instruction judiciaire fut ouverte; l'enfant reconnu pour être celui d'une femme mariée fut rendu à sa mère que le tribunal correctionnel condamna à quelques jours d'emprisonnement, pour l'avoir délaissé dans un lieu non solitaire. Postérieurement, il y eut une poursuite en rectification d'acte de l'état civil.

Ainsi, vous le remarquerez, messieurs, cette trop grande facilité de la loi a failli faire perdre à un enfant son état d'enfant légitime. Sans les soins de l'administration, et les recherches de la justice, ce délit restait impuni : c'était même, il faut le dire, une question fort délicate de savoir s'il y avait délit; mais le tribunal l'a pensé avec nous, et a cru que le tour n'était pas destiné à recevoir tous les enfans indistinctement, et qu'on ne pu-

vait pas y déposer ceux qui avaient un nom et un état. Il faudrait au moins que le législateur s'en expliquât formellement.

L'auteur cherche à démontrer que si les imperfections de la législation sur les enfans trouvés, nuisent à l'intérêt général, elles ne sont pas moins préjudiciables à l'intérêt particulier de ces enfans eux-mêmes. « Ainsi, dit-il, aux termes de l'article 341 du code civil la recherche de la maternité est permise. En conséquence l'enfant naturel a toujours qualité pour agir contre celle qu'il prétend être sa mère, et pour la faire déclarer telle par la justice. Le législateur a pensé qu'il serait aussi barbare qu'impolitique de refuser à l'enfant le droit de retrouver sa mère qui se cache, alors que la grossesse et l'accouchement de celle-ci sont des faits positifs et matériels, qui peuvent être constatés. Cependant pour ne point exposer des femmes honnêtes à de scandaleuses investigations, il a cru devoir prendre des précautions contre le genre de preuves qui pourrait être admis. De là deux conditions imposées par la loi : la première, que l'enfant qui réclamera sa mère sera tenu de prouver qu'il est identiquement le même que celui dont elle est accouchée ; la seconde, qu'il ne sera reçu à faire cette preuve par témoins, que lorsqu'il aura déjà un commencement de preuve par écrit. Les motifs qui ont dicté ces restrictions se font assez sentir. La première démarche que doit naturellement tenter l'enfant qui revendique sa mère, est d'établir qu'il est bien celui dont elle a été délivrée ; et si on exige de lui pour cette recherche un commencement de preuve par écrit, c'est qu'on présume que l'enfant ne peut avoir été mis au monde sans qu'il y ait par écrit quelques traces, soit de l'accouchement, soit des soins dont le nouveau-né aura été l'objet. Mais si l'enfant peut être supprimé sans

qu'il reste de son apparition ni témoins, ni preuve écrite, si on peut le jeter tout vivant dans un de ces gouffres destructeurs où vont s'abimer tant de générations, sans qu'il lui soit désormais possible de découvrir qui il est, ni d'où il vient; n'en résulte-t-il pas évidemment que le bienfait de la loi sera dérisoire pour lui, et qu'il ne pourra jamais retrouver sa mère, encore moins remplir les conditions requises pour être admis à prouver la maternité? Voilà donc, au grand dommage des orphelins abandonnés, cette disposition de l'article 341, si remplie de justice et d'humanité, rendue, dans une infinité de cas, sans application.

« Si l'enfant, déposé à l'hospice, perd à jamais l'espoir d'obtenir un état dans la société, ses père et mère de leur côté sont presque toujours réduits à l'impossiblité de le retrouver dans cette tourbe d'enfans perdus, et d'assurer son bien-être, alors même que des circonstances heureuses le leur permettraient. Combien n'a-t-on pas vu de parens, conduits soit par le remords, soit par un retour de tendresse, ou ramenés à meilleure fortune par des événemens favorables, faire d'inutiles efforts pour rechercher le fruit d'un amour malheureux, dans l'intention de le légitimer par un mariage, et de le laisser pour héritier de leur famille et de leurs biens? Combien d'autres encore, parvenus aux termes de leur carrière, gémissent de ne pouvoir réparer les torts de leur jeunesse, faute de connaître ceux sur qui leurs bienfaits doivent se répandre? Tous ces inconvéniens n'existeraient pas si chaque enfant n'était reçu à l'hospice qu'avec des indications susceptibles de le faire aisément retrouver. »

Passant à l'examen des causes morales du grand nombre d'enfans trouvés, l'auteur les trouve dans la corrup-

tion qui règne parmi les femmes des classes subalternes, et dans le défaut d'éducation religieuse et morale dont cependant les principes devraient être chez elles d'autant plus inébranlables que les dangers qu'elles courrent sont plus réels et plus fréquens. Il montre la position difficile et glissante des jeunes filles dans les rangs inférieurs de la société, exposées qu'elles sont à chaque instant aux attaques de la séduction, pouvant facilement s'affranchir de toute surveillance, et se livrer aux entraînemens du vice et des mauvais penchans. Il prouve facilement que les nombreux écarts de ces jeunes filles sont dûs en grande partie au défaut d'une éducation saine et solide, formant leur cœur et leur caractère; au défaut de principes religieux et moraux qui puissent les habituer de bonne heure à la pratique de la vertu et les sauver des naufrages auxquels les expose leur fragilité. Ecoutons encore l'auteur du mémoire : « Le desordre que la corruption de la régence, les débauches de la cour de Louis XV, et les saturnales révolutionnaires ont introduit dans nos mœurs, a laissé des traces profondes. Longtems la religion chrétienne par ses dogmes si élevés, et ses préceptes si purs, par ses magnifiques promesses et les terreurs salutaires qu'elle inspire, avait été le plus ferme soutien des vertus domestiques. Entourant la faiblesse du triple rempart de la foi, de l'espérance et de la crainte, elle sanctionnait fortement les devoirs et en prévenait la violation. Devenue l'objet d'imprudentes attaques, en butte à la fois aux coups que lui portait le philosophisme et l'arme plus légère mais non moins destructive du ridicule, elle cessa bientôt de dominer les classes supérieures qui donnent l'exemple et impriment le mouvement; puis la contagion de l'impiété se répandant de proche en proche, les croyances religieuses, même parmi le peuple où elles sont si nécessaires, n'offrirent plus aux femmes qu'un bien

frêle abri contre le vice. Dans beaucoup de familles d'artisans et d'ouvriers la foi évangélique a singulièrement perdu de son influence et de sa force, et depuis plusieurs générations, les femmes se sont deshabituées à prendre Dieu pour gardien de leur vertu, pour soutien, pour juge et pour rénumérateur de leurs efforts. L'idée d'un être suprême qui voit et punit le mal n'est plus là pour les fortifier contre les tentations, les pratiques extérieures du culte, les devoirs que le christianisme impose sont également négligés ; et pourtant où la femme ira-t-elle ailleurs chercher une égide contre les dangers qui la menacent de toutes parts ? *Qui appuiera ce roseau*, dit M. de Chateaubriand, *si la religion n'en soutient la fragilité ?* Que pourront de vains principes d'honneur avec leurs impulsions vagues et indécises ? L'honneur sans doute est pour quelques femmes une sorte de religion, et tel qu'il est chez elles, il mérite encore des éloges. Il suppose de la délicatesse dans les sentimens et une grande pureté dans les intentions. Il est pour ainsi dire l'instinct de la vertu, et fournit au caractère une fermeté noble et généreuse ; mais malheureusement il a plus d'apparat que de réalité.

« Ce mal si profond est-il au moins atténué par quelque bien ? Et cette absence d'éducation religieuse chez les femmes du peuple est-elle jusqu'à un certain point suppléée par cette éducation morale qui, en nous éclairant sur nos penchants et nos devoirs, nous met à même de connaître et de vouloir avec fermeté ce qui est juste et convenable ? Non ; dénuées de toutes notions capables de diriger leur intelligence et leur volonté, elles n'ont ni les lumières suffisantes pour bien apprécier les avantages de la vertu, ni assez d'énergie pour la pratiquer avec constance. La femme qui a compris et réglé ses penchans,

dont l'esprit est éclairé et les idées arrêtées, qui sait ce qu'elle *doit vouloir* et ce qu'elle *veut*, peut montrer de la force d'âme et résister aux attaques. Il n'en est pas de même de la femme ignorante et faible. Il n'y a dans son esprit aucune règle fixe de conduite; resserrée dans un petit cercle d'idées souvent fausses, elle entrevoit à peine ses devoirs, et ne saurait s'y attacher avec force. Ses instincts d'ailleurs mal compris et mal dirigés enfantent au gré du hasard des besoins factices, de folles passions qu'une fantaisie détruit bientôt pour les remplacer par d'autres non moins éphémères. C'est ainsi que ses desirs, vains jouets du caprice, et ses inclinations toujours flottantes, l'exposent sans force de résistance aux tentatives réitérées de la séduction et du vice. »

Voilà le mal et ses causes : voyons maintenant les remèdes que l'auteur propose pour les combattre.

1° Pour les causes qu'il appelle *légales* (parcequ'elles lui paraissent résulter de l'état de la législation actuelle), il n'hésite pas à se prononcer contre la question des *tours* qui lui semblent présenter les plus graves abus; il en propose la suppression; mais il n'entend pas par là fermer tout azile aux orphelins; au contraire, il voudrait en garantir l'existence, et dans ce but, il propose 1° de forcer toute fille ou femme qui prévoirait ne pouvoir nourrir l'enfant dont elle serait sur le point d'accoucher, à en faire ou faire faire la déclaration à l'hospice qui prendrait à son tour des renseignemens sur la solvabilité de la mère, et la ferait contribuer, selon ses moyens, à l'entretien de son enfant, si elle n'était point dans un état absolu d'indigence. Des registres, qui seraient secrets, contiendraient toutes les indications propres à faciliter à l'enfant le droit de rechercher sa mère, droit qui lui est accordé par la loi.

L'auteur se fait cette objection. « Mais pourrait-on nous dire, vous allez donc forcer une mère à reconnaître son enfant malgré elle; vous allez rendre public le déshonneur d'une femme qu'un seul instant de faiblesse a pu égarer; vous allez violer le secret des familles et les livrer à toutes les perquisitions malveillantes que pourront susciter des passions haineuses ou vindicatives! »

« Cette objection serait fausse par son exagération. Si on mentionne sur le registre le nom de la mère, il n'y a rien là que de très-conforme à la raison et à la loi. On l'indique bien dans l'acte de naissance, pourquoi ne l'énoncerait-on pas dans l'acte de dépôt dressé à l'hospice? La recherche de la maternité étant admise, il est de toute justice de ménager à l'enfant l'exercice de ce droit, et de mettre désormais un terme à ce honteux expédient employé aujourd'hui pour le lui ravir. L'énonciation du registre ne fera pas d'ailleurs pleine foi de la maternité. Elle constituera seulement en faveur de l'enfant un commencement de preuve par écrit. Ce sera à lui plus tard à achever cette preuve, lorsqu'il voudra rechercher sa mère. En attendant il ne portera pas le nom de celle-ci et sa filiation demeurera en suspens. Si la mère, inquiète pour son honneur qu'elle n'avait pas su défendre, s'affligeait d'être en butte à une action judiciaire, elle pourrait toujours par une reconnaissance volontaire, prévenir les démarches de son fils; et dut-il même en résulter pour elle quelques inconvéniens, le mal sera léger en comparaison de celui que produit l'état actuel des choses.

2° De ne permettre aux hospices de recevoir les enfans dont il s'agit, qu'autant qu'on justifierait que leur naissance a été déclarée à l'officier de l'état civil.

Les registres des hospices, quelles que soient les indi-

cations qu'ils contiennent, ne peuvent remplacer les actes de l'état-civil, parcequ'ils sont tenus dans des vues et pour des intérêts bien différens. Les uns ne regardent que l'établissement de charité et ceux qui y sont reçus; les autres concernent l'orpre publique et la société toute entière.

3° De forcer toute fille ou femme non mariée qui deviendrait enceinte, à déclarer sa grossesse au juge de paix de son canton.

Dans l'opinion de l'auteur, il ne s'agis point ici de renouveler les dispositions barbares de l'édit de Henri II, de 1556, qui punissait de mort les femmes qui avaient célé leur grossesse et leur accouchement, et dont l'enfant avait péri privé de baptême et de sépulture. (La loi manquerait son but en le dépassant). Mais il voudrait imposer un frein aux désordres des jeunes personnes que le mystère encourage, aflermit dans le vice, et porte quelque fois au crime. Ecoutons encore les développemens de l'auteur du mémoire : « Cette nécessité de faire connaître leur grossesse à un fonctionnaire public, contiendrait dans le devoir bien des jeunes personnes que l'espérance du mystère entraîne au désordre. Ensuite elle préviendrait de nombreux infanticides : quand la grossesse n'est pas connue avant l'accouchement, la mére, en ce moment terrible, exaltée par la douleur physique et morale, partagée entre l'infamie d'un côté et de l'autre la mort d'un être incapable de sentir la perte de la vie, ne se porte que trop facilement a sacrifier son enfant. Ce crime serait moins à redouter si une déclaration de grossesse avait été faite d'avance au juge ne paix du canton. En cas d'inobservation de cette mesure réglementaire et de mort de l'enfant, il n'y aurait rien que de très-conforme aux principes du droit pénal, d'établir à la charge de la mè-

tre une présomption d'imprudence et de négligence, sauf à elle à la détruire par la preuve contraire. Ainsi le défaut de déclaration la constituerait en contravention à la loi et la rendrait de plein droit responsable de la vie de son enfant. La mort de celui-ci viendrait à son tour réaliser cette responsabilité qui ne cesserait que dans le cas où la mère prouverait qu'elle n'a pu empêcher la mort. »

L'auteur indique une échelle de peines pour toutes les infractions aux obligations qui seraient prescrites par la loi, et ces peines ne sortiraient pas de la juridiction correctionnelle.

2° Pour les causes *morales*.

L'auteur rapporte à l'éducation toutes les améliorations que l'on peut espérer de ce côté : voici comment il s'explique sur ce point important. « Pour appliquer directement le remède au mal et tarir la principale source de cette dépravation qui de toutes parts excite de si justes plaintes, c'est donc sur l'éducation des jeunes filles dans les classes inférieures que nous devons dès à présent porter notre attention. C'est là le point essentiel. Lorsqu'une fois les jeunes personnes seront élevées dans les principes d'une bonne éducation et que les élémens qui doivent la leur procurer seront convenablement organisés, on peut être assuré que les autres causes accessoires qui peuvent contribuer à altérer leurs mœurs s'éteindront par degrès et cesseront successivement d'exercer leur empire.

« L'éducation en effet est le premier mobile de la direction que doivent suivre les mœurs. Elle seule peut apprendre à une jeune personne à rechercher toujours le

bien, et à se mettre en garde contre ce qui flatte les passions et subjugue les sens; à ne trouver rien d'avantageux que la vertu, rien d'estimable que la modestie et le devoir, rien de consolant que le témoignage d'une conscience droite et l'approbation des gens de bien, rien de honteux que le vice. C'est l'éducation qui forme son caractère, et la rendra inaccessible à la séduction, qui la préservera des dangers et des pièges auxquels son innocence serait exposée, et enfin, qui l'empêchera de céder à la tentation du mal, quelque puissante et quelqu'irrésistible qu'elle soit.

« Telle est aussi la force de l'éducation, qu'elle influe sur l'existence entière. Une femme sera toute sa vie honnête ou corrompue, irréprochable ou désordonnée dans ses mœurs, suivant les impulsions qui lui auront été données dès ses premiers ans. Autant la jeunesse est souple aux impressions du vice, autant elle est docile aux inspirations de la vertu; et si de bonne heure, on la façonne au bien, les principes de droiture dont elle aura reçu l'empreinte demeureront à jamais indélébiles. »

Je regrette que les bornes de ce rapport ne me permettent pas de vous citer toutes les observations de l'auteur sur les avantages d'une bonne éducation. Il s'attache surtout à démontrer que celle du sexe dans les classes inférieures de la société doit être l'objet d'une attention particulière, et il voudrait qu'elle réunît deux conditions essentielles; qu'elle fut *publique* et *gratuite*, afin que d'un côté, les jeunes filles qui ne peuvent pas trouver de bons exemples chez leurs parens, aillent les chercher dans des établissemens publics où l'enseignement offre des garanties rassurantes, où la surveillance soit plus active, l'émulation puissante, et la doctrine salutaire, et que, d'un

autre côté, aucune charge ne pèse sur la classe pauvre ou même peu aisée, lesquelles seraient bientôt rebutées, s'il fallait faire le moindre sacrifice.

Dans l'état actuel des choses, et sauf les modifications que l'expérience doit signaler, l'auteur confierait volontiers cette éducation à des congrégations religieuses de femmes dévouées par état à la charité publique, et qui ne seraient dirigées par aucune vue de spécutation.

Pour former les mœurs, l'enseignement devrait porter sur la religion, la morale, et les qualités domestiques qui constituent l'honnête femme et la bonne mère de famille.

Quant à la religion, les dogmes doivent en être exposés avec précision et simplicité. Ce ne sont pas les raisons qu'on a de croire, mais uniquement ce qu'il faut croire, qu'on doit s'attacher à inculbuer nettement. Ainsi répéter aux jeunes filles qu'il existe un Dieu créateur du monde, que sa providence régit l'univers, que l'âme est immortelle, que des peines ou des récompenses nous sont réservées dans une autre vie; leur rappeler sans cesse les obligations auxquelles la loi de dieu les assujetit, et la nécessité pour elles de réunir à une profonde conviction religieuse les pratiques du culte extérieur et les dehors d'une piété solide : tels sont les enseignemens qui doivent produire les meilleurs fruits. « Ne faites point de vos filles des théologiennes et des raisonneuses, dit J.-J. Rousseau, accoutumez-les à se sentir toujours sous les yeux de Dieu, à l'avoir pour témoin de leurs actions, de leurs pensées, de leur vertu et de leurs plaisirs; à faire le bien sans ostensation parcequ'il l'aime; à souffrir le mal sans murmure parcequ'il les en dédommagera; à être enfin

tous les jours ds leur vie ce qu'elles seront bien aises d'avoir été lorsqu'elles comparaîtront devant lui. » (1)

Les élémens de la morale érigés en préceptes et coordonnés avec méthode, seraient, aux yeux de l'auteur, pour les jeunes filles une source féconde d'enseignemens utiles ; et comme les choses que l'on étudie les premières, sont ordinairement ies dernières que l'on oublie, on ne saurait trop s'empresser de les entretenir de ce qui doit avoir tant d'influence sur leur avenir.

Elles s'habitueraient ainsi de bonne heure à la pratique des vertus, et pourraient plus facilement résister aux séductions lorsqu'elles auraient appris à se convaincre qu'il n'y a que misère, abandon, malheur et ignominie, dans la vie d'une femme deshonnête.

Je ne puis mieux terminer ce rapport qu'en citant un dernier passage du mémoire qui vous fera connaître toute la pensée de son auteur sur ce point : « Une éducation de ce genre bien inculquée et bien empreinte, aurait pour les mœurs des résultats féconds. Sans doute il est plus difficile de retourner au bien que de se laisser aller au mal. On descend au vice par une pente rapide et facile ; on ne remonte à la vertu qu'avec effort, cependant le bien se propage et s'étend comme le mal, quoique plus lentement, et en favorisant ses progrès, on peut espérer de voir successivement disparaître cette dépravation qui a infecté tant de familles. Si la vertu y regagnait une fois son influence, les mœurs seraient bientôt renouvelées,

(1) Nous croyons inutile de démontrer combien est absurbe l'usage où l'on est dans quelques couvens de mettre, entre les mains des jeunes filles, des livres ascétiques, que les maitresses ne comprennent pas plus que les élèves.

car les enfans se modèlent presque toujours sur leurs parens; et lorsqu'une mère est modeste et sage, ses filles, qui n'en doivent être que la continuation perfectionnée, imitent ordinairement sa conduite. De cette manière les mœurs peuvent avoir aussi de favorables révolutions. Lorsqu'elles ont recouvré leur empire, elles exercent bien vite une sorte de répression sur le vice, et ne sont pas moins efficaces que les lois dont elles viennent corroborer la puissance. L'opinion établit des peines réelles; et par les préjugés salutaires qu'elle répand, elle prête à la vertu des femmes un solide appui contre la séduction. Les jeunes filles, étayées d'un côté par leurs propres sentimens de sagesse, de l'autre par la censure publique qui les observe et les surveille, savent mieux éviter les occasions du mal, et résister aux attaques avec plus d'énergie et de succès. Le danger des mauvaises compagnies devient moins à craindre; quelques exemples, rares et disséminés, n'ont plus rien de contagieux, et servent au contraire de leçon utile à celles qui seraient assez faibles pour se laisser égarer.

« C'est ainsi qu'on arrive à la réforme des mœurs par l'éducation et que les causes secondaires qui peuvent contribuer à les altérer doivent par degrés cesser d'agir.

« La réforme des mœurs à son tour doit nécessairement amener une grande diminution dans le nombre des enfans délaissés. Car, moins il y a de désordres; moins il y a de bâtards; et moins il y a de bâtards, moins il y a d'enfans abandonnés. »

Ce sujet est grave, messieurs, et digne des méditations des amis de l'humanité et des mœurs. L'auteur de l'*essai* n'a pas la prétention de croire que les moyens qu'il indique sont infaillibles pour combattre les abus signalés :

au contraire, il desirerait qu'il pût provoquer une discussion approfondie et le concours d'hommes éclairés pour atteindre son but. Il compte aussi sur les leçons de l'expérience.

Vous entrerez parfaitement, messieurs, dans les vues de l'auteur, si, ne jugeant pas ce rapport indigne de recevoir la publicité, vous le faites figurer dans vos mémoires. Nous croyons que vous ordonnerez le dépôt de l'Essai sur les enfans trouvés, dans vos archives, et que vous adresserez vos remerciemens à son auteur.

QUELQUES OBSERVATIONS

SUR LA

CONSTRUCTION DES POMPES

EMPLOYÉES PAR LES HABITANS DES COMMUNES DE CET ARRONDISSEMENT, POUR LEURS BESOINS JOURNALIERS,

ET PARTICULIÈREMENT DE CELLES

destinées au service public de cette ville;

SUR LEUR PROMPTE DÉTÉRIORATION

ET LES MOYENS SIMPLES A EMPLOYER POUR LA PRÉVENIR.

Par C. L. De Mathieu de Quenvignies, membre titulaire.

Messieurs,

Les pompes sont des machines d'une utilité générale si reconnue que leur construction ne peut être ni trop solide, ni trop régulière. Elle ne devrait être déterminée que par les principes de la science, afin d'assurer leur conservation tant dans le service public que dans celui des habitans qui chaque jour les emploient aux besoins de leur existence.

Ces motifs m'ont déterminé à vous présenter quelques observations sur ces constructions, en général très-peu soignées, et qui, dans les communes de cet arrondissement, sont irrégulièrement construites et seulement par une habitude routinière et non par les principes d'après lesquels elles devraient toujours être établies.

Ces principes s'y rencontrent rarement appliqués, ce qui donne lieu à des défauts qui sont la cause d'une détérioration prompte qui n'arriverait point si ces machines étaient construites d'après les règles de l'hydraulique et de la mécanique, qui donnent les moyens d'élever et de conduire les corps liquides.

Conditions à remplir dans la construction des pompes dont on devrait avoir des modèles dans chaque ville, afin de n'avoir qu'une même construction à exécuter pour chaque, espèce et ramener à elle celle des pompes dont les détériorations exigeraient des changements.

PREMIÈRE CONDITION.

1. Il faut toujours conserver la perpendicularité à la tige du seau ou du piston, quelle que soit sa course, par l'application d'un secteur à doubles chaînettes, ou par un étrier à charnière avec un guide, suivant que l'espèce de pompe demande l'un ou l'autre de ces deux moyens pour empêcher l'inconvénient très-grave de voir, par suite d'un frottement irrégulier, le seau ou le piston, ainsi que le corps de pompe, devenir excentriques et n'avoir que celui parfaitement égal du cuir dans son intérieur.

DEUXIÈME CONDITION.

2. Il est indispensable de bien déterminer la descente

du seau ou du piston d'une pompe, pour qu'il ne reste entre lui et la soupape du tuyau d'aspiration que le moins d'air possible, en évitant cependant le choc de ces deux parties l'une sur l'autre; par ce moyen, lorsque le piston remonte dans les pompes aspirantes, le vide s'opère dans la plus grande proportion possible, et permet à la colonne atmosphérique d'exercer une pression plus grande sur la surface de l'eau du puits, de la faire monter plus facilement et plus vite dans le tuyau d'aspiration, pour de là passer dans le corps de pompe.

3. Je ferai remarquer que beaucoup de pompes, dans cet arrondissement, sont construites sans que cette condition soit exactement remplie et c'est cependant une des plus essentielles.

TROISIÈME CONDITION.

4. Dans quelques circonstances, il devient nécessaire de faire l'application d'un mouvement circulaire au moyen d'un axe coudé, mis en mouvement par une manivelle, à laquelle s'applique la force humaine, pour donner le mouvement de va et vient au balancier, qui doit toujours être dans le plan perpendiculaire à l'axe de son mouvement, avantage inappréciable, puisqu'il empêche la détérioration de toute sa monture et les supports des cousinets d'être forcés par les tourillons.

5. Dans les puits qui sont d'une profondeur qui oblige à faire porter l'excédant des 10 mètres de la colonne d'eau par le piston ou le seau, l'application de ce mouvement circulaire a le grand avantage de permettre à l'homme d'agir avec plus de régularité et d'employer ses deux bras à la fois comme puissance.

QUATRIÈME CONDITION.

6. Dans un pays dont une partie de l'année est sous l'influence d'une température frigorifique, il serait nécessaire de placer les corps des pompes publiques à l'abri du froid assez vif pour opérer la congélation de l'eau dans leur intérieur et éviter deux choses : la première d'avoir les pompes hors d'état de pouvoir marcher ; la deuxième de les voir crever comme cela arrive assez souvent pendant les fortes gelées ; ce qui oblige alors l'autorité locale à faire enlever pendant la nuit le seau et la soupape de certaines pompes pour éviter cet accident, opération qui prive d'eau pendant la nuit, une partie des habitans d'une ville, lorsqu'il peut arriver qu'elle leur soit indispensable, en cas de feu, par exemple.

7. Cette condition, qui est à remplir entièrement, me parait d'autant plus nécessaire que, pendant l'hiver, une cause d'incendie existe plus généralement par le grand nombre de foyers domestiques qui restent allumés une partie de la nuit pour défendre les habitans de la rigueur du froid.

8. Les pompes publiques, aspirantes simples, construites dans plusieurs villes de cet arrondissement et particulièrement dans celle-ci, ont leur tuyau d'aspiration soudé au corps principal qui renferme le piston et la soupape : il en résulte que, si un accident arrive à l'une ou à l'autre de ces deux parties, on est obligé de démonter toute la pompe, ce qui est une dépense qui peut être assez considérable dans certains endroits, où cela nécessite le déplacement d'objets fixés, occasionne une perte de temps pendant lequel on peut avoir besoin d'eau, et oblige à une opération difficile l'hiver, qui force quelquefois à la retarder lorsqu'il gèle très-fort.

CINQUIÈME CONDITION.

9. On peut faire disparaître ces difficultés et réduire ces deux dépenses à une très-petite, en montant le corps de pompe sur le tuyau d'aspiration au moyen de collets que portent ces deux parties, pour être vissées l'une sur l'autre. On interpose entr'elles un cuir gras pour rendre leur jonction plus parfaite et empêcher l'introduction de l'air extérieur.

10. Au moyen de cette monture, on peut oter la soupape du tuyau d'aspiration, changer le seau du corps de pompe sans être obligé de démonter ni l'une ni l'autre. C'est une partie qui ne devrait jamais être construite autrement et c'est ce qui n'a pas lieu ici.

11. La manière de fixer les pompes, d'attacher leurs tuyaux d'aspiration, dans cette ville, est très-mauvaise et a de grands inconvénients : on se sert d'une platine de plomb soudée au corps principal formant deux oreilles qui sont cramponnées à la muraille contre laquelle s'applique la pompe. De cette manière de la fixer, il résulte une détérioration telle, qu'après avoir été démontée une ou deux fois, les briques sont si abimées que l'on n'a plus la possibilité de faire tenir les crampons dans leurs joints.

SIXIÈME CONDITION.

12. A cette manière d'attacher les pompes, je proposerai de substituer un collier monté sur deux boulons avec écrous et rondelles de cuir fort, ayant plus de filets qu'il n'en faut pour les resserrer au besoin contre le mur, d'une manière invariable, avantage qu'il est impossible d'obtenir avec des crampons.

13. Ce moyen simple permet de démonter et remonter les pompes aussi souvent que l'on veut, sans faire éprouver la moindre dégradation à un bâtiment.

14. Je ferai remarquer qu'une pompe que j'ai fait monter avec secteur et comme il vient d'être dit, a fonctionné pendant 19 ans sans obliger à faire autre chose que de resserrer les écrous lorsque les rondelles de cuir étaient trop desséchées.

15. Il peut arriver que, dans quelque circonstance, il ne soit pas toujours possible de faire passer les boulons au travers du mur contre lequel le corps de pompe doit s'appliquer. Dans ce cas, on les scelle dans les grès. S'il n'en existe point et que des briques seules forment la muraille, alors on y place une traverse de bois retenue avec des agrafes, dans laquelle se placent les boulons qui reçoivent les extrémités du collier qui y sont maintenues par des écrous.

16. Quant aux tuyaux d'aspiration des pompes ordinaires ou ceux d'ascension ou autres corps de conduite, la manière la plus simple et la plus avantageuse de les maintenir dans les puits, pour ne pas les cramponner, ce que l'on ne doit jamais faire, c'est d'avoir des traverses de bois appelées guidonnages placées à des hauteurs différentes, portant des brides demi-circulaires dont l'ouverture égale le diamètre du tuyau qui y est logé et retenu par les extrémités de ces brides qui doivent être boulonnées sur ces traverses et non dessous. Ils sont portés dessus, au moyen d'un cordon de plomb ou de soudure qui forme une saillie circulaire.

17. Lorsque le tuyau est d'une grosseur qui ne permet pas l'application de ces brides placées extérieurement

pour les petits, on le fait alors passer entre deux traverses sur lesquelles il est porté au moyen d'un collier serré sur le tuyau avec une vis de rappel pour le rendre mobile, lorsqu'on désire l'avoir à la hauteur d'un guidonnage déjà placé. Par ce moyen, le travail est simplifié, devient très-facile, la dépense est diminuée, et, au moyen de cette monture, les puits ne sont jamais dégradés ; on peut toujours enlever les tuyaux d'une pompe avec la plus grande facilité et dans un temps très-court.

18. Quant à l'entretien annuel d'une pompe aspirante simple employée au service public, construite et montée avec le secteur (1), et mouvement circulaire (4), comparé à celui d'une même pompe construite d'après la routine suivie généralement, la différence est si grande, que sous ce rapport on ne peut balancer un seul instant à donner la préférence à celles construites conformément aux principes, pour l'une ou l'autre des espèces ci-après :

Savoir :

19. La pompe aspirante simple : composée d'un corps de pompe plongé dans l'air, ouvert à sa partie supérieure, monté sur un tuyau d'aspiration ; l'air faisant équilibre au poids d'une colonne de ce liquide de 10 mètres de hauteur. Elle peut recevoir l'application du secteur ou de l'étrier avec guide.

20. La pompe soulevante : composée d'un corps de pompe plongé entièrement dans l'eau qui y entre par sa partie inférieure, surmontée d'un tuyau d'ascension. Le seau porte toute la colonne d'eau qui entre par son propre poids sans pression atmosphérique. Elle peut, comme la précédente, recevoir l'application du secteur et non

de l'étrier et aussi celle du mouvement circulaire à manivelle pour la communication de celui de va et vient au balancier (4).

21. Cette pompe est très-applicable aux puits dont la profondeur excède celle à laquelle la pression atmosphérique fait équilibre à une colonne d'eau de 10 mètres de hauteur, et surtout lorsqu'on ne veut point employer le tuyau d'aspiration pour la faire monter jusqu'à cette hauteur et faire porter toute cette colonne dans le tuyau d'ascension.

22. La pompe foulante : composée d'un corps de pompe plongé entièrement dans l'eau qui y entre par sa partie supérieure et fermé par celle inférieure pour la faire refouler dans un tuyau d'ascension. Le seau, au lieu de porter l'eau comme dans la pompe soulevante, pousse ici toute la colonne sans pression atmosphérique. Elle ne doit point recevoir l'application de l'étrier, mais bien du secteur ainsi que celle du mouvement circulaire comme pour la pompe soulevante (20).

23. La pompe aspirante-foulante : composée d'un corps de pompe plongé dans l'air, ouvert à sa partie supérieure, ayant un tuyau d'aspiration à celle inférieure et un d'ascension appliqué au corps de pompe au bas de la course du piston, pour recevoir l'eau refoulée, lequel porte une soupape pour la retenir et quelquefois un réservoir d'air pour rendre l'écoulement continu.

24. Cette pompe est la plus commode de celles qui sont ou aspirantes-soulevantes, ou foulantes, parceque, son corps de pompe n'étant point plongé dans l'eau, on peut y faire des réparations sans la soulever hors de ce liquide, et qu'il n'y a point de limite pour

monter l'eau par le tuyau d'ascension. Il suffit d'augmenter sa hauteur et de mettre la puissance en rapport avec le poids de la colonne d'eau à élever. C'est ici le cas de l'application toute entière et parfaite de ce que j'ai dit (4).

Durée des seaux ou pistons des pompes sans secteur.

25. Quant à la durée d'un seau ou piston sans secteur d'une des pompes aspirantes simples de cette ville, il est reconnu qu'elle ne marche pas pendant un an, sans détériorer de quatre à cinq seaux et quelquefois plus. Il faut y ajouter les dégradations produites dans l'intérieur des corps de pompes par l'excentricité qui existe dans leur monture, et les réparations nécessaires aux ferrures.

26. Outre cette dépense, il ne faut pas perdre de vue que, le corps de pompe, par suite des frottemens irréguliers occasionnés par le manque de perpendicularité dans la tige du seau, est quelquefois mis hors de service.

27. La même construction, mais avec secteur, n'use pas toujours deux sceaux pendant un an, et n'exige aucune réparation à sa monture.

28. Une pompe sans secteur, à monture routinière, celle de la Croix de la Tannerie, a abîmé jusqu'à douze seaux par an et a éprouvé plusieurs fois dans sa monture une entière-destruction.

Ce fait est confirmé par la déclaration de la personne chargée des réparations.

29. Une autre pompe, considérée sous le rapport de sa monture et des pièces qui composent son ensemble,

n'a pu être mieux conservée : celle de la rue de la Halle ; on peut la considérer comme étant dans l'impossibilité de pouvoir fournir l'eau dont on peut avoir besoin.

30. D'autres, toujours sans secteur, ont leurs montures hors de niveau et hors d'aplomb ; les balanciers ne sont plus dans le plan perpendiculaire à l'axe de leur mouvement. Il n'en est pas une, de construction routinière, montée sans les principes exigés pour leur durée, dont les pièces doivent conserver leur position pour produire leur effet, qui, après quelques mois de service, ne soit toujours plus ou moins détériorée dans toutes les parties qui constituent l'ensemble de leur mouvement.

31. Quant au dérangement du balancier et de sa monture souvent forcée, il n'est produit que par les personnes qui, en le faisant mouvoir, le portent en dehors lorsqu'elles font descendre le seau et en dedans lorsqu'elles le font monter ; en l'écartant continuellement par un mouvement de droite à gauche et de gauche à droite, de son plan de mouvement dans lequel il doit rester pour agir perpendiculairement à son axe, elles produisent par cette manière de pomper la destruction de toute la monture.

Durée des Seaux ou Pistons des Pompes avec secteur.

32. Une pompe à deux secteurs, tirant chaque jour une grande quantité d'eau, fonctionne depuis trois ans sans avoir besoin de réparation, pas même au cuir de son seau.

33. Une autre simple, que j'ai fait construire avec secteur, a marché vingt ans sans détériorer un cuir par an et sans avoir besoin d'aucune réparation à ses ferrures.

34. Une seconde, avec secteur, marche depuis plusieurs années sans demander d'autre réparation que de renouveller le cuir de son seau qui dure plus d'un an.

35. D'après ces exemples et d'autres que l'on pourrait encore citer, il est facile de voir que toutes les dégradations plus ou moins grandes faites aux seaux et dans l'intérieur des pompes, proviennent toujours de ce que la perpendicularité des tiges n'est point conservée pendant le mouvement de va et vient pour produire l'ascension de l'eau. Que celle de la monture, celle du balancier et de toutes les parties qui composent le mouvement d'une pompe, ont pour cause ce que j'ai expliqué (31).

36. Ces grandes différences de conservation et de détérioration dans les pompes sans secteur, comparées à celles avec secteurs, prouvent l'avantage incontestable de ces dernières sur les premières. On doit donc regretter que toutes les pompes qui existent dans cette ville, n'aient point encore éprouvé les changemens qu'avec juste raison elles devraient subir.

37. D'après ce, il faut aussi reconnaître comme nécessaire l'application du mouvement circulaire à celui de va et vient du balancier, pour empêcher ses écartemens et la dislocation des parties de la machine.

38. Ce mouvement doit être appliqué au moyen d'une manivelle, avec un volant, pour régulariser la différence qu'il y a entre son point le plus bas et celui de sa plus grande hauteur, produite par la force humaine qui, dans cette position, tend toujours à l'abaisser avec plus de force et de vitesse que pour la faire remonter.

39. Dans une machine qui doit être mue par la force humaine, il est très-important que la construction oblige l'homme à une position qui tende à régulariser l'emploi de ses forces d'après le mouvement de la machine, pour ne point laisser à sa disposition l'uniformité de sa marche. Pour y parvenir, l'application du volant devient indispensable.

40. Lorsqu'on ne veut pas employer le secteur pour conserver la perpendicularité aux tiges de seaux, on peut faire l'application de deux autres montures quelquefois employées dans des cas particuliers.

41. La première, est celle de l'étrier à une ou deux charnières, attaché sur le seau ou sur sa tige, pour la faire monter et descendre en la faisant passer par un guide, pour la conserver toujours dans l'axe de la pompe, pendant que cet étrier s'incline de droite à gauche et de gauche à droite d'une même quantité dans le mouvement de va et vient.

42. La seconde, est celle dans laquelle les tiges des pistons se meuvent entre deux rouleaux, pour diminuer le frottement et auxquelles des crémaillières sont adaptées pour les changer facilement lorsque les dents qui engrênent dans un pignon viennent à se rompre.

43. Quant à cette monture, bien qu'elle ait été employée à des pompes aspirantes à deux tiges de pistons dans un seul corps, elle ne convient pas aux pompes qui reçoivent des secousses pendant le mouvement, parceque celui de va et vient produit sur la denture une réaction, qui toujours endommage les dents et les brise souvent. Ainsi cette monture ne serait pas celle qui pourrait convenir à un service public.

44. Plusieurs personnes emploient le secteur ou l'étrier sans faire attention aux cas d'applications. A cet égard, je ferai observer qu'il n'est point indifférent d'employer l'un ou l'autre. Cela dépend de l'espèce de pompe et non du désir ou de la volonté du constructeur.

Cas d'application pour l'étrier.

45. Dans plusieurs pompes à incendie, l'étrier à charnière est attaché sur le seau, et a ces avantages : que la puissance est immédiatement en opposition avec la résistance et agit sans perte de force ; que, la hauteur des corps de pompe étant très-petite, l'étrier peut être considéré comme une verge rigide et sans flexion dans le refoulement du seau ; que la course du piston n'étant pas grande, l'étrier s'écarte peu de la verticale et son tirage sur le seau le porte faiblement plutôt sur une partie que sur l'autre dans l'intérieur du corps de pompe. A cette espèce, il est très-facile d'appliquer l'étrier sur le seau et de fixer son guide sur l'ouverture, tandis que, dans d'autres espèces, cette ouverture devant être fermée, ce ne peut être qu'à l'extérieur et sur la tige du seau que cet étrier peut être fixé.

Motifs pour préférer le Secteur.

46. L'application du secteur est généralement préférable et particulièrement pour les pompes aspirantes simples, surtout celles destinées à un service public. En effet, il est évident que la construction d'un étrier sur la tige du seau d'une pompe aspirante-soulevante, prise pour exemple, dont la partie supérieure est fermée pour forcer l'eau de monter dans un tuyau d'ascension appliqué au bas de la course du piston, ne permet plus de l'attacher comme il est dit (45) pour

un corps de pompe ouvert. Il est alors plus difficile de forger la charnière de l'étrier sur la tige du seau que de la fixer sur lui-même. Cette construction coûte plus que celle du secteur et est, dans ce cas, plus susceptible de se déranger.

47. Il n'en est pas de même dans les pompes aspirantes simples, dans lesquelles on peut attacher l'étrier sur le seau si le puits n'a pas une profondeur au-delà de 10 mètres et que l'on ne soit pas obligé de lui faire porter l'excédent de la colonne : on a peu de longueur pour les deux verges de l'étrier et la dépense n'est pas aussi grande que lorsque l'on se trouve obligé de placer le corps de pompe dans le puits pour faire porter sur le seau ce qu'il y a en plus des 10 mètres de colonne d'eau.

48. Si la pompe est aspirante et foulante et à piston plein pour refouler l'eau dans le tuyau d'ascension, l'application du secteur serait encore préférable parceque la grande profondeur du puits obligerait à une grande longueur de verges, doublerait la dépense pour appliquer la charnière de l'étrier sur le seau comme il est dit (45), ou il faudrait, pour l'éviter, placer l'étrier sur la tige, ce qui donnerait lieu à une autre difficulté dans la construction, ainsi que je l'ai expliqué (46).

49. Ce que je dis du secteur et de l'étrier, est pour démontrer que, dans ces constructions de pompes d'espèces différentes, leur application ne doit pas être déterminée par la volonté d'un constructeur, comme cela n'arrive que trop souvent, mais seulement par l'espèce de pompe que l'on veut employer.

50. Quant aux pièces qui constituent toute la monture d'une pompe, quelle que soit son espèce, il est deux con-

ditions à remplir et qui sont de rigueur : la première, de les rendre indépendantes les unes des autres ; la seconde, que chacune d'elle soit toujours montée sur écrous et avec des vis, condition qui n'est jamais remplie par ceux qui construisent ces sortes de machines hydrauliques. Pour que les axes puissent servir pendant long-temps, ils devraient toujours être trempés, placés entre des coussinets de cuivre et montés avec des vis de rappel. Par ce moyen bien simple, on évite les ballotemens dans la jonction des pièces, qui en sont toujours la cause destructive, et leur conservation est alors assurée.

Telles sont, Messieurs, les observations que j'ai cru devoir vous soumettre sur la construction vicieuse des ponpes de notre arrondissement. Nous devons faire des vœux pour que l'administration de notre ville se trouve bientôt dans la possibilité de faire les dépenses nécessaires aux améliorations qui vous ont paru comme à moi indispensables à cette partie du service public et nous pourrons espérer alors quecet exemple ne restera pas sans imitation.

CHEMINÉES

INTÉRIEURES

AUX MURAILLES.

La Société dans le programme des prix qu'elle se proposait de décerner en 1832, avait offert *une médaille d'argent pour l'emploi de briques propres à construire des cheminées intérieures aux murailles :* les conditions imposées aux concurrens étaient celles-ci :

« Les concurrens devront avoir fait construire une ou plusieurs cheminées dans l'arrondissement de Valenciennes, avec des briques fabriquées dans le même arrondissement.

« Ces cheminées devront présenter une section qui ait au moins quatre décimètres carrés, pouvoir être placées dans des murs de trente-cinq centimètres d'épaisseur, sans diminuer sensiblement leur solidité; pouvoir être nettoyées facilement au moyen d'un fagot d'épines ou de toute autre manière.

La Société n'envisageant cet objet que dans un but d'utilité immédiat, les concurrens, pour atteindre ce but, peuvent employer des procédés connus, tels que ceux dont on a fait usage à la bourse de Paris; on aura cependant égard au mérite d'invention, si l'on se sert de procé[illegible]eaux. » *(Extrait du programme.)*

Divers mémoires furent envoyés et la Commission chargée de les examiner proposa de décerner une mention honorable à l'un d'eux. Ces conclusions furent adoptées et il fut décidé que l'on imprimerait ce mémoire et un extrait du rapport de la Commission.

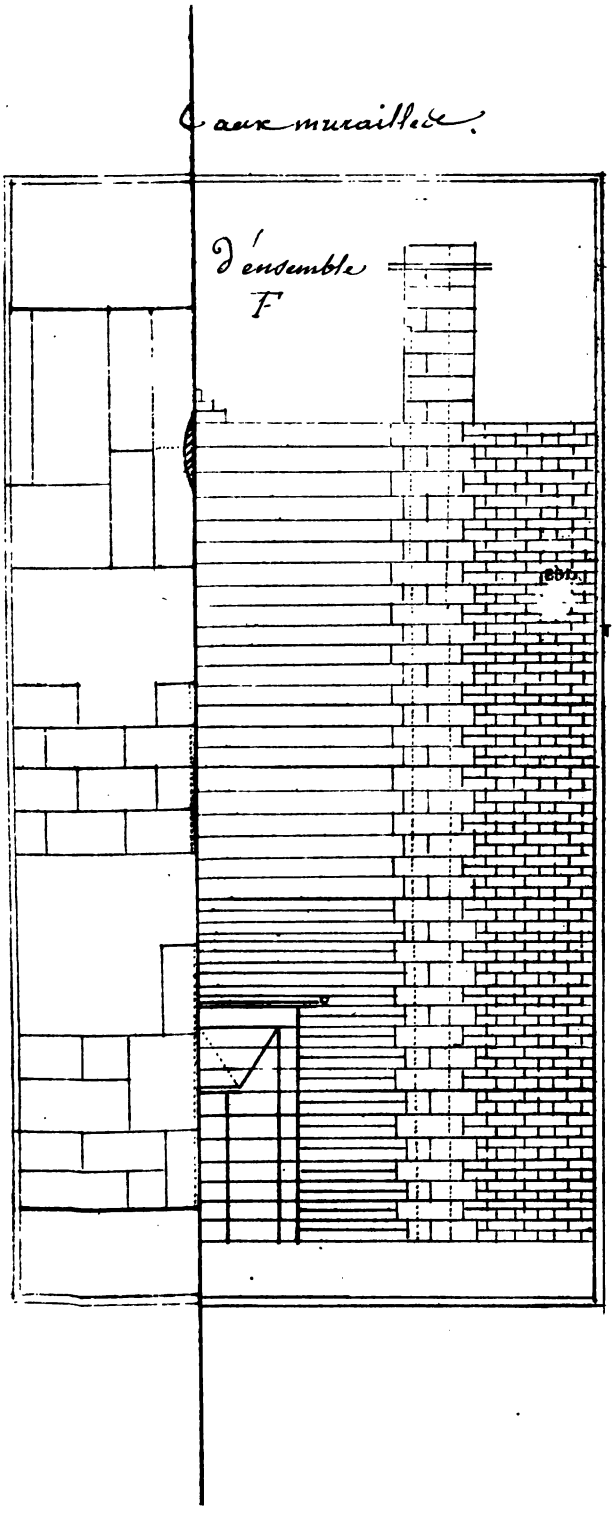
aux murailles
d'ensemble
F

CHEMINÉES INTÉRIEURES AUX MURAILLES.

Par M. Jules GUILLEMIN, Ingénieur à Decazeville, membre de plusieurs Sociétés savantes.

(MENTION HONORABLE.)

Ces cheminées devront présenter une section qui ait au moins quatre décimètres carrés, pouvoir être placées dans des murs de trente-cinq centimètres d'épaisseur, sans diminuer sensiblement leur solidité; pouvoir enfin être nettoyées facilement au moyen d'un fagot d'épines ou de toute autre manière.

La solution que j'ai l'honneur de soumettre à la Société des lettres, des sciences et des arts de Valenciennes, du problème dont les données précèdent, me parait simple et par cela même applicable.

La dessin ci-joint donnera une idée exacte de la forme et de la disposition des briques dans la construction de ces cheminées. Deux espèces de briques suffisent pour la façon de ces gaines intérieures aux murailles; la première est un solide rectangulaire de 0 m. 35 de longueur, de 0 m. 15 de largeur et d'une hauteur de 0 m. 05 à 0, 06 (épaisseur ordinaire de la brique en usage dans le Nord de la France). Cette brique porte une échancrure, demi cylindrique de 0 m. 11 de rayon et plus rapprochée d'une des extrémités que de l'autre. (Voir fig. A.) La seconde

espèce de briques ne diffère de la précédente que par une largeur plus grande et égale à o m. 20 c. (Voir fig. B.)

Deux briques, une de chaque espèce, placées l'une contre l'autre, laisseront entr'elles un vide cylindrique d'un diamètre de o m. 22 environ, ce qui donne la section demandée de 4 décim^es^. Je fais cette section circulaire pour plusieurs raisons ; c'est dans ces sortes de conduits que l'air, la fumée et les gaz en général se meuvent le plus facilement ; le frottement est d'autant moindre que les surfaces sont moins étendues et l'*adhérence* des gaz aux parois, circonstance qu'on a trop négligée dans les circonstances de ce genre, diminue aussi avec l'étendue de ces parois ; or la section circulaire est la figure qui renferme le plus d'espace avec le moindre contour, donc c'était la forme à préférer.

Il est aussi plus facile de nettoyer un conduit cylindrique qu'un conduit prismatique, carré ou oblong. Dans ces derniers les matières rassemblées dans les angles ne sont que difficilement chassées et le vide se trouve par suite diminué.

Pour qu'une pareille gaîne de cheminée *diminue peu* la solidité d'une muraille, il faut qu'elle soit jointe bien exactement avec les matériaux qui composent cette muraille. C'est à quoi je pense être parvenu, en ne plaçant pas l'axe de la gaîne dans l'axe du mur et en ayant deux sortes de briques de largeur différente : au-dessus d'une assise formée de deux briques de sortes différentes, j'en place deux autres de manière à avoir d'un côté une retraite de 5 centimètres et de l'autre une saillie de 5 centim. également et à *coupes* le joint de l'assise inférieure ; au-dessus de la seconde assise j'en place une pareille à la

première, puis au-dessus une semblable à la seconde et ainsi de suite, de manière à avoir, comme on le voir fig. C. une suite de briques d'*attente* qui feront suite à toutes les assises en briques ordinaires qui forment la muraille.

Je trouve un autre avantage à ce déplacement de l'axe de la cheminée, c'est qu'on peut placer vers l'extérieur du bâtiment qui est plus exposé aux dégradations la partie la plus épaisse de la brique.

Ces cheminées dans les murailles peuvent être verticales ou inclinées de diverses façons ; hors des toits, on peut disposer les briques pour avoir un prisme quadrangulaire à arêtes droites et continuer la gaîne à la hauteur convenable. Fig. F. (Les lignes ponctuées indiquent la place du vide intérieur).

J'ai été conduit à cette solution par la construction que j'ai faite de gaines pour fosses d'aisance, avec des briques à peu près du même genre, si ce n'est que leur hauteur ou épaisseur était bien plus grande. On pourrait aussi donner aux briques que je propose, l'épaisseur de deux briques ordinaires du pays. Fig. D. Les liaisons avec le reste de la maçonnerie auraient lieu également.

Les dimensions des briques ne doivent pas effrayer ; elles sont du reste très-faciles à mouler et leur étendue est petite auprès des briques du midi de la France, où on donne jusqu'à 15 pouces de longueur sur 11 pouces de largeur avec une epaisseur de 1 à 2 pouces. On ne doit pas perdre de vue que ces briques seront l'objet de soins particuliers de la part du fabricant et que la chèreté qui en résultera sans doute sera bien compensée par les avantages bien réels qu'on pourra en retirer, avantages que la Société de Valenciennes a bien sentis, en proposant cette question.

EXTRAIT DU RAPPORT

SUR

LES MÉMOIRES ENVOYÉS AU CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION DE CHEMINÉES INTÉRIEURES AUX MURAILLES.

La Société ayant résolu de donner une médaille pour *l'exécution* d'une cheminée dans l'épaisseur d'une muraille de 0 m. 35, sans diminuer sensiblement sa solidité, deux Mémoires lui sont parvenus.

La Société desirant simplement se rendre utile à l'*arrondissement* et voulant éviter au propriétaire, ou constructeur, ou briquetier de faire une école quelquefois dispendieuse et peu profitable, ne demandait rien autre chose que l'application d'un mode de construction connu, puisqu'à l'exposition générale de 1827 on a vu des briques d'une forme nouvelle, entiérement destinées à cet usage. Le programme a été mal compris par les concurrens qui se sont simplement occupés d'enseigner le mode à suivre pour construire les cheminées dont on ne demandait que l'exécution; par cela même nous concluons qu'il n'y a pas lieu à décerner de médaille.

Le Mémoire que nous avons côté n° 1, a atteint le but sous le rapport des moyens qu'il enseigne, moyens qui ont été mis en pratique par l'auteur dans la construction de certaines fosses d'aisance.

Nous ferons cependant observer deux choses : 1° que les cheminées dont l'auteur enseigne la construction, ne pourraient être menées obliquement dans une muraille sans que la forme circulaire du conduit ne vint à changer et sans qu'il se formât des espèces de gradins qui retiendraient la suie et empêcheraient que la cheminée ne put être convenablement nettoyée. 2° Que la forme des briques, indiquée par l'auteur, ferait que ces briques se rompraient souvent dans le lieu de leur moindre épaisseur et qu'il serait peut-être préférable de les faire de deux pièces; et, pour que la liaison par les joints pût être croisée, les briques des autres assises pourraient être divisées dans la direction de la diagonale du carré qui résulterait de la jonction de 4 de ces briques. Quoiqu'il en soit, la commission jugeant que la publication de ce mémoire peut devenir utile à l'arrondissement en engageant à construire des cheminées dans l'intérieur des murailles, demande l'impression de ce mémoire parmi ceux de la Société, et qu'il soit accordé à l'auteur une mention honorable avec prière de nous communiquer ses travaux à l'avenir.

Signé Hocque, Numa Grar,
et Baudrimont, rapporteur.

CUISSON DU PAIN

DANS

DES FOURS CHAUFFÉS A LA HOUILLE.

Médaille d'Argent.

La Société, dans le programme des encouragemens à décerner en 1832, avait offert *une médaille d'argent pour la cuisson du pain dans des fours chauffés à la houille*; les conditions imposées aux concurrens étaient celles-ci :

« Les concurrens devront avoir fait usage habituel de ces fours pendant deux mois consécutifs; ils devront (par des expériences faites sous les yeux de commissaires nommés à cet effet par la Société) prouver qu'il résulte de la substitution de leurs fours à la houille aux fours ordinaires, plusieurs avantages : ces avantages pourront

exister, sous le rapport de la question économique en général, et spécialement de l'économie de combustible; sous le rapport de la célérité des travaux, de la propreté, de la quantité des produits, de la disparition du danger d'incendie auquel on est actuellement exposé par la nécessité où l'on se trouve d'emmagasiner une grande quantité de menus bois, et de retirer des fours des cendres encore brûlantes et souvent du bois encore enflammé. »

« La compagnie des mines d'Anzin, prenant le plus grand intérêt à l'introduction dans notre arrondissement de l'usage des fours chauffés à la houille, a bien voulu ajouter à la médaille qui sera décernée par la Société, une somme de 100 fr. Elle s'est en outre réservé d'offrir à la personne qui obtiendra la médaille un témoignage particulier de sa reconnaissance. »

(Extrait du programme.)

La Société savait très-bien qu'il existait des fours chauffés à la houille, et elle ne demandait point aux concurrens un four nouvellement inventé, mais un four qui réunit les qualités voulues par le programme; afin de constater (pour notre arrondissement où ces fours sont inconnus) par le don de la médaille, l'utilité de ces fours et la possibilité d'en faire usage.

La Société, nouvellement organisée et ne recevantpoint encore de subvention du département, ne pouvait se charger des frais nécessaires à l'établissement d'un de ces fours; elle dut donc se contenter de faire constater par des commissaires qu'elle nomma à cet effet, et sur les lieux, le mérite des fours de MM. Lejeune et Beaudoin de Paris, qui prétendaient à la médaille offerte par la Société.

M. Jennings, membre de la société et agent-général de la compagnie des mines d'Anzin, sur le rapport fait par les commissaires de la Société, fit espérer que cette compagnie se chargerait de faire établir un de ces fours. Plusieurs circonstances ont retardé jusqu'ici la décision de messieurs les régisseurs des mines sur cet établissement.

La Société, tout en accordant la médaille à MM. Lejeune et Beaudoin, dont les fours remplissent toutes les conditions demandées au programme, ne considère point sa tâche comme remplie; elle continuera ses efforts, pour l'introduction, dans notre arrondissement, des fours chauffés à la houille; elle espère que les sollicitations de M. Jennings auprès de Messieurs les régisseurs des mines ne seront point sans effet. C'est à cause de cet espoir, que dans le dernier programme des prix offerts par la Société, aucun encouragement n'a été accordé à celui qui introduirait dans l'arrondissement un four à cuir le pain chauffé à la houille et remplissant les conditions obtenues par MM. Lejeune et Beaudoin.

RAPPORT SUR LE FOUR CHAUFFÉ A LA HOUILLE,

DE MM. LEJEUNE ET BEAUDOUIN.

Paris, le 27 juillet 1832

Monsieur le Président,

Conformément aux instructions à nous données par votre lettre du 2 juillet 1832, nous nous sommes transportés à l'établissement situé rue du Cherche-Midi, N° 36, à l'effet de prendre connaissance d'un four chauffé au charbon de terre et de nous assurer par nous-mêmes des résultats de ce dit four.

Nous n'entrerons pas, Monsieur le Président, dans des détails de construction, détails qui exigeraient un long travail; nous nous bornerons à vous exposer brièvement les avantages du four dont il est question, le mode de chauffage, la quantité de combustible et les résultats obtenus avec ce chauffage que nous avons été à même d'apprécier.

Ce four a 4 mètres 70 millimètres de longueur sur 3 mètres 52 millimètres de largeur; un fourneau grillé, placé à la bouche, reçoit le combustible de quelque nature qu'on l'emploie; le tirage se fait dans la direction

du grand axe au moyen de deux onrac ménagés au fond du four, lesquels onrac permettent de chauffer plus ou moins l'un des deux quartiers ou tous deux également au moyen de registres. La construction du fourneau est appropriée aux différens modes de chauffages dont les localités sont susceptibles: bois, tourbe, charbon de terre, et déjà non-seulement des expériences, mais encore un travail continu a eu lieu sur toutes ces sortes de combustibles.

Nous avons entièrement suivi le travail d'une fournée au charbon de terre; on commença par peser 27 kilo. de houille pour la fournée sur laquelle on allait opérer; le combustible dans le fourneau, on y mit feu; le chauffage dura 20 minutes montre à la main, après quoi l'on égouvillonna le four, méthode usitée dans une partie de la boulangerie; le pain fut enfourné; il en fut retiré 45 minutes après, bien cuit, sans en avoir trouvé aucun de défectueux: pain de rive, pain de bouche, pain du milieu, tout s'est trouvé d'une cuisson parfaitement égale. Voulant nous assurer si ce pain n'avait pas un goût désagréable nous en emportâmes des échantillons que nous avons goutés le lendemain; nous n'y avons trouvé aucune différence avec le pain cuit au bois et même celui cuit à la tourbe dont nous avions des types de comparaison.

Nous pensons que les conditions du problème proposé par la Société des lettres, des sciences et des arts de Valenciennes ont été parfaitement remplies par MM. Lejeune et Beaudoin.

Agréez, Monsieur le Président, l'hommage respectueux de vos très-humbles et obéissans serviteurs.

BOTTIN, J. PELOUZE.

Monsieur Dubrunfaut n'ayant pu assister aux expériences, regrette de ne pouvoir apposer sa signature.

RAPPORT

SUR

les Instrumens Aratoires,

ENVOYÉS

PAR LE GOUVERNEMENT,

A LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE VALENCIENNES.

Par M. Numa Grar, membre titulaire.

Messieurs,

J'ai fait fonctionner, suivant votre désir, les divers instrumens aratoires de la fabrique de M. de Dombasles, que le gouvernement a envoyé à la Société; je les ai fait fonctionner à plusieurs reprises et avec le plus grand soin. Je vais avoir l'honneur de vous donner les résultats de ces expériences.

Les instrumens dont j'ai à vous entretenir sont : une charrue-Dombasles, un binot, un extirpateur et une houe à cheval.

De la Charrue.

La construction des charrues a été depuis longtems l'objet des plus grandes recherches de la part non seulement des agronomes mais encore des mécaniciens les plus distingués. On s'est appliqué avec la circonspection la plus mnutieuse à examiner les diverses combinaisons les plus propres à faire exécuter à la charrue le travail le plus parfait et en même temps avec l'exigence de la moindre force possible.

Pour le premier de ces deux points, le travail le plus parfait, les données variaient nécessairement suivant les localités, puisque les terres de nature diverse demandent des cultures qui diffèrent souvent essentiellement entr'elles. Cependant on avait posé quelques règles générales auxquelles il était indispensable de satisfaire dans le plus grand nombre de cas : ainsi, on voulait que la charrue prit la tranche de terre de telle sorte que cette tranche de terre se trouvât parfaitement retournée et rejetée sur la tranche du sillon précédent. Cette condition, bonne pour les labours de printems, ne convient pourtant pas, à mon avis, à ceux qui doivent avoir lieu avant l'hiver; en effet, ces labours d'avant l'hiver, ont pour but principal d'exposer les terres à l'action des gelées qui y produisent une espèce de délitement duquel résulte un ameublissement parfait. On conçoit que pour atteindre ce but il faut que le champ labouré présente le plus grand développement de surface possible, et pour cela il importe peu que comme dans les labours de printems les tranches de terre soient bien retournées et rejetées les unes sur les autres, de manière à présenter une surface très-peu billonnée; il faut au contraire que les tranches de terre soulevées par la charrue demeurent dans une position presque verticale et qu'elles soient tout-à-

fait séparées l'une de l'autre, de sorte que la pièce de terre présente une surface très-ondulée dont le développement devient considérable. Les auteurs ni les constructeurs n'ont point, en général, eu égard à cette condition ; c'est ainsi que les premiers ont presque toujours indiqué, les seconds presque toujours executé une forme d'oreille qui ne produit que le résultat nécessaire à un bon labour de printems, mais point du tout à un labour d'hiver. La charrue de M. de Dombasles est de ce nombre par la forme de son oreille, car l'oreille seule sert à produire ces divers effets. Cependant dans nos contrées nous sentons au plus haut degré l'importance de ces labours d'hiver ; nos terres extrêmement fortes ne rapportent généralement de bonnes récoltes de mars qu'autant qu'elles ont été parfaitement ameublies par l'influence des gelées. La forme de l'oreille des charrues tourne-oreille employées dans l'arrondissement, remplit bien ce but. Ainsi sous le rapport de la perfection du travail, l'oreille de la charrue de M. de Dombasles remplit bien les conditions d'un bon labour de printems, mais mal celles d'un labour d'hiver; le contraire a lieu pour l'oreille de notre charrue tourne-oreille.

Après la perfection du travail vient comme seconde condition d'une bonne charrue l'exigence de la moindre force possible. On n'obtient ce résultat qu'en diminuant la résistance que peut présenter la charrue à la force de traction, c'est-à-dire en fesant disparaître les causes de résistance qui se trouvent dans quelques parties de la charrue soit en supprimant ces parties soit en les combinant d'une manière plus avantageuse. Les trois principales choses qui ont le plus contribué à diminuer cette résistance sont : la suppression de l'avant-train, la position oblique de la ligne de tirage et le rapprochement du point de tirage au soc. Ces trois choses se rencontrent dans la char-

rue-araire de M. de Dombasles, qui n'est que la réunion de toutes les combinaisons reconnues les plus parfaites pour obtenir une grande économie de force. Dans la charrue tourne-oreille employée dans nos contrées, ces trois choses manquent complètement, de sorte que l'on dépense une assez grande portion de force inutilement.

Je dois maintenant, messieurs, vous parler des Brabans qui se propagent depuis quelque tems dans notre arrondissement et qui diffèrent peu de la charrue de M. de Dombasles. J'en ai plusieurs que j'ai fait fonctionner comparativement avec les charrues de M. de Dombasles et je ne leur ai point reconnu d'infériorité sur ces dernières ; il serait possible qu'elles fussent inférieures à celles que M. de Dombasles construit actuellement sur un nouveau modèle et qui présentent, à ce qu'il paraît, une résistance encore moindre. Dans tous les cas, je pense que les charrues de M. de Dombasles ou les Brabans doivent être employées de préférence à nos charrues pour les labours de printems ; je pense que notre charrue tourne-oreille doit au contraire continuer à être employée de préférence pour les labours d'hiver, mais il faut espérer qu'on s'occupera de la modifier de manière à ce qu'en conservant sous le rapport de l'oreille la qualité de lever les tranches de terre verticalement, elle puisse ne pas présenter plus de résistance que celle indispensable ; résultat qu'on obtiendrait par le changement de la position du point de tirage, le changement de direction de la ligne de tirage, et la suppression de l'avant-train ou bien l'addition du mécanisme Grangé s'il remplit les espérances qu'il a fait naître.

Du Binot.

Le binot de M. de Dombasles a été essayé sur une pié-

ce de terre dont on venait d'enlever le blé. Ce binot est semblable à ceux employés dans le pays, sauf la suppression de l'avant-train et quelqu'autres modifications assez légères; nous n'avons pas pu réussir à lui faire tenir la raie ni le faire fonctionner tant soit peu convenablement; il serait possible qu'il eut mieux fonctionné dans un terrain précédemment ameubli par d'autres labours, mais comme il ne serait guères utile pour nous que dans les *éteules* et que nous nous sommes convaincus qu'il ne pouvait y fonctionner convenablement, nous n'avons pas poussé plus loin nos recherches à ce sujet.

De l'Extirpateur.

L'extirpateur est une espèce de charrue à 5 socs; ces socs sont plats et maintenus sur un chassis à l'aide de pieds en fer que l'on peut élever ou abaisser à volonté. L'extirpateur a reçu son nom de sa destination première qui était la destruction, l'extirpation des herbes nuisibles. Cependant, quoiqu'on ait continué à s'en servir pour cet usage, sa destination principale a changé; il sert généralement maintenant à donner un labour très-expéditif aux terres peu fortes ou déjà un peu ameublies par un labour précédent; nous ne l'examinerons que sous ce rapport puisque chez nous les cultivateurs soigneux entretiennent leurs terres dans un état de propreté constante par les binages.

J'ai fait fonctionner l'extirpateur dans des circonstances différentes et je l'ai trouvé extrêmement avantageux dans certaines de ces circonstances. Ainsi par exemple, les terres destinées à porter des mars sont généralement labourées profondément avant l'hiver; lorsque l'on veut les semer en carottes, betteraves etc., on les laboure de nouveau au printemps avec le binot. Le binot

dans ce cas produit deux effets distincts; il ameublit le sol, ce qui est toujours utile, mais en même tems il retourne la terre et l'expose aux rayons du soleil; quand le printems est sec, ce qui arrive assez souvent chez nous, la terre se dessèche et il en résulte un immense inconvénient : la levée est mauvaise. Si dans ce cas on se sert de l'extirpateur au lieu du binot, la terre se trouve également bien et même mieux ameublie, mais aucunement desséchée; en effet, la forme applatie des socs de cet instrument fait qu'il fonctionne presqu'entièrement sous terre; ses socs tracent en quelque sorte comme des taupes, et la surface de la terre n'est pas renouvelée; cet effet qui dans d'autres circonstances pourrait être fort mauvais, est excellent dans celle-ci; l'humidité demeure dans ce sol en même temps ameubli et la levée des plantes s'opère facilement. Ajoutez à cette considération que l'extirpateur, par la grande largeur qu'embrassent ses cinq socs, opère ce labour de la manière la plus expéditive et vous jugerez que cet instrument est éminemment utile. Il peut encore servir dans une multitude de circonstances auxquelles il serait naturellement employé si on l'introduisait dans la culture de notre arrondissement.

Je dois cependant vous dire, messieurs, que j'ai rencontré des difficultés dans l'emploi de cet instrument; quelque fois il a fonctionné parfaitement bien et rempli en tous points les avantages que je viens de vous signaler; d'autres fois il a marché avec une grande inégalité; il arrivait par exemple dans certains cas qu'il s'enfonçait tantôt à droite, tantôt à gauche sans qu'on put venir à bout de régulariser son mouvement au moyen de la crémillière; cependant avec l'habitude de manier cet instrument, je ne doute pas qu'on ne parvienne à le faire marcher avec régularité, j'en doute d'autant moins que dans des pièces entières de 1 à 2 hectares je l'ai vu fonctionner constamment avec une grande perfection.

De la Houe à Cheval.

La houe à cheval est destinée à remplacer le binage, exécuté chez nous à la main avec les petites houes connues sous le nom de razettes. Elle consiste en un chassis qui s'ouvre ou se ferme à volonté et sur lequel sont placés, au moyen de pieds en fer, des espèces de couteaux; cet instrument est mené entre les lignes de pommes de terre, betteraves, carottes etc., par un cheval que l'on conduit par la bride. J'ai fait fonctionner la houe à cheval dans une pièce de betteraves, et son travail eut été fort bon, si quelques betteraves n'avaient été foulées aux pieds par le cheval qui la conduisait. Quand on remarque que le travail n'est pas fini après cette opération, mais qu'il est nécessaire de faire passer des ouvriers pour biner entre les betteraves des lignes; si d'un autre côté on remarque que les binages à la main sont très-peu coûteux chez nous où les ouvriers y sont exercés; si l'on remarque encore que l'instrument exige un espacement de ligne plus grand que celui utile dans nos bonnes terres pour obtenir la plus grande récolte possible et qu'une partie des plantes est foulée aux pieds par le cheval; on conclura que cet instrument n'est pas avantageux à nos contrées. Cependant il est digne d'attention à un haut degré sous ce rapport que les ouvriers devenant de plus en plus rares, il est fort possible que dans quelques années la houe à cheval puisse nous offrir de grands avantages.

DU PALOTAGE

AVANT L'HIVER.

Par M. DEVRED, membre titulaire.

La proposition faite par un de nos honorables collègues, sur le palotage du colza prouve bien qu'il n'est point étranger à l'agriculture et qu'il a senti les avantages qui résultent de ce mode de culture. J'ai l'honneur de vous faire observer cependant, messieurs, que le palotage des colzas est, depuis longtems, mis en usage dans l'arrondissement de Valenciennes, et qu'on ne trouverait peut-être pas deux champs de cette plante qui ne soient pas palotés.

La question du palotage, néanmoins, mérite bien d'être par nous discutée et approfondie : en effet, je considère le palotage comme une opération si essentielle à l'agriculture, que je n'hésite pas à dire qu'où il n'est point en usage, l'agriculture est encore dans l'enfance. C'est le

triomphe du labourage; on peut vaincre et bonifier avec ce procédé suivi avec persévérance, les terres les plus ingrates et les rendre susceptibles de produire à l'égal des meilleures terres.

Le palotage ne s'exécute pas seulement sur les colzas qu'il préserve de la gelée et des vents gris du Nord en servant en même tems à amender la terre qui les porte, il s'exécute également avec un avantage immense, avant l'hiver, sur les terres destinées à être ensemensées en graines de mars; à cet effet on divise en octobre ou novembre de chaque année la terre par planches de dix à douze voies de charrue, et on palote avant l'hiver les entre deux des planches (le ruisseau qui les sépare) de trois largeurs de bêches et une ou deux de profondeur selon la qualité de la terre, que tout cultivateur exercé peut juger facilement; on jette la terre sur le dos des planches, sans la diviser, afin que la gelée et l'air les pénètre plus facilement; après l'hiver on rabat les ruisseaux qui séparent les planches, avec le binot ou la charrue, on herse en tout sens; la terre qu'on y a jetté et que l'hiver a réduit en cendres, se mêle avec avantage, et augmente graduellement chaque année la profondeur de la terre végétale.

Chaque année on répète cette opération, en observant de faire toujours tomber les ruisseaux qui séparent les planches, à côté et joignant ceux de l'année précédente, et alternativement tous les ans, ce qu'un laboureur adroit exécute avec précision; en quelques années on a renouvelé sa terre complètement et on en augmente toujours la profondeur.

Le palotage des colzas est généralement introduit partout où cette plante est cultivée; mais le labourage et le

palotage avant l'hiver ne l'est que dans les pays où la culture est perfectionnée. On peut, par le palotage, épargner un tiers de ses engrais et avoir une plus belle et plus abondante récolte qu'avec même une fumure complette. Il est donc indispensablement nécessaire, messieurs, de faire tous nos efforts pour l'introduire dans l'arrondissement de Valenciennes.

Tous les cultivateurs sentiront le prix de ce procédé; ce serait leur faire injure que de croire qu'ils se soumettront difficilement à l'employer, il leur présente un avantage trop réel et trop clair pour le rejetter. Vous n'aurez besoin, je pense, que de l'indiquer pour le voir mis en usage dans tout l'arrondissement auquel vous aurez procuré un bienfait inappréciable, en contribuant à faire augmenter la valeur et le produit des terres.

DE LA CARRIE DES BLÉS.

Par M. Devaed, membre titulaire.

Quelques cultivateurs de cet arrondissement ont adopté pour préserver leur blé du charbon, l'usage de passer leurs semences dans une dissolution de sulfate de cuivre. J'ai combattu partout cette préparation comme préjugé, moyen inutile, et même très-dangereux pour celui qui est chargé de préparer ainsi le blé et le semeur chargé de le répandre à la volée.

Si on juge qu'une préparation soit nécessaire, qu'elle soit faite du moins simplement dans une dissolution de chaux vive, cela ne peut jamais nuire et ne peut qu'activer la germination. Je me suis moi-même soumis à cet usage, mais j'y ajoutais du fiel de bœuf ou de vache. Le blé acquiert par cette préparation une végétation plus vigoureuse et a l'avantage de se trouver préservé des souris, mulots, corbeaux et autres animaux voraces à qui l'odeur du fiel répugne. J'ai cru devoir signaler aux cultivateurs cet avantage de ma préparation, afin de pré-

server ceux qui ont à craindre de la voracité de ces animaux.

Il est un fait qui a longtems captivé mon esprit : d'anciens et respectables cultivateurs très-éclairés et très-bons observateurs ont toujours eu occasion de vérifier, que lorsqu'on sème un champ dans l'espace qui sépare le coucher du lever de la lune, jamais on ne récolte de blé charbonné, tandis que le même champ qu'on achève le même jour d'ensemencer avec la même semence et la même préparation, mais depuis le lever de la lune, se trouve plus ou moins infecté de blé carié ; cette circonstance est si sensible et l'expérience l'a vu tant de fois et si souvent répétée, que malgré les scientifiques astronomes, les cultivateurs sont forcés de croire à l'influence de cet astre sur leurs semailles et doivent se préserver de semer en sa présence jusqu'à ce que messieurs les astronomes veuillent bien nous indiquer les causes et les moyens de se préserver du blé charbonné. Tant que la science sera en défaut sur ce point, je conseille aux cultivateurs de suivre les préservatifs que lui indiquent son expérience et sa longue pratique.

Telle est ma manière de voir sur la carie des blés et sur les préservatifs qu'on y applique, préservatifs que j'approuve ou réprouve selon qu'ils me paraissent utiles ou dangereux. Je n'ai point tranché la difficulté qui divise les savants des hommes de pratiques ; que l'un ou l'autre trouve les causes de cette maladie des blés et les moyens de l'extirper ou la guérir, ou même de s'en préserver, il aura rendu un grand service à l'humanité, en nous préservant d'un état de choses bien grave dans de certaines années, et plus nuisible peut-être que l'on ne pense à la santé de l'espèce humaine.

DE LA TRITURATION

DE L'AVOINE, DES FÈVES, POIS, ETC., DESTINÉS A LA NOURRITURE DES CHEVAUX.

Par M. Numa Grar, membre titulaire.

Une partie de l'avoine qui est donnée comme nourriture aux chevaux, est avalée par eux sans être mâchée; les grains dans cet état ne sont point digérés et se retrouvent tout entiers dans la fiente de ces animaux; on peut évaluer au moins à un grain sur quatre la quantité qui échappe à la mastication et qui par conséquent est employée en pure perte; si donc on peut éviter cet inconvénient, on bénéficera par ce seul fait, de 25 pour % sur l'avoine qui sert de nourriture aux chevaux; ce bénéfice pourra s'élever jusqu'à 50 p. %, quand il s'agira de chevaux plus âgés ou de bœufs qui ne mâchent souvent pas la moitié de l'avoine qu'on leur donne. On obtiendra des effets analogues à l'égard des fèves, pois, etc.

Pour arriver à ces résultats, il faut suppléer à la mastication imparfaite des bestiaux, par une trituration préalable qui la remplace parfaitement.

On obtient cet effet au moyen d'une machine à triturer, qui est depuis quelque tems en usage dans quelques exploitations rurales, mais dont personne ne se servait (que nous sachions) dans notre arrondissement; nous venons d'en établir une dans notre ferme d'Artres, qui remplit parfaitement bien le but.

Cette machine consiste en deux cylindres de fonte, cannelés, d'égal diamètre, placés l'un contre l'autre, les axes sur un même plan horizontal; ces deux cylindres tournent en sens opposé l'un de l'autre et avec des vitesses différentes; ils écrasent ainsi les grains qu'une trémie verse constamment entre leur cannelure; le mouvement est donné par des hommes, à l'aide d'une manivelle munie d'un volant et d'un engrenage; on pourrait profiter de tout autre moteur qu'on aurait à sa disposition. Les cylindres peuvent se rapprocher à volonté selon qu'on veut triturer des fèves, des pois ou de l'avoine, et selon qu'on veut obtenir une trituration plus ou moins forte.

Ces divers grains sont écrasés par la machine, avec une grande perfection, et pour l'avoine par exemple, on ne trouve dans le résultat de la trituration, aucun grain qui ait échappé à l'action des cylindres.

Deux hommes peuvent triturer dix hectolitres d'avoine par jour.

Nota. Cette notice a été lue à la Société, dans le mois de janvier 1833; depuis cette époque, l'usage des moulins à triturer a commencé à se répandre dans l'arrondissement; les frères Dombray, mécaniciens de cette ville, en livrent de très-bien confectionnés, pour le prix de 200 francs.

NOTICE

SUR

LE RUTABAGA ET LES TURNEPS.

Par M. Devred, membre titulaire.

Messieurs,

Permettez-moi de vous entretenir un instant des avantages de la culture du rutabaga, et des différentes espèces de turneps, que j'ai cultivés avec succès pendant plusieurs années ; cette culture mérite toute votre bienveillance, sous le rapport de l'amendement des terres et de la qualité de la nourriture que ces plantes procurent aux bestiaux. Cette nourriture abondante et saine engraisse et multiplie les bestiaux à tel point que leur nombre augmentera indubitablement de deux tiers en peu d'années, dans les

contrées où l'on parviendra à introduire la culture de ces plantes précieuses.

Quoique le rutabaga soit la meilleure espèce de choux navets, l'espèce dont le produit surpasse celui de toutes les autres, il y en a néanmoins d'autres très-intéressantes qu'il est indispensable de cultiver, pour avoir toujours et abondamment de quoi nourrir de nombreux bestiaux à toutes les époques de l'année; vous en jugerez par le détail ci-après.

Les turneps et rutabaga sortant de terre depuis 4 à 5 pouces jusqu'à un pied et plus, y adhèrent si peu, qu'en les poussant avec le pied, ils s'en détachent très-proprement sans terre et sans ordure; ils peuvent être cueillis et consommés journalièrement et à mesure des besoins.

Les diverses espèces de turneps sont : 1. le rutabaga ou turneps de Suède; on le sème dans la première semaine de juin, ce turneps est à l'épreuve de la gelée et peut se réserver pour les nourritures du printems.

2. Le turneps blanc, forme de bouteille; on le sème vers la St.-Jean, il est très-gros mais plus délicat; on doit le consommer avant l'hiver.

3. Le turneps de couleur de pierre blanche se sème dans la dernière semaine de juin; il est moins gros, supporte un peu mieux la gelée; on doit l'employer dans le commencement de l'hiver.

4. Le turneps vert de forme ronde; on le sème au commencement de juillet, il est encore moins volumineux, et cependant plus à l'épreuve de la gelée. Il peut se consommer à la fin de l'hiver.

5. Le turneps jaune d'Ecosse, se sème vers le 15 juillet, résiste parfaitement à la gelée et peut être réservé pour le printems.

La grosseur et le poids de ces différentes espèces de turneps varient beaucoup; les sujets des deux premières espèces pèsent ordinairement de 8 à 18 livres, et les autres de 6 à 10. Ils constituent un très-bon système d'assolement.

Quoique le mode de semis en place, en lignes espacées et parallèles à 15 pouces soit, selon moi, meilleur et plus productif que les autres, on doit cependant faire un semis en pépinière pour repiquer dans les terres qui ont porté seigle, bled, orge ou avoine. La différence qui existera entre les pieds de turneps semés en place et ceux repiqués, ne sera que de quelques livres.

On sait que la culture des turneps et notamment des rutabagas, a opéré une grande et salutaire révolution dans l'agriculture anglaise; sa première introduction remonte à plus d'un siècle; mais ce n'est que depuis 60 ans qu'elle a été généralement adoptée. Le plus éclairé, comme le plus zélé promoteur de cette révolution a été le vicomte *Towshend*, à qui les comtés de Norfolk et Suffolk doivent l'excellent système qui a converti leurs sables en terres labourables d'une inépuisable fécondité.

Les turneps et le trefle sont, sans trop dire, les deux bâses principales du meilleur système d'assolement, nulle autre culture ne contribuera au même degré à maintenir et augmenter la fertilité des terres, à perfectionner dans tous les sens, nos races de bétail, et de bêtes à laine, et à nous procurer toujours un approvisionnement régulier et abondant de viande de boucherie.

Le premier objet de cette culture intermédiaire est la suppression des jachères improductives; on obtient le double avantage de nettoyer sa terre après la récolte des bled, seigle, orge, etc., et de se procurer abondamment de quoi nourrir et engraisser le bétail et les troupeaux pendant l'hiver, tels nombreux qu'ils soient.

Les terres fortes et compactes ne conviennent pas aux turneps, il en est de même d'un sol calcaire et trop sec; le développement des secondes feuilles y est trop tardif; trop souvent elles sont attaquées par la puce de terre, le plus grand ennemi des turneps. Cet insecte n'attaque que les premières feuilles; celles qui suivent étant plus rudes, et d'une saveur plus forte, ne sont pas de leur goût.

Le terrain qui convient le mieux aux turneps est un fond de sable et de gravier, parceque cette espèce de sol est plus facile à ameublir, et parceque les particules étant plus propres à retenir les rayons solaires, favorisent d'avantage la végétation, ce qui les préserve souvent des attaques des insectes.

Vous ne sauriez trop cultiver de ces gros navets, dit le patriarche de l'agriculture anglaise M. Coke; ce qui ne peut être servi sur vos tables, sera consommé par vos troupeaux.

J'ai d'abord espacé mes rutabaga à 20 et même 28 pouces, j'en ai récolté d'énormes, de 15 à 18 livres. J'ai trouvé cette méthode vicieuse, je ne les ai plus espacés qu'à 15 p^{es}. Je n'avais, il est vrai, que des ratubagas de 7 à 8 livres; mais mon champ en était mieux fourni, il en était couvert. J'ai cru voir qu'ils souffraient moins de l'humidité et de la gelée, qu'ils étaient plus compacts et plus substantiels, et je crois même presque avec certitude que le

poids général de la récolte surpassait au moins d'un dixième celui de la récolte espacée à plus grande distance, quoique les plants de cette dernière fussent infiniment plus gros.

Je répète qu'il est indispensable de planter en lignes espacées et parallèles au moins à 12 ou 15 pouces, soit qu'on ait semé en place soit qu'on ait repiqué. Espérons que l'ensemencement à la volée ne trouvera bientôt plus d'autres partisans, que ceux qui donnent toujours raison à la routine; tout le monde conviendra un jour qu'on nettoie et qu'on ameublit plus facilement un champ avec des chevaux qu'avec des bras d'hommes, et qu'indépendamment d'une grande économie de semence et de main d'œuvre, on doit attendre un plus abondant produit d'un champ régulièrement planté, que de celui semé à la volée dans lequel il est impossible de distribuer les graines à égale distance et d'empêcher que les sarcleurs à la main ne laissent au moins la moitié des mauvaises herbes.

La culture des turneps, telle qu'on la pratique en Angleterre, est peut-être ce qui manque le plus essentiellement à l'agriculture française, il est de notre intérêt de l'adopter; la pénurie de notre bétail et de nos troupeaux nous en fait un devoir. Nous ne ferons jamais de progrès remarquables, jamais nous ne serons sur la voie des perfectionnemens, tant que cette importante culture ne sera usitée et cette plante généralement cultivée.

DE L'AVANTAGE

QUI RÉSULTERAIT,

POUR L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES,

DE LA SUBSTITUTION

DES NOUVELLES CHARRUES AUX ANCIENNES.

Par M. DEVRED, membre titulaire.

Messieurs,

L'OBJET de ce Mémoire est de vous convaincre de l'avantage qui résulterait, pour l'arrondissement de Valenciennes, d'abandonner les anciennes charrues pour leur substituer les nouvelles, c'est-à-dire celles adoptées depuis environ soixante ans, dans les environs de Lille, Douay, Orchies, St.-Amand etc., où les anciennes ont aussi été exclusivement en usage et où cependant il n'en existe plus aujourd'hui aucune trace; ce qui prouve à l'évidence, malgré les sophismes de l'ignorance et la ténacité de

la vieille routine, l'avantage que l'agriculture a retiré de cette introduction. En effet, au lieu d'une quantité innombrable de chevaux que les vieilles charrues obligent d'entretenir, on n'y voit plus que le nombre strictement nécessaire ; mais au lieu de quelques vaches et moutons épars et presque imperceptibles, qu'on y nourrissait avec peine, maintenant on y voit une quantité considérable de bestiaux et de troupeaux, qu'on nourrit facilement et abondamment, et qui font la richesse de ces contrées ; enfin il est palpable, pour tout homme qui n'est point imbu de préjugés, et qui veut faire usage de sa raison, en dépit de la routine qu'il a suivie jusqu'à ce jour, que les nouveaux modes de labourage et de culture ont amené, dans les pays qui les ont adoptés, une abondance et une amélioration tels, que tout homme de bien et ami de son pays doit desirer les voir se propager et se répandre partout.

En mon particulier, Messieurs, je serai heureux si par mes discours, par mes invitations réitérées avec toute la persévérance possible, je puis contribuer au changement du mode de labourage actuellement usité dans l'arrondissement de Valenciennes, changement que j'appelle de tous mes vœux et qui apporterait l'abondance, la richesse et une prospérité croissante, qu'un fol entêtement routinier éloigne de cette contrée, si propre par la qualité de ses terres, sa grande étendue et l'activité de ses habitans à produire en quelques années les avantages que je lui présage, que vous jugerez n'être point illusoires par les exemples que je viens de vous citer et les preuves que je vous donnerai ci-après.

Comparons donc les anciennes charrues avec les nouvelles. Il y a deux espèces de charrues anciennes, la charrue, proprement dite, et le binot. Toutes deux à avant-

train, dans lequel elles se trouvent fortement fixées, par une pièce de bois qu'on appelle *plumo;* leur raideur est extrême, le tout ne faisant qu'un seul et même corps, aussi les appelle-t-on toutes deux charrues roides.

Lorsqu'on les fait entrer en terre, elles n'en sortent plus que par des cas fortuits; l'homme qui les suit ne peut ni les soulever ni les balancer, pour rendre plus facile ou moins pénible pour ses chevaux, l'ouverture des sillons qu'elles tracent. Il n'y a donc que la grande force qui agit et fait marcher ces charrues; l'homme doit, selon moi, trouver indigne de lui le travail où son courage et son intelligence ne sont d'aucune utilité.

Ces pesantes charrues, grossièrement travaillées et d'une grande antiquité, sont encore d'un usage presque exclusif, dans l'arrondissement de Valenciennes. Quatre chevaux ne suffisent pas toujours, dans certaines terres, à les traîner, et par la grande sécheresse de cette année, on ne pouvait en faire usage; il a donc fallu renoncer au défrichement des terres, immédiatement après la récolte. Tout cultivateur sait apprécier le préjudice que lui cause le retard de cette opération.

Si les chevaux ont, avec ces charrues, une grande fatigue, un travail excessif, l'homme qui les conduit, au contraire, traine à leur suite sa molle indolence; il n'a d'autre opération à faire que de les retourner au bout de chaque sillon, et de temps en temps de se faire traîner sur la haye, pour faire rentrer en terre le soc, que la dureté de la terre ou un corps étranger ont fait sauter dehors. Du reste, il ne fait rien pour alléger le fardeau pénible de ses chevaux, pas même pour la beauté et l'égalité de son labourage, qui est parfois trop ou trop peu profond, droit ou tortu; enfin il arrive tant bien que mal au bout

de son sillon, où il retourne sa brusque charrue pour recommencer de nouveau son ennuyeuse promenade. Il ne peut rien trouver d'agréable dans son état, mais il s'y complait par nonchalance autant que par habitude, ce qui le rend stupide, peu soucieux et ennemi des améliorations apportées à son état. De là vous conclurez, comme moi, messieurs, que si des encouragemens bien combinés ne viennent tirer de leur apathie les valets de labour de cet arrondissement, ils y croupiront encore longtemps, et nous devrons renoncer à l'introduction des nouvelles charrues et au bien-être qui doit en résulter pour la population de cette contrée; car ces valets refusent opiniâtrement de conduire les nouvelles charrues et se fortifient les uns les autres dans ce pernicieux entêtement. La vieille routine qui s'agite en ce moment plus que jamais, depuis l'exposition des nouvelles charrues (1), augmente encore l'entêtement de ses partisans et des valets à ses gages; ils préfèrent passer pour des automates, pour des brutes, que pour des êtres pensants et agissants. Il ne faut pas accuser les propriétaires ou locataires de fermes de suivre une si ancienne et si onéreuse routine d'un gout si bizarre; car à l'exception de quelques cultivateurs fortement *encroutés*, on ne peut généralement qu'accuser la paresse des valets de labour, qui craignent le travail qu'exige les nouvelles charrues pour les faire marcher dans la perfection qu'elles sont susceptibles d'atteindre, guidés par un laboureur expérimenté. Je viens de vous faire connaître la valeur des anciennes charrues, parlons présentement des nouvelles.

Il y a trois espèces de charrues nouvelles en usage dans les environs de Lille, Douai, Orchies, St.-Amand, etc.

(1) Exposition des Produits des Arts et de l'Industrie (1833).

et une infinité d'autres inventées et modifiées sur elles, sans en excepter celles de MM. de Dombasle et Grandgé, qui auront, à mon avis, bien de la peine à les surpasser en utilité et en travail, et à nous procurer plus d'avantages que celles que je vais désigner ci-après.

1° La charrue perfectionnée à versoir retournant, dont la haye repose sur un avant train, où elle se trouve mollement fixé par une chaîne qui sert de régulateur pour labourer plus ou moins profond. Je regarde cette charrue comme la perfection de toutes celles inventées jusqu'à ce jour; j'en excepte cependant celle à deux roues, sans avant train, exposée cette année à Valenciennes, par M. Desmont, maréchal, à Millonfosse, commune d'Hasnon, sur laquelle je suspend mon jugement jusqu'à ce que je l'ai vu manœuvrer; car, si son travail s'exécute aussi bien que sa construction le fait présumer, cette innovation sera précieuse par les raisons que je vous communiquerai immédiatement après l'épreuve que vos commissaires pour l'exposition des produits de l'industrie se proposent d'en faire.

2° La charrue dite *Brabant*, sans avant train, à patin ou à petites roues, selon la volonté ou la fantaisie de ceux qui les font faire, et à une ou deux queues, ne retournant la terre que d'un côté; elle laboure très-profondément (plus que la bèche au besoin) dans les terreins les plus difficiles. On aurait du l'appeller *passe partout*, car elle ne connaît point d'obstacles qui s'opposent à sa force et à son ingénieuse construction. On lui reproche un défaut de labourage en ce qu'elle ne renverse la terre que d'un côté; mais ce défaut est bien compensé par la profondeur de son labourage et son indispensable usage dont on sent à chaque instant le besoin. D'ailleurs, le défaut qu'on lui reproche n'en est plus un pour celui qui sait en

faire usage dans la perfection, ou qui laboure par planche. On s'en sert rarement dans les grandes exploitations pour le dernier labour, avant les semailles d'hiver; on préfère, avec raison, la grande charrue à versoir retournant.

3° Le binot à patin sans avant-train. Cette charrue, dans des mains habituées, fait le double d'ouvrage que les autres, elle divise parfaitement la terre; elle est exclusivement propre à défricher, à faire mourir les plantes nuisibles; elle soulève et met à découvert toutes les racines des mauvaises herbes; elle mèle aussi parfaitement les engrais avec la terre.

Ces trois charrues peuvent incontestablement fonctionner partout avec deux chevaux, dans toutes les terres de la France. Ce n'est que l'habitude et la vieille routine qui rejettent ce fait irrécusable.

En doutez-vous, Messieurs, lorsque vous voyez dans les cantons que je vous ai déjà cités, où il se trouve des terres assez considérables, propres à faire des pannes, des tuiles, des carreaux, et qu'on appelle terres de potiers, lorsque, dis-je, vous voyez ces terres, cultivées de même que les autres avec les mêmes charrues et le même nombre de chevaux; vous n'avez pas, je crois, de terres dans l'arrondissement de Valenciennes plus difficiles à labourer. Il ne faut donc pas prêter l'oreille aux insinuations de la vieille routine qui nous dit: *que les nouvelles charrues ne sont point propres aux terres de ces contrées;* ces propos ne sont accrédités que par ceux qui croupissent encore dans l'antique ornière, et pour lesquels toute amélioration, toute perfection utile que l'art et les sciences nous procurent, n'est qu'une calamité. L'expérience, d'ailleurs, nous a prouvé et prouve encore

tous les jours, à ceux qui ne sont point engoués de ce vieux système, qu'on peut plus facilement labourer dans les terres les plus compactes, les plus difficiles, avec deux chevaux et les nouvelles charrues, qu'avec quatre chevaux et les anciennes. Avec ces anciennes charrues, le travail n'est ni aussi régulier, ni aussi parfaitement exécuté; tout homme de bonne foi en conviendra.

La terre est-elle inattaquable par une grande sécheresse ou par un produit de luzerne ou autres plantes de longue durée? Elle ne résistera pas à la charrue Brabant; on labourera à petites voies, et on tiendra les tranches de terre que l'on détachera, le plus droit possible; il suffira qu'elles ne retombent pas dans le sillon. On fera suivre, si le temps le permet, chaque jour de labourage par un hersage; les dents de la herse entreront dans les intervalles des tranches tenues droites; la terre se divisera au mieux et se séparera des plantes parasites et des mauvaises herbes qui se sècheront à l'air et au soleil; néanmoins, si la terre était tellement dure qu'elle soit inattaquable par la herse, on attendra une pluie qui la fera fondre dans cet état. Mais le but de détruire les mauvaises herbes sera toujours atteint; ce sera un parfait défrichement. Quelque temps après l'hersage, on fera suivre cette opération de deux binages, après lesquels la terre douce et propre pourra recevoir le dernier labour par la charrue perfectionnée à avant-train, et les céréales ou autres grains qu'on jugera devoir lui faire produire.

Au surplus, on ne peut jamais mieux faire que d'employer la grande charrue molle à versoir retournant; c'est elle qui exécute le plus beau et le plus parfait labour; c'est sur lui qu'on doit semer le précieux céréale, celui qui sert à notre nourriture.

Les anglais, nos éternels rivaux, ne restent pas comme les agricoles routiniers de ces contrées, stationnaires au milieu des lumières, des améliorations et des découvertes utiles de notre siècle. Ils sont avides de les connaître, d'en faire des épreuves ; aussi sont-ils de cent ans plus avancés que nous en connaissances agricoles.

Ce fait est connu de tout le monde ; nous les surpassons en gloire, nous les rivalisons dans les arts et les sciences, et nous restons bien en arrière dans l'agriculture. Il est vrai qu'ils n'ont confié le soin de leur terre qu'à des mains habiles, capables de les faire valoir et de mettre à profit les découvertes utiles que l'ignorance rejette dans ce pays ; mais n'aurons-nous pas assez d'influence, Messieurs, sur les cultivateurs de notre arrondissement, pour les engager à profiter des progrès avantageux que nous leur indiquons, avec l'expérience des avantages qu'on en recueille tant en Angleterre que dans une bonne partie de la France ? Et s'opiniâtreront-ils toujours à les rejeter et même les mépriser sans les connaître, pour se cramponner à leur antique usage dont la continuation est si peu en harmonie avec leurs propres intérêts et les avantages que le pays a droit d'attendre des progrès de l'agriculture ?

Travaillons, Messieurs, à faire sortir les nouvelles charrues victorieuses de la lutte qui existe entre elles et les anciennes ; je me suis efforcé de vous prouver les bienfaits des premières et les avantages incontestables qui résulteraient de leur introduction, comme le désavantage qui résulte de la conservation des autres. Concourons, pour la part qui nous est confiée, à *cette grande amélioration dans la branche la plus essentielle de la prospérité publique*.

Vos commissaires pour l'exposition de l'industrie ont décidé qu'une expérience publique sera faite avec les nouvelles charrues exposées. Ils les feront fonctionner par des mains expérimentées, dans des terres du plus difficile accès ; le jour et l'heure seront indiqués ; et si, comme je n'en doute pas, vous reconnaissez la supériorité et l'avantage de ces nouvelles charrues, vous déclarerez publiquement que vous les adoptez, et vous mettrez en œuvre tous les moyens de persuasion qui sont en votre pouvoir, afin de les introduire dans l'arrondissement de Valenciennes.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS

SUR

LA SITUATION ET LA PRODUCTION DES FABRIQUES DE SUCRE

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Par M. Désiré Blanquet, Membre titulaire.

Nota. M. Blanquet a donné connaissance à la Société, dans sa séance du 7 octobre 1833, d'une notice présentée par lui à la chambre consultative du commerce de Valenciennes, en 1830, sur la situation et la production des fabriques de sucre de l'arrondissement à cette époque; les considérations générales que renferme cette notice, tant sur les avantages attachés à cette industrie essentiellement agricole, que sur les inconvéniens qui naîtraient inévitablement de la présence d'un grand nombre de fabriques dans un espace trop circonscrit, paraissant à la

Société mériter une attention toute particulière, elle a cru utile de lui donner place dans ses mémoires.

Il n'est pas sans intérêt de constater quel était alors l'état de l'industrie sucre, quels jugemens on portait sur les progrès qu'elle devait faire, quelles raisons on apportait pour nier ou démontrer la nécessité de lui accorder une protection plus ou moins large. Dans ce grand procès, chacun en appelait et en appelle encore à l'avenir. Chacun argumentait et argumente encore sur ses prévisions ; quelques-unes se sont réalisées ; celles de M. Blanquet sont de ce nombre.

A Messieurs les Membres de la Chambre Consultative du Commerce, des Arts et Manufactures, à Valenciennes.

L'admirable découverte du sucre dans la betterave est, dans notre économie nationale, une de ces révolutions heureuses et rares dont les contemporains peuvent quelquefois ne pas assez sentir le prix, mais auxquelles la postérité finira par marquer la place parmi les plus grandes richesses industrielles et agricoles.

Nulle autre plante ne peut présenter cet avantage de faire naître universellement sur le sol de la France, une denrée de nécessité absolue qu'il fallait aller chercher au-delà des mers, et donner cette denrée sans froisser d'anciennes habitudes, ni d'anciens intérêts, et par conséquent sans craindre ni cultures rivales, ni produits jaloux.

DE MOREL-VINDÉ, Pair de France.
Appendice à la Théorie des Assolements, en 1822.

MESSIEURS,

D'APRÈS une demande de Monsieur le Préfet du département du Nord, adressée à la Chambre consultative, par Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Valenciennes, vous m'avez chargé de préparer un travail complet, autant que possible, sur la situation et la production de nos fabriques de sucre indigène.

Avant de répondre à la série de questions présentées par ce magistrat, je dois vous soumettre, Messieurs, quelques considérations générales sur l'état d'incertitude et d'enfance dans lequel se trouve encore cette branche intéressante de notre industrie agricole et manufacturière, et, par suite, sur l'impossibilité de donner, aux réponses demandées, le caractère d'exactitude et de fixité qui seul pourrait permettre de faire intervenir leurs conséquences, comme élémens de calcul, dans notre législation commerciale.

Tentée en France à l'époque du blocus continental, la fabrication du sucre indigène occasionna des pertes considérables à tous ceux qui s'y livrèrent, malgré la protection immodérée qui devait favoriser leurs efforts. Cette industrie paraissait même entièrement anéantie par la facile introduction des sucres de nos colonies et des colonies étrangères, sous l'empire des lois du 17 décembre 1814, 28 avril 1816 et 7 juin 1820; lorsque par la généreuse opiniâtreté de quelques manufacturiers, aidés de la protection indirecte résultant de la loi du 27 juillet 1822, elle se montra de nouveau susceptible de fixer l'attention et d'amener des résultats. En effet, le nombre des fabriques de sucre indigène qui, en 1825, n'était que de trente ou quarante, s'élevait, en 1828, à cent-un, d'après un tableau présenté par M. Debrunfaut, et, suivant le même auteur, ce nombre, en 1830, est porté à 215.

Cet accroissement progressif prouve, d'une manière incontestable, la réalité de cette industrie et la possibilité, pour la France, de produire avec le tems, et à l'abri d'une protection sage et mesurée, une quantité de sucre suffisante pour les besoins de la consommation toujours croissante quelqu'étendues que doivent en être les limites. Une autre vérité non moins importante, est aussi révélée par

l'examen attentif des résultats financiers obtenus jusqu'à ce jour dans cette exploitation : c'est que les énormes bénéfices, que l'on a si légèrement attribués à la fabrication du sucre indigène, sont le résultat d'une opinion erronée que la puissance des faits a rectifiée d'une manière irrécusable.

Il ne sera pas sans intérêt de rappeler ici les paroles prononcées par M. le comte d'Argout, rapporteur de la commission d'enquête sur la question du sucre indigène, en février 1829.

« La commission *à l'unanimité et sans hésitation* s'est prononcée contre la proposition d'insérer dans le projet de loi, une disposition tendante à frapper le sucre de betteraves d'un droit quelconque, soit immédiatement, soit dans un délai déterminé. Cette industrie est encore *trop récente* pour subir aujourd'hui un impôt, et la marche de ses progrès trop incertaine, pour qu'on puisse déterminer d'avance l'époque où elle pourra supporter ce fardeau ; *une pareille détermination serait intempestive et imprudente.* » (1)

Ce jugement porté par des hommes éclairés, prouve qu'ils avaient compris tout ce qu'exigeait de ménagement une industrie à peine échappée aux désastres des premières tentatives, et luttant encore péniblement contre les mystères et les caprices qui ôtent jusqu'ici à ses procédés

(1) La fabrication du sucre n'est point encore imposée ; on a senti qu'à moins d'anéantir cette industrie par un droit excessif, le produit de la taxe ne suffirait pas à couvrir les frais d'administration. Mais la loi a retiré une partie de la protection qu'elle accordait indirectement, en supprimant la prime à la sortie des sucres raffinés.

un caractère suffisant de certitude et de fixité (2). Ils avaient compris que l'exagération des bénéfices que l'on faisait faussement ressortir de la comparaison des seuls frais de fabrication avec les prix de vente, disparaissait entièrement, lorsque l'on faisait entrer en ligne de compte les capitaux considérables employés en construction d'usine, en mobilier, en machines dispendieuses, qu'atteint chaque année une énorme dépréciation. Ils avaient compris que les progrès et les perfectionnemens nécessaires ne peuvent être définitivement conquis que par de nombreux essais souvent stériles et toujours couteux. Ils avaient compris que cette industrie atteignait sous le rapport politique, le but principal de toute protection, celui de livrer à la circulation une masse de capitaux employés immédiatement *en main d'œuvre ou en produits de l'industrie intérieure* (3). Ils avaient compris enfin que, loin de présenter des bénéfices exhorbitans, l'industrie dont il s'agit n'a pu même assurer jusqu'ici un bénéfice modeste qu'à ceux qui ont su saisir et réaliser toutes les conditions que réclame impérieusement le succès, lequel, dépendant du choix de la localité par rapport à la facilité des communications, au bas prix du combustible et de la main d'œuvre et à l'état de l'agriculture, n'a pu être que rarement obtenu d'une manière complète ; et en effet les fabriques de sucre indigène se sont d'abord portées ou plutôt accumulées, par une préférence toute naturelle,

---

(2) Aujourd'hui, de nouveaux procédés que l'on touche au doigt, menacent les fabricants de l'annullation complète de leur mobilier industriel, qui devra être entièrement changé, au prix de la nouvelle dépréciation d'un nouveau capital.

(3) Au passage du roi à Valenciennes (janvier 1833), le président de la Société d'agriculture lui faisait remarquer que l'industrie sucre, dans l'arrondissement, fournissait à la classe ouvrière, plus de 300,000 orunées par année.

dans les contrées les plus favorisées sous le rapport des conditions que nous venons d'énumérer, et sur des points de la France où l'agriculture, déjà riche en ressources, ne réclamait qu'une intervention limitée des améliorations attachées à la culture de la betterave. Mais cette sorte de puissance attractive, tout en s'expliquant par la nécessité où les exploitateurs se sont trouvés, au début d'une industrie hérissée de difficultés, de se rapprocher, de s'entendre, de se prêter le secours mutuel de leurs efforts et de leurs lumières, n'en est pas moins opposée à la mission réelle que l'exploitation du sucre indigène est appelée à remplir, et dont la force des choses ne lui permettra pas de s'écarter. Avertie par les inconvéniens mêmes d'une concurrence trop considérable qui s'est établie sur quelques points, repoussée par la cherté de la main-d'œuvre et par celle de la terre à laquelle cette concurrence, si elle prenait encore quelqu'extension, ferait acquérir une valeur excessive et par conséquent fictive, la fabrication du sucre indigène ira donner une valeur réelle à des terres dépourvues des premières améliorations, et porter le travail et la vie à des populations entières qui végètent dans l'oisiveté et la misère. Mais, pour parvenir à ces résultats, il faut laisser à la fabrication du sucre indigène le tems d'atteindre successivement les améliorations et les perfectionnemens qu'elle ne cesse de poursuivre avec ardeur, et dont la réalisation immanquable, si on veut l'atteindre, en atténuant d'une manière notable les frais d'exploitation, sera un moyen de compensation qui permettra à cette industrie de s'adapter aux circonstances moins favorables que peut présenter la position des localités qu'elle soumettra à l'influence vivifiante du mouvement industriel et agricole (4).

---

(4) Comme le disait au Roi le président de la société : les fabricans

Il serait superflu d'insister devant vous, Messieurs, sur les considérations qui consacrent dans l'opinion publique la fabrication du sucre indigène ! Appelée à stimuler le zèle de nos colonies par une concurrence toute nationale, en apportant dans notre agriculture des perfectionnemens qu'elle seule est susceptible de faire adopter, suivant l'opinion formelle et explicite de nos plus habiles agronomes MM. de Morel-Vindé, Mathieu de Dombasles etc. etc., elle remplit de plus l'importante et difficile mission de procurer du travail, dans la saison la plus rigoureuse de l'année, aux indigens de la campagne dont la pénible situation ne peut être appréciée que par ceux qui vivent au milieu d'eux, et qui portent leurs réflexions sur l'importance et la difficulté d'améliorer une position qui laisse souvent des pères de famille dans la cruelle alternative de manqner de pain, ou de se le procurer par des moyens que l'inflexibilité de la loi punit, alors même que les magistrats qui l'appliquent, seraient portés à pardonner (5).

Ces graves considérations, jointes à cette autre non moins importante, que la fabrication du sucre n'échappe aux désastres qui ont accompagné sa naissance que par la ruine de plusieurs de ceux qui tentent de nouveaux efforts pour la conquérir définitivement,

---

de sucre « ont fait rentrer dans une vie plus morale une masse de fraudeurs qui leur doivent l'existence. »

Aujourd'hui tous les bras sont occupés; on en manque même dans quelques localités, dans lesquelles le prix des baux s'élève outre mesure, par une concurrence qui doit devenir funeste aux entrepreneurs imprudents. En effet, il est impossible d'élever la valeur de tous les élémens du produit manufacturé, en présence de la baisse inévitable du prix de ce produit même.

(5) Voyez le commencement de la note 4.

démontrent jusqu'à l'évidence, l'impossibilité de restreindre, quant à présent, la protection temporaire dont elle jouit et sur laquelle elle a droit de compter, puisque des capitaux considérables viennent déjà d'y être engagés sous l'espoir d'une sage stabilité; protection indispensable pour soutenir l'état d'enfance de cette industrie, sous peine de voir disparaître avec elle les immenses avantages attachés à ses succès et à son entier développement, plus encore sous le rapport agricole que sous le rapport manufacturier.

Voici, Messieurs, la série des questions adressées par M. le préfet, dans sa lettre du 24 mars dernier, et les réponses qu'il a été possible d'y faire :

PREMIÈRE QUESTION.

Quelle est la quantité d'hectares de terre plantés en betteraves, dans l'arrondissement, en 1830 *?*

RÉPONSE.

415 Hectares (6), et presque généralement sur des terres dont l'assolement réclamait la plante sarclée.

DEUXIÈME QUESTION.

Quel poids moyen donne le produit d'un hectare de bonne terre ?

RÉPONSE.

Ce résultat est variable, comme la nature de la terre, comme les soins donnés à la culture, et surtout comme les circonstances atmosphériques. Par exemple, la moyenne des années 1826, 1827 et 1828 a été, pour les établisse-

(6) Aujourd'hui 650 hectares.

mens les plus favorisés, de 30 à 36,000 kilogrammes; pour d'autres la moyenne a varié de 15 à 20,000 kilogrammes.

En 1829, les récoltes les plus considérables ont été de 20 à 22,000 kilogrammes, d'autres n'ont pas excédé 12 à 15,000 kilog. par hectare.

TROISIÈME QUESTION.

A quel prix se vend généralement la betterave destinée à la fabrication du sucre ?

RÉPONSE.

A huit ou neuf francs les 500 kilog. bruts. On peut compter pour le fabricant un déchet de 12 à 18 p. %, pour la terre, les radicules, les parties gâtées qui sont séparées dans le nettoyage. Dans cet arrondissement, les fabricans cultivent eux-mêmes la betterave qui n'est point encore une denrée cultivée par les fermiers, pour la vente, comme les autres produits agricoles (7).

QUATRIÈME QUESTION.

Quelle quantité de betteraves a été employée à cette fabrication en 1829 *?*

RÉPONSE.

Cinq millions de kilogrammes environ.

CINQUIÈME QUESTION.

Par quel procédé la betterave est-elle convertie en sucre,

(7) Cette considération fait rentrer les fabricans de l'arrondissement dans la classe des agriculteurs. Ils ont été en conséquence affranchis de droit de patentes.

est-ce par celui de la cuite, ou par celui de la cristalisation lente ?

RÉPONSE.

Par le procédé de la cuite, sans exception, dans cet arrondissement.

SIXIÈME QUESTION.

Combien d'ouvriers sont employés à cette fabrication ?

RÉPONSE.

On peut compter approximativement pour les travaux spéciaux de fabrication de 100,000 kilog. de sucre brut :

50 à 60 hommes, pendant 120 jours.
24 à 30 femmes, pendant 120 jours.
36 hommes, femmes et enfans pour tirer les betteraves des silos, les charger sur les voitures, les transporter dans les magasins, etc.

SEPTIÈME QUESTION.

Quel est le prix moyen de leur salaire ?

RÉPONSE.

1 franc 20 c. à 1 franc 50 c. par jour, aux hommes de la fabrique.
1 franc 00 c. aux autres manouvriers.
0 — 75 aux femmes.
0 — 60 aux enfans.

HUITIÈME QUESTION.

Le nombre de leurs journées ?

RÉPONSE.

On peut dire que 100,000 kilog. de sucre brut exigent l'emploi de 10 à 12,000 journées de travail consacrées

spécialement à la fabrication, et de plus 12 à 15,000 journées consacrées aux travaux agricoles, tels que plantation, sarclage, arrachage, décolletage, etc. Il est impossible de rien fixer d'exact à ce sujet, une saison plus ou moins pluvieuse peut faire varier ces données dans des proportions considérables.

NEUVIÈME QUESTION.

L'évaluation aussi approximative que possible des frais de fabrication autres que la main-d'œuvre, tels que la nourriture et l'entretien des animaux employés dans les manèges, le combustible, les ingrédiens propres à la confection du sucre, comme le noir animal, le sang de bœuf, etc.?

RÉPONSE.

Les mêmes difficultés se présentent, pour répondre d'une manière satisfaisante à cette question. Les frais de nourriture et d'entretien des animaux employés dans les manèges varient avec le prix des fourrages; la quantité et le prix du combustible employé, varient suivant le choix des appareils et des localités; la quantité du noir animal varie de 10 à 30 pour o/o du poids du sucre fabriqué, suivant les procédés adoptés pour la fabrication; certains ateliers emploient de l'acide, d'autres n'en font point usage, les uns emploient du sang de bœuf ou du lait, les autres en ont répudié l'emploi: en un mot la fabrication du sucre a seulement été amenée à ce point que l'on a fixé la possibilité de son existence, sans que l'on soit à même de déterminer précisément les frais qu'elle exige. On ne peut présenter à cet égard que des calculs plus ou moins approximatifs, tels que ceux soumis à la commission d'enquête, en ayant égard toutefois aux chances nombreuses qui peuvent modifier ces données. Une de

ces chances s'est présentée en 1829, par suite de l'humidité du printems et de la rigueur de l'hiver; le produit moyen d'un hectare de terre réduit, pour cette année, aux deux tiers de ce qu'il a été en 1826, 27 et 28, avec les mêmes frais de production, ne peut manquer d'avoir constitué en perte beaucoup d'établissemens, au lieu de leur laisser la quotité de.... pour cent qui résulte des calculs établis.

DIXIÈME QUESTION.

La quantité et la valeur des produits obtenus ?

RÉPONSE.

En sucre, 240,000 kilog. vendus aux cours.

En melasse, 95,000 kilog., valeur 4 fr. les 50 kilog.

En pulpe, 1,500,000 kilog., avec ou sans valeur, suivant la localité.

RAPPORT

SUR

les Chemins vicinaux,

FAIT A LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE VALENCIENNES,

Par M. Arthur Dinaux, Inspecteur-Voyer de l'Arrondissement.

Messieurs,

Tout ce qui touche à la prospérité de l'agriculture, dans notre bel arrondissement, appelle votre intérêt; c'est ce qui vous a fait désirer d'avoir quelques notions sur l'état des communications vicinales de notre contrée, leur mode actuel d'entretien et les améliorations qu'on y pourrait introduire. En effet, rien n'est plus capable de contribuer à la richesse de l'agriculture que des chemins bien entretenus; ils facilitent les relations, accélèrent les transports, empêchent la détérioration des chevaux, des voitures et des harnais, et apportent, en peu d'années, parmi la classe agricole, de larges économies de tems et

d'argent. Si l'on ajoute à tous ces avantages, celui de la civilisation qui perce toujours partout où il existe de faciles communications, on appréciera l'immense utilité de l'objet qui attire, en ce moment, votre attention. C'est donc pour satisfaire à vos vœux, que je vous soumets quelques réflexions sur cette matière; réflexions extraites de divers rapports soumis déjà à l'autorité supérieure, et que je dégage de tous détails administratifs, afin de les rendre plus concises et plus générales.

A une époque déjà ancienne, la police des chemins appartenait aux seigneurs qui publiaient les *bans de mars*, et ordonnaient toutes les réparations. Ce mode pouvait avoir son mérite, alors que le seigneur, habitant ses terres, ajoutait à son autorité toute féodale, une autorité morale plus imposante encore.

Plus récemment, la réparation des chemins devint une charge riveraine; le propriétaire, ou le locataire devait entretenir la route qui bordait son champ. On avait pensé, en établissant cette loi, qu'en donnant la réparation de chaque portion de chemin au plus intéressé à la faire, tout irait bien; mais le législateur n'avait pas prévu assez l'antipathie naturelle du campagnard pour tout travail dont un autre doit profiter comme lui.

Vint enfin la loi du 28 juillet 1824, avec *la prestation en nature;* loi qui nous régit aujourd'hui, et qu'il convient d'examiner.

Il est bien reconnu que les ressources présentées par cette loi du 28 juillet 1824, pour la réparation et l'entretien des chemins communaux, sont insuffisantes dans un grand nombre de communes rurales, et que l'exécution de ses quelques-unes des dispositions, ren-

contre des difficultés dans une autre portion de ces communes. Par exemple, dans celles où d'importantes usines ou de grandes industries se sont développées, la charge des deux journées de travail par chaque homme valide, est imposée au pauvre ouvrier comme au riche fermier: elle est trop faible pour ce dernier, qui use constamment des communications; elle est trop forte pour le premier, qui vit au jour le jour, et n'a point d'intérêt direct à la bonification des chemins. Pour lui, la loi de 1824 est l'ancienne *corvée* déguisée; aussi, rencontre-t-on quelques maires, qui, se trouvant à la tête de communes populeuses et industrielles, ont constamment hésité à mettre la loi de 1824 entièrement à exécution.

Mais il ne suffit pas de reconnaître qu'une législation est vicieuse dans quelques-unes de ses parties, il faut encore aviser au mode de remplacer avec avantage les moyens reconnus insuffisans. Voici ce qu'il paraîtrait le plus convenable de proposer.

Il est prouvé, et tous les maires sont d'accord là-dessus, que s'ils avaient une somme d'argent égale au quart de celle portée au rôle de prestation en nature, comme estimation de cette prestation, ils feraient exécuter plus, et de meilleur ouvrage, qu'avec l'entière prestation en nature, en admettant qu'on puisse la mettre complètement à exécution. En effet, 1° la prestation n'a lieu que dans une certaine époque de l'année; ainsi, quand des travaux urgens demandent à être faits à la fin d'une campagne, si le rôle de prestation est épuisé, ils restent à faire, et deviennent plus tard très-onéreux à la commune. 2° La prestation est fournie par toutes personnes différentes. de sorte que le travail n'a pas d'homogénéité; les hommes qui le confectionnent, sont, les uns forts, les autres faibles; intelligens, ou incapables; les uns bons travailleurs, les autres n'ayant jamais manié la bêche. 3° Les travailleurs par prestation ont généralement peu de

bonne volonté ; ils ne viennent souvent que par force, et pour jouer ou plaisanter au lieu de travailler. De certaines fois, on n'envoie que des enfans ou des vieillards. Les moyens pour réprimer tous ces abus échappent, pour ainsi dire, et les maires, d'ailleurs, craignent toujours de se mettre à dos la partie tracassière de la population : quand un ouvrier *payé* ne remplit pas son devoir, on le remplace aussitôt ; mais que faire d'un ouvrier *par prestation?* le renvoyer? c'est ce qu'il demande; le laisser? il fait de mauvais ouvrage, et dégoûte ceux qui apportent de la bonne volonté.

L'important serait donc de n'avoir, dans les communes, que des ouvriers *payés* pour réparer les chemins, au risque même d'avoir moins de journées qu'il n'en existe par la prestation. Pour subvenir à cette nouvelle dépense, il s'agirait d'échanger la charge actuelle contre un léger impôt. La question se réduirait à savoir quelle serait la matière imposable.

Avant la loi de 1824, comme nous l'avons dit, les propriétaires de terres situées le long des chemins, étaient tenus de réparer ces chemins vis-à-vis leurs propriétés. Ce mode était bon, en ce sens que les *terres à chemin* étant les plus favorisées, puisque leurs occupeurs peuvent les cultiver, fumer et récolter en toute saison, sans avoir d'indemnités à payer à des voisins, il était juste qu'ils supportassent un inconvénient de la position de la terre, puisqu'ils jouissaient de tous les agrémens de cette même position. D'un autre côté, ce mode était vicieux, en ce que les propriétaires riverains étant chargés du cureage des fossés, mordaient tous les ans sur les chemins, au bénéfice de leurs terres; l'administration se trouvait ainsi en combat continuel avec les riverains : cet état de choses ne pouvait durer; ce fut alors que la loi du 28 juillet 1824 intervenant, mit tous les fossés bordant les chemins, à la charge des communes.

Maintenant il faudrait prendre ce que la loi antérieure à 1824 avait de bon, et rejeter ce qu'elle avait de mauvais ; c'est-à-dire imposer les riverains pour l'entretien des chemins, mais ne pas laisser faire à eux-mêmes les réparations.

On pourrait aussi conserver de la loi de 1824 les dispositions d'une exécution facile qu'elle renferme ; par exemple, la prestation en nature *pour les charrois :* cette charge tombe avec justice sur les fermiers ou propriétaires possédant des chevaux, toutes personnes particulièrement intéressées à la bonne viabilité des chemins.

Ainsi donc, une prestation en nature de charrois et un léger impôt d'argent sur les propriétés riveraines, paraissent le mode le plus avantageux d'obtenir de bonnes et durables ressources pour la réparation des chemins communaux.

Il reste maintenant à choisir le moyen le plus efficace d'appliquer ces ressources. Les maires ayant à leur disposition une somme fixe et annuelle prendraient le moment opportun de faire travailler ; ils suspendraient l'ouvrage pendant la pluie ; ils utiliseraient les gens sans travail de leurs communes ; ils pourraient, dans l'hiver, faire ramasser à vil prix, des pierres dans les champs par de jeunes enfans, et préparer ainsi des matériaux pour l'époque de la mise en œuvre, qui serait ordonnée d'ailleurs et surveillée par l'inspecteur-voyer, lequel ne pourrait plus admettre d'excuses sur la difficulté d'exécuter les travaux qu'il aurait ordonnés.

Les communes ont l'habitude de nommer un piqueur pour présider aux travaux de la prestation en nature, mais les fonctions de ce piqueur expirent avec la

courte existence de la prestation, de sorte que dans les autres époques de l'année, il n'existe personne chargé de la police de conservation des routes vicinales. Pour obvier à cet abus et recueillir une foule d'avantages, il serait bon d'établir, en remplacement de ces piqueurs temporaires, des *cantonniers* à l'année. Il y en aurait un par chaque commune riche et populeuse; les communes d'une moindre importance, se réuniraient à trois ou quatre, selon leur position géographique, pour en subventionner un. Ces cantonniers seraient sous la surveillance des maires et recevraient les ordres des inspecteurs-voyers. Hors le tems des travaux de réparation des chemins vicinaux, travaux auxquels ils assisteraient constamment en faisant exécuter les procès-verbaux de visite des inspecteurs-voyers, les cantonniers feraient des tournées continuelles dans les chemins, pour y couper les frêtes et barrages de fossés, faire écouler les mares d'eau des chemins par de légères coupures, combler les ornières, remplir les trous au commencement de leur formation, réparer les éboulemens; disperser les dépôts des pluies d'orage, etc., etc. On ne saurait croire combien le travail *continuel* d'un seul homme qui parcourrait, tous les jours, la bêche ou la pioche à la main, les chemins d'une grande commune, ou de plusieurs petites, diminuerait les autres travaux annuels. J'ose même dire que dans certains villages cette seule ressource suffirait : et cependant l'entretien d'un cantonnier n'est pas chose si coûteuse. Les communes sont déjà astreintes au paiement de leur piqueur temporaire et à celui du droit de perception sur le rôle des journées de prestation, qu'on ajoute à ces deux sommes une faible rétribution, et les appointemens du cantonnier seront trouvés.

Il serait aussi de la plus grande utilité de créer une classe de chemins intermédiaires entre les chemins vici-

naux et les routes départementales ; en effet, il existe dans chaque arrondissement plusieurs chemins importans qui ne sont point classés dans cette dernière catégorie, et qui joignent, ou des communes populeuses avec le chef-lieu de l'arrondissement, ou des chefs-lieux de canton entre eux ; ces communications doivent attirer l'attention de l'administration supérieure de préférence aux autres chemins communaux qui ne servent qu'à des relations de voisinage, ou à l'exploitation des terres. Ces derniers resteraient totalement à la charge des communes, tandis que les premiers pourraient faire l'objet de subventions votées par les conseils-généraux de département.

Leur entretien serait divisé en grand et petit entretien ; le grand entretien, c'est-à-dire les travaux d'art et la grande réparation annuelle, serait à la charge du département ; et le petit entretien, c'est-à-dire la réparation journalière et la police de conservation, resteraient à la charge des communes qui y emploieraient leur cantonnier aussi souvent que possible.

La direction des travaux de ces chemins serait confiée aux inspecteurs-voyers, s'il arrivait qu'il fût trop onéreux d'en charger les ingénieurs des ponts-et-chaussées ; ils pourraient être exécutés par voie économique jusqu'à une certaine somme, au-delà de laquelle on employerait la voie des adjudications publiques. Ces travaux seraient soldés par mandats du préfet, envoyés aux percepteurs des communes qui ne paieraient que sur états de travaux, approuvés par les sous-préfets et visés par les maires et les inspecteurs-voyers.

Les chemins qui pourraient faire partie de cette nouvelle classe dans l'arrondissement de Valenciennes sont les suivans ; ils sont rangés suivant l'ordre de leur importance :

N° 1. *Vieux chemin de Valenciennes à Cambrai.* — Il est déjà pavé sur le territoire de Valenciennes et dans l'intérieur des communes de Monchaux et Haspres.

2. *Chemin de Valenciennes à Hellesmes par Wallers et Bellaing.* — Pavé sur le territoire de Valenciennes, sur une partie de ceux de petite-forêt de Raismes, Aubry et Errin, dans l'intérieur de la commune de Bellaing, et sur tout le territoire de Wallers.

3. *Chemin du Quesnoi à Condé (jusqu'au pavé de Maubeuge.)* — Mac-adamisé sur une grande partie du territoire de Sebourg.

4. *Vieux chemin de Valenciennes à Douai.* — Pavé dans l'intérieur de la commune de Denain.

5. *Vieux chemin de Valenciennes au Quesnoy.* — Pavé sur un partie du territoire de Marly et mac-adamisé sur le reste de cette commune et une partie de celle de Préseau.

6. *Chemin d'Haspres à Denain* (jusqu'au pavé). — Pavé dans l'intérieur du village d'Haspres.

7. *Chemin de Saint-Amand à Bercu, par Rumegies.* — Pavé sur le territoire de Saint-Amand, et quelques mètres sur celui de Lecelles.

8. *Chemin de Saint-Amand à Mortagne.* — Pavé sur le territoire de Saint-Amand et dans l'intérieur de Mortagne.

9. *Chemin de Bermerain à Valenciennes* (jusqu'au pavé). — Pavé jusqu'à la sortie de Famars.

Il serait facile d'en admettre quelques autres dans cette

nouvelle catégorie; cela dépendrait de l'importance des subventions que le conseil-général du département voudrait voter pour cet important objet qui paraît attirer à si juste titre toute son attention.

Quoi qu'il en soit, ces neuf chemins bien entretenus, et réunis aux routes royales et départementales qui sillonnent les alentours de Valenciennes, joindraient avec le chef-lieu toutes les communes un peu importantes de l'arrondissement. Ce serait à celles qui se trouveraient encore isolées à établir des petits embranchemens sur les routes précitées : un pareil système bien conduit et suivi avec persévérance, peut en quelques années mettre toutes les communes en rapport direct avec la ville de Valenciennes.

En résumé, en admettant que l'on conserve les dispositions de la loi du 28 Juillet 1824, il est nécessaire qu'on ajoute aux ressources qu'elle présente pour la réparation des chemins, une somme d'argent quelle qu'elle soit par chaque commune; car, en supposant que toutes les journées d'hommes et de chevaux soient exactement fournies, les opérations faites avec leur aide deviennent souvent inutiles par le manque de fonds pour acheter ou faire ramasser des pierres, et pour exécuter des petits ouvrages d'art indispensables, comme pontceaux, aqueducs, pilotis, fascines, etc. Le législateur avait pensé que beaucoup d'imposés donneraient leur journée en argent, il n'en est rien; telle est la parcimonie des habitans des campagnes, qu'en estimant la journée beaucoup plus bas même qu'elle ne l'est aujourd'hui, ils la fourniraient encore telle quelle en nature plutôt qu'en argent. D'ailleurs, nous en sommes arrivés à un point où les raccommodages en terre ne suffisent plus; l'hiver défait l'ouvrage de l'été, et chaque année on se retrouve au même point de départ. Il est né-

cessaire d'entrer dans une voie d'amélioration *progressive;* le seul moyen pour y arriver est d'adopter pour les chemins communaux, le système de *Mac-Adam;* en se servant du dur *silex*, si abondant dans cet arrondissement, on ferait petit à petit des cailloutis solides et à peu de frais, en portant chaque année tous les efforts d'une commune sur un seul chemin; bien entendu qu'on commencerait par le plus essentiel. On pourrait arriver ainsi à avoir, en dix ans, tous les chemins communaux ferrés solidement; il ne resterait plus alors qu'à recharger constamment de pierres et à entretenir l'ouvrage fait. Mais, je le répète, ce résultat ne pourrait être obtenu que par des ouvriers payés et habitués à ce genre de travail.

A l'occasion de ce qui vient d'être dit, il n'est pas indifférent d'examiner quelles sont les matières propres à la réparation des chemins que produit l'arrondissement de Valenciennes; quelles doivent être préférées, quelles doivent être répudiées. J'ai remarqué à cet égard qu'on s'est souvent servi jusqu'à présent d'une espèce de pierre noire, schisteuse, trouvées dans le terrein houillier, et provenant des nombreux puits d'extraction de charbon qui couvrent l'arrondissement; ou bien de pierres calcaires blanches qui sortent des carrières : ces deux espèces de pierres, dont on use fréquemment parcequ'elles ne coûtent rien, sont également peu profitables. Elles ne sont bonnes au plus qu'à consolider un fond de chemin au-dessous du sol; mises en œuvre à découvert et dans les lieux humides, elles se fondent sous le poids des roues et n'améliorent en rien la situation des chemins. L'espèce appelée *marne*, rend surtout les chemins dangereux après la pluie, pour tous les chevaux et les bestiaux qui glissent comme sur une glace et peuvent y gagner des écarts.

En regardant de près les routes romaines, dites *Chaus-*

sées Brunehaut, qui traversent l'arrondissement de Valenciennes, et dont certaines parties ont résisté à tant de siècles, sans même avoir été entretenues, on voit qu'elles ont été établies à l'aide de pierres quartzeuses, nommées vulgairement *cailloux cornus*; ces matériaux, d'une dureté à toute épreuve, bien mis en œuvre, ne redoutent rien du tems, ni des intempéries des saisons. Les chaussées romaines, construites entièrement de ces pierres, il y a près de 2000 ans, sont encore aujourd'hui les meilleurs chemins vicinaux de l'arrondissement. Voilà la matière qu'il convient d'adopter définitivement pour la réparation des routes communales: cette mesure sera d'une exécution assez facile puisque ce *silex* est extrêmement commun sur les deux rives de la Rhonelle, particulièrement sur la rive droite; sur celles de la rivière de Selle, et sur les deux versans de l'Escaut depuis son entrée dans l'arrondissement, jusqu'à Valenciennes.

Ces pierres se trouvent de deux manières: 1° en veines, sous le sol, et en roches de grande dimension; ces morceaux seront utiles pour établir les bordures de la chaussée, et l'encadrer pour ainsi dire au milieu du chemin de terre. 2° Eparses dans les champs; ces morceaux de petite dimension peuvent être relevés, pendant l'hiver, par les enfans et sont excellens pour couvrir le dessus de la route et les recharger annuellement. Leur usage en sera d'autant meilleur qu'elles se trouvent de la taille voulue par Mac-Adam (la grosseur d'un œuf environ), qu'elles n'ont pas besoin d'être concassées, et que roulant sur la terre et à l'air depuis des siècles, les pointes et les arêtes sont adoucies et moins coupantes pour les pieds des chevaux.

Les communes des environs de la Sensée, et celles des deux rives de la Scarpe, situées dans un terrein parfai-

tement plat, sont absolument dénuées de pierres, quoiqu'elles en aient le plus pressant besoin : elles ont jusqu'ici exécuté leurs réparations en terre, ce qui n'a de durée que jusqu'à la saison des pluies. Leur position géographique ne leur offre que deux ressources : la première d'employer des pierres calcaires bleues qui se trouvent abondamment sur la frontière de la Belgique et dont on fait la chaux de Tournai ; la seconde, de rechercher avec soin les scories provenant des usines et des établissemens mus par des machines à vapeur qui commencent à se multiplier autour de nous ; ces scories sont d'excellens matétériaux pour la dessiccation et l'entretien des chemins.

Afin d'améliorer encore sur un point important, la législation qui régit les chemins vicinaux, il serait bien nécessaire que l'autorité s'occupât de donner, par une instruction spéciale, une manière fixe de procéder à la réparation des *chemins mitoyens* entre deux communes. Ces chemins sont ordinairement les plus négligés : réparés dans la partie dont une seule commune est chargée, abandonnés dans celle où deux communes sont obligées à la réparation, ils interrompent quelquefois toute communication entre deux points importans. Ces routes ont le sort commun de tout ce qui est mitoyen : partout où un concours de volontés est nécessaire pour obtenir un résultat, ce résultat se fait attendre et quelquefois ne vient jamais. Les habitans d'une commune se reposent sur leurs voisins, ils s'attendent les uns les autres pour travailler ; les uns ne sont pas prêts quand les premiers le sont et l'ouvrage ne se fait pas, ou ne se fait qu'irrégulièrement. On obtiendrait certainement une amélioration sur ce point en supprimant toutes les *mitoyennetés ;* cela s'exécuterait en coupant par moitié dans leur longueur toutes les communications mitoyennes. Par exemple : dans un chemin qui serait mitoyen, dans une longueur de 200

mètres, une des deux communes intéressées en réparerait 100 mètres, mais dans toute la largeur de la route, et l'autre commune travaillerait sur les 100 mètres restant.

Enfin, il reste encore un dernier vœu à former dans l'intérêt de l'amélioration progressive de nos communications vicinales; c'est celui de voir fixer incessamment et nettement la législation sur la plantation des chemins vicinaux. On a planté sur beaucoup de ces chemins en vertu du décret de 1805; c'est un mal qui sera encore plusieurs années sans remède : ces plantations, faites par les riverains en dehors de leurs terres, ou sur leurs extrêmes limites, nuisent aujourd'hui essentiellement à la viabilité des chemins. Dans l'état actuel des choses, la législation sur les plantations des routes est passablement obscure dans le ressort de notre cour royale. Il est intervenu des arrêtés de préfecture rapportés depuis, qui en définitive, ont jeté quelque trouble dans les idées des campagnards à ce sujet. Il faudrait qu'on ne pût mettre aucun arbre montant dans les haies, ni planter aucune haie aux crêtes des chemins creux ; il serait aussi à désirer qu'il ne fût permis aux riverains, de planter que suivant le code civil, à deux mètres en dedans des propriétés de chacun; le terrain communal rentrerait alors dans le droit commun, et chaque propriétaire riverain serait tenu de suivre à son égard les lois du voisinage : c'est ainsi qu'on en use dans le ressort de la cour royale de Paris. L'universalité de cette législation anéantirait pour toujours en province, le quasi-droit féodal que quelque grands propriétaires se sont arrogé : le droit de plantis appartenait au seul seigneur avant 1789 ; chez nous il n'a fait que se diviser, au lieu d'un seigneur, il est des communes qui de ce chef en comptent trois ou quatre. Que les communes rentrent donc dans leur droit natu-

rel, et que surtout elles n'en usent qu'avec une extrême sobriété, car, dans nos humides contrées, il est, pour l'entretien et la réparation des chemins, deux auxiliaires puissans dont il faut constamment s'assurer le secours : le soleil et le vent.

Cours de Géométrie

APPLIQUÉE A L'ART DE BATIR.

DISCOURS D'OUVERTURE

PRONONCÉ LE 18 NOVEMBRE 1833

Par M. BERNARD, Architecte de la ville.

MESSIEURS,

En voyant les nouvelles constructions qui s'élèvent chaque jour dans cette ville et ses environs, on ne peut s'empêcher d'y remarquer l'œuvre d'ouvriers habiles et expérimentés dans l'art de bâtir. Bientôt, si l'on est appelé à avoir des rapports journaliers avec ces mêmes ouvriers, on ne saurait tarder à acquérir la conviction que la plupart d'entr'eux, c'est-à-dire d'entre vous, soient doués des qualités essentielles aux bons constructeurs. Alors on regrette que leur talent soit forcé de s'arrêter

devant une instruction qui leur manque tout-à-fait. Aussi, chez nous, point de maîtres-ouvriers, point de piqueurs, point de conducteurs de travaux capables de diriger convenablement le travail si minutieux qu'exige toute espèce de construction. C'est une lacune fâcheuse, mais bien réelle et que tout le monde est à même d'observer.

Jusqu'à ce qu'elle soit remplie, ne comptons pas voir s'élever sous nos yeux de ces constructions si parfaites, que l'on aperçoit dans plusieurs départemens voisins et moins riches en ressources que le nôtre. Pourquoi, demanderez-vous peut-être? Parce que le talent de bien exécuter, l'expérience acquise de la bonté, de l'utilité et du choix judicieux des matériaux, qualités que possèdent, même à un haut degré, beaucoup d'entre vous, Messieurs, ne sont pas choses suffisantes pour faire un excellent ouvrier. Tout cela mène bien, si vous voulez, à l'exécution des parties ordinaires de la construction, mais ne saurait vous faire aller plus loin. Car, au-delà, c'est la mise en pratique des bonnes théories, c'est l'expression des idées capables de rendre à un ouvrage toute la perfection dont il est susceptible.

Or, pour arriver à cette fin, il faut deux choses indispensables : savoir se rendre compte des quantités relatives aux matériaux mis en œuvre, et pouvoir rendre ses pensées par tous les moyens graphiques, c'est-à-dire, le calcul et le dessin. Que de fois, privés de l'un ou de l'autre, sentant d'ailleurs une perfection plus grande pour votre travail, vous avez été forcés de renoncer à toute idée d'amélioration On vous croit généralement ennemis des innovations heureuses, tandis que ne les comprenant pas, vous n'éprouviez le plus souvent que la crainte de ne les point voir réussir entre vos mains. Plus instruits

dans votre art, oh ! n'en doutez pas, c'est avec joie que vous emploieriez une nouvelle manière de travailler ; car vous y trouveriez le moyen de devenir à la fois plus habiles et plus exigeans pour votre salaire. Jusqu'à présent, que votre instruction a été entièrement laissée à vos soins, vous n'avez pas pu reconnaître cette vérité. C'est un grand malheur pour vous, parce que votre avenir est toujours resté nul, il vous faut rester ouvriers ordinaires toute votre vie, quelles que soient les dispositions dont la nature vous ait d'ailleurs gratifiés. Soyez persuadés cependant, que, dans notre art, ce n'est qu'en cherchant à recueillir les bonnes inspirations au fur et à mesure qu'elles se présentent, que l'on arrive à montrer sa supériorité.

Oui, cette pratique continue est seule capable de faire, d'un ouvrier, un homme supérieur, un artiste habile. Il est donc bien essentiel pour vous de posséder tous les moyens graphiques nécessaires à l'intelligence de vos pensées, soit que vous vous efforciez à en tirer profit, soit que vous cherchiez à profiter de celles de ceux qui vous dirigent ordinairement dans vos travaux.

Depuis longtemps M. le Maire, fondateur de ce cours a été frappé de cette pensée ; aussi en administrateur zélé, a-t-il fait des efforts constans pour le réaliser. Il savait que c'était vous fournir tous les moyens d'améliorer votre position. J'ai été assez heureux pour être choisi par lui, afin de le seconder dans cette noble entreprise ; promettons lui que ses efforts seront couronnés de succès : qu'il vous voie profiter des avantages d'une instruction toute spéciale pour les arts et métiers que vous professez, et ce sera, j'en suis certain, la récompense la plus douce que vous puissiez lui offrir en retour. Déjà dans plusieurs villes de France des cours semblables à celui que nou

vous proposons de suivre, ont amené les plus beaux résultats, ils ont fait connaître plusieurs talens remarquables qui, sans cette occasion de grandir, seraient sans doute toujours restés ignorés. Il en sera de même à votre égard, si vous vous persuadez des avantages de l'instruction que nous chercherons à vous faire acquérir le plus promptement possible. Mais, sans prétendre à l'avenir d'un talent supérieur, dussiez-vous n'arriver qu'à devenir meilleurs ouvriers que tout autre qui aurait dédaigné les moyens de s'instruire que nous lui offrons, ne serait-ce pas déjà un avantage inappréciable. Ce résultat, nous le promettons à tous d'une manière certaine, car nous sommes convaincus qu'à peine les premières connaissances acquises, le maçon ne voudra plus travailler que d'après des données certaines, pour pouvoir mettre dans son travail toute la précision qu'il est sûr et qu'il sera bien certainement curieux d'y mettre. Ses outils devenus défectueux seront de suite remarqués par lui et remplacés aussitôt par l'usage des méthodes graphiques toujours infaillibles. Son œil exercé au tracé des lignes pourra rectifier promptement la moindre imperfection dans son travail, parcequ'il le comprendra et se fera un véritable plaisir de le bien traiter.

Le tailleur de pierre fixé sur l'appareil des voûtes et des murs, exécutera sans crainte tout ce qu'il saura pouvoir être supporté par la pierre qu'il taille : sa taille même se fera avec plus de précision.

Le charpentier ne reculera devant aucune difficulté du *trait,* parceque rien de nouveau ne se présentera pour lui. Il en sera de même du menuisier, trop peu instruit d'ordinaire pour se permettre d'aborder toutes les parties difficiles de son état.

Le serrurrier pourra étendre le domaine déjà si étendu de son art, parcequ'il en connaîtra toutes les ressources, et qu'il pourra les comparer avec celles des autres professions. Tous en général, au courant des opérations arithmétiques, seront aptes à calculer le prix de leur temps, à évaluer l'emploi des matières premières mises à leur disposition, enfin à connaître la manière de dresser des devis et des mémoires. Vous voyez donc bien qu'il y a de l'avenir dans l'acquisition des connaissances faisant l'objet de notre cours !

Mais il dépendra de vous que nos leçons aillent plus loin et qu'elles embrassent l'industrie en général, la mécanique même ; votre assiduité nous servira d'encouragement. Je puis même vous assurer d'avance que l'administration de la ville y sera sensible, et qu'il ne dépend que de vous que ce cours offre toutes les facilités désirables pour un enseignement complet en son genre.

Surtout n'allez pas vous effrayer des commencemens que l'on sait être difficiles et fastidieux dans toutes les sciences. Nous nous efforcerons de les rendre les moins pénibles possible, en cherchant à leur donner tout l'intérêt dont ils sont susceptibles : suivez, je vous répèterai toujours, nos leçons avec exactitude : par fois l'une d'elles pourra vous paraître peu aisée à comprendre et partant ennuyeuse, ne vous rebutez pas, nous avons été au-devant de cet inconvénient. Un jour aura lieu la leçon, le lendemain la répétition entre vous. Tous n'auront certainement pas été aussi malheureux que vous, vous pourrez donc profiter de leurs lumières et n'avoir aucune excuse pour vous trouver en arrière. Cette exactitude est importante pour vous, parceque toutes les leçons de notre cours seront liées entre elles et s'appuieront l'une sur l'autre. Ainsi perdre une leçon, ce sera peut-être perdre

tout le fruit des peines que vous vous seriez données jusque là.

Maintenant un mot sur la division de notre cours ;

D'abord, nous commencerons par vous donner une idée du calcul en général et du calcul décimal en particulier, en appliquant l'un et l'autre aux problèmes que la construction présente tous les jours à résoudre. Il faudra avec le secours des quatre règles n'être étranger à aucune question arithmétique capable de s'élever dans le cours de vos travaux de tous les jours ; ce sera le but et le sujet de nos premières leçons. Ces connaissances préliminaires acquises, nous passerons aux problèmes de la géométrie les plus indispensables. Nous les appliquerons à des cas nombreux et variés pris dans la construction des édifices. Nous étudierons les projections et les appliquerons successivement à la coupe de pierre, à la charpente, à la menuiserie et à la serrurerie. Ainsi la définition des surfaces et des solides suivra et formera un corps de leçons toutes spéciales. Arrivés là, nous étudierons l'application du nouveau système métrique à toutes nos opérations, afin de compléter notre cours de stéréotomie par la connaissance des toisés et des évaluations. Alors nous chercherons à vous prouver combien l'emploi des mesures métriques est avantageux, par des exemples qui amèneront chez vous la conviction, que leur usage ne saurait être préjudiciable à vos intérêts, et que vos comptes ou états n'en sauraient aucunement souffrir. Quelques comparaisons suffiront pour cela, et en même temps pour attester la supériorité de ce système sur tous les autres.

Voici maintenant de quelle manière nous disposerons nos séances : lorsque la leçon n'aura pas pour objet le dessin linéaire, la répétition du lendemain se fera en ma-

nière d'examen, afin d'aller au-devant des intelligences les plus paresseuses; dans le cas contraire, lorsqu'elle aura pour objet un tracé quelconque, toute commodité sera donnée aux élèves qui desireraient venir étudier avec leurs camarades et profiter de leurs lumières. Cette disposition nouvelle sera, je l'espère, tout à votre avantage, et vous fera faire de rapides progrès, si vous l'accueillez avec tout l'empressement dont elle nous semble digne.

Cependant nous vous demanderons quelques dédommagemens, mais ce sera aux plus habiles d'entre vous que nous nous adresserons, même par voie de concours, s'il le faut: nous leur demanderons, dis-je, les pièces nécessaires, soit en coupe de pierre, soit en charpente, soit en menuiserie, soit en serrurerie, pour faciliter, par suite, la démonstration de nos leçons. Les pièces les mieux réussies seront mentionnées honorablement, et vaudront à leurs auteurs tous les encouragemens qu'il nous sera permis d'obtenir pour eux.

Déjà la Société d'Agriculture de Valenciennes, dont j'ai l'honneur de faire partie, jalouse de saisir toutes les occasions d'encourager les arts et métiers que vous professez, a bien voulu réunir ses efforts aux nôtres, pour donner à ce cours toute l'importanee désirable. Une circonstance l'a surtout déterminée: elle se propose depuis longtems de fonder une exposition permanente des produits des arts et de l'industrie de cette ville, et elle a pensé qu'elle pourrait accueillir vos productions devenues sa propriété, en échange des médailles ou autres encouragemens qu'elle se promet de vous offrir. Il n'est pas besoin d'ajouter que, dans ce but, il faudra que les pièces que vous terminerez pour les concours, arrivent à une perfection digne de remarque: vous concourrez à l'établissement d'un musée capable de faire honneur

à notre ville et à tous les ouvriers, dont il aidera d'ailleurs puissamment les progrès.

D'après cet appel généreux fait à votre bonne volonté, la Société d'agriculture compte dans peu d'années posséder une collection très remarquable des produits de vos arts et métiers.

C'est un léger sacrifice de temps, mais ce sacrifice doit en même temps tourner à votre honneur et à votre avantage; car je puis vous assurer en outre que, de son côté, l'administration de la ville, soit par des distributions de médailles ou d'encouragemens, soit en ajoutant encore à tout ce qu'elle a fait en votre faveur, est disposée à augmenter autant que possible les ressources de notre cours.

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1833.

« Ce discours sera imprimé aux frais de la Société, à 250 exemplaires qui seront remis à M. le Maire, avec prière de les faire convenablement distribuer.

» La Société décernera, s'il y a lieu, dans sa séance publique du mois de septembre prochain, des récompenses aux élèves qui auront fourni les modèles de construction les plus satisfaisans.

» Trois Commissaires seront nommés ultérieurement pour examiner ces modèles, prendre l'avis du professeur, et en faire leur rapport à la Société.

RAPPORT

SUR L'OUVRAGE DE M. O. LEROY,

INTITULÉ :

Etudes Morales et Littéraires sur la personne et les Ecrits de Ducis.

Par M. Roch, membre titulaire.

Messieurs,

Je viens, suivant votre désir, vous présenter l'extrait sommaire du dernier ouvrage sorti de la plume de M. O. Leroy, notre confrère, et qui a pour titre : *Etudes morales et littéraires sur la personne et les écrits de Ducis.*

M. O. Leroy, par un sentiment qui l'honore, dédie cet ouvrage à son père, et lui confie que l'idée lui en a été suggérée par le besoin qu'il éprouvait, en lisant Ducis, de recueillir les traits qui le frappèrent le plus dans ses écrits et dans sa conduite, et de les opposer à ces gens qu'on voit, par tous les chemins, courir à la fortune.

Après avoir déploré, dans son introduction, l'espèce d'abandon dans lequel languit un écrivain qui a tracé des mœurs et des vertus de famille, base de la vraie liberté, les peintures les plus éloquentes, l'auteur croit en trouver la principale cause dans la diffusion et la négligence qu'on peut souvent reprocher aux ouvrages de Ducis. C'est dans le but de répandre ce que les écrits de cet écrivain renferment de beau et de bon par le mérite du style et par l'utilité des leçons, que M. O. Leroy entreprend de nous en offrir, en extrait, et l'esprit et la fleur.

Une courte notice nous apprend que Ducis fut, à son début à la cour, l'objet de la faveur du Comte de Provence, depuis, Louis XVIII, et qu'il dut au succès de ses premiers ouvrages, l'honneur de remplacer Voltaire à l'académie française. Quoiqu'il eût tout à perdre à la révolution, il en accueillit les promesses : mais bientôt il en abhorra les excès. Sous le consulat, il refuse la dignité de sénateur, et, plus tard, la croix de la légion-d'honneur. C'est aux sentimens que l'éducation et la religion lui avaient inspirés qu'il faut attribuer, dit l'auteur, ce dédain des distinctions et des honneurs.

Dans une note placée au bas de la page 9, M. O. Leroy prétend que Ducis, en parlant, dans son discours de réception à l'Académie, des talens littéraires de Voltaire, s'est jeté dans l'hyperbole et dans les lieux communs. J'ai éprouvé, je l'avoue, un sentiment tout différent à la lecture de ce discours. Je le regarde même comme un des meilleurs écrits de Ducis, par la manière ingénieuse et profonde avec laquelle il caractérise les divers ouvrages de Voltaire, et par la justesse et la précision des jugemens qu'il en porte.

De ce que Ducis, détaché qu'il était de la gloire mondaine, faisait, pourtant, des tragédies, on ne doit voir en cela, selon l'auteur, aucune contradiction. Ducis, en travaillant pour le théâtre, n'avait d'autre but que de se rendre utile, en mettant en action quelques unes de ces grandes vérités morales qui peuvent rendre les hommes meilleurs. Les ouvrages dramatiques de cet écrivain, respirent partout la morale la plus pure, l'amour filial, le respect au malheur, la dignité paternelle.

Au commencement de sa première partie, l'auteur des études développe et soutient ce principe : que *le but moral de la littérature dramatique est de rendre l'homme meilleur, ou de remédier à la dépravation dans laquelle il est tombé par l'effet des vices de notre état social.* Les écarts monstrueux dans lesquels s'est precipitée, depuis quelque tems, ce genre de littérature, ne prouvent rien contre le principe, et pourraient, au besoin, le confirmer. Ce n'est pas à la natnre du genre qu'il faut s'en prendre de ces écarts, mais bien à la corruption de la société au milieu de laquelle vivent les écrivains; et, de de nos jours, au besoin de commotions et d'effets bisarres dont le public est tourmenté.

L'auteur pense que notre littérature dramatique s'épurera, lorsque des jours moins agités ramèneront le calme, l'aisance et la sécurité dans notre état social. Je partage cette opinon, pleine de justesse et de profondeur, et je presse de tous mes vœux ce double retour vers le bon goût et des jours plus fortunés.

Le but de toute tragédie, dit aussi l'auteur, *est d'élever notre âme, et de l'ouvrir aux affections les plus généreuses.* Il me semble qu'ici l'on attribue à la tragédie ce qui appartient plus proprement à l'Epopée. Celle-ci, en effet, par la grandeur du sujet, par la majesté du style, par

le merveilleux des fictions, excite dans nos âmes une admiration profonde, et les élève au-dessus d'elles-mêmes par une généreuse émulation. Tel est son but; tel doit être son effet. Celui de la tragédie est d'attendrir nos âmes et de les pénétrer d'une crainte salutaire, par la représentation vivante, en quelque sorte, d'une action terrible et touchante. Je crois voir entre le but de l'une et celui de l'autre, une différence caractéristique, qu'il importe de ne point perdre de vue, sous peine de confusion. Je reviendrai sur cet objet.

« S'il m'est donné d'être utile à mon pays, ce ne peut » être qu'en mettant en action quelques unes de ces gran» des vérités morales qui peuvent rendre les hommes » meilleurs. »

En reproduisant pour la deuxième fois cette phrase de Ducis, et en la prenant pour texte de son premier chapitre, l'auteur des études paraît établir que l'objet de la tragédie est *la mise en action d'une vertu ou d'une vérité morale*. Si tel est son sentiment, et si tel était celui de Ducis, j'avoue que je ne crois pas pouvoir le partager. L'objet de la tragédie est beaucoup moins restreint, à mon avis. Cet objet est une action quelconque; pourvu qu'elle soit de nature à inspirer la terreur et la pitié, cette action est tragique, et peut devenir l'objet d'une tragédie. Je tâcherai, dans un autre moment, de développer devant vous les raisons sur lesquelles est fondée cette manière de voir.

Mais quels sont les moyens que la tragédie doit employer pour remplir son objet ? Un de ces moyens, selon l'auteur, consiste dans la manière dont elle présente l'action *morale*, afin de la faire goûter des spectateurs, et de lui faire produire ses effets. C'est là, si je ne me trompe, ce que M. O. Leroy appelle *morale préparée*; et, dans

une note, il fait observer que l'idée de cette *préparation morale* avait été aperçue par les Egyptiens, qui avaient inscrits ces mots sur une de leurs bibliothèques : *Pharmacie de l'âme.* Il croit que cette inscription pourrait éclaircir une expression d'Aristote qui veut, dit l'auteur, que la tragédie soit une *purgation* de la terreur et de la pitié.

Ces remarques et ces rapprochemens, que fait ici M. O. Leroy, me paraissent un commentaire ingénieux de la définition que donne Aristote de la tragédie ; et, bien que M. Leroy n'ait pas exposé avec toute la précision possible la pensée de ce grand maître, il n'est guères permis de douter qu'il ne l'ait sentie, et que, s'il avait à l'expliquer, il ne nous répéterait pas, avec plusieurs commentateurs obscurs, que *la tragédie purge*, c'est-à-dire *guérit la terreur et la pitié en les excitant ;* proposition absurde d'autant qu'inintelligible : mais, suivant d'autres interprètes, capables de comprendre un esprit éminemment raisonnable, il nous dirait, que *la tragédie excite la terreur et la pitié en les épurant ;* c'est-à-dire, en les dégageant de ce qu'elles pourraient avoir d'excessif ou d'étranger, et qui ferait dégénérer la terreur, en effroi ; la pitié, en horreur.

De ces considérations générales sur la littérature dramatique, nous abordons, avec l'auteur, l'examen plus particulier des tragédies de Ducis. Il ne fait qu'indiquer celle d'Amélise, la première et la plus faible de cet écrivain, et passe à la tragédie d'*Hamlet.*

L'auteur entre dans quelques considérations sur l'Hamlet de Shakspeare (car c'est du tragique anglais, comme chacun sait, que Ducis a tiré le sujet, et la majeure partie de ses principales beautés). On fait observer

avec raison, que Shakspeare ne pouvait pas, tel qu'il est, paraître sur notre scène. Pour justifier cette assertion, l'auteur en cite quelques passages qui nous démontrent que, dans les tragédies de ce grand homme, les plus sublimes beautés du génie sont trop souvent étouffées sous un amas d'inconvenances et d'absurdités qui révolteraient le public français.

Afin de nous faire juger de la différence des systêmes suivis par l'écrivain original et par son imitateur, M. O. Leroy établit une sorte de parallèle entre la manière dont l'un et l'autre ont traité les mêmes situations. Il en résulte, selon l'auteur, que Shakspeare a plus de mouvement et de force; que Ducis a plus d'art et d'habileté. Nous pouvons ajouter, je crois, que, le premier est créateur de ses sujets; que le second n'est qu'imitateur plus ou moins heureux; qu'il n'a fait que transporter sur notre théâtre les sujets créés par l'autre, en les taillant aux proportions de notre scène.

Il est juste, pourtant, de remarquer que Ducis, quelquefois, s'écarte de son modèle, et ajoute quelques détails qu'il ne doit pas au poète anglais. Nous en voyons un exemple dans la scène entre Hamlet et Gertrude: trop certain du crime de sa mère, et près de l'immoler, ce prince est saisi d'un retour imprévu à l'aspect de l'état affreux de l'auteur de ses jours, il tombe lui-même à ses pieds, et la conjure d'espérer encore en la bonté des Dieux.

Cette conception est belle, sans doute, et produit un grand effet. Mais, sans examiner aujourd'hui si les lois du genre et du sujet ne demandaient pas que ce sacrifice, tout affreux qu'il pût être, fût pourtant consommé, je me permettrai de faire observer que l'auteur s'avance, je crois, un peu trop, en faisant tout l'honneur à Ducis,

quant à l'invention, de ce retour des sentimens d'un fils pour une mère criminelle. Veuillez lire, messieurs, la scène IV de l'acte V de la *Sémiramis* de Voltaire; prenez la peine de comparer le langage de Ninias avec celui d'Hamlet, dans une situation parfaitement analogue, et vous jugerez si les sentimens exprimés par Ninias n'ont pas trop de similitude avec ceux d'Hamlet, pour qu'il soit permis de penser que l'un n'ait pas inspiré l'autre.

En terminant ses observations sur la tragédie d'*Hamlet*, l'auteur se livre à une digression sur ce qu'il appelle *l'unité morale*, et qui consiste, suivant lui, dans le concours de toutes les parties du poème au développement d'une vertu ou d'une vérité morale. Ainsi dans *Hamlet*, dans *Cinna*, dans *Polyeucte* dans *Nicomède*, tout concourt au développement de l'amour filial, de la clémence, de la divinité du christianisme, des effets funestes de la faiblesse de caractère dans un souverain. De ces considérations, l'auteur infère que cette *unité morale* est une loi *essentielle* de toute composition dramatique.

Si nous tirons de ce principe une conséquence rigoureuse, il en résultera que tout auteur dramatique qui entreprend de traiter un sujet, doit, avant tout, se proposer une vertu ou une vérité morale, au développement de laquelle il devra rapporter toutes les parties de son ouvrage. Ceci nous ramène à cette proposition adoptée par l'auteur, page 13, que l'objet de toute tragédie est une vertu ou une vérité morale mise en action; proposition que nous avons déclaré ne pouvoir admettre. L'objet de toute tragédie, nous le répétons, est une action quelconque, essentiellement terrible et pathétique. Ces deux qualités réunies, l'effet moral en sortira nécessairement, sans que l'auteur tragique ait été obligé, avant de prendre la plume, de se proposer telle vertu, telle vé-

rité morale en particulier. C'est un des points que je me propose d'expliquer dans une autre occasion ; et, quant à la doctrine de l'auteur sur l'unité morale, nous attendrons, pour la mieux apprécier, que nous ayons connaissance de l'ouvrage qu'il nous promet *sur la philosophie de la littérature française.*

Nous voici à la tragédie de *Roméo et Juliette.* M. O. Leroy fait remarquer avec raison que Ducis a dégagé ce sujet de ce que Shakspeare y avait mêlé de comique et même de burlesque ; qu'il a élagué, des scènes d'amour entre Roméo et Juliette, une partie des fadeurs qui les surchargeaient. Il reproduit une scène entre Montaigu et Roméo, son fils, dont l'idée est empruntée de l'enfer du Dante. Il indique et relève quelques beautés que Ducis a tirées de son propre fonds, et, sans insister sur les défauts qui font, de cette pièce, de l'aveu de l'auteur des études, un des ouvrages les moins heureux de Ducis, il passe à la tragédie d'*OEdipe chez Admète.*

Nous avons vu Ducis, jusqu'ici, et nous le reverrons plus tard, tirer de Shakspeare les sujets de ses tragédies, et des beautés d'un certain genre. Dans *OEdipe chez Admète,* il semble avoir voulu se purifier doublement aux sources de la Grèce, en recourant tout-à-la fois, à Euripide et à Sophocle. Dans cette pièce, en effet, la majesté du sujet ; la noble simplicité du style ; la vérité des sentimens ; le pathétique des situations ; tout se ressent de la pûreté des sources auxquelles Ducis a puisé. La fermeté d'âme dans OEdipe, la générosité dans Admète, l'amour conjugal dans Alceste, la piété filiale dans Antigone, sont peints et caractérisés d'une manière infiniment touchante. En imitant de si beaux modèles, Ducis a judicieusement retranché ou modifié certaines parties, que la différence qui existe dans nos idées et dans notre

manière de sentir, effet naturel de la différence des tems, des lieux et des mœurs, nous ferait trouver inconvenantes et même absurdes. Il est à regretter que, dans ce bel ouvrage, le tragique français n'ait pu se préserver d'un écueil contre lequel sont venus échouer plusieurs de ses devanciers : la nécessité dans laquelle il se trouvait, de substituer au dénouement de la tragédie d'Euripide, un dénoument qui fût souffert sur notre scène, l'a fait tomber dans un défaut capital, celui de la duplicité d'action et d'intérêt.

L'auteur des études signale un mérite particulier à Ducis, et fait voir comment, inspiré par les lumières de la révélation, cet écrivain a su corriger ce qu'avait d'accablant et de déraisonnable le système de la fatalité, qui fait la base de la plûpart des tragédies des anciens, et a su en tirer des beautés sublimes. A ce propos, l'auteur entre dans quelques considérations sur ce système de la fatalité dont il fait ressortir les conséquences désastreuses; il lui oppose la philosophie du christianisme et les idées consolantes qu'elle inspire. Sous le rapport moral, ces réflexions me paraissent d'une justesse incontestable. Mais l'auteur, à mon avis, se laisse emporter trop loin, lorsque, passant du point de vue moral au point de vue littéraire, il prétend que le dogme de la Providence, la résignation à la volonté de Dieu, n'est pas moins favorable à la tragédie que le système de la fatalité, et que, quand même le contraire serait prouvé, il vaudrait mieux être froid que petit et révoltant. L'examen de cette question m'entrainerait dans des développemens qui trouveront ailleurs leur place.

Dans le *Roi Léar*, Ducis revient au tragique anglais. A la hardiesse des conceptions, à la complication des incidens, à cette teinte de romantisme répandue sur tout cet

ouvrage, il est aisé de s'apercevoir, malgré l'analogie qu'il offre, pour le fond, avec l'*OEdipe chez Admète*, que nous avons abandonné les traditions de l'école grecque. Ducis a néanmoins montré beaucoup de goût et de talent dans les suppressions et les modifications qu'il a dû faire subir à la fable et aux caractères du poème original. Celles qu'il a introduites dans le rôle de Léar sont surtout très-heureuses. Quand nous voyons sur la scène antique des héros en qui les coups du sort ont éteint le flambeau de la raison, l'idée toujours présente de leur valeur extraordinaire, de leur immense renommée, les relève à nos yeux, et en fait encore pour nous, malgré l'état déplorable dans lequel ils sont tombés, des êtres imposans et sacrés. Privé de cette ressource, Ducis, par l'empire et l'attrait irrésistibles de la vertu, sait rendre Léar intéressant et vénérable, alors même qu'il est devenu le jouet de la plus triste infirmité. L'auteur pense, d'ailleurs, que quelques invraisemblances qui déparent l'action, et les négligences de style assez nombreuses, sont presqu'effacées par le pathétique profond, et les effets grands et neufs qui nous frappent dans cette tragédie.

Nous arrivons à la tragédie de *Macbeth*, chef-d'œuvre de Shakspeare, à mon avis, et l'un des chefs-d'œuvre, peut-être, du théâtre moderne. Dans une analyse soignée, M. O. Leroy nous développe le plan et nous décrit la marche de cette pièce, qui doit son mouvement et ses effets au jeu des passions, ressort qui, nous devons le remarquer en passant, remplace presqu'exclusivement, dans la tragédie moderne, celui de la fatalité et du merveilleux des anciens. L'ambition et l'orgueil sont la cause des égaremens et des crimes dans lesquels s'est précipité Macbeth, qui avait reçu de la nature une âme grande et généreuse. On remarque pourtant que la transition de

l'innocence au crime n'est pas ménagée avec assez d'art, et que Macbeth passe trop brusquement des sentimens les plus nobles aux plus lâches forfaits. Pour approprier ce sujet à la scène française, Ducis a fait subir à la marche et à la fable, des modifications et des suppressions plus ou moins heureuses. Si la pièce y gagne souvent sous le rapport du goût et de la régularité, elle y perd quelquefois du côté de l'énergie. Ainsi, le spectre de Banquo, ami de Macbeth, que celui-ci vient d'immoler à son ambition ombrageuse, et qui, dans la tragédie originale, lui apparait au milieu d'un festin, n'a point été conservé par l'imitateur. On le regrette d'autant plus que cette conception, dit l'auteur des études, joignait, à un grand effet dramatique, une intention profondément morale : ce n'est point ici une vision ordinaire qui vient, comme dans *Hamlet* et dans *Sémiramis*, effrayer l'innocence même, c'est le remords personnifié, le remords sous des traits affreux, s'asseyant au banquet du coupable, et l'assiégeant au milieu de ses joies trompeuses.

Le rôle de Malcom, jeune fils du Roi Duncan qui vient de périr de la main de Macbeth, est une des créations qui font le plus d'honneur à Ducis. Les vertus douces de ce jeune prince, la sérénité de son âme, contrastent heureusement avec les passions violentes et les cruelles angoisses de Macbeth, et produisent des situations du plus vif intérêt. Tout le monde connait la scène originale du somnambulisme, où Frédégonde, épouse de Macbeth, tue son propre fils, par l'effet d'une effroyable méprise. Conception éminemment tragique, due au génie de Shakspeare, et qui amène un dénouement sombre et terrible, en rapport avec la ténébreuse horreur qui règne dans toute l'étendue de ce bel ouvrage.

J'ajoute une observation que n'a pas faite, je crois,

l'auteur des études : il y a, suivant moi, beaucoup d'art et de vérité d'observation dans la nuance qui différencie le caractère de Macbeth et celui de Frédégonde, dont le fond est le même. Tous deux sont ambitieux, tous deux sont criminels. Mais quelque soit l'ambition de Macbeth, on sent à la droiture et à la noblesse de ses sentimens naturels, qu'il aurait su résister aux tentations de cette passion terrible, s'il n'avait eu que cet ennemi à vaincre. Pour son malheur, il avait à combattre les séductions beaucoup plus dangereuses de son infernale épouse. Orgueilleuse à l'excès, d'une ambition sans bornes et sans frein, poussant à l'extrême, comme il n'est que trop ordinaire à son sexe, elle n'a pas ce fond de bonté qui, dans Macbeth, produit le repentir; elle est enfin, selon l'expression de M. O. Leroy, au-dessous du remords. De cette combinaison et de la comparaison qu'elle amène, il résulte encore que Macbeth nous paraît moins odieux, et que, malgré ses crimes, nous ne pouvons refuser de l'intérêt à ses tourmens, de la compassion à sa mort, ce qui est conforme aux vrais principes de la tragédie.

Dans l'examen de la tragédie d'*Othello*, M. O. Leroy, en déclarant que cette pièce n'est pas la meilleure de Ducis, veut voir que tout s'y rapporte au châtiment d'une faute commise envers l'autorité paternelle. Ceci nous reporte encore à cette idée, que l'objet de toute tragédie est le développement d'une vertu ou d'une vérité morale. Ici encore je suis obligé de redire que la tragédie d'*Othello* ne m'a pas converti : je ne saurais voir dans Shakspeare, dans Voltaire, dans Ducis, qui, tous trois, ont traité ce sujet, que la peinture touchante et terrible des malheurs que peut enfanter l'affreuse passion de la jalousie. Je suis persuadé que Ducis, lui-même, ne s'est point proposé un autre but. Je n'ai rien vu, du moins, dans la préface qu'il a placée en tête de cet ouvrage, qui

puisse autoriser à croire qu'il ait voulu, dans Hédelmone, représenter une fille coupable. Il y déclare, au contraire, qu'*il veut* appeler l'intérêt et la compassion sur l'amante d'Othello et sur ce brave et malheureux africain.

Nous reviendrons sur cette question qui n'est pas sans importance, et nous examinerons, en même tems, si réellement, Hédelmone est coupable.

L'auteur fait remarquer que le rôle de Lorédan, fils du Doge de Venise, appartient en propre à Ducis. Il me semble, quant à moi, que ce rôle, fondé sur un amour romanesque, traité avec peu d'art et de vraisemblance, n'est pas une conception à revendiquer pour l'honneur du tragique français. Ducis a été mieux inspiré lorsqu'il a cru devoir adoucir, dans le personnage de Pésare, l'horreur qu'inspire l'odieux caractère du Jago de Shakspeare. Je crois fermement, avec M. O. Leroy, qu'offrir ainsi, sur le théâtre, des modèles, en quelque sorte, de fourberie et de scélératesse, est d'un exemple funeste et contagieux. J'abonde également dans son opinion sur le danger d'ensanglanter la scène; et, comme lui, je suis convaincu qu'il importe plus qu'on ne croit de ne pas émousser la sensibilité publique par des spectacles de sang.

Voici enfin une pièce que Ducis doit toute à lui-même. L'examen nous en offrira un intérêt particulier, en ce que c'est d'après cette œuvre dramatique que nous pourrons le plus sûrement nous former une idée, et asseoir notre jugement sur le degré de mérite auquel a droit cet écrivain, considéré comme poète tragique. Les citations faites par l'auteur des études, et la lecture attentive de la pièce entière, nous démontrent que l'on peut exceller dans l'art d'écrire en très-beaux vers, dans l'art de la peinture des mœurs, dans l'expression des sentimens, dans le charme des descriptions, sans être, pour cela,

doué du génie de la tragédie. Ce drame pastoral a trop peu de mouvement ; il nous cause des émotions d'une nature trop froide, pour que nous puissions y voir les caractères du tragique. Le poète, qui le sentait, s'est efforcé, mais en vain, de tirer du rôle de Farhan, de son amour, de ses transports, ce que sa pièce laissait à desirer. Ses efforts ont produit quelques situations, quelques incidens dramatiques, quelques scènes belles en elles-mêmes, mais ces détails n'ont pu faire que l'ouvrage dans son ensemble, remplît les conditions du genre auquel il prétendait appartenir.

Il faut convenir encore, avec M. O. Leroy, que cet amour de Farhan pour Saléma, qu'il croit être sa sœur, présente, sinon en réalité, du moins en apparence, un caractère incestueux, qui choque notre délicatesse, et que toute la peine qu'a prise Ducis pour en adoucir l'effet, n'a pu parvenir à nous rendre supportable.

Le jugement que nous venons d'exprimer sur la pièce d'*Abufar*, paraît devoir s'appliquer à celle de *Fœdor* et *Wladimir*, avec cette différence, qu'elle offre moins de beautés encore, et des défauts plus prononcés. Le froid des années (Ducis était presque septuagénaire lorsqu'il la fit paraître), s'y fait trop sentir, et l'auteur des études convient qu'elle ne prête que trop au jeu de mots d'*une tragédie à la glace*. (La scène se passe au milieu des neiges de la Sibérie). Je n'ai pu en juger, au reste, que d'après l'analyse et les citations qu'en a faites l'auteur des études, cet ouvrage ne se trouvant pas dans le recueil des œuvres de Ducis que j'ai eu sous les yeux.

D'un autre côté, j'ai lu dans ce recueil une pièce intitulée : *Jean-sans-Terre*, ou la mort d'*Arthur*, dont M. O. Leroy ne fait pas mention. Elle offre pourtant de bel-

les scènes, et des situations fort touchantes; mais le sujet n'est pas heureux, et le dénouement est horrible. J'avais pris connaissance de cet ouvrage, lorsque dernièrement, j'ai vu représenter une tragédie récemment mise au jour *(les Enfans d'Edouard)*. J'ai été frappé de la presque conformité qui existe entre la pièce nouvelle et celle composée par Ducis il y a plus de 42 ans. Ce qu'il y a de surprenant encore, c'est que l'auteur des *Enfans d'Edouard*, sacrifiant sans doute, au goût dominant aujourd'hui en littérature, ait cru devoir conserver les défauts que je viens de signaler dans la tragédie de *Jean-sans-Terre*. L'une et l'autre nous offrent le spectacle odieux de l'innocence la plus entière persécutée, et cruellement immolée, par un monstre ambitieux et féroce. Je sais une partie des raisons qu'on allègue pour justifier ces conceptions révoltantes. Je les examinerai avec vous, messieurs, et j'espère vous prouver qu'une telle combinaison n'est pas dans les principes de la véritable tragédie.

Ici se termine la première partie de l'ouvrage de M. O. Leroy, laquelle avait plus particulièrement pour objet les talens littéraires de Ducis, et qui, selon l'expression de l'auteur, ne nous offre qu'*une image de l'homme*. La seconde partie est principalement consacrée à nous faire mieux connaître et apprécier cet écrivain sous le point de vue moral. Dans ce but, l'auteur des Etudes, par des citations extraites des poésies fugitives et de la correspondance de Ducis, et choisies avec goût et discernement, même sous le rapport littéraire, entreprend de nous montrer *l'homme en réalité*. Il nous le représente successivement sous les traits d'un chrétien courageux et tolérant; d'un fils tendre et pieux; d'un frère affectionné; d'un époux sensible et fidèle; d'un homme charitable et compâtissant; d'un ami constant, délicat; d'un citoyen ferme, indépendant et désintéressé. Il est trop doux, Mes-

sieurs, de rencontrer dans un homme de lettres, les talens de l'esprit unis aux qualités du cœur, pour que je cherche à contester à l'écrivain que célèbre M. O. Leroy, ce mérite précieux, et plus rare, peut-être, qu'on ne doit raisonnablement le penser. J'aime mieux joindre mon faible suffrage à celui de M. Leroy, et reconnaître, avec les amis éclairés de Ducis, que cet estimable écrivain nous offrit pendant sa carrière honorable :

« L'accord d'un beau talent et d'un beau caractère. »

Je finis, messieurs, l'exposé rapide et sans doute bien incomplet, de l'ouvrage dont vous m'aviez chargé de vous parler, et qui se recommande, comme tous ceux que nous devons à notre illustre concitoyen, par un style élégant, une expression pleine de chaleur, des observations justes, des idées saines sur la littérature, des pensées souvent ingénieuses, et quelquefois profondes. Je n'ai pas cru, vu les bornes d'un simple rapport, devoir entrer dans la discussion approfondie de certaines questions qu'a soulevées l'auteur. Je vous demanderai, un peu plus tard, la permission d'y revenir. Vous n'attendiez de moi, je pense, qu'une idée générale de l'ouvrage d'un littérateur distingué; heureux si j'ai rempli, à peu-près, une tâche dont je m'honore, puisqu'elle m'imposait l'obligation flatteuse de vous entretenir d'un écrivain que la ville de Valenciennes se fait gloire d'avoir vu naître.

PROGRAMME

DES ENCOURAGEMENS A DÉCERNER

EN SÉANCE PUBLIQUE,

aux mois de Septembre 1834 et 1835.

I. *Une médaille en or de la valeur de* **100** *fr. offerte par le Président, à l'auteur des renseignements qui pourront servir le plus utilement à la confection d'une statistique agricole de l'arrondissement de Valenciennes.*

Ces renseignements devront porter spécialement :

1° Sur la nature des terres de l'arrondissement ;

2° Sur les divers modes de culture suivis jusqu'à ce jour et ceux qui pourraient leur être substitués ;

3° Sur les divers instruments en usage et ceux qui pourraient être utilement introduits ;

4° Sur les végétaux qui peuvent être cultivés avec le plus d'avantage.

II. *Une médaille en or de la valeur de* **100** *fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur l'influence de la fabrication*

du sucre indigène sur l'agriculture en général, et, en particulier, sur le bien-être de la population des communes où les fabriques sont établies.

III. *Une médaille en argent à l'auteur du mémoire sur la question suivante :*

Le *Palotage* du colza est-il une opération de culture utile et indispensable en certains cas; et, dans l'affirmative, quel en est le but, et quels sont les meilleurs procédés pour l'exécuter ?

IV. *Une médaille en or de la valeur de* **200** *fr. à l'agriculteur qui, le premier, aura introduit dans l'arrondissement un instrument nouveau reconnu très-utile à l'agriculture.*

Les concurrents devront s'être servis de l'instrument introduit pendant un an au moins.

Nota. La Société recommande à l'attention des cultivateurs la machine à battre.

V. *Un prix de* **100** *fr. ou cette valeur en une charrue de M. de Dombasles, et une médaille, au laboureur qui fera fonctionner avec le plus de succès, une charrue sans avant-train, dans un champ désigné par la Société, le jour qui sera postérieurement fixé.*

VI. *Une médaille en or de* **100** *fr. au cultivateur qui présentera au* 1^er^ *juin* 1834, *la plus grande pièce de terre ensemencée en blé, en lignes espacées et parallèles ;*

Les résultats de cette opération devront être tels qu'ils puissent démontrer l'utilité de cette méthode. La pièce de terre ne devra, dans aucun cas, contenir moins d'un hectare.

VII. *Une médaille en or de* **200** *fr. pour l'établissement dans les murs de Valenciennes, d'un puits, foré suivant la méthode artésienne, fournissant une eau potable, et dont le niveau ne soit pas à plus de* 9 *mètres au-dessous de la surface du sol.*

Il a été reconnu que, dans la plus grande partie de l'arrondissement de Valenciennes, immédiatement au-dessous des terrains de transport, se trouve une couche d'argile plastique, puis une couche de calcaire. L'on n'aura égard pour le concours qu'aux puits qui seront placés assez profondément pour amener des eaux provenant d'une des nappes ou d'un des courants souterrains, qui se trouvent au-dessous du calcaire qui vient d'être désigné, ou du moins entre ce calcaire et l'argile plastique.

VIII. *Une médaille en argent pour l'emploi de briques propres à construire des cheminées intérieures aux murailles.*

Les concurrens devront avoir fait construire une ou plusieurs cheminées dans l'arrondissement de Valenciennes, avec des briques fabriquées dans le même arrondissement.

Ces cheminées devront présenter une section qui ait au moins quatre décimètres carrés, pouvoir être placées dans des murs de trente-cinq centimètres d'épaisseur, sans diminuer sensiblement leur solidité; pouvoir enfin être nettoyées facilement au moyen d'un fagot d'épines ou de toute autre manière.

La Société n'envisageant cet objet que dans un but d'utilité immédiat, les concurrens, pour atteindre ce but, peuvent employer des procédés connus, tels que

ceux dont on a fait usage à la Bourse de Paris ; on aura cependant égard au mérite d'invention, si l'on se sert de procédés nouveaux.

IX. *Une médaille en argent et une somme de* **150** *fr. à la personne qui, la première, fera usage, dans l'arrondissement, d'un pétrin mécanique d'une capacité telle qu'il puisse livrer* **200** *livres de pâte par chaque opération.*

Les concurrens devront avoir fait un usage journalier de pétrins mécaniques pendant trois mois consécutifs ; ils devront justifier qu'ils ont retiré de cet emploi plusieurs avantages, qui consisteraient, par exemple, à diminuer le travail pénible de l'ouvrier, à donner plus d'homogénéité à la pâte, à rendre enfin la fabrication du pain susceptible d'une beaucoup plus grande propreté.

X. *Une médaille en or de* **200** *fr. à celui qui établira dans l'espace de deux ans, dans l'arrondissement de Valenciennes, une fabrique d'acier fondu applicable à la confection des outils employés pour le travail du bois de charpente, de menuiserie, de marqueterie et du tour.*

Les conditions à remplir sont :

1° Une homogénéité parfaite ;

2° Une cassure à grain fin et parfaitement égal ;

3° D'être susceptible de recevoir un poli sur lequel on ne puisse apercevoir ni soufflure, ni gerçure, ni paille ;

4° De pouvoir se souder sur lui-même et avec le fer, sans se rompre, ni se fendre, ni changer de nature ;

5° De couper la fonte, le fer et l'acier de cémentation en barres sur l'enclume et servir au travail de ces métaux sur le tour.

6° D'en fabriquer chaque année, une quantité suffisante pour pouvoir en livrer au commerce.

XI. *Une médaille en bronze à celui qui introduira à Valenciennes, ou dans l'une des villes de l'arrondissement, un dépôt de fontaines avec filtres à charbon, pour l'épuration de l'eau, et construites d'après les meilleurs principes connus.*

XII. *Une somme de* **150** *fr. offerte par le Président à celui qui pourra appliquer un mouvement de rotation à l'axe des machines électriques à plateau, à partir du numéro* 24.

La demande de cette application a pour objet :

1° De dispenser de tourner soi-même, pour être libre d'expérimenter, pendant que la machine fournit le fluide et de n'être pas obligé de dépendre d'un homme pour le produire.

2° D'avoir des charges égales dans des tems égaux, ou un nombre plus ou moins considérable d'étincelles dans un même tems.

3° D'appliquer le fluide électrique d'une manière uniforme dans quelques maladies, en électrisant le malade ;

Ou pour communication,
Ou par insufflation au moyen des pointes,
Ou par les étincelles,
Ou par commotion, avec des jarres proportionnelles,
Ou enfin par l'excitateur général.

Les conditions à remplir sont :

1° De ne pas nuire à la production du fluide électrique par les armatures de taffetas, ni à sa propagation dans les conducteurs et communicateurs de ces machines ;

2° D'avoir une vitesse qui ne soit pas moindre de cinq tours par minute, jusqu'à 10 et 15 pour la plus grande, pendant le même tems, pour obtenir un courant de 1500 ou 3000 ou 4500 étincelles ;

3° De pouvoir connaître la quantité de fluide électrique pendant un tems déterminé, dans son application à l'examen des corps minéraux, végétaux et animaux, soit à l'état naturel, soit combiné pour opérer comme médicament dans l'économie animale ;

4° De ne pas augmenter le prix des machines électriques à plateau de plus de cent cinquante francs, à partir du numéro 24.

XIII. *Une médaille en or de* **200** *fr. au meilleur mémoire sur les améliorations à apporter à l'instruction primaire, considérée particulièrement sous le rapport de notre arrondissement.*

XIV. *Une médaille en or de* **100** *fr. à la meilleure pièce de vers.*

La Société laisse au choix des concurrens le sujet de la pièce et n'en limite point l'étendue.

XV. *Une médaille en or de* **100** *fr. au meilleur mémoire sur un point quelconque des antiquités ou de l'histoire du département du Nord, et plus particulièrement de l'arrondissement de Valenciennes.*

Conditions Générales du Concours.

1° Les membres titulaires de la Société sont seuls exclus du concours.

2° Les mémoires et pièces de vers devront être inédits ; ils seront envoyés francs de port au secrétaire de la Société, avant le 1er mai 1834. Les noms des concurrens devront être contenus dans un billet cacheté, ayant une épigraphe semblable à celle du mémoire ou de la pièce de vers.

3° Les personnes qui désireront concourir pour les encouragemens compris aux nos 4, 6, 7, 8, 9 et 10 devront avant de commencer leurs opérations, en prévenir le secrétaire de la Société, afin que des commissaires puissent suivre ces opérations, qui devront être terminées, savoir : avant le premier mai 1834, pour celles demandées aux nos 6, 8 et 9, et avant le premier mai 1835, pour celles demandées aux nos 4, 7 et 10.

4° Les encouragemens compris sous les nos 1, 2, 3, 5, 6, 8, 9, 11, 13, 14 et 15 seront décernés en 1834; ceux compris sous les nos 4, 7 et 10, seront décernés en 1835.

Nota. Les membres de la Société se feront toujours un devoir et un plaisir de donner aux personnes qui désireraient concourir, tous les renseignemens dont elles croiraient avoir besoin, toutes les fois qu'il sera en leur pouvoir de le faire. Ces personnes pourront à cet effet s'adresser au secrétaire de la Société, qui leur indiquera ceux des membres qui seront à même de fournir les renseignemens demandés.

Le Président,
C. L. de Mathieu de Quenvignies,

Le Secrétaire,
Edouard Grar, Avocat.

PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ.

BUREAU (ANNÉE 1833).

MM. De Mathieu de Quenvignies, *Président.*
Courtin, } *vice-présidens.*
De Warenghien, }
Grar (Edouard), *Secrétaire.*
Bouton, *Secrétaire-adjoint.*
Dupire, *Trésorier-Archiviste.*

Membres titulaires de droit.

MM. Waymel, sous-préfet de l'arrondissement de Valenciennes.
Flamme, maire de la ville de Valenciennes.

Membres titulaires,

[Suivant l'ordre de leur élection.]

1831 MM. 1 De Mathieu de Quenvignies.
2 Dardenne, professeur de philosophie au collége, officier de l'université.
3 Grar (Edouard), avocat.
4 Dupire, notaire, docteur en droit.
5 Grar (Numa), agriculteur, fabricant de sucre indigène. — A Artres.
6 Bouton, rédacteur du *Courrier du Nord.*
7 De Warenghien, substitut du procureur du roi.
8 Lebret, notaire.
9 Rousseau, géomètre de la ville.
10 Hocque, manufacturier.
11 Bécar, peintre.
12 Thiébaut, docteur-médecin.
13 Jennings, agent-général des mines d'Anzin. — A Anzin.
14 Marbottin fils, docteur-médecin.
1832 15 Courtin, procureur du Roi.
16 Tancrède, fabricant de produits chimiques. — A Marly.
17 Blanquet, agriculteur, fabricant de sucre indigène. — A Famars.

18 Macarez, ex-agriculteur.
19 Hamoir (Amédée), agriculteur fabricant de sucre indigène. — A Saultain.
20 Dhaussy, agriculteur. — A Artres.
21 Roch, manufacturier, ex-professeur de rhétorique.
1833 22 Dinaux (Arthur), rédacteur de l'*Echo de la Frontière* et des *Archives* du Nord de la France et du Midi de la Belgique, Inspecteur-voyer de l'arrondissement.
23 Devred, ex-agriculteur. — A St.-Saulve.
24 Castiaux père, Ingénieur-constructeur aux mines d'Anzin. — A Anzin.
25 Bernard (Jean), Architecte de la ville.
26 Potier, Professeur de l'Académie de dessin.
27 Castiaux (Adolphe), ingénieur-constructeur des mines d'Anzin. — A Anzin.
28 Meilhan, médecin-vétérinaire de l'arrondissement, ex-élève de l'école d'Alfort.
29 .....
30 .....

Membre honoraire.

1831 (*) M. Hécart, homme de lettres.

Membres Correspondants.

1831 MM. Abel de Pujol, peintre. — Paris.
Avignon, professeur de mathématiques au collége royal. — Douai.
(*) Baudrimont (ex-titulaire), docteur-médecin. — — Paris.
Berthoud, homme de lettres. — Cambrai.
Bis, homme de lettres — Paris.
Blanqui, directeur de l'école du commerce français. — Paris.
Bottin, propriétaire de l'Almanach du commerce. — Paris.
Bourgogne, docteur-médecin. — Condé.
Chenoux, proviseur. — Metz.
(*) Clère (ex-titulaire), ingénieur en chef des mines. — Douai.
Degeorges, rédacteur en chef du *Propagateur*. — Arras.
De la Martine, homme de lettres et député. — Paris.

DELSART, sténographe du Roi. — Paris.
DENFERT, Inspecteur de l'université.
DE STASSART, président du Sénat Belge. — Bruxelles.
DE VATIMESNIL, avocat et député. — Paris.
D'HERBIGNIES, Inspecteur de l'enregistrement. — Douai.
DUBRUNFAUT, professeur de Chimie. — Paris.
1833 DUCAZ, syndic des agens de change. — Lille.
1831 DUCHATEL (le comte Ferdinand). — Montignies.
DUFAITEL, homme de lettres. — Arras.
DUPLESSIS, recteur de l'Académie. — Douai.
DUTILLEUL, rédacteur du *Mémorial de la Scarpe*. — Douai.
ESCALIER, docteur-médecin. — Douai.
FAREZ, Procureur général. — Douai.
FENEULLE, pharmacien. — Cambrai.
FOULON, Ingénieur des ponts et chaussées. — Cambrai.
(*) GAUBERT, (ex-titulaire), officier du génie.
HALETTE, fabricant de machines. — Arras.
JANNEST, professeur de rhétorique. — Douai.
LAMBERT, père de la doctrine St.-Simonienne. — Paris.
LEGLAY, docteur-médecin. — Cambrai.
LEMAIRE, statuaire. — Paris.
LEROY (Onésime), homme de lettres. — Paris.
1833 LIBERT, propriétaire. — Paris.
1832 (*) MABRU (ex-titulaire), lieutenant colonel d'artillerie. — Boulogne.
1831 PELOUZE, répétiteur à l'école politechnique. — Paris.
POUGENS (Charles), homme de lettres. — Paris.
ROGIER (Firmin), premier secrétaire de la légation Belge. — Paris.
1833 ROSSIGNOL, avocat. — Douai.
1831 TAILLIAR, Substitut du procureur-général. — Douai.
VINET-PAJON, homme de lettres. — Paris.

(*) Date de l'entrée dans la Société, en qualité de membre titulaire.

TABLE.

pages.

Réglement approuvé par M. le Conseiller d'Etat, préfet du Nord, le 7 décembre 1832..... 3
Objet..... 3
Composition de la Société..... 3
Des Membres titulaires..... 4
Des Membres honoraires..... 5
Des Membres correspondans..... 5
Du bureau..... 6
Des assemblées..... 6
Dispositions spéciales..... 8
Compte rendu des travaux de la Société des Lettres, des Sciences et des Arts de l'arrondissement de Valenciennes, par M. *Edouard Grar*, secrétaire (séance du 29 décembre 1832)..... 9
Epître à mes livres, par M. *H. C. Gaubert*, membre correspondant, ex-membre titulaire..... 25
La Désolation, par le même..... 32
Une Nuit d'effroi, par M. *Jules de Warenghien*, membre titulaire..... 41
L'Esturgeon et les habitans de Condé, fable héroïque, par M. d'*Herbigny*, membre correspondant... 48
Les deux Artistes, par M. *Jules de Warenghien*, membre titulaire..... 56
La Province et Paris, extrait d'un ouvrage inédit sur la philosophie de notre littérature dramatique, par M. *Onésime Leroy*, membre correspondant. 65
La Nuit de Noël en 1756, par M. *Jules de Warenghien*, membre titulaire..... 75
Considérations sur les Déipnosophistes d'Athénée, par M. *Vinet-Pajon*, membre correspondant..... 84
Notice géologique sur Valenciennes et ses environs, par M. *Stoccart*, membre titulaire..... 118
Soudages divers..... 128
Catalogue des coquilles terrestres et fluviatiles des environs de Valenciennes, par M. *Hécart*, membre honoraire..... 131
Distribution méthodique..... 152
Table des nombres d'espèces de chaque genre.... 153
De l'impôt perçu sur les brevêts d'invention, par M. *Edouard Grar*, membre titulaire..... 154
Quelques considérations sur l'éclairage par les lampes et spécialement par les lampes-Locatelli, par M. *Numa Grar*, membre titulaire..... 175
De l'économie de combustible..... 177
— De l'alimentation..... 180

—— Lampes à mouvement d'horlogerie..... 181
—— Réservoirs à niveau constant..... 181
—— Lampes hydrostatiques..... 182
—— Lampes astrales et sinombres..... 182
—— Lampes antiques et crassets..... 183
—— Lampes-Locatelli..... 183
—— Du courant d'air..... 183
—— De l'emploi utile de la lumière émise..... 186
—— Réflecteurs..... 186
—— Dispersion des becs..... 187
—— De l'économie d'achat et d'entretien..... 188
—— Des lampes destinées à éclairer un travail spécial 189
—— Des lampes destinées à éclairer un local plus ou moins vaste..... 191
Impôt sur le sel. Réponses aux questions posées par M. le Préfet du département du Nord à la Société..... 195
Rapport sur un mémoire intitulé : *Essai sur les enfans trouvés, et les moyens d'en diminuer le nombre*, par M. Tailliar, membre correspondant, par M. *Courtin*, membre titulaire..... 204
Quelques observations sur la construction des pompes employées par les habitans des communes de cet arrondissement, pour leurs besoins journaliers, et particulièrement de celles destinées au service de cette ville ; sur leur prompte détérioration et les moyens simples à employer pour la prévenir, par M. *C. L. de Mathieu de Quenvignies*, membre titulaire..... 224
Conditions à remplir dans la construction des pompes..... 225
Durée des sceaux ou pistons des pompes sans secteur..... 232
Durée des sceaux ou pistons des pompes avec secteur..... 233
Cas d'application pour l'étrier... 236
Motifs pour préférer le secteur..... 236
Cheminées intérieures aux murailles..... 239
Mémoire sur ce genre de construction, par M. *Jules Guillemin*, ingénieur à Decazeville. [Mention honorable.]..... 241
Extrait du rapport sur les mémoires envoyés au concours, par MM. *Hocque*, *Numa Grar* et *Baudrimont*, rapporteur..... 244
Cuisson du pain dans des fours chauffés à la houille. [Médaille d'argent.]..... 246
Rapport sur le four chauffé à la houille, de MM. Lejeune et Beaudoin, par MM. *Bottin* et *J. Pelouze*, membres correspondans..... 249
Rapport sur les instrumens aratoires envoyés par le

gouvernement à la Société, par M. *Numa Grar*, membre titulaire..... 251
De la charrue..... 252
Du binot..... 254
De l'extirpateur..... 255
De la houe à cheval..... 257
Du palotage avant l'hiver, par M. *Devred*, membre titulaire..... 258
De la carrie des blés, par le même..... 261
De la trituration de l'avoine, des fèves, pois, etc., destinés à la nourriture des chevaux, par M. *Numa Grar*, membre titulaire..... 263
Notice sur le rutabaga et les turneps, par M. *Devred*, membre titulaire..... 265
De l'avantage qui résulterait pour l'arrondissement de Valenciennes, de la substitution des nouvelles charrues aux anciennes, par le même.. 270
Quelques considérations sur la situation et la production des fabriques du sucre de l'arrondissement de Valenciennes, par M. *Désiré Blanquet*, membre titulaire..... 279
Rapport à la chambre consultative du commerce. 281
Réponses aux questions adressées à la chambre par M. le Préfet..... 287
Rapport sur les chemins vicinaux, par M. *Arthur Dinaux*, membre titulaire..... 292
Cours de géométrie appliquée à l'art de bâtir. Discours d'ouverture, par M. *Bernard*, membre titulaire..... 306
Extrait du procès-verbal de la séance du 2 décembre 1833..... 314
Rapport sur l'ouvrage de M. Onésime Leroy, membre correspondant, ayant pour titre: *Études morales et littéraires sur la personne et les écrits de Ducis*, par M. *Roch*, membre titulaire.... 315
Programme des encouragemens à décerner en séance publique, aux mois de septembre 1834 et 1835. 331
Personnel de la société..... 338
Bureau (1833)..... 338
Membres titulaires..... 338
Membre honoraire..... 339
Membres correspondans..... 339

La Société, ayant sollicité l'établissement à Valenciennes d'une Exposition des produits des Arts et de l'Industrie, et les rapports sur cette Exposition étant l'œuvre de ses membres, elle a pensé qu'il était convenable de joindre, au premier volume de ses Mémoires, le *Compte rendu par la Commission chargée de l'Exposition* (1833).

EXPOSITION

D'OBJETS D'ARTS ET D'INDUSTRIE

A Valenciennes.

1833.

COMPTE RENDU

PAR

La Commission chargée de l'Exposition.

DES PRESSES DE A. PRIGNET, A VALENCIENNES.
(NOVEMBRE 1833.)

Commissaires nommés par l'Académie de peinture :

MM. Dinaux.
Léonce de Fieuzal.
Piérard.
Le Barbier, suppléant.

Commissaires nommés par la Société d'Agriculture :

MM. Devred.
Grar (Numa).
Lebret.
Roch.
Rousseau.
Tancrède.

RAPPORT

de M. Numa Grar,

A LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, DES SCIENCES ET DES ARTS

de Valenciennes,

(AUJOURD'HUI SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE),

SUR L'UTILITÉ D'UNE EXPOSITION.

(Séance du 5 Janvier 1831.)

MESSIEURS,

La Commission des beaux-arts et la Commission de l'industrie, réunies d'après votre décision, pour examiner les moyens de procurer à la ville de Valenciennes, l'avantage d'une Exposition publique des produits des arts et de l'industrie, m'ont chargé de vous présenter leurs vues à ce sujet.

Depuis long-tems, Messieurs, les amis des sciences et des arts voient avec peine notre ville rester sans cesse en arrière de toutes celles qui l'avoisinent, quand il s'agit d'institutions utiles ; Lille, Douai, Cambrai sont tou-

jours nos devancières; depuis long-tems ces villes possèdent des sociétés d'agriculture, d'industrie, de sciences, de lettres, de beaux-arts; des expositions des produits des arts, des expositions des produits de l'industrie, des académies de musique, des musiques militaires, des cours industriels; et nous, il n'y a pas bien long-tems encore que nous ne possédions aucune de ces choses. Etions-nous donc moins capables que nos voisins d'apprécier les sciences et l'industrie? Etions-nous moins sensibles qu'eux à l'attrait des lettres et des beaux-arts? Non, Messieurs; si cet état de choses a duré si long-tems, il faut l'attribuer à des causes d'une autre nature, au premier rang desquelles il faut ranger l'attitude hostile de l'administration d'alors contre toute innovation utile au développement de la civilisation. Cette cause était à la vérité générale, mais nous avions probablement moins de moyens de force que nos voisins de Douai, pour lutter contre elle.

Depuis quelques tems, cependant, nous avons fait un pas dans la voie des améliorations; les beaux-arts sont cultivés par la société philharmonique qui fait tous les jours des progrès, et par la musique de la garde nationale qui, à peine formée, s'est déjà distinguée au concours de Douai, où elle a obtenu la première médaille. Les sciences et les lettres ont vu se former cette société qui n'a pu porter encore que bien peu de fruits, mais qui s'efforcera de remplir sa mission; le commerce a vu s'élever aussi depuis peu une institution digne d'attention, l'école commerciale annexée au collège de la ville. L'industrie seule n'a pu avoir sa part dans ce concours des circonstances heureuses; la question qui fait l'objet de ce rapport, tend à la lui faire obtenir.

Votre Commission a pensé qu'une partie des causes qui avaient empêché jusqu'à ce jour l'établissement des utiles

institutions qui nous ont si long-tems manqué, était disparue ; elle a pensé que, sous ce rapport, la tendance de l'autorité administrative devait être diamétralement changée, et que l'on est surtout assuré du zèle éclairé de M. le Maire, notre digne président ; qu'ainsi donc, si l'on regarde une exposition des produits des arts et de l'industrie comme une chose éminemment utile, nous sommes dans les circonstances les plus favorables pour solliciter de l'administration l'établissement d'une semblable institution.

Nous examinerons séparément, Messieurs, les avantages de cette institution, sous le rapport de l'industrie et des arts mécaniques, d'abord, puis sous le rapport des beaux-arts.

L'utilité d'une exposition des produits des arts et de l'industrie, envisagée sous le rapport de l'industrie et des arts mécaniques, n'est pas douteuse ; l'émulation qu'elle introduit entre les industriels, manufacturiers ou artisans, ne peut produire que d'excellens effets dont nous avons la preuve presque sous nos yeux :

Valenciennes est bien plus commerçante et industrielle que Douai ; il semble que conséquemment elle devrait posséder bien plus d'artisans, bien plus d'ouvriers instruits et habiles, mais il en est tout autrement. C'est avec peine que nous le disons, les ouvriers de tout métier de notre ville, serruriers, chaudronniers, plombiers, ferblantiers et autres ne sauraient supporter le moindre parallèle avec ceux de Douai ; nous ne doutons pas (1)

---

[1] Nous ne parlons ainsi des artisans et ouvriers de Valenciennes *qu'en général*, car nous en connaissons qui sont très-habiles dans leur art, mais ceux-là confessent eux-mêmes la supériorité marquée de la *généralité* de leurs camarades de Douai.

que les leçons de géométrie et de mécanique appliquées aux arts, enseignées à Douai par un professeur habile que nous comptons parmi nos correspondans, n'aient contribué puissamment à donner aux ouvriers de cette ville la supériorité qu'ils ont incontestablement sur ceux de Valenciennes, mais nous pensons que les expositions ont eu encore plus de part à ce résultat.

Dans ces expositions, tous sont appelés à faire leurs preuves, à donner des gages de leur savoir-faire : de là dépend leur réputation, leur fortune ; ils ne peuvent donc manquer de s'efforcer de perfectionner leur travail et de devenir habiles dans leur art. On a pu se convaincre de la vérité de ces assertions, en visitant les diverses expositions de Douai, où tous les artisans s'empressent d'envoyer le fruit de leur travail, et où l'on a pu s'apercevoir des progrès sensibles qu'ils ont faits depuis cette époque, progrès qui ont été signalés par M. Chenou, dans un excellent rapport qu'il nous a fait parvenir.

Tout s'enchaine en industrie ; le plus ou moins de perfection de l'appareil le plus indifférent en apparence peut quelquefois décider du sort d'une industrie ; et cet effet a presque toujours lieu, quand ce plus ou moins de perfection s'étend à l'ensemble de tous les appareils qui composent une manufacture ; on ne saurait donc attacher trop de prix au savoir-faire des artisans et des ouvriers, et rien n'est plus propre à leur faire faire des progrès que ces sortes d'expositions.

Ainsi, Messieurs, nous ne doutons pas un seul instant qu'une exposition des produits de l'industrie ne soit le mobile le plus capable d'exciter les artisans de cette ville à perfectionner leur travail ; il est indubitable que ces artisans, en fabriquant avec plus de perfection les ap-

pareils et ustensiles même les plus simples, procureraient de grands avantages aux fabriques et manufactures auxquelles ils les livrent, et que cette institution, à laquelle on n'attribue pas au premier abord toute la portée qu'elle a réellement, serait un immense bienfait pour l'industrie de notre arrondissement.

L'exposition, sous le rapport industriel, aurait un double but: le premier, dont nous venons de vous parler, de donner de l'habileté aux artisans; le second, d'exciter les manufacturiers à produire à bas prix; car si les récompenses étaient décernées aux artisans dont les produits prouveraient le talent et l'habileté, celles qui seraient destinées aux manufacturiers, ne seraient données qu'à ceux qui pourraient présenter des produits remarquables à la fois sous le rapport du bas prix et de la bonne qualité. Ces deux résultats seraient éminemment profitables à notre arrondissement.

Nous avons maintenant à vous entretenir de l'utilité de l'exposition, envisagée sous le rapport des beaux-arts: sous ce rapport, Messieurs, Douai n'a pas eu autant à se louer; tandis que son exposition des produits de l'industrie devenait périodiquement plus belle et plus satisfaisante, son exposition des produits des beaux-arts allait sans cesse périclitant (2). Cela tient sans doute à la préférence de plus en plus marquée que l'on accorde maintenant aux arts utiles sur les arts d'agrément; cependant les habiles professeurs qui dirigent l'académie de Douai ont remarqué que ces expositions étaient d'un excellent

---

[2] Cette exposition s'est relevée cette année; grâce à des dispositions nouvelles mieux combinées, elle a atteint un degré de splendeur qu'elle n'avait point encore eu.

secours pour former le goût des élèves, pour qui elles étaient aussi un puissant moyen d'émulation. Nous avons une académie de peinture, sculpture et architecture de laquelle sont sortis des élèves qui sont au premier rang des artistes de notre époque; une exposition la doterait d'un nouvel élément de succès.

Mais, Messieurs, pour l'Industrie comme pour les beaux-arts, avons-nous autant de ressources que Douai pour pouvoir espérer d'organiser une exposition? non, sans doute, mais nous avons autant et même plus de ressources que n'en avait cette ville, lorsqu'elle a organisé ses premières expositions, et c'est ce motif qui doit nous faire plus vivement désirer l'établissement de cette utile institution. Quant aux arts mécaniques, nous possédons plus d'artisans que Douai; pour devenir aussi habiles que ceux de cette ville, ils ne demandent qu'un but d'émulation. Quant à l'industrie, nous possédons aussi plus de fabriques et de manufactures; et quant aux beaux-arts, l'exposition de Douai reçoit de Paris la plus grande partie de ses tableaux, dessins etc: nous pouvons puiser à la même source.

Les frais d'une exposition ne sont pas aussi considérables qu'on pourrait le croire. Les frais d'emballage et de port pour l'exposition des produits de l'industrie de Douai s'élèvent terme moyen à 3000 francs; nous pensons que le Conseil municipal trouverait facilement dans le budget des sommes non employées qui pourraient être destinées à cet usage.

D'après ces considérations, Messieurs, votre Commission a pensé que, s'il n'était pas au pouvoir de la Société de former une institution si éminemment utile, et qu'elle regarde comme devant être un immense bienfait pour

l'industrie, elle doit du moins faire tous ses efforts pour que cette institution puisse être formée; elle vous propose, en conséquence, de décider que des démarches seront faites auprès de M. le Maire de la ville pour l'engager à instituer, à Valenciennes, une exposition publique des produits des arts et de l'industrie.

Le 5 janvier 1831.

N. Grar.

PETITION

PRÉSENTÉE AU CONSEIL MUNICIPAL PAR LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, DES SCIENCES ET DES ARTS.

A Messieurs les Membres du Conseil municipal.

Messieurs,

La Société des lettres, des sciences et des arts a l'honneur d'appeler votre attention sur une institution qui manque à la ville de Valenciennes, et qui serait appelée à lui rendre les plus utiles services, si elle y était établie: cette institution est une exposition publique des produits des arts et de l'industrie.

L'industrie, qui depuis long-temps n'avait point eu de représentans parmi vous, en a du moins quelques uns maintenant; aussi sommes-nous assurés que vous ne négligerez rien de ce qui peut faciliter son développement. C'est dans cette confiance, Messieurs, que nous venons solliciter de vous l'établissement d'une exposition, ayant la conviction profonde que cette mesure serait un immense bienfait pour l'industrie Valenciennoise.

Nous avons l'honneur d'être, etc.

(Suivent les signatures des membres de la Société).

MAIRIE DE VALENCIENNES.

EXPOSITION

DES PRODUITS

des Arts et de l'Industrie.

Nous, Maire de la ville de Valenciennes, chevalier de la légion d'honneur;

Vu la délibération du conseil municipal, en date du 11 mai 1832,

Considérant que la ville de Valenciennes a toujours attaché un grand prix à la culture des Beaux-arts et de l'Industrie; que les faveurs qu'elle a accordées dans tous les temps au mérite, lui ont procuré l'honneur de produire des Artistes distingués;

Considérant qu'il est de notre devoir de continuer les efforts de nos devanciers, et de favoriser de tout notre pouvoir cet amour du beau et de l'utile, source féconde de prospérité;

Considérant qu'une exposition périodique est le moyen le plus puissant d'atteindre ce but, d'exercer le goût et de constater les progrès par une comparaison facile, d'ex-

citer une salutaire émulation par des récompenses honorifiques, et enfin de faciliter le placement des productions industrielles ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1^er^. Une exposition des produits des Arts et de l'Industrie sera ouverte dans les Salons de l'Hôtel-de-Ville de Valenciennes, le 8 septembre prochain, époque de notre fête communale, et se terminera le 8 octobre suivant.

ART. 2. Seront admis à l'exposition :

1° Les ouvrages de MM. les artistes et amateurs, tant régnicoles qu'étrangers.

2° Les produits industriels quelconques, fabriqués ou confectionnés dans le *département du Nord*.

Nonobstant cette restriction, nous admettrons avec plaisir les produits industriels des autres départemens et même de l'étranger ; mais dans ce cas, les frais de transport seraient à la charge des personnes qui les auraient envoyés.

ART. 3. Tous les objets à exposer doivent être adressés avant le 25 août, accompagnés d'un bulletin explicatif.

ART. 4. Un Jury, nommé par nous, désignera les objets qui auront mérité à leurs auteurs des encouragemens et des récompenses.

ART. 5. Les récompenses et encouragemens consisteront en médailles d'or, d'argent, de bronze et en mentions honorables.

ART. 6. La distribution des médailles sera faite solennellement le 20 octobre.

ART. 7. Des Commissaires, pris dans le sein de l'académie de peinture de Valenciennes et de la Société d'A-

griculture, des Sciences et des Arts de cette ville, sont chargés de donner à l'Exposition tous les soins qu'elle exige.

ART. 8. Les frais de transport des objets envoyés à l'exposition par les artistes, sans distinction de lieux, et ceux envoyés par les industriels *du département du Nord seulement*, seront à la charge de la caisse municipale, tant pour l'aller que pour le retour.

ART. 9. Il sera accordé une indemnité aux propriétaires des ouvrages qui éprouveraient quelques dégradations.

ART. 10. Les objets qui seraient à vendre doivent être accompagnés d'une note indiquant le prix qu'on en voudrait obtenir. Les Commissaires se chargent de remplir les intentions qui leur seraient manifestées.

Une Société de souscripteurs s'est formée pour acquérir un certain nombre des objets envoyés au concours.

ART. 11. Le Salon d'Exposition sera ouvert tous les jours, depuis neuf heures du matin, jusqu'à une heure, et depuis trois heures de l'après-midi jusqu'à cinq.

Fait en l'Hôtel-de-Ville de Valenciennes, le 8 juin 1833.

J.-B. FLAMME.

SOUSCRIPTION

POUR L'ENCOURAGEMENT

DES ARTS ET DE L'INDUSTRIE.

RÈGLEMENT.

ARTICLE 1er. La souscription pour l'encouragement des arts et de l'industrie, à Valenciennes, est ouverte, pour 1833, jusqu'au 8 octobre de la même année.

ART. 2. La souscription se compose d'actions de 5 francs : chaque action donne droit à un billet pour le tirage au sort des lots formés par la Commission et dont il sera parlé ci-après.

Chaque souscripteur peut prendre autant d'actions qu'il le désire.

ART. 3. Les Souscripteurs verseront, avant le tirage, le montant de leurs actions entre les mains de M. LEBRET, membre de la commission et trésorier.

ART. 4. Les sommes produites par les souscriptions seront exclusivement employées à acheter des objets d'arts

et d'industrie, qui seront répartis entre les souscripteurs par la voie du sort.

ART. 5. Aucun objet ne pourra être acquis, s'il n'a fait partie de l'exposition publique.

ART. 6. Durant l'exposition, la Commission, présidée par M. le Maire, entendra le rapport du trésorier, et déterminera la quantité d'objets à acquérir.

ART. 7. Elle sera chargée de faire le choix des objets d'arts et d'industrie qui pourront être acquis : elles pourra, dans ce travail, se faire assister de trois personnes à son choix, pourvu toutefois qu'elles n'aient rien fourni à l'exposition.

A mesure que la Commission fera un choix définitif, on apposera sur l'objet choisi un numéro d'ordre et une inscription qui indiquera que cet objet forme un lot pour le tirage au sort.

ART. 8. La Commission traitera de gré-à-gré avec les artistes ou les industriels, ordonnancera les paiemens et fera les dispositions pour le tirage au sort des objets acquis.

ART. 9. Le tirage aura lieu le 20 octobre, et de la manière suivante :

Le nom de chaque souscripteur, inscrit sur un bulletin, est placé dans une urne et répété sur autant de bulletins différens que le sociétaire a pris d'actions.

Dans une seconde urne, sont placés autant de billets qu'il y a de bulletins dans l'urne qui contient les noms des Sociétaires.

Les billets de la seconde urne sont divisés en billets blancs et en billets gagnans. Les billets gagnans portent l'indication du tableau ou de l'objet d'art et d'industrie, de son numéro d'inscription au catalogue, et enfin, la

désignation du lot. Tous les autres billets de la même urne restent blancs.

Les bulletins et les billets, ayant été bien réunis dans leur urne respective, l'on tire alternativement un bulletin, dont on lit le nom, et un billet : l'on poursuit cette opération, quand même les billets gagnans seraient tous sortis, jusqu'à ce que la totalité des bulletins soit épuisée.

ART. 10. Ce tirage aura lieu publiquement, à l'heure et aux lieux indiqués par la voie des journaux : un procès-verbal en sera tenu.

ART. 11. On pourra souscrire jusqu'au jour fixé pour la clôture de l'exposition. Des listes sont déposées dans la salle d'exposition, aux bureaux des journaux de Valenciennes, au Secrétariat de la Mairie, chez le Trésorier et chez tous les membres de la Commission. Les étrangers seront admis à souscrire.

ART. 12. Le Trésorier ne fera de paiement que sur les mandats du Président, et signalera à la Commission les Sociétaires retardataires dans le rapport qu'il fera de la situation de la caisse.

Valenciennes, le 21 juin 1833.

Les Commissaires chargés de l'exposition,

PIÉRARD, LÉONCE DE FIEUZAL, DEVRED,
N. GRAR, ROUSSEAU, ROCH, TANCRÈDE,
A. DINAUX, LEBRET, LEBARBIER-ARNOUX.

SÉANCE SOLENNELLE

POUR

la Distribution des Médailles

ET ENCOURAGEMENS.

Monsieur le Maire a ouvert la séance par le discours suivant :

MESSIEURS,

Les avantages que plusieurs villes voisines ont retirés des expositions, fesaient regretter, depuis bien des années, à la portion éclairée de nos concitoyens, que Valenciennes restât privée de ces concours périodiques, où les arts et l'industrie viennent, pour ainsi dire, prendre acte de leurs progrès.

Douai, Lille, Cambrai sont avec raison vantées, parmi nous, pour l'habileté de leurs ouvriers, pour l'importance de leurs fabriques; chacun avait pu en juger aux expositions fréquentes dans ces villes: mais, parceque notre industrie ne s'était point encore manifestée, dans son ensemble, au jugement du public, il s'était élevé contre elle une prévention si grande, que l'on mettait en doute, si notre arrondissement pourrait fournir assez d'objets dignes d'exciter l'intérêt. Nous allons voir que cette crainte était sans fondement. Cependant elle fut cause de cette

tiédeur avec laquelle on reçut d'abord notre programme. Mais les artistes ont eu plus de confiance; ils se sont empressés de nous adresser leurs œuvres : nous leur devons des remerciemens, ce sont eux qui ont commencé nos succès et éveillé l'attention de nos concitoyens. Un grand nombre de fabriques des arrondissemens voisins, ont répondu à notre appel, et leur exemple a bientôt entraîné ceux de nos industriels qui, d'abord, n'avaient pas jugé à propos de se présenter, ou qui n'avaient pas encore compris le but que nous nous proposions. Pour plusieurs, il était trop tard, et nous avons eu le regret d'être privés de leurs produits.

Malgré ces difficultés inséparables d'un premier essai, nous avons réussi au-delà de nos espérances, comme vous pourrez, Messieurs, vous en convaincre par les rapports détaillés que la Commission va publier. L'examen de chaque objet, auquel Messieurs les Commissaires se sont livrés avec des soins infinis, et pour lesquels je me fais un devoir de leur adresser ici l'expression de ma gratitude; cet examen, dis-je, prouvera que les expositions ne sont pas seulement de brillans spectacles offerts à la curiosité; mais que c'est le plus sûr moyen de faire connaître l'état industriel d'un pays, de mettre en rapport immédiat le consommateur, qui souvent s'approvisionne au loin de ce qu'il pourrait trouver près de lui, et le producteur qui languit, s'il n'est connu. Cet utile institution rapproche la théorie de la pratique et les éclaire l'une par l'autre; elle ouvre de nouvelles voies au placement des capitaux, en montrant les industries qui souffrent faute de moyens, et qui feront la richesse du pays, lorsque le crédit les aura fécondées; elle excite l'émulation entre les artisans et les ouvriers, en permettant de comparer leurs ouvrages; enfin, elle éclaire l'administration elle même sur les besoins des localités, sur la statistique com-

merciale et agricole, ainsi que sur ses devoirs pour favoriser le développement de la richesse publique.

Examinons quelques-uns des résultats que nous avons obtenus; ceux que nous obtiendrons à l'avenir, et ce qu'il y aurait à faire pour en accroître le nombre.

L'exposition nous a révélé des fabriques naissantes dont la plupart d'entre nous ignoraient l'existence : elle nous en a montré d'autres que nous sommes menacés de perdre, et que pourtant il serait avantageux de voir renaître.

Les tapis, dans un pays froid et humide, comme le nôtre, ne sont point des objets de luxe, ils sont, pour ainsi dire, de première nécessité, pour assainir nos demeures et faire perdre la funeste habitude de laver, en toutes saisons, les pièces basses, au détriment de la santé. Pour les garnir de tapis, même grossiers, il a fallu jusqu'à présent les faire venir de loin, à grands frais; l'usage n'a pu en être général. Mais un fabricant de cette ville est déjà parvenu à pouvoir soutenir la concurrence avec Tournai. Bientôt, si ses produits obtiennent faveur, il pourra les fournir encore à meilleur compte, et à toutes les fortunes, depuis le tapis écossais, jusqu'aux tapis ornés de fleurs et d'arabesques. Chaque jour sa fabrique prend de l'extension, et l'on a lieu d'espérer qu'il fera revivre à Valenciennes un genre de fabrication qui a fait autrefois la richesse de notre ville : car vous n'ignorez pas, Messieurs, que Valenciennes n'a pas été moins renommée par ses tapis, que par ses dentelles et par ses batistes. La magnifique tapisserie, que nous possédons à l'hôtel-de-ville, peut montrer jusqu'à quel dégré de perfection nos ancêtres étaient parvenus. Celle dont je parle a plusieurs siècles d'antiquité. Depuis, l'industrie des tapis est passée à Tournai; celle des dentelles ne conserve

un reste de vie que par les efforts de madame Mallouet et de M. Marlière. La fabrication des fils à dentelles, que l'Angleterre nous enviait, est sur le point de s'éteindre dans cette ville, si l'on ne se hâte de la ranimer. Un seul fabricant possède encore quelques kilogrammes de ce fil précieux, il ne fabrique plus, et après lui la tradition se perd. Les batistes elles-mêmes, cette branche importante de notre commerce, éprouveront le même sort, si des encouragemens notables ne sont accordés à ceux qui les travaillent.

Après ces expressions de regret, reprenons l'énumération des industries nouvelles.

La classe nombreuse des ouvriers s'est jusqu'ici fournie en Belgique de castorine de coton, vulgairement connue sous le nom de *Pilou*. Une fabrique, en pleine activité à Valenciennes, s'est fait connaître à l'exposition, et pourra nous affranchir du tribut que nous payons à l'étranger.

Qui se serait douté, il y a quelques mois, que les cristaux qui servent à faire les bleus d'azur, se fabriquent à Valenciennes? Jusqu'à ce jour, ils nous arrivaient, à grands frais, de la Saxe et de la Prusse. Désormais leur composition n'est plus un secret; encore un léger effort, et les nôtres auront toute la perfection désirable.

Une industrie nouvelle en fait naître cent autres. Les fabriques de pilou et de tapis peuvent appeler les filateurs, les teinturiers, les constructeurs de machines, les fabricans de produits chimiques; ceux-ci à leur tour en exigeront d'autres; et l'activité, l'abondance et la richesse règneront dans nos murs.

La plupart des cultivateurs de notre arrondissement,

qui ne savent pas à quel degré est parvenu leur art, en Angleterre et dans plusieurs provinces de France, même dans l'arrondissement de Lille, si voisin de nous, croyaient avoir atteint, dans leurs cultures, la perfection. Cependant chaque jour, ceux qui s'occupent avec discernernement de l'économie agricole, leur enseignent de nouvelles sources de richesses. Des engrais précieux ont paru à l'exposition; les charrues de Messieurs Planchon, Forget et d'Herbomez leur procureront des avantages qui leur étaient inconnus. Les succès de ces habiles constructeurs stimuleront nos maréchaux et nos charrons, qui, à leur tour, sauront nous donner des preuves de leur habileté.

Si, donc, telle qu'elle a été, brillante, mais incomplète, notre exposition a produit tant de résultats; que n'a-t-on pas lieu d'attendre de celles qui suivront, si toutes les branches d'industries cultivées autour de nous, concourent à l'enrichir? Vingt-quatre branches importantes, exploitées dans notre arrondissement, et occupant plus de 5000 ouvriers, n'ont pas été représentées; les autres n'ont pas fourni tout ce qu'elles auraient pu : elles participeront au prochain concours, et nous n'avons pas à craindre que leurs produits ne le cèdent à ceux qui nous viendront de plus loin. Nous sommes certains que nos vastes salles suffiront à peine pour contenir toutes ces richesses, quand l'expérience aura montré les avantages qui attendent les exposans de cette année, ceux d'une immense publicité qui ouvrira de nouvelles voies au placement de leurs produits. En effet, ne demanderons-nous pas aux industriels éloignés, des objets qui n'étaient point en usage chez nous, tels que les stores, les lampes Locatelly, les serrures Japy, les pétrins mécaniques, les marbres poékiloses, les pianos droits, et beaucoup d'autres, même les compositions chimiques de M.

Guyon, si utiles dans un pays où le cuivre et les métaux polis brillent dans toutes les maisons ? Nos fabricans, à leur tour, trouveront un plus grand débit de leurs castorines, de leurs tapis, de leurs bleus, de leurs étoffes imprimées, de leurs meubles si élégans et si bien faits, qu'il a fallu des soins minutieux pour y découvrir de légers défauts : enfin, nos ouvriers seront recherchés, et Valenciennes prendra rang parmi les villes industrielles de la France, comme elle est déjà comptée parmi celles où les arts sont le plus en honneur.

En réunissant dans un même concours les arts et l'industrie, nous avons voulu montrer que ces deux grandes applications du génie de l'homme sont cultivées chez nous avec une égale ardeur ; qu'elles sont inséparables, et qu'elles ne peuvent briller l'une sans l'autre. Si l'industrie fait la richesse d'une nation, pourvoit à ses besoins, lui procure toutes les douceurs de la vie ; si, par l'activité qu'elle imprime à son commerce, elle étend ses relations jusqu'aux extrémités de la terre ; les Beaux-Arts font sa gloire, l'animent, l'échauffent d'un feu divin qui la féconde ; ils l'instruisent, ils l'éclairent, et, de toutes parts, ils répandent ce goût exquis, sans lequel l'Industrie elle-même ne saurait exister. Nous devons donc nous applaudir de les avoir réunis dans la même enceinte ; nous devons nous féliciter de cette riche galerie de tableaux et de sculptures qui a fait votre admiration, et qui renfermait tant de productions d'un rare mérite.

Ainsi, Messieurs, les Beaux-Arts, l'Industrie, l'Agriculture ont été représentés d'une manière brillante à cette exposition, qui portera ses fruits. Elle a laissé, nous en sommes certains, des germes heureux que nous verrons se développer. Je n'ai parlé que des avantages matériels que produira cette importante institution : parce-

que tout le monde l'a compris, je n'ai rien dit de l'effet moral qui doit en résulter ; de l'activité qu'elle fait naître dans les esprits ; du nombre d'étrangers qu'elle attire ; de l'échange avantageux d'idées qu'elle facilite ; du goût qu'elle perfectionne, et de la critique qu'elle éclaire, en montrant aux regards des œuvres diverses, qui, ainsi rassemblées, se prêtent à la comparaison.

Ces avantages sont si bien sentis, que, tous les ans, le nombre des expositions se multiplie. Un jour peut-être chaque département aura la sienne. C'est un vœu que je forme ; mais je voudrais qu'il fût convenu qu'elle aura lieu tour à tour dans l'une des principales villes du département, afin de répandre également partout l'émulation et l'instruction. Comme, par cette sage convention, elles ne seraient jamais trop fréquentes dans la même localité, l'intérêt ne se fatiguerait pas, les arts et l'industrie auraient le tems de produire, et les villes de se ménager les moyens de donner tout l'éclat possible à cette grande solennité. Puisqu'elle serait dans l'intérêt du département tout entier, je désirerais que le budget départemental contribuât pour une partie des frais. On pourrait alors mieux récompenser le mérite, et attirer un plus grand nombre de chefs-d'œuvre.

Sous le rapport des encouragemens, nous espérons que Valenciennes n'est pas restée cette année en arrière des autres villes. Outre une souscription, à laquelle une grande partie de la population s'est empressée de prendre part, l'administration a fait des acquisitions destinées à enrichir notre musée déjà si remarquable par les œuvres de plusieurs grands maîtres, qu'il renferme. Les particuliers eux-mêmes ont profité de cette heureuse occasion pour embellir leurs demeures de brillantes productions.

Mais, Messieurs, l'exposition avait encore un autre but : c'était d'encourager le talent, et de faire connaître le mérite, par des récompenses honorifiques publiquement décernées. L'administration, jalouse de remplir elle-même cette noble tâche, vous réunit aujourd'hui, pour entendre publier les noms de ceux qu'un jury impartial et éclairé, nous a signalés comme dignes de les recevoir.

Beaux-Arts.

RAPPORT

Fait par M. Arthur Dinaux,

AU NOM DE LA COMMISSION DE L'EXPOSITION DE VALENCIENNES,

SUR

Les Médailles et les Mentions

A ACCORDER A LA DIVISION DES BEAUX-ARTS.

MESSIEURS,

Il s'éleva déjà un cri général de réprobation, lorsqu'il y a quatre-vingts ans, l'académie de Dijon mit en question si les arts avaient été utiles ou nuisibles à la civilisation humaine. Aujourd'hui, grâces à la diffusion des lumières, un semblable scandale littéraire n'aurait plus lieu en France. Toutes les classes de la société comprennent enfin l'utilité et l'agrément que la culture des arts apporte dans la vie de l'homme. Nous n'en voulons pour preuve que l'empressement inoui de nos concitoyens à visiter la riche galerie qui vient de se fermer, après un mois d'une fréquentation spontanée et constante. Bourgeois, guerriers, villageois, étrangers, tous

remplissaient les salles à l'envi. Telle est la magie des arts ! elle agit sur toutes les imaginations, sur tous les âges !

Il devient donc superflu de faire ici l'apologie de cette portion des connaissances humaines : Ce serait mettre en avant un lieu commun inutile, ou prouver un axiome reconnu. La Grèce de Périclès, la Rome des Césars, l'Italie sous Médicis, et la France de Louis XIV et de Napoléon, montrent assez, à ceux qui vont fouiller dans l'histoire, de quelle puissance est la culture des beaux-arts pour la grandeur des Etats. Non moins que la gloire des armes qui défendent le pays, de l'industrie qui l'enrichit, des lettres qui l'éclairent, la splendeur des arts qui le rehaussent et l'embellissent, appelle l'admiration des esprits généreux et éclairés. Heureusement pour nous, nous habitons une contrée où ces hommes ne sont pas rares ; il appartient sans doute aux compatriotes du gracieux *Watteau*, du vigoureux *Saly*, et de tant d'autres artistes distingués, d'honorer les beaux-arts et d'en posséder le sentiment. Nous venons d'en faire la remarque avec plaisir ; le goût et l'appréciation de la peinture sont désormais populaires à Valenciennes : ce penchant instinctif, cette inclination naturelle pour le vrai beau, font honneur à nos concitoyens, car, suivant l'expression juste et concise de M. Quatremère de Quincy, *la moitié du pouvoir de la beauté réside dans les facultés de celui qui en reçoit les impressions.*

Chargé de vous rendre compte des récompenses décernées par votre juri, je dois exprimer ici l'idée-mère qui a présidé à ses choix ; ils ont été faits dans l'esprit le plus large et le plus dégagé de tout système ; ainsi, les étrangers comme les nationaux ont été admis aux récompenses : les beaux-arts sont de tous les pays ; admirons partout

où il y a de quoi admirer. D'un autre côté, le juri n'a pas encouragé la nouvelle école au détriment de l'ancienne ; cependant il n'a pas non plus repoussé les tentatives quelquefois heureuses de hardis novateurs. Nous sommes à une époque de transition, où tous s'essaient, où tous se remuent, sans que rien soit encore établi d'une manière immuable : dans cette occurrence, l'homme privé peut n'adopter que les monumens des arts qui flattent son goût particulier, mais une commission publique ne peut pas avoir d'enthousiasme exclusif; sa bienveillance doit s'exercer sur tout ce qui porte l'empreinte d'un travail consciencieux, fut-il hardi, fut-il sorti des routes ordinaires. Le juri n'a donc adopté aucun des deux drapeaux qui s'élèvent en ce moment l'un contre l'autre, il a récompensé le bien, partout où il a cru le reconnaître ; dans une mission si délicate, il n'a pas la prétention d'avoir été infaillible, mais du moins il a celle d'avoir agi avec conscience et toujours dans l'intérêt de l'art et de la justice.

Je ne puis mieux entrer dans votre pensée, qu'en terminant ce rapport succint par un hommage public rendu aux autorités qui ont proposé, dirigé, et mené à bonne fin cette exposition ; ils entendent bien la prospérité communale, les conseillers municipaux qui ont voté le subside nécessaire pour atteindre un tel but. Jamais sacrifice pécuniaire n'a été mieux entendu, jamais aussi il n'aura mieux profité. L'opinion publique, ce tribunal souverain, l'a sanctionné : qui n'a pas vu tous les divertissemens offerts à la curiosité, délaissés pour l'exposition ? Cette nouvelle et heureuse institution portera ses fruits ; et qui sait si cette galerie, ouverte à toutes les classes du peuple, ne fait pas germer en ce moment un génie d'artiste, auquel la vue seule de ces tableaux a donné des idées dont il ne soupçonnait pas l'existence ?

Peut-être qu'à l'aspect de ces ouvrages venus de toutes les extrémités du royaume, un enfant du pays, nouveau Corrège, s'est écrié dans son enthousiasme : *Et moi aussi je suis peintre !*

Voici, Messieurs, la série des distinctions et des encouragemens que votre juri a pu décerner ; si la liste n'en est pas plus considérable, c'est qu'une sévère et sage économie nous avait assigné des limites : que les nombreux et estimables artistes qui ne sont point nommés, en reçoivent ici tous nos regrets ; cet oubli ne doit rien avoir de désobligeant pour eux. Les œuvres, comme les armes, sont journalières ; nous les attendons à notre prochaine exposition.

HISTOIRE.

M. FELIX AUVRAY, de Valenciennes.

N° 4 du catalogue. — *Dévouement de la princesse Sybille.*

Cette grande composition de l'histoire du moyen âge, conçue avec un sentiment exquis et exécutée avec un rare bonheur, est sans contredit le tableau capital du genre historique dans l'exposition. Elle est remplie de détails heureux ; des draperies d'une grande vérité, des nus bien étudiés, des poses artistement combinées, ont particulièrement attiré l'attention du Juri, qui vous eût demandé, pour l'auteur de cette œuvre, une médaille d'or, comme *prix d'honneur*, si la mort ne l'avait enlevé prématurément aux arts et à sa patrie pendant l'ouverture du salon d'exposition. En conséquence, nous demandons pour honorer la mémoire de ce jeune et digne artiste, une mention honorable toute particulière et

hors ligne, en fesant des vœux pour que la dernière toile, qui a reçu ses brûlantes inspirations, devienne bientôt la propriété du musée de Valenciennes, sa patrie.

M. **HOLFELD**, à Paris.

N° **220**. — *Thésée reconnu par son père.*

Une bonne et classique composition d'un sujet donné que l'auteur, en concours, n'a pas eu le tems de bien terminer; de l'harmonie dans les tons, des draperies bien ajustées, des figures dessinées purement, quoiqu'un peu de convention, ont mérité à ce morceau, de la part du Juri, une médaille d'argent.

M. Alexis **BAFCOP**, à Paris.

N° **21**. — *Purification de la Vierge au Temple.*

Cet *ex-voto*, destiné à une église de *Cassel*, a paru digne d'une médaille de bronze; le Juri fonde son opinion sur la manière dont les personnages du tableau sont groupés, sur la pureté du dessin de la tête de la Vierge, l'exécution des mains du patriarche et l'entente générale de la composition.

M. Jean **BREMOND**, à Paris.

N° **73**. — *Les Misères de la Guerre.*

L'immense travail de cette grande composition lui appelle une mention honorable.

TABLEAUX DE GENRE.

M. Adolphe **ROEHN**, à Paris.

N° **390** ter. — *La Fête du grand-papa.*

Le suffrage unanime du public a décerné, avant nous, une médaille d'argent à l'auteur de ce tableau. En effet,

il était impossible que la masse des spectateurs ne reconnut pas tout l'esprit de cette charmante composition, la vérité dans l'expression de chaque personnage et le fini de l'ouvrage.

M. **PIGAL**, à Paris.

N° **371**. — *Le Procès terminé.*

Les mêmes mérites, que nous venons d'énumérer, se reconnaissent dans ce tableau, aussi le Juri a-t-il regardé comme une justice de lui accorder le même degré de récompense. Ainsi donc M. Pigal recevra aussi une médaille d'argent pour avoir su donner à son tableau du sentiment, de l'expression, du mouvement, et pour avoir bien conservé le caractère de chaque physionomie, dans cette peinture vivante des mœurs du palais.

M. **ROGER**, à Paris.

N° **392**. — *Courses de chevaux libres à Rome, pendant le carnaval.*

En demandant pour l'auteur de ce tableau une médaille de bronze, le Juri appuie sa requête sur sa bonne exécution, sur l'action et le mouvement qu'on y remarque, sur la vigueur du coloris et sur le grand travail d'une composition aussi compliquée.

Madame **VERDÉ-DELISLE**, à Paris.

N° **472**. — *Sujet tiré du Pirate de Walter-Scott.*

La même distinction est demandée pour ce joli tableau où les personnages sont si bien groupés, où les figures sont si véritablement anglaises, et le coloris si brillant.

M. **DEMAY**, à Paris.

N° **119**. — *Fête de village.*

Cette production est si grâcieuse, si gaie, si animée, et brille tellement par la vérité des détails, que ce n'est pas trop de la mentionner honorablement.

M. LAURENT, directeur du Musée d'Epinal.

N° 718. — *Le Geai et la lime, peinture sur tôle.*

De l'esprit dans la composition, des détails grâcieux, un fini presqu'incroyable, ont mérité à ce joli tableau de genre une mention honorable.

M. WACHSMUT, à Paris.

N° 487. — *Episode de l'expédition d'Alger.*

La même distinction est accordée à ce tableau dont les figures bien touchées, la vérité des détails, la beauté des ciels qui rendent bien un fond d'Afrique, en font une composition remarquable et véritablement nature.

M. LEON COIGNET, à Paris.

N° 709.— *Praga*, 1831.

Un soldat Polonais dans l'attitude de la plus profonde douleur, est debout devant Praga embrasée. La vue de cette figure pleine de sentiment fait méditer le spectateur. Mention très honorable.

M. JOLIVET, à Paris.

N° 717. — *Un Miquelet espagnol et les Brigands.*

Le tableau a mérité la même mention par sa vérité. C'est bien là le miquelet espagnol, véritable providence du voyageur dans la Péninsule; ancien brigand lui-même, il ne se distingue de ses prisonniers que par un air digne et superbe, que lui donne sa qualité de fonctionnaire de grand chemin. L'air misérable et le caractère de bassesse de la figure des brigands vaincus, indiquent bien l'infâme profession qu'ils exercent.

M. MONANTEUIL, à Paris.

N° 515. — *Un Breton de Vitré.*

Une dernière mention est demandée pour ce croquis frais et vrai, d'un ton de couleur remarquable et d'une touche heureuse.

INTÉRIEURS.

M. LESAINT, à Paris.

N° 281 — *La Cathédrale d'Amiens.*

L'opinion publique avait doté l'auteur de ce beau tableau de la médaille d'argent bien avant que le Juri l'en eût gratifié ; en effet, travail, vérité, perspective, couleur, tout fait de cette œuvre une production capitale, et l'un des plus beaux ornemens de l'exposition Valenciennoise.

M. BOUHOT, à Paris.

N° 30. — *Vue intérieure de St.-Germain-l'Auxerrois, en février* 1831.

Le Juri propose de mentionner très-honorablement ce petit intérieur, pour ses effets de lumière bien menagés, le mouvement du tableau et l'entente de la disposition.

M. JOANNIS, à Paris.

N° 224. — *Intérieur du château de Clisson.*

Même distinction pour ce joli tableau dont la fraîcheur est remarquable.

M. VARLINCOURT, à Paris.

N° 467. — *Intérieur de la grande galerie du Louvre.*

L'immense travail de cette composition compliquée, la perspective aérienne qui s'y trouve si bien observée, lui ont bien mérité une mention honorable.

M. Hypolite SEBRON, à Paris.

N° 413. — *Une cour de Salpêtrerie, à Paris.*

La vérité des détails de ce tableau a engagé le juri à demander pour son auteur la même distinction flatteuse.

Mlle. ADRIENNE **GRANDPIERRE**, à Paris.

N° **205**. — *La Mère aveugle.* (Sujet tiré de Béranger).

Enfin le juri ne peut s'empêcher de réclamer une dernière mention honorable, en faveur de ce tableau, dont la disposition si bien harmoniée, et la bonne couleur rappellent que son auteur est une élève distinguée de M. *Abel de Pujol*, notre honorable concitoyen.

PAYSAGES.

M. **VAN-OS**, à Paris.

N° **165**. — *Vue prise dans le canton de Zurich.*

Ce paysage est d'une jolie touche; on y sent presque le soleil qui papillote dans le feuillage. Les ciels légers des montagnes, des détails de premier plan pleins de vérité, des feuillés largement peints, font remarquer ce paysage entre tous. Le juri lui décerne la médaille d'argent.

M. **MONTHELIER**, à Paris.

N° **316**. — *Le Moulin de Barsac*, près Bordeaux.

Tout est bien nature dans ce charmant paysage; l'eau y est limpide et transparente; les arbres y sont d'un joli ton; les fabriques bien harmoniées et les ciels bien peints. On propose de lui décerner une médaille de bronze.

M. **LEOPOLD LEPRINCE**, à Paris.

N° **269**. — *Une entrée de Forêt.*

La même récompense est accordée à l'auteur de ce tableau si bien feuillé, où l'air est jeté si artistement entre ses différens plans, et dont le fond fuit et se perd si naturellement dans les détours d'une sombre forêt.

M. **BOISSELIER**, à Versailles.

N° **41**. — *Vue d'une forêt de l'ancienne Gaule.*

La première mention honorable est demandée pour cette grande composition bien feuillée et pleine de bonnes études, d'un artiste dont la réputation, du reste, n'est plus à faire, et qui se trouve déjà chargé de médailles et de couronnes emportées dans plus d'une exposition publique.

M. **JOANNIS**, à Paris.

N° **223**. — *Effet de brouillard au soleil levant.*

Nous désirerions avoir plus qu'une mention honorable à offrir au peintre de ce joli tableau d'une touche légère, d'un effet difficile à rendre et cependant heureusement présenté.

M. **SARAZIN BELMONT**, à Paris.

N°s **29** et **30**. — *Vues des environs de la Malmaison.*

Ces deux petits sujets, largement peints, présentent de jolis effets et de beaux lointains savamment étagés; le juri demande pour M. Belmont une mention honorable.

M. **GODEFROY JADIN**, à Paris.

N° **222**. — *Une route sablonneuse.*

Le juri n'a pas voulu laisser passer cette production remarquable sans lui décerner une mention honorable; cette œuvre, d'un genre de peinture presqu'imité de nos voisins d'outremer, présente des détails d'une grande hardiesse : elle a des défauts et des beautés, mais on peut prédire que son auteur, tout audacieux qu'il est, fera, s'il soigne ses compositions, un peintre très-remarquable.

MM. **THUILLIER**, à Paris; **BOISCHARD**, à Bourges; et **PETIT**, à Paris.

N°s **440**. — *Vue prise à Garches, près St.-Cloud;* —

35. — *Une foire dans les montagnes du Dauphiné;* — **368.** *Vue d'une baraque de Pêcheurs.*

Le nombre et l'importance des paysages exposés ont engagé le juri à demander encore trois mentions honorables pour ces tableaux qui se recommandent par la chaleur, le mouvement et la touche.

VUES DE MONUMENS.

M. PERROT, à Paris.

Nos **364.** — *Vue du château des Tuileries, prise de la rue de Rivoli;* — **366.** — *Vue du port aux tuiles et du Mail, près de l'archevêché.*

Ces tableaux sont d'une grande vérité architectonique; la perspective linéaire est parfaitement observée; les personnages sont bien groupés et les plus petits détails traités avec un soin minutieux. Leur auteur mérite, à tous égards, une médaille de bronze.

M. FREDERIC MERCEY, à Paris.

N° **302.** — *Vue de la cathédrale et de l'un des marchés d'Abbeville.*

Du mouvement, un coloris vif et animé, un dessin correct, une touche légère, réclament, pour ce tableau, une seconde médaille de bronze.

M. JUSTIN OUVRIÉ, à Paris.

N° **340.** — *Vue prise à Landernau.*

Cette jolie vue, dans laquelle on trouve des détails charmans, a plu généralement. Ce n'est pas trop de la mentionner de la manière la plus flatteuse.

MARINES.

M. **PETIT**, à Paris.

N° **367**. — *Vue du phare de Honfleur.*

Les marines ont toujours passé pour un genre difficile à peindre ; en effet, rien de plus mal aisé que de saisir la représention vraie d'une eau si constamment mobile et si variée dans ses mouvemens. M. Petit a résolu ce problème dans sa vue du phare de Honfleur ; sa mer brise bien. Ses rochers sont mouillés, on sent l'humidité autour de cette eau écumeuse. Une médaille d'argent est bien méritée par ce tableau.

M. **CASATI**, à Paris.

N° **86**. — *La rivière de Tonques, près Trouville.*

Le bon arrangement des divers élémens de ce tableau, son aspect bien d'ensemble nous font demander pour son auteur une mention honorable.

Mademoiselle **EULALIE CAILLET**, à Paris.

N° **84**. — *Une marine aux environs de Granville.*

Même distinction pour ce tableau dont la hardiesse et la touche heureuse en font une production digne d'être remarquée.

M. **FINART**, à Paris.

N° **174**. — *Groupe de marins sur la plage éclairée par un soleil levant.* — **176**. — *Marine avec figures et bâteau-pêcheur. Soleil couchant.*

Ces deux tableaux sont spirituellement touchés ; leur aspect, d'un ton chaud, plait au spectateur qui y retrouve des détails pleins de vérité et de bonne nature. Une honorable mention est due à leur ingénieux auteur.

PAYSAGES AVEC ANIMAUX.

M. PARIS, à Paris.

N° **343.** — *Le loup devenu berger.*

Regrettant de ne pouvoir faire mieux, le Juri propose de décerner une première mention très-honorable à l'auteur de ce tableau dont les ciels sont bien peints, les animaux heureusement posés et naturellement représentés.

M. BERRI, à Paris.

N° **32.** — *Repos d'animaux.*

La représentation fidèle de toute production de la nature a son degré d'intérêt et d'utilité; de grands artistes n'ont pas dédaigné de suivre et d'étudier les mœurs et les allures des divers animaux pour les rendre au vif sur la toile : rien, d'ailleurs, n'anime un paysage comme un troupeau paissant ou au repos. Les belles vaches de M. Berri méritent bien d'être mentionnées honorablement.

M. EMILE DESAINT (de Valenciennes), à Paris.

N° **123.** — *Paysage avec animaux.*

Nous demandons la même distinction et pour le même motif en faveur de M. Emile Desaint, l'un de nos jeunes concitoyens.

M. LEBOUCHER, à Paris.

N° **250.** — *Vaches dans une prairie.*

Le juri propose également de mentionner M. Leboucher, dont l'œuvre se distingue par le même mérite.

M. AUGUSTE NOTER fils, à Gand.

N° **727.** — *Des marchands de chevaux à la porte d'un cabaret.*

Deux chevaux de M. Noter ont mérité l'attention du juri qui réclame pour leur auteur la faveur d'une mention.

PORTRAITS.

M. **ERASME DRUELLE**, à Douai.

N^os^ **137.** — *Plusieurs études sous le même numéro.*

Ces études d'après nature ont paru au juri dignes de toute son attention : elles annoncent dans leur auteur une manière large et hardie; une vérité de pure nature, quelquefois même effrayante ; un coloris vigoureux ; une touche ferme et audacieuse, enfin une expression dans les têtes qui semble la vie même. C'est pourquoi on demande pour M. Erasme Druelle une médaille d'argent, distinction flatteuse qui ne fera que l'encourager à suivre avec constance la route glorieuse qu'il s'est frayée.

M. **EDOUARD QUECQ** (de Cambrai), à Paris.

N° **376.** — *Portrait de M. H. Lemaire, sculpteur.*

Ce portrait joint au mérite de la ressemblance, que nous avons pu tous apprécier, puisqu'il représente un de nos plus dignes concitoyens, une grande vigueur de touche, une bonne pose, une expression de tête bien sentie. On reconnait dans cette figure la noble fierté de l'homme qui s'est fait ce qu'il est, qui sent ce qu'il vaut, qui voit où il doit aller. Ce portrait remarquable en tous lieux, et surtout à Valenciennes, a obtenu du juri une médaille d'argent.

Madame **TRIPIER-LEFRANC**, à Paris.

N° **451.** — *Portrait de Mademoiselle Duchesnois.*

Une ressemblance frappante, des chairs sous lesquelles on voit le sang circuler, de l'expression dans la physionomie, du soin dans les accessoires, telles sont les qualités reconnues dans ce portrait et pour lesquelles le Juri réclame une médaille de bronze.

M. Eugène **LAMI**, à Paris.

N° **238**. — *Portrait à cheval de M. D****

Le Juri demande une mention très honorable pour ce portrait dont la pose heureuse et naturelle, et la bonne couleur méritent une distinction toute particulière.

Mademoiselle Adèle **KINDT**, à Bruxelles.

N° **227**. — *Une jeune Bruxelloise.*

La même récompense est demandée en faveur de l'auteur de ce charmant portrait dont le coloris est si naturel, le dessin si pur et les vêtemens si bien rendus.

M. BECAR, à Valenciennes.

N° **26**. — *Un portrait.*

Le plus grand mérite pour un portrait est d'être ressemblant ; c'est ce que demandent avant tout ceux qui veulent conserver les traits d'une personne chérie, éloignée ou perdue. Ce mérite, le premier de tous, qui fait aimer l'art de la peinture à tant d'êtres sensibles, M. Bécar le possède à un haut degré : le juri ne croit pas trop demander en réclamant vivement qu'il soit récompensé par une mention très honorable.

MINIATURES.

M. BAUDART, à Valenciennes.

N° **23**. — *Portrait de l'auteur.*

Le Juri avait particulièrement remarqué cette miniature de M. Baudart, dont le fini, la ressemblance et l'expression lui ont déjà mérité dans plusieurs expositions des distinctions honorables ; mais M. Baudart ayant déclaré renoncer aux récompenses de l'exposition, laissant à d'autres la part à laquelle il avait droit, la commission,

tout en recevant le généreux désistement de M. Baudart, a désiré qu'on mentionnât au rapport la distinction dont la miniature citée ci-dessus a été l'objet.

Mademoiselle FANNY CHARRIN, à Paris.

N° 91. — *Etude de femme.* — 92. — *Portrait d'Anne d'Autriche.*

Ces miniatures sont de petits tableaux ; jolies couleurs, fini parfait, figures bien dessinées : ce n'est pas trop d'accorder une médaille de bronze à leur aimable auteur.

Mademoiselle SOPHIE DUPRAT, à Paris.

N° 148. — *Une Jeune communiante.*

L'expression angélique de cette figure est remarquable; certainement la jeune communiante que nous représente Mlle Duprat était en état de grâce ; quelle componction de cœur dans ses mains jointes ! Quelle exaltation religieuse dans ces yeux levés vers le ciel ! Il n'est pas de médaille de bronze mieux méritée que celle proposée par le Jury en faveur de la sensible artiste qui a pu peindre aussi vrai, aussi bien.

AQUARELLE.

EUGÈNE LAMY, à Paris.

N° 239. — *Un bal chez le roi, dans la salle des maréchaux aux Tuileries.*

Si la complication d'un sujet est un mérite, quand la difficulté en est heureusement vaincue; si la bonne disposition d'une multitude de personnages, groupés sans confusion, est un bonheur pour le peintre qui a su la trouver : personne n'a été plus fortuné que M. Eugène Lamy, qui a réussi à faire de cette charmante aquarelle un

véritable tableau plein de mouvement et de vie. Jamais médaille d'argent n'aura été décernée à un meilleur ouvrage.

M. SIMÉON FORT, à Paris.

N° 179.—*Paysage avec figures* (aquarelle).—N° 180. *Forêt* (sépia).

Ces deux jolies productions de M. Siméon Fort, si bien travaillées, si délicatement rendues, et renfermant de bonnes études d'arbres et de feuillés, ont paru au Juri mériter une des médailles de bronze.

M. FINART, à Paris.

N° 175. — *Marche de cosaques et de tartares dans un défilé.*

Le Juri demande une première et très-honorable mention, regrettant de ne pouvoir faire mieux, pour cette délicieuse aquarelle, pleine de mouvement, de vie, de bonne couleur et d'heureuses dispositions.

M. DUPRÉ, à Paris.

N° 149. — *Six dessins* (à l'aquarelle) *fesant partie d'une collection faite à Athènes et à Constantinople.*

Parmi ces dessins, presque tous très-remarquables, le Juri a porté particulièrement son attention sur *Ali-Pacha allant à la chasse*, morceau qui se distingue encore parmi les autres ; il demande qu'il soit mentionné honorablement.

M. JEAN BREMOND, à Paris.

N° 78. — *Quatre portraits au pastel.*

Même distinction pour M. J. Brémond dont les portraits au pastel présentent des couleurs très-naturelles et bien fondues ensemble. Ce genre, qui, malheureuse-

ment, tombe de jour en jour, n'en mérite pas moins d'être encouragé dans la personne de ceux qui ont la constance de le soutenir par d'estimables efforts et un talent réel.

SCULPTURE.

M. A.-F. THOMAS, à Paris.

N° **439**. — *Une odalisque en marbre.*

Cette jolie figurine, si gracieuse dans sa pose, si déliée, si moelleuse, d'une nonchalance toute orientale, avait attiré l'attention générale du public, avant d'être distinguée par le Juri. C'est donc confirmer le suffrage universel que de lui accorder une médaille d'argent. Une telle récompense ne peut qu'encourager les artistes à orner nos expositions futures d'un plus grand nombre de produits de la statuaire, le plus beau comme le plus difficile des arts.

M. LÉONCE DE FIEUZAL, à Valenciennes.

N° **262**. — *Un buste en marbre.*

Une seconde sculpture en marbre, représentant le buste de S. M. Louis-Philippe, d'après celui de M. Henri Lemaire, avait été exposé par M. *Léonce-Fieuzal*, professeur de l'Académie de peinture de Valenciennes; cet artiste estimable n'a pas voulu prendre sa part des récompenses; il s'est retiré de cette espèce de concours, et, fesant pour ainsi dire, les honneurs de sa ville aux étrangers, il a désiré ne figurer que pour mémoire dans le rapport sur l'exposition.

M. FELIX AUVRAY (de Valenciennes), à Paris.

N° 7.— *Buste de Froissart, historien Valenciennois du XIV^e^ siècle.*

« Grâces, esprit et fraîcheur du printemps
» L'ont accueilli jusqu'à sa dernière heure. »

(Clotilde de Surville.)

Nous avons vu des littérateurs laborieux et érudits rebâtir un siècle, à force de recherches et de travail; M. Auvray a rebâti un homme. Les traits du gentil Froissart étaient presque perdus, et pour tout dire oubliés. Une vieille gravure de *Nicolas de Larmessin*, voilà tout ce qui restait du galbe de notre illustre et naïf historien. Cela suffit à M. Auvray: excité par un zèle tout patriotique, il essaie de ranimer cette précieuse image. Il fait passer la vie dans son buste, et nous rend tout-à-coup la tête heureusement retrouvée de l'homme, qui, sans contredit, a jeté le plus de lustre sur la ville de Valenciennes qui le réclame comme sien. Ce n'est pas trop de récompenser les efforts couronnés de succès du jeune Auvray, par une médaille de bronze. Ce chaleureux jeune homme verra, dans cette récompense, le prix que le Juri attache à ses essais, et le précurseur de l'accueil que la ville ne peut manquer de faire à son offre généreuse de sculpter en marbre le même buste pour le musée de cette ville.

M. BOUGRON, à Paris.

N° 58. — *Omphale en Hercule* (bronze).

Cette figure de bronze, grandeur demi-nature, est purement modelée; les membres en sont bien attachés; il y a grâce et noblesse à la fois dans la pose. Le Juri estime qu'une médaille de bronze doit être décernée à son auteur.

M. **BRA**, (de Douai), à Paris.

N° **68**. — *Buste du général Foy*. — N° **69**. — *Buste de Benjamin Constant*.

Ces bustes, moulés en plâtre, sont d'une grande ressemblance; l'expression de la physionomie de ces deux hommes d'état est bien rendue. Grandeur, dignité, noblesse, tels sont les traits caractéristiques qu'on pourrait presque lire sur les fronts de ces grands orateurs. Les membres du Juri, qui ont épuisé presque toutes les récompenses, regrettent de ne pouvoir demander pour leur auteur qu'une mention très-honorable; il la sollicitent à l'unanimité.

M. **GARNIER**, à Paris.

N° **189**. — *Mucius Scévola devant Porsenna*.

Même mention pour M. Garnier qui a exécuté avec bonheur et sentiment cette petite figurine pleine de vigueur et d'expression.

SCULPTURE EN BOIS.

MM. **AUBERT PARENT**, professeur de sculpture à Valenciennes, et **MINET**, sculpteur en bois, à Valenciennes.

N° **728**. — *Bouquet sculpté sur madrier de tilleul*. — N° **613**. — *Bouquet en bois*.

Nous nous plaisons à réunir ces deux estimables artistes pour une égale mention honorable; leurs ouvrages se distinguent par la délicatesse et la légèreté, qualités si remarquables, quand on considère la matière qui a servi pour leur travail. La difficulté de la sculpture sur bois, jadis si en honneur, la fait délaisser aujourd'hui;

rendons hommage aux hommes qui veulent bien tenter de perpétuer encore parmi nous ce labeur à la fois curieux et ingrat.

ARCHITECTURE.

M. J. BERNARD, architecte de la ville de Valenciennes.

N° **698**. — *Plans, coupes et élévations d'un établissement de bains.*

Ce projet, qui a été exécuté dans le style d'architecture des maisons de plaisance de Pompéi et d'Herculanum, et dont les décorations sont dans le goût de celles des monumens que les découvertes de ces villes romaines permettent de reproduire, a particulièrement attiré l'attention du Juri, qui y a vu de la grandeur dans les idées, de la largeur dans l'exécution, un caractère d'architecture bien approprié à l'usage de l'édifice, et surtout une étude profonde et méditée des bons modèles que cherche à suivre l'auteur. Nous proposons, en conséquence, de lui décerner une médaille d'argent. Dans cette distinction flatteuse, le public verra d'abord la récompense méritée par la pièce exposée, et il reconnaîtra en même tems qu'on ne laisse échapper aucune occasion d'encourager dans nos murs l'étude d'un art si éminemment utile, et pour lequel une école publique et gratuite a été fondée et annexée à notre académie de peinture.

M. THEODORE VALLEZ, de Valenciennes, pensionnaire de la ville à Paris.

N° **454**. — *Rendez-vous de chasse dans un parc, près de la tête d'un canal.*

Ce projet révèle les plus heureuses dispositions de la

part de son auteur ; sa composition est bien ajustée ; il y a de l'imagination et du goût dans les décorations, et de l'entente dans l'élévation de l'édifice. Toutes ces qualités réunies dans l'œuvre du jeune Vallez ont paru lui mériter une médaille de bonze.

M. HENRI VAN CLEEMPUTTE, à Paris.

N° **459**. — *Projet d'embellissement pour la place de la Concorde.*

Ce vaste projet, divisé en quatre monumens distincts, dont les styles divers représenteraient la *décadence*, le *gothique*, la *renaissance*, l'architecture *grecque*, nous a paru un immense travail, où l'auteur a fait preuve d'imagination et d'une grande connaissance des diverses phases que l'art qu'il cultive a parcourues. Tout en remarquant que ce projet serait peut-être d'une exécution, si pas impossible, au moins difficile, le Juri a pensé qu'il convenait de le mentionner honorablement.

M. **ALPHONSE GIRARD**, à Paris.

N° **198**. — *Projet complet d'une église paroissiale.* — N° **199**. — *Projet de Panthéon en l'honneur des hommes qui ont illustré Valenciennes.*

Même mention en faveur de l'auteur de ces deux projets dans lesquels on a reconnu de la vigueur, de la solidité et la sévérité qui convient au caractère des édifices projetés.

GRAVURE.

M. PRADIER, graveur à Paris.

N° **372**. — *Virgile lisant son VI^e^ chant de l'Enéide à Auguste.*

Cette charmante gravure, d'après un beau tableau de

M. *Ingres*, avait attiré tous les yeux ; la pureté du dessin, la fermeté du burin, la netteté et la fraîcheur de l'épreuve, font le plus grand honneur à M. Pradier. En proposant une médaille d'argent pour reconnaître le beau talent de ce graveur, le Juri est heureux de penser que, grâces à la générosité d'un membre de la Commission du musée, cette belle épreuve nous est désormais acquise.

M. **RUHIERRE**, à Paris.

N° **403**. — *La reddition d'Ulm.*

Cette représentation d'un des mille souvenirs glorieux de notre vieille armée, gravée d'après un tableau remarquable, pour lequel les pinceaux de MM. *Adam* et *Steube* s'étaient généreusement associés, a excité l'attention générale. L'exécution en est bonne, franche et vigoureuse. Le Juri demande, pour le graveur qui sait si bien mettre à la portée de toutes les fortunes les chefs-d'œuvre de nos plus grands peintres, la dernière de vos médailles de bronze : ce n'est pas la moins bien méritée.

Telle est, Messieurs, la série des distinctions honorables que nous soumettons à votre sanction, avec les motifs qui appellent chaque récompense. Ce n'est qu'en tremblant que nous vous présentons nos conclusions, tant nous reconnaissons qu'il est facile de s'égarer dans l'appréciation des objets d'art et de leurs diverses beautés, si délicates, si fugitives, si difficiles à saisir; beautés qui tiennent quelquefois à un jour plus ou moins fort, à un déplacement, à une illusion d'optique, à une prédisposition d'esprit du spectateur, enfin à l'accident le plus minime dont l'influence devient quelquefois funes-

te à la peinture, qui, vue dans d'autres tems et dans d'autres lieux, regagnerait tout ce qu'elle aurait perdu. C'est malgré lui que le Juri a été aussi sobre de distinctions, c'est malgré votre rapporteur que les motifs des récompenses sont aussi concis ; mais sur près de quatre-vingts objets signalés à votre attention, il fallait faire la part de chacun : on aurait facilement pu dire davantage, on aurait surtout pu dire mieux ; d'un côté, il a dû poser lui-même des bornes à votre complaisante attention, et de l'autre, il a trouvé trop tôt celles de sa capacité.

Industrie.

RAPPORTS

SUR LES PRODUITS EXPOSÉS.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE

par M. Porch - Labeau.

MESSIEURS,

Les beaux-arts sont l'ornement de la vie ; ils en font l'agrément et le charme ; leurs progrès attestent ceux de la civilisation ; leur perfection en est le degré suprême ; et l'éclat dont ils brillent rejaillit tout entier sur le peuple qui les cultive avec succès, et qui les aime avec ardeur.

C'est pour leur rendre quelque chose de ce qu'ils nous prêtent ; c'est pour les payer dignement des jouissances que nous leur devons, de celles que nous en attendons encore, que, par une sorte de convention tacite et pleine de délicatesse, on se plait généralement à leur accor-

der une primauté d'honneur et d'estime sur les arts de nécessité première, qui en sont réellement la base et le soutien. C'est ainsi que, par un sentiment analogue, nous entourons de nos respects et de nos hommages, un sexe qui, par ses qualités et ses vertus, a le don d'embellir ou de consoler notre existence.

Mais cette déférence volontaire, ces concessions gratuites, ne changent point l'ordre et l'essence des choses; et comme celui des deux sexes qui est appelé par le vœu de la nature à supporter le poids des travaux, à braver les périls, à courir les dangers, reprend, dans l'ordre social, la place qui lui convient: de même les arts qui pourvoient aux premiers besoins de l'homme, les arts qui répandent dans la société l'aisance et les véritables richesses, conservent leur rang à l'égard de ceux qui leur doivent la naissance, et qui, sans eux, ne sauraient subsister.

En effet, messieurs, les arts libéraux sont les enfans de l'abondance et de la tranquillité; leur objet immédiat est l'agrément et le plaisir; ils ne peuvent donc naître qu'au sein d'un peuple qui, rassuré sur ses premiers besoins, est arrivé à cet état de calme et de bien-être qui dispose à goûter les émotions du plaisir et de la joie. Le sauvage, tant qu'il n'est occupé que du soin de pourvoir à ses besoins physiques, ne peut songer à rechercher les jouissances de l'esprit; les beaux-arts languissent, ou sont ignorés chez les peuples encore barbares qu'un climat rigoureux, une ignorance grossière, retiennent dans un état de malaise et d'indigence; et ne voyons-nous pas le feu sacré des arts et pâlir et s'éteindre pour longtems, au milieu même des nations les plus civilisées, à la suite de ces désastres ou de ces commotions politiques qui, de siècle en siècle, viennent bouleverser les fortunes et mé-

nacer toutes les existences? Ce n'est qu'après qu'un long calme a succédé à la tempête; ou après que les lumières et la réflexion sont parvenues à remplacer des pratiques aveugles, des usages absurdes, par des méthodes raisonnables et productives, que les hommes, jouissant enfin avec sécurité des biens que la terre leur prodigue, et des ressources que l'industrie leur procure, se portent vers un nouvel ordre d'idées et de sentimens, capables de leur créer des émotions d'une espèce nouvelle, et donnent ou rendent la vie aux beaux-arts ignorés jusqu'alors, ou longtems oubliés.

Si l'aisance et la sécurité qu'amène le développement des arts agricoles et industriels, sont la source des arts qui ornent et embellissent la vie, n'oublions pas qu'elles sont aussi la condition de leur existence et de leur progrès. Nous ne nous prêtons aux illusions des arts qu'autant que placés dans une position qui nous tranquillise sur nos intérêts matériels, nous nous sentons disposés à en savourer les charmes. Nous ne faisons des sacrifices pour des objets de luxe, qu'autant que nous possédons un excédent de moyens, un superflu de ressources, qui nous garantit la jouissance durable des objets de nécessité première.

C'est à l'agriculture, messieurs, que nous devons les productions que la nature a préparées pour notre subsistance; c'est à elle encore que nous devons, en partie, les matières premières des arts. L'agriculture est donc, de tous les arts, le premier, le plus noble et le plus utile. C'est lui qui fouille la terre, qui ouvre la source, qui la fait jaillir, qui répand, en un mot, l'abondance et la vie.

Les arts mécaniques, à leur tour, viennent s'associer

à l'agriculture et la seconder. Ils nous procurent d'autres matières premières dont la production n'est pas du ressort de l'agriculture ; puis, donnant différentes formes aux matières premières de l'une ou de l'autre espèce, ils y ajoutent une valeur nouvelle, en les rendant propres à de nouveaux usages. Telle matière première qui, dans son état brut, ou dans les mains du cultivateur, serait inutile, et, par conséquent, sans valeur, devient utile et acquiert une valeur, lorsque l'industriel ou l'artisan a trouvé le moyen de la faire servir aux usages de la société.

Plus le cultivateur, plus l'industriel, plus l'artisan travaillent avec intelligence et avec assiduité, plus ils multiplient leurs productions, plus ils leur donnent de qualité ou de valeur. Delà nait un surabondant qui serait, il est vrai, sans valeur, si les producteurs manquaient des moyens de le faire écouler, mais qui devient un fonds de richesses dès qu'ils trouvent à l'échanger.

C'est le commerce qui leur offre ces moyens d'échange : les commerçans sont entre les producteurs et les consommateurs, comme autant de canaux de communication par où le surabondant s'écoule. Des lieux où il n'a point de valeur, il passe dans des lieux où il en prend une. C'est le commerçant qui engage les producteurs à tirer de la terre ou de leur travail un surabondant toujours plus grand, et qui en fait toujours une richesse nouvelle.

A la naissance de chaque art, à chaque progrès qu'il fait, un nouveau genre de travail produit un nouveau genre de richesses, et nos richesses se multiplient et se varient comme nos besoins.

C'est ainsi que l'agriculture, l'industrie, le commerce concourent à augmenter la somme du bien être social.

Ces considérations, que nous empruntons presque textuellement à un économiste célèbre, nous ont paru bien propres à faire ressortir et l'importance du sujet dont nous nous occupons, et la nécessité de favoriser, par tous les moyens possibles, le développement et le perfectionnement de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale. Ce sont ces encouragemens et cette faveur, joints à une sage direction des esprits, qui, chez un peuple voisin, ont enfanté, en ce genre, des résultats qui tiennent du prodige, et qui l'ont porté à ce degré de splendeur et de puissance qui nous étonne. Possesseurs d'un sol plus fécond; doués d'un génie non moins intelligent ni moins inventif, que nous manque-t-il donc pour parvenir à l'égaler, si ce n'est d'être excités par des mobiles aussi puissans ? Mais déjà cette faveur et ces encouragemens ne manquent plus ici : déjà une administration animée des intentions les plus en harmonie avec les vœux et les besoins du pays, s'occupe activement des moyens de développer ses ressources et sa prospérité. Par l'effet de sa sollicitude, des écoles publiques, soigneusement réorganisées, des cours utiles nouvellement institués, vont offrir aux producteurs, aux commerçans, aux travailleurs, les secours les plus précieux.

Enfin, Messieurs, n'est-ce pas sous l'empire de ces inspirations généreuses, que l'administration s'est empressée d'accueillir et de réaliser ce projet d'une exposition des produits des arts et de l'industrie, dont nous venons d'être les témoins, à laquelle un public judicieux a accordé ses suffrages, et qui est encore en ce moment l'objet de la solennité qui nous rassemble? Espérons, Messieurs, que ces efforts et ces sacrifices porteront leurs fruits; que ces honneurs et ces récompenses qu'une administration libérale et éclairée décerne aujourd'hui aux artistes, aux industriels, aux artisans, vont les enflammer

tous d'un noble zèle. Déjà, n'en doutons pas, les germes que cette belle institution a fait naître se fécondent en silence, échauffés par une émulation jusqu'alors inconnue ; l'exposition prochaine nous en montrera les produits, et viendra attester, à la fois, et l'influence de celle qui l'aura précédée, et la puissance productrice de notre bel arrondissement.

Les noms des exposans qui ont paru les plus dignes de ces distinctions honorables vont être proclamés. Pour les désigner, la Commission s'est entourée de tous les secours et de tous les renseignemens qu'il lui était permis de réclamer. Elle aurait pu, sans doute, avoir plus de lumières ; il n'était pas possible qu'elle apportât, dans ses décisions, plus de conscience et d'impartialité.

Rapport de M. Roch-Labeau.

La Commission a vu avec un intérêt, qui a été partagé par le public, les ouvrages d'ébénisterie produits à l'Exposition. Elle a reconnu que les ébénistes de Valenciennes ont lutté avantageusement avec les ébénistes de la capitale, quoique leur position, dans la province, les prive d'une grande partie des ressources, en tous genres, dont peuvent disposer ces derniers. Le jury a regretté, pourtant, que les ébénistes, par l'effet d'une méprise qui, d'ailleurs, leur est commune avec beaucoup d'autres industriels, n'aient point parfaitement compris l'esprit et le but d'une exposition publique, et qu'ils aient cru ne devoir exposer que des objets de luxe et d'un prix très-élevé, plutôt que des meubles d'un usage plus général, et d'un prix accessible à toutes les fortunes.

M. MARQUIS, ébéniste à Valenciennes.

N° 610. — A cette objection près, à laquelle ces fa-

bricans ne donneront plus lieu une autre fois, le lit de monsieur Marquis a été généralement apprécié. Un examen scrupuleux a convaincu la Commission que ce meuble, d'une grande dimension, réunit à une grande solidité de construction, une forme gracieuse, élégante et nouvelle. Il se distingue encore par une judicieuse sobriété d'ornemens, et par le bon goût qui a présidé à leur choix. Le mérite de la difficulté vaincue dans le placage des panneaux arrondis en deux sens, n'a pas échappé à la Commission, qui doit même tenir compte à l'ouvrier d'un premier pas vers une innovation heureuse, consistant dans l'application de plaques en cuivre par dessus les vis d'assemblage. Le juri conseille à M. Marquis d'ajuster ces plaques avec des coulisses, et de supprimer les vis qui offrent des inconvéniens. Enfin, pour être rigoureusement juste, la Commission doit encore signaler, dans l'intérêt même de M. Marquis, un très-léger défaut de goût dans l'ajustement de la marqueterie, à la partie inférieure du pied, et regretter que le tems ne lui ait pas permis de polir plus parfaitement son ouvrage. (Médaille d'argent.)

N° **611**. — Le petit fauteuil, forme anglaise, exposé par le même fabricant, se recommande par le mérite de la précision des assemblages sur fausses coupes, et de l'exécution des coupes torses dans les différentes parties du meuble. Ce mérite témoigne d'une grande habitude de ce genre de fabrication, et d'une main très-exercée de la part de l'ouvrier. Nous ferons observer, pourtant, qu'on pourrait désirer une forme plus gracieuse dans le dos de ce joli petit fauteuil.

M. HYOLLE, ébéniste, 13, rue Beautreille, à Paris.

N° **768**. — La jardinière de M. Hyolle est d'un fini très-soigné dans les détails. Le placage des courbes du

bassin offrait des difficultés qui ont été habilement traitées. Il faut bien ce pendant signaler un défaut d'ensemble et d'harmonie entre la partie supérieure qui, trop massive par sa forme, est destinée à supporter un poids considérable, et le pied, dont les formes minces et grêles manquent réellement de solidité. C'est surtout dans cette espèce de meuble, tout de luxe et d'ornement, qu'on est en droit d'exiger le plus de grâce et d'élégance.

N° **767**. — La corbeille de mariage du même fabricant n'est pas absolument exempte des mêmes reproches ; à celà près, le placage de ce morceau, presqu'entièrement à formes courbes, présentait des difficultés qui ne pouvaient être vaincues que par un ouvrier très-capable et très-exercé dans la confection de ce genre de meubles. La Commission rend justice au bon goût qui, dans cet ouvrage, comme dans le précédent, a guidé M. Hyolle dans le choix et dans la distribution des ornemens de marqueterie. (Médaille d'argent.)

N° **766**. — Ce dernier mérite distingue éminemment la table anglaise sortie des ateliers de cet ébéniste. Ici la solidité s'allie à l'élégance, et quoique ce meuble ne soit pas comparable aux précédens, quant aux difficultés d'exécution, c'est peut-être celui qui a été le plus généralement goûté.

M. CAMBRAI, ébéniste, à Valenciennes.

N° **505**. — Nous ne parlerons pas du lit de M. Cambrai, que lui-même a cru devoir écarter du concours.

N° **505**.—Il y a beaucoup de bien à dire du secrétaire et de la commode de cet ébéniste. La Commission y a remarqué un grand fini d'exécution dans les détails, des filets et des moulures bien traités. Le placage et la dis-

tribution intérieure sont soignés et de bon goût. Il est vrai qu'on pourrait leur reprocher une forme lourde, irrégulière quant à la construction des angles, et un défaut de rapport dans les découpures. Quoi qu'il en soit, les ouvrages de M. Cambrai n'en ont pas moins été un des plus beaux ornemens de l'exposition, et la Commission se plaît à rendre justice à ses efforts et à sa capacité. (Médaille de bronze.)

M. BAUDRY, ébéniste, 10, rue Neuve-St.-Roch, à Paris.

N° 738. — La table envoyée de Paris par M. Baudry est d'un travail très-compliqué. On serait même tenté de lui reprocher la profusion des ornemens de marqueterie, dont quelques parties manquent de délicatesse. Les tiroirs pourraient être mieux ajustés. La forme des pieds à console offrait des difficultés qui ont été habilement surmontées.

La toilette du même ébéniste est un meuble commode, bien traité dans son ensemble, et bien que l'exécution ne présente pas de difficultés à vaincre, le Juri a apprécié le mérite qui est particulier à ce fabricant, d'avoir mieux conçu l'objet d'une exposition publique.

N° 739. — La chaise de M. Baudry répond à sa réputation : d'une forme commode, d'une construction solide, elle offrait dans les coupes torses du dossier de nombreuses difficultés, qui paraissent avoir été abordées avec hardiesse et vaincues avec bonheur. On pourrait trouver, peut-être, qu'elle manque d'aplomb dans son assiette, et que les pieds, au lieu d'être assemblés dans toute leur épaisseur, ont été coupés par moitié, ce qui doit nuire à la solidité. (Mention très-honorable).

M. **BERNARD**, ébéniste à Valenciennes.

N° **494**. — Le secrétaire de M. Bernard est d'une forme légère ; les panneaux de côté sont d'assez bon goût. La distribution intérieure ne manque pas de grâce. Le temps, sans doute, a manqué à cet ébéniste pour finir plus soigneusement son ouvrage, apporter plus de justesse dans les assemblages, exprimer d'une manière plus marquée la division des deux panneaux du devant.

M. **HOCCARD**, ébéniste, rue Esquermoise, à Lille.

N° **551**. — L'armoire à glace de M. Hoccard de Lille est d'une forme satifesante. La Commission regrette que l'exécution en soit trop négligée, et que l'ouvrier n'ait pas montré plus d'adresse à en dissimuler les défauts. M. Hoccart est jeune : il avait à lutter contre des concurrens de première force. La Commission ne doute pas que M. Hoccart ne se présente, avec avantage, à la prochaine exposition.

MM. **ATRAMBLÉ**, **BRIOT** fils et C^e^, rue de Richelieu, n° 89, à Paris.

N° **489** — Les stores transparens de MM. Atramblé, Briot fils et C^e^ de Paris, sont encore un objet d'ameublement. Il faut convenir que l'effet en est infiniment agréable, et qu'ils ont obtenu, sous ce rapport, les suffrages universels du public. Trois sont sur calicot : le gothique à vitraux, le gothique avec paysage, et le chinois ; le quatrième est sur gaze dans le genre oriental. Cette branche d'industrie, ainsi que beaucoup d'autres, nous a été importée d'Angleterre. Mais les S^rs^ Atramblé et Briot ont corrigé un grand défaut de la fabrication anglaise, qui, par l'emploi qu'elle fait de la résine copale, rend le tissu cassant. Une des difficultés de la confection paraît consister dans l'art de donner aux couleurs la trans-

parence requise, plus que dans le travail de l'application de ces couleurs ; travail qui, suivant les apparences, est exécuté à la planche, pour certaines parties et certains genres de dessins, et, au pinceau, pour d'autres. Le mérite de cette jolie invention tient à la durée de l'éclat et de la fraîcheur de ces peintures. L'expérience peut seule nous apprendre ce que nous devons penser à cet égard. Toujours est-il que depuis deux mois environ que ces stores sont exposés à l'influence de l'air, du soleil et de la poussière, il ne paraît pas qu'ils aient rien perdu de ce côté. C'est en 1826 que ces stores commencèrent à être livrés à la consommation. Les premiers furent placés au Château de Villeneuve-l'Etang ; et lors de l'exposition des produits de l'industrie française, qui eut lieu au Louvre, l'année suivante, les fabricans obtinrent du Juri une médaille d'encouragement. (Médaille d'argent)

M. **TIMAL**, fabricant de couvertures et de tapis, rue de Paris, à Valenciennes.

N° **653**. — Les tapis de pieds de M. Timal de Valenciennes ont excité l'intérêt des nombreux amis de l'industrie. Cette fabrication, renouvelée en cette ville, qui, autrefois, excellait dans cette branche d'industrie, est une conquête dont l'auteur doit être encouragé. Les tapis de M. Timal se recommandent surtout par une extrême solidité. Ceux dits écossais, façon de Tournai, offrent des difficultés à l'ouvrier, en ce que la moindre irrégularité dans la trame découvrirait le fond. La Commission, a vu un échantillon de ce genre, sorti de la fabrique de Tournai, elle a reconnu que les tapis de M Timal sont mieux couverts et que le grain en est mieux marqué. Ces tapis importés de l'étranger, paient, à l'entrée, un droit de 45 p. %.

N° **654**.—Les tapis écossais à deux faces tels que ceux qu'a aussi exposés M. Timal, sont absolument prohibés à l'entrée. Ce fabricant s'engage à livrer ses tapis aux prix de ceux de Tournai achetés en fabrique. (Méd. d'argent).

N°s **651** et **652**. — M. Timal fabrique aussi des couvertures de coton unies et imprimées, ainsi que des couvertures communes en laine. Il ne peut suffire aux demandes qui lui en sont faites. Les prix en sont très-bas.

Les fabricans d'huile se fournissent chez M. Timal d'une étoffe de laine croisée, appelée malfil, dont ils font un grand usage. Enfin, cet industriel se livre en ce moment à des essais qui ont pour but de filer le poil de bœuf, afin de tisser les tapis grossiers convenables dans les magasins à poudre. Tout lui fait présager un plein succès. La Commission fait des vœux pour que M. Timal trouve les moyens de donner de l'extension à sa fabrication vraiment intéressante. Elle ne doute pas qu'il ne trouve l'administration locale disposée à le seconder.

M. MOTTE, imprimeur lithographe du Roi et du duc d'Orléans, rue St-Honoré, n° 290, à Paris.

N°s **331** et **332**. — Les connaisseurs ont remarqué dans le salon de l'industrie deux tableaux représentant, chacun, trois sujets et un portrait lithographiés. Ces tableaux font partie d'une collection plus considérable, qui se publie en ce moment sous le titre de *Histoire lithographiée du Palais-Royal*. C'est en 1829 que le duc d'Orléans, après avoir élevé le Palais-Royal au degré de splendeur où il se trouve aujourd'hui, conçut l'idée de faire représenter, dans une série de tableaux, les principales scènes historiques dont le Palais-Royal avait été le théâtre, et de les réunir dans une seule galerie. Les Deveria, les Drolling, les Hersent, les Heim, les Johannot,

les Lacroix, les Mauzaisse, les Scheffer, les Steuben, les Horace-Vernet, furent appelés à concourir à cette œuvre qui se continue sous Louis-Philippe.

Ce sont les tableaux les plus remarquables de cette intéressante collection que les éditeurs, M. O'Donnell, maître des requêtes au conseil-d'état, et M. J. Vatout, premier bibliothécaire du roi, ont entrepris de reproduire dans une suite de sujets, dont l'exécution lithographique est confiée à M. Motte, lithographe du Roi et du duc d'Orléans. Cet ouvrage est certainement ce qui a paru de mieux exécuté sur la pierre jusqu'à ce jour. Il se compose de 12 livraisons dont, chacune contiendra deux tableaux et un portrait des principaux personnages figurant dans l'histoire du Palais Royal. La première livraison a été livrée au mois de janvier dernier. Il en paraît une tous les mois. L'ouvrage est accompagné d'un texte rédigé par M. Vatout, et retraçant le récit des événemens que rappellent les tableaux, et d'une notice biographique des personnages qui ont joué un rôle dans ces événemens. Le prix de la livraison sur papier de Chine, format demi-Jésus, est de 15 fr. (Médaille d'argent).

M. RHEM, graveur, à Valenciennes.

N° **788**. — Plusieurs morceaux de gravures pour impression sur tissus ont été exposés. Les deux planches exécutées par M. J. Rhem, à Valenciennes, sont très-remarquables par la délicatesse et la perfection du travail. Les difficultés que présentaient les parties mates, et qui ont été surmontées avec talent, décèlent une main ferme et exercée, un ouvrier capable et distingué. (Médaille d'argent).

M. DELCAMBRE, graveur, à Valenciennes.

N° **751**. — Le juri doit des éloges au jeune J.-B. Delcambre, de Valenciennes, élève de M. E. David. L'exé-

cution de ses deux planches est louable, eu égard à l'âge de l'exécutant. Bien que ces gravures n'offrent pas de difficultés notables, elles annoncent, du moins, d'heureuses dispositions, qui promettent, avec l'aide du travail, un bon ouvrier en ce genre. (Mention honorable).

M. BINOIS, relieur, rue du Quesnoy, à Valeuciennes.

N° 499. — M. Binois, élève du fameux Thouvenin, a présenté des reliures qui donnent une idée très-avantageuse de son savoir-faire. Le juri, tout en rendant justice à la capacité de M. Binois, croit devoir l'engager, dans son propre intérêt, à modérer ses prix, et à servir avec un peu moins de lenteur les personnes qui l'emploient. (Médaille de bronze).

M. LEMAIRE-DUCHAUFOUR, relieur, à Valenciennes.

Valenciennes possède encore un relieur très-habile, M. Lemaire-Duchaufour, conservateur du musée, dont on regrette de n'avoir pas vu quelques échantillons.

N^os^ 586 à 592. — On a d'ailleurs remarqué plusieurs oiseaux de différentes dimensions, très adroitement empaillés par M. Lemaire qui réunit, comme on le voit, plusieurs genres d'industrie. (Mention honorable).

M. MALLEZ, tapissier, rue Esquermoise, n. 114, à Lille.

N^os^ 601 à 603. — Nous avons de M. Mallez, de Lille, trois quadrupèdes empaillés. La chienne Braque et la chienne Danoise sont bien : les formes sont conservées d'une manière satisfaisante et la pose est naturelle. M. Mallez a été moins heureux dans l'exécution de la chienne Levrette dont les pattes de devant sont maigres et croquées aux articulations. (Mention honor.)

Mme. **CASSE** née **BAYART**, à Roubaix.

N° **748**. — Mme Casse, née Bayart, de Roubaix, a produit divers coupons de tissu laine et soie pour gilets. Le juri en a trouvé la qualité très-bonne, mais il regrette que la fabricante n'en ait pas indiqué le prix, renseignement qui était indispensable pour que le juri pût juger par comparaison.

M. **DUMORTIER** (EUGÉNE), fabricant à Tourcoing.

Nous avions aussi de M. Eugène Dumortier de Tourcoing, deux coupons de tissu soie et laine, pour gilets, et un coupon de molleton laine et coton, pour femme. Ces objets ont paru bien fabriqués, mais les prix ont paru un peu élevés.

M. **HEOIS**, peintre en décors, rue Royale, 35, à Valenciennes.

N° **551**. — On a remarqué les échantillons imitant divers bois et marbres exécutés par M. Héois, peintre en décors au château du roi à Eu, maintenant établi à Valenciennes. La vérité de l'imitation est telle que plus d'une fois elle a trompé l'œil des personnes qui regardaient ces essais. Le Juri, en rendant justice au talent de M. Héois, fait des vœux pour qu'il trouve, dans sa ville natale, assez de ressources et d'occupation pour s'y fixer définitivement. (Médaille de bronze).

M. **MARCHE-GALLAND**, 50, rue Esquermoise, à Lille.

N°s **604 - 605**. — Les trois vases de fleurs artificielles de M. Marche-Galland, de Lille, ont embelli notre exposition par leur éclat et leur fraîcheur. M. Marche-Galland a introduit une amélioration remarquable, en composant plusieurs de ses fleurs avec une espèce de papier (papyrus) fabriqué avec la moëlle du sureau, et qui

se rapproche parfaitement de la nature par sa transparence et son velouté. (Mention honorable).

M. **MARTININGO**, Horloger, à Valenciennes.

N° **609**. — M. Martiningo, horloger-mécanicien, à Valenciennes, a exposé un tour à l'usage des horlogers. Ce tour, improprement appelé universel, attendu qu'on ne pourrait, à l'aide de cet instrument, ni guillocher, ni tourner ovale, peut servir à confectionner toutes les petites pièces qui se font ordinairement sur un tour en l'air à plaques et engrenages. M. Martiningo aurait pu soigner un peu plus le poli des cuivres et du fond des aîles du pignon, et laisser un peu moins de jeu à l'ouverture de la poupée. A ces défauts près, l'exécution et l'ajustement de cette pièce font honneur au talent de ce mécanicien. (Mention honorable).

M. **PERRIER**, à St.-Venant.

N° **622**. — Les bouquets en coquillages, exécutés par M. Perrier, de St.-Venant, sont du nombre de ces ouvrages qui effraient l'imagination par les efforts de patience qu'ils ont dû coûter. Le Juri ne doute pas que si M. Perrier voulait appliquer à des ouvrages plus utiles l'adresse qu'il a déployée dans ces objets de pure curiosité, il n'y réussît également bien.

M. **PLACE**, manufacturier, rue St.-Géry, à Valenciennes.

L'exposition a révélé une industrie intéressante exercée dans nos murs depuis peu de tems, par M. Place, originaire de la Belgique. Ses étoffes dites Pilou, ou castorines de coton, d'un usage très-répandu parmi la classe ouvrière, réunissent la solidité à la modération des prix. Le Juri conçoit l'espoir fondé que la fabrication de M. Place, prenant bientôt plus d'extension encore, nous

affranchira complètement du tribut que nos ouvriers payaient, pour cet objet, à l'industrie étrangère. (Médaille de bronze).

M. TRIPOT, rue des Rosiers, n. 54, à Paris.

N^os^ 671 - 672. — Une industrie d'un autre genre promet d'avoir le même résultat. M. TRIPOT, de Paris, a exposé des échantillons de papier glacé pour lettres, et de carton Bristol pour lavis et aquarelles. Ces articles ont paru comparables, quant à la qualité et l'usage, à ceux que nous tirions jusqu'ici de l'Angleterre, à des prix beaucoup plus élevés. (Médaille de bronze).

Madame veuve **LENGLET**, (née BROHON), à Valenciennes.

N° 583. — Le Juri a donné une attention particulière aux échantillons de bleu d'azur de la fabrique de Madame veuve LENGLET, à Valenciennes. Cet établissement se distingue des autres du même genre, en ce qu'il est le seul en France, qui fabrique réellement les azurs. Les autres maisons qui s'occupent de ce produit le tirent de l'étranger, en cristaux déjà réduits à un certain degré de pulvérisation, et se bornent à le raffiner. Madame veuve Lenglet demande à l'étranger les matières premières, que ne produit pas la France, et opère elle-même la cristallisation et les opérations subséquentes. Ce devrait être pour le consommateur un avantage réel et notable, que nos fabricans d'azur pussent nous procurer de beau bleu, en ne tirant du dehors que les matières en nature ; attendu qu'ils s'affranchiraient par là d'un droit de 33 p. % de la valeur qu'ils paient à l'introduction des cristaux, tandis qu'ils ne paieraient que 1/2 p. % pour l'oxide de Cobalt.

Mais cet avantage ne serait réel qu'autant que ces fabricans, au moyen de l'économie du droit, fussent en état de

livrer, à des prix plus modérés, un bleu d'une qualité aussi belle que celui que produisent les fabricans français qui font revenir l'azur en cristaux. La commission est obligée de déclarer que, jusqu'à ce jour, Me veuve Lenglet n'a pas encore atteint complètement ce but. Le Juri a soumis le bleu de cette fabricante, concurremment avec le bleu d'une autre fabrique française, du même prix et du même numéro, à des épreuves faites avec le plus grand soin, et dans des conditions absolument égales. Le résultat de ces expériences a constaté :

1° Que le bleu de la fabrique Lenglet est plus pesant, à volume égal, que celui mis en concurrence.

2° Que, dissout dans l'eau, il forme un bain d'une nuance moins vive et moins pure, et que les parties colorantes demeurent moins longtems en suspension ;

3° Que, traité par l'acide sulfurique, il offre une nuance d'un bleu plus tirant au noir.

Ces observations ont fait présumer que, dans la préparation de ce bleu, Me veuve Lenglet employait du manganèse en excès, et opérait, peut-être aussi, un mélange de matières terreuses, ou, du moins, n'en purifiait pas ses matières premières. Peut-être encore Mme. Lenglet se trouverait-elle bien d'employer dans ses opérations des eaux soigneusement filtrées. La commission soumet ces conjectures à Mme. Lenglet, dans l'intérêt seul de sa fabrication. Elle se fait au reste un devoir de proclamer que cette fabricante a fait, depuis quelque tems, des progrès très sensibles qui donnent l'espoir fondé qu'elle parviendra, enfin, au double but imposé à tout industriel qui prétend à une vogue méritée : modération dans les prix ; supériorité ou du moins parité dans les produits. (Médaille de bronze).

M. HAZARD et MM. **P.** et **J. BECAR**, négocians à Valenciennes.

Nos. **765-740.**—La Commission a vu avec regret que dans une ville qui est le centre de la fabrication de la batiste, il n'y ait eu aucun fabricant qui ait répondu à l'appel fait à tous les industriels.

M. Hazard et MM. P. et J. Bécar ont exposé des batistes dont la finesse, le travail et la qualité prouvent une bien grande habileté dans la fileuse et le tisserand qui ont concouru à les produire. Malheureusement il n'est guères possible de remonter aux véritables producteurs. Tout ce que le Juri peut faire, c'est de signaler à la notoriété publique le nom de la famille des Harlem, famille nombreuse de fabricants, et qui, depuis de longues années, est en possession de fournir au commerce les toiles les plus fines, les plus belles et les mieux fabriquées.

Madame **BOULART**, à Valenciennes.

N° **745.** — Quatre épreuves de dessins pour broderies de dentelles et tulles ont été exposées par Mad. Boulart de Valenciennes. Ces jolis morceaux sont exécutés avec beaucoup de goût et de délicatesse. Cette dame est une élève de M. Robaut, professeur d'une école de dessin-broderie établie à Douai depuis plusieurs années. Le Juri fait des vœux pour que l'administration locale puisse trouver les moyens d'instituer un cours de ce genre à Valenciennes, où il serait d'un grand secours aux ouvriers et ouvrières en broderie, dont le nombre est infiniment plus grand qu'il ne l'est à Douai ! Le Juri doit exprimer ici son étonnement et ses regrets, de ce que cette branche d'industrie, si répandue dans cette ville et ses alentours, n'ait point été représentée à notre exposition. Le Juri aime à croire que l'absence de toutes productions en bro-

derie doit être imputée au défaut de tems plutôt qu'à l'insouciance des fabricans ; il espère que ces derniers s'empresseront de dédommager le public à la prochaine exposition. (Mention honorable).

MM. **WAGRET**, tapissiers à Valenciennes.

N^os^ **752**, **753**, **757**, **801** et **804**. — Des échantillons de velours des Indes pour meubles et de velours d'Utrecht de la fabrique de M. Despréaux, de Paris ; de Reps Indien, de la fabrique de MM. Dyourt et Jourdain ; des papiers taille-douce pour tentures, de la fabrique de M. J. Zuber, de Mulhouse, ont été exposés par MM. Wagret, tapissiers, à Valenciennes, qui ont le dépôt de ces articles. Les papiers taille-douce ont surtout attiré l'attention par leur bon goût et leur perfection, et ont mérité à ce titre, une citation particulière.

M. **TAISNIÈRE**, vitrier, à Valenciennes.

N^os^ **795 - 796**. — Des vitraux coloriés, unis par le plomb et divers ouvrages exécutés en verre par M. Taisnière, vitrier à Valenciennes, ont prouvé que cette ville possède encore d'habiles ouvriers en cette partie.

M. **PRIGNET**, Imprimeur, à Valenciennes.

N^os^ **625** à **629**. — Les productions de l'art typographique ont mérité une attention particulière. Dans cette branche importante d'industrie, les imprimeurs de Valenciennes ne sont pas non plus restés en arrière. Deux tableaux imprimés sur satin, sortis des presses de M. A. Prignet, ont été vus avec intérêt. Ce genre de travail présente plusieurs difficultés dont il est juste de tenir compte. Les principales consistent à donner au tissu le degré de moiteur utile pour le rendre absorbant, et à obtenir une tension convenable. L'exécution déjà très satisfaisante,

l'eût été plus encore, sans doute, si la valeur du tissu ne se fût opposée à ce que l'on multipliât les épreuves, ainsi qu'on le fait sur le papier.

Le même imprimeur a enrichi le salon d'un exemplaire imprimé sur vélin du petit ouvrage de M. A. Leroy, intitulé : *Promenades au cimetière de Valenciennes.* Cet essai est le premier en ce genre qui ait été tenté dans l'arrondissement, et, peut-être, dans le nord de la France.

Cette impression, plus encore que la précédente, est hérissée de difficultés. Sans parler de celle provenant de l'impossibilité de multiplier les épreuves, vu le prix de la matière sur laquelle on imprime, la chaux qui a été employée dans la préparation du vélin, et dont la peau reste plus ou moins imprégnée, ferait obstacle à l'adhérence de l'encre, si par des procédés, qu'il faut connaître, on ne parvenait à l'enlever. L'inégalité dans l'épaisseur du vélin, qui varie dans la même feuille ; la différence dans la face et le revers, l'un étant poreux et l'autre plus lisse, sont autant d'inconvéniens, qui rendent la netteté et l'égalité de l'impression des plus difficiles, qui exigent des précautions infinies, et qui supposent dans l'imprimeur autant d'expérience que d'habileté. Il faut bien croire qu'il en est ainsi puisqu'un exemplaire des œuvres de Racine, imprimé sur vélin, par Pierre Didot, s'est vendu, dit-on, cinq mille francs.

Sans exiger dans un ouvrage de ce genre, exécuté en province le degré de perfection que le célèbre typographe de la capitale était sans doute parvenu à donner au sien, la Commission se plait à reconnaître que l'essai de M. Prignet est très remarquable quant à l'exécution ; que la comparaison avec des impressions du même genre faites

antérieurement, attestent des progrès sensibles, et que ces progrès sont, pour l'avenir, du plus heureux augure.

Passant à des objets d'une exécution plus ordinaire et d'un usage plus général, la Commission a remarqué entr'autres éditions utiles, celles d'un Télémaque et d'un Office divin, qui, pour l'impression, soutiennent avantageusement la concurrence avec les éditions de Lyon et de Cambrai; mais qui l'emportent sur celles-ci par la circonstance du prix, lequel est de 30 pour cent au-dessous de celui qu'avaient fixé ces établissemens, avant la publication des éditions de M. Prignet. (Médaille d'argent).

M. **HOYOIS-DERELY**, imprimeur, à Mons.

N^os^ **769** à **773**. — Nous devons à M. Hoyois-Derely, imprimeur, à Mons, plusieurs morceaux de typographie qui ont été accueillis avec intérêt. Son specimen atteste un très-riche assortiment de caractères, et quoique ce cahier d'épreuves ne soit pas, quant au mérite d'exécution, l'ouvrage qui donne de l'habileté de M. Hoyois l'idée la plus favorable, il prouve, du moins, les sacrifices qu'il a dû faire pour acquérir un matériel aussi complet.

C'est dans ses éditions des poésies d'Adolphe Mathieu, de la traduction des odes d'Horace et d'Anacréon par Thomeret, et surtout dans son tableau du Panthéisme, par François Bouvier, que M. Hoyois fait preuve d'une grande capacité typographique.

Nous signalerons, sur le premier de ces ouvrages, quelques légers défauts de goût qu'il sera facile à M. Hoyois d'éviter à l'avenir. Nous lui conseillons d'apporter un peu plus de régularité dans la mise en pages; de

charger moins ses titres d'ornemens, et d'y employer des caractères moins lourds. Le second ouvrage mérite des éloges, tant pour la régularité de la mise en pages que pour la netteté et le beau noir de l'impression. Le Panthéisme en tableau est un morceau de typographie vraiment remarquable, sous le rapport de la composition, qui a dû présenter des difficultés, et sous le rapport de la netteté des caractères, qui ont été imprimés avec une presse en bois à deux coups, genre de travail qui s'exécute souvent en province.

Pourquoi M. Hoyois n'a-t-il pas renfermé son tableau dans une seule et même feuille, plutôt que d'employer deux feuilles qu'il a ensuite réunies? La chose eût été pratiquable d'autant plus qu'on aurait pu resserrer le titre qui occupe un espace trop étendu, et forme, par cette disposition un contraste peu agréable avec le corps du texte qui est un peu trop serré. Il est vrai qu'en serrant ainsi le texte, on a éludé une grande difficulté. (Médaille de bronze).

M. **HENRY**, Imprimeur, à Valenciennes.

N° **550**. — M. Henry, de Valenciennes, qui a produit un spécimen des caractères employés dans son imprimerie, mérite aussi des félicitations. Plusieurs morceaux offrent une impression nette. Le Juri a cru remarquer que les lettres ombrées laissaient à desirer une différence plus sensible dans les deux teintes. On regrette que M. Henry n'ait pas offert quelques labeurs.

M. **TORRIS**, imprimeur lithographe, à Dunkerque.

N° **669**. — Un specimen d'impressions lithographiques exposé par MM. Torris (Edmond) et C^e^ de Dunkerque, a puissamment attiré l'attention des connais-

seurs et du Juri. Les morceaux d'espèces diverses, soumis à l'examen du public, démontrent que MM. Torris et C^e^ ont fait un grand pas dans le perfectionnement de cette branche d'industrie encore neuve, et qui peut devenir d'une haute importance. Il n'est guère possible de porter plus loin l'élégance et la correction du dessin, la netteté et le fini de l'impression. Que MM. Torris et C^e^ persévèrent dans leurs efforts, déjà couronnés d'un tel succès, et le Nord possèdera une imprimerie lithographique qu'il pourra, sans crainte, opposer à la concurrence de la capitale. (Médaille de bronze).

MM. LAURENT ET BERNY, fondeurs en caractères, rue des Marais-Saint-Germain, 17, à Paris.

N° **580**. — MM. Laurent et Berny, fondeurs en caractères à Paris, ont envoyé six tableaux des épreuves de leur fonderie. On regrette qu'ils n'aient pas été plus heureux dans le choix des types qu'ils ont exécutés. Leurs dessins, à l'exception de ceux pris de Thompson, ne sont pas au niveau de l'état actuel de ce genre de fabrication. Ils ont été plus heureux dans la confection de leurs caractères pour imprimeurs, qui sont d'une bonne exécution. Quelques efforts, un peu plus de goût, mettront MM. Laurent et Berny à même de soutenir avantageusement, une autre fois, l'examen sévère, mais impartial auquel le Juri est obligé de se livrer. (Mention honorable).

M. THIÉBAULT, graveur, à Lille.

N° **650**. — M. Thiébault, graveur à Lille, qui a exposé trois feuilles d'épreuves, mérite des éloges et des encouragemens. Dans l'intéret de son talent, le Juri lui fera observer qu'il ne dégrade pas suffisamment les teintes entre les parties du premier plan, et les parties éloi-

gnées. Ce défaut, qui, au reste, lui est commun avec beaucoup d'autres graveurs, pourrait être évité, si au lieu de graver les ciels et les lointains sur le même niveau que les parties rapprochées, le graveur tenait celles-là tant soit peu plus basses que les dernières. (Mention honorable).

M. **MORTELEQUE**, fabricant de couleurs, rue du faub. St-Martin, n° 132, à Paris.

N^os **223** à **230**. — Plusieurs peintures sur verre, dues à M. Mortelèque, de Paris, ont attiré l'attention du public. Ce genre de peinture, dont on admire encore des restes sur les vitraux de nos anciennes basiliques, et dont le procédé semblait être perdu, est devenu l'objet des recherches de nos artistes modernes, qui se sont efforcés de le faire revivre. Si l'on en juge d'après les essais exposés, M. Mortelèque est bien près de ressaisir le secret qu'il poursuit avec la persévérance que donnent la conscience du talent et l'espoir du succès. Son intérieur d'église est remarquable sous ce rapport. Considéré même comme œuvre de peinture, l'illusion de la perspective est bien ménagée, et les effets de lumière en sont brillans et vrais.

Nous avions encore du même artiste un paysage peint sur lave, et exécuté par des procédés analogues. Cette invention qui, déjà, a reçu des applications utiles, pourra être employée à la décoration des lieux humides, où la peinture ordinaire serait promptement altérée. Le Juri pense que l'auteur a mérité de la reconnaissance pour les efforts qu'il a dû faire, et des éloges pour les résultats qu'il a obtenus. (Mention très-honorable).

Rapport de M. Tancrède.

M. LEPERS, a Valenciennes. — *Fils à Dentelles.*

N° 777. — M. Lepers de Valencieunes, a exposé divers échantillons de fils retors en deux brins, depuis 1,024 jusqu'à 6,400 francs le kilogramme. Ce dernier qui présente un développement de 728,960 mètres est le séul de cette finesse qui ait jamais été fabriqué.

Il a fallu plus de deux années de recherches et de soins pour se procurer le lin nécessaire pour obtenir un kilogramme de ce fil, qui, à l'exposition de 1819, valut à son auteur une récompense, et sut attirer les regards des nationaux et des étrangers. Les anglais, principalement qui auraient désiré importer chez eux cette industrie, ayant échoué dans les propositions faites à M. Lepers, lui ont fréquemment demandé des échantillons de ce fil, afin de l'exposer à l'admiration de leurs compatriotes. Cette fabrique qui fût appelée d'Avesnes à Valenciennes, par l'administration municipale, et qui, dans les temps où florissait la dentelle de cette ville, occupait plus de vingt ouvriers, est à son dernier soupir. M. Lepers n'a point fait d'élèves, en sorte que si la fabrication de dentelles se prolongeait au-delà de deux années, terme assigné par M. Lepers à l'entier écoulement de ce qu'il possède en magasin, on serait dans l'obligation de tirer de Bruxelles le seul fil qui puisse, quoique très-imparfaitement, remplacer celui de M. Lepers.

Espérons que quelqu'industriel, profitant du désintéressement de ce fabricant recommandable à tant de titres, et des conseils, qui, nous avons lieu de le croire, ne lui seront pas refusés, saura mettre à profit les leçons d'une

longue expérience, et conserver à notre ville une industrie que l'on peut appeler unique. Le Juri a accordé une médaille d'argent à M. Lepers.

M. MARLIÈRE, à Valenciennes. — *Dentelles.*

N° 607. — Les dentelles exposées par M. Marlière, soutiennent l'ancienne réputation de la fabrique de Valenciennes, de cette fabrique unique dans le monde, que les étrangers ont vainement tenté de nous enlever, et qui, depuis son origine, qui date d'environ 250 ans, ne s'est point étendue au-delà de l'enceinte de la ville, où elle a occupé, dans ses tems prospères, jusqu'à 4,000 ouvrières.

Cette fabrique qui a soutenu sa splendeur jusqu'en 1780 a eu encore quelques momens de faveur. En l'an 9, le Gouvernement accorda à la ville une somme de 4,000 francs destinée à former des ouvrières ; trois ateliers furent ouverts, et la fabrique reprit un peu d'activité : mais la mode des manchettes étant tombée, puis celle des jabots, elle ne fit plus que languir jusque vers 1810 qu'elle eût encore quelques beaux jours.

Les dentelles de Valenciennes, qui, dans les temps où les caprices de la mode étaient moins journaliers, passaient des mères aux enfans et rivalisaient avec les bijoux les plus précieux, firent place aux Malines et aux Bruxelloises ; elles reprirent cependant encore un instant de faveur, à l'époque de la restauration ; les étrangers, surtout les anglais, en firent des achats considérables, et vinrent à propos pour enlever les fonds de magasins de nos fabricans : les tulles achevèrent de ruiner cette industrie, jadis si florissante, qui est maintenant réduite à 150 ouvrières, dont le tiers à peine occupé, gagne moins de 50 centimes par jour : aussi ne fait-on plus d'élèves, et les meilleures ouvrières, presque toutes sexagénaires,

emporteront dans la tombe le secret de leur art, si quelques circonstances heureuses ne viennent au secours de cette industrie.

Honneur donc à l'exposant qui, seul aujourd'hui, soutient encore de ses efforts cette fabrique agonisante. Les produits qu'il a exposés méritaient une récompense distinguée ; mais ne consultant que son désintéressement, il a été le premier à appeler les encouragemens de la commission sur la demoiselle *Malouet*, comme la dentelière la plus habile. Cette demoiselle se recommande encore par le désintéressement patriotique dont elle a fait preuve en refusant à diverses reprises, l'or de l'étranger qui, voulant importer chez lui cette riche industrie, adressait ses offres à nos meilleures ouvrières.

M. Marlière a obtenu une mention honorable et Mademoiselle Malouet une médaille d'argent.

Mademoiselle **STEYXERT**, à Gand.

N° **636**. — La toilette de bijoux, recouverte d'une dentelle tricottée à l'aiguille, qu'a exposée Mlle Steyxert, de Gand, est d'un fort bon goût, et le point en dentelle surtout, mérite des éloges, mais le prix de l'objet nous paraît un peu élevé, car pour ce prix on eût pu le garnir en dentelle de Valenciennes, et nous tenons trop à ce qui sort de nos ateliers pour ne point préférer le point de Valenciennes à celui exposé, quelqu'en soit d'ailleurs le mérite ; bien des gens étrangers à Valenciennes ont été de notre avis, cette toilette était évaluée 200 fr.

MM. **FAVART** Frères, à Valenciennes. — *Impressions*.

N^os^ **532**, **533** et **534**. — Deux fabricans d'impressions, sur quatre établis à Valenciennes, ont présenté de leurs produits. Les impressions sur batiste, façon fou-

lards, de la maison FAVART et C^ie., ont été remarquées : plusieurs de ces mouchoirs se recommandent par des couleurs solides et bien nourries. Il y avait aussi parmi les mouchoirs pour femmes, à bordures, fond blancs, des impressions de bon goût et d'un joli effet. Quelques-unes étaient coloriées en vert et en jaune, au moyen d'un procédé encore peu répandu, et qui a l'avantage de fixer d'une manière solide, ces couleurs ordinairement peu durables. Puissent nos fabricans redoubler d'efforts, afin de soutenir avantageusement la concurrence de la capitale, et faire renaître la prospérité première de cette branche d'industrie, qui est une ressource pour le pays et pour les ouvriers qu'elle occupe ! (Médaille de bronze.)

MM. TOMBE et LEFEBVRE, à Valenciennes. — *Impressions.*

Quelques impressions sur coton, pour robes, de MM. *Tombe* et *Lefebvre*, ont été distinguées ainsi que plusieurs mouchoirs de batiste à bordures, fond blanc. Ces fabricans ont exposé deux tapis de laine imprimés. Cet essai fait désirer qu'ils trouvent les moyens d'introduire à Valenciennes ce genre d'impression. (Mention honorable).

MM. DUJARDIN et C^e, à Courtrai. — *Linge de table damassé.*

N^os **526, 527, 528.** — Sous les deux premiers numéros, MM. Dujardin et C^e ont exposé deux services de linge damassé qui nous ont paru bien confectionnés. Nous avons remarqué les nappes de déjeûner, fil écru et blanc. Si le teint est solide, comme l'affirme M. Dujardin, nous lui prédisons l'écoulement facile de ce produit.

Nous regrettons que St-Quentin ne nous ait rien adressé. Nous aurions pu établir une comparaison entre ses prix et ceux de M. Dujardin à qui une mention honorable a été accordée.

M. **SOHIER** aîné, de Valenciennes. — *Linge de table en fil de batiste.*

N° **635**. — La pièce de serviettes damassées en fil de batiste, exposée par M. Sohier, est un essai qui à ce titre mérite de grands éloges; mais quelque soit notre désir de voir notre ville s'enrichir d'une industrie nouvelle, nous ne pensons point que le fil de batiste soit bien convenable pour tisser le linge de table et principalement pour le damassé.

M. Sohier a sans doute pensé comme nous, puisqu'il a renoncé, dit-on, à fabriquer ce produit. Nous verrions plus d'élémens de succès dans l'établissement à Valenciennes d'une fabrique de linge de table façon de Courtrai; en effet les droits auxquels sont taxés ces tissus à leur entrée en France, seraient tout à l'avantage du producteur français; nous soumettons ces réflexions à l'exposant, qui, plus que tout autre, est à même de les apprécier. M. Sohier a obtenu une mention honorable.

M. **PITAT-DEMON**, à Valenciennes. — *Passementerie.*

N° **787**. — M. Pitat est le seul passementier qui ait exposé, et on a vu avec intérêt ses divers produits. Ses épaulettes sont bien confectionnées, et ses nœuds surtout méritent une mention. Désormais on pourra se procurer à Valenciennes ces objets pour lesquels on était forcé de recourir à Lille et à Paris.

L'établissement de M. Pitat a pris un grand développement et peut fournir par année entr'autres objets :

5 à 600 paires d'épaulettes, or et argent;

4,000 paires d'épaulettes pour la troupe;

40,000 pompons, etc., etc.

L'exposant a été mentionné honorablement.

M. DIDA, de Paris, fournisseur des casques de l'armée et de tous les objets d'équipement.

N^os^ **523**, **524** et **525**. — Les objets exposés sous ces trois numéros sont très-remarquables principalement les cinq casques dorés, qui sont d'un travail et d'un fini parfait. Nous avons aussi distingué la bombe en acier pour casque de cuirassiers. Cette bombe a valu à M. Dida la fourniture des casques pour toute l'armée; autrefois ces bombes étaient en fer. M. Dida est le seul qui ait pu fournir les casques avec bombes en acier, sans augmentation de prix. Il a mérité une mention honorable.

M. BOTTEAU, à Valenciennes. — *Chapellerie.*

N° **502**. En voyant les divers chapeaux exposés par M. Botteau, on n'est plus étonné que Valenciennes soit aujourd'hui en possession de fournir la chapellerie non-seulement aux habitans de nos contrées, mais encore aux voyageurs de Paris et de Lyon même; la modicité des prix de M. Botteau lui attire une nombreuse clientelle; aussi fournit-il à la consommation plus de 10,000 chapeaux par an.

M. Botteau accorde une remise de 15 p. %, à la vente en gros, sur le prix de ses tarifs. Cette fabrique a obtenu une mention honorable.

M. ALEXANDRE, à Mons. — *Chapeaux de paille de froment.*

N° **488**. — Les chapeaux exposés par M. Alexandre ne sont pas sans mérite, quoique selon nous ils n'imitent pas les chapeaux de paille d'Italie, mais ceux de paille Suisse. Nous engageons M. Alexandre à tacher d'apporter de l'économie dans sa fabrication; car ses prix nous paraissent élevés, et nous ne trouverions pas un grand avantage à pouvoir utiliser les pailles du pays pour imiter les pailles exotiques, si une diminution dans le prix ne devait point s'en suivre.

M. BERTRAND fils, coiffeur, à Valenciennes.

N. 496. — La perruque de femme et le toupet implanté de M. Bertrand ont déjà attiré à cet artiste de nombreuses commandes : la perruque de femme surtout ferait honneur aux meilleurs artistes de Paris, et a valu à son auteur une mention honorable.

Nous regrettons que le temps n'ait point permis à M. Bertrand d'exposer, comme il en avait l'intention, les modèles des diverses coiffures d'hommes et de femmes qui se sont succédées depuis dix ans.

M. BERNAUDA [CHARLES], de Paris. — *Bijouterie.*

N° 495. — Avant de signaler à l'attention publique les deux vitrines renfermant les bijoux exposés par M. Bernauda, et qui lui ont valu une médaille d'argent, nous devons dire que nous ne sommes point partisans des bijoux en platine.

Nous concevons le prix qu'on attache à ce métal, si utile aux arts chimiques et aux chimistes dans leurs travaux d'analyse, et sur ce point nous avouons qu'il rachète bien ce qui lui manque sous le rapport des qualités extérieures : celles-ci n'ont rien de remarquable et le laissent bien au-dessous de l'or et de l'argent pour les travaux de bijouterie.

Les véritables qualités du platine consistent en son infusibilité et dans sa résistance à la majeure partie des agents chimiques. Nous savons qu'en Russie on en fait de la monnaie, mais cette application paraît fondée sur des considérations locales et momentanées ; car la monnaie ainsi fabriquée avec du platine fort impur ne pourrait sortir sans grande perte du pays où elle a cours légal. Elle n'offre d'ailleurs rien d'agréable à l'œil et

c'est ce que nous reprochons aux bijoux de platine. Un autre désavantage de ce métal, employé en bijouterie, comparativement à l'or et à l'argent, c'est que ces deux métaux ont une valeur intrinsèque, qui leur conserve presque toute leur valeur première; tandis que le platine ouvré a une valeur presque double du platine de rebut. Cette circonstance s'explique non seulement par la difficulté de travailler le platine, mais encore par celle qu'entraîne le traitement de ce métal, qui, après avoir servi, doit encore subir le même traitement que le minerai, ce qui fait qu'il ne peut être repris que comme tel.

Ceci posé, nous devons pour être justes envers M. Bernauda, payer à ses différens produits le tribut d'admiration qu'ils ont mérité.

Tous se recommandent par un fini qu'on rencontre rarement. Nous avons surtout remarqué :

1° Une tabatière en or, cage à colonnes et bordures ciselées avec sujets en écaille incrustés d'or de couleur et de platine. Cette pièce est remarquable par la grande quantité de petites pièces qui la composent, et la précision de leur ajustement. Il y a dans ce morceau de nombreuses difficultés très-habilement vaincues, et M. Bernauda, en l'évaluant à 3,000 francs, n'est point encore payé de tout son travail.

2° Une tabatière en platine dont la ciselure en or est parfaitement rapportée, l'alliage de l'or et du platine, qui est d'une grande difficulté en raison de leur fusibilité si diverse, n'a point arrêté l'exposant, lequel, dans cet ouvrage, a fait preuve d'un talent qui ne peut s'acquérir que par une longue expérience. — Cette tabatière est évaluée à 2,000 fr.

3° Une tabatière, cage polie, sujets en écaille incrustés d'or, du prix de 1,400 francs.

4° Une tabatière en écaille, sujets en piqué. M. Bernauda prétend être le reproducteur de ce genre de travail, qui n'était plus connu. — Prix, 500 fr.

Enfin, une foule d'autres objets, tels que cachets de bureau, montés en pierres fines, etc., etc.

M. Bernauda prétend être le premier, qui, dès 1812, parvint à unir l'or et le platine dans la bijouterie, et avoir reçu pour cet objet deux médailles.

Ses travaux de précision pour orner et incruster les tabatières, lui font le plus grand honneur. Ils rappellent avec bonheur les anciens ouvrages de ce genre, qui, sous Louis XV, obtinrent une si grande vogue, et qui, négligés pendant long-temps en France, furent seulement recherchés des amateurs et des étrangers.

M. Bernauda a bien exposé encore d'autres objets qui ont attiré l'admiration du public, surtout sous le rapport de la ciselure; mais ces objets n'ayant point été confectionnés entièrement dans ses ateliers, nous ne pensons pas qu'il y ait lieu à nous en entretenir, dans l'ignorance où nous sommes des noms des artistes qui les ont fabriqués: la part de M. Bernauda est d'ailleurs assez belle, pour qu'il ait besoin de rien emprunter à d'autres.

M. MAILLIOT, bijoutier, à Valenciennes.

Horlogerie.

N° **781**. — M. Mailliot a exposé sous ce numéro, un régulateur demi-seconde, échappement à cheville, marquant les jours de la semaine, et le quantième du mois,

exécuté dans ses ateliers par M. *Duvivié*, constructeur d'instrumens de précision et élève de l'école de Châlons.

Tout en rendant hommage à la bonne exécution de cet instrument, qui est réellement parfaite et qui décèle un ouvrier habile ; tout en reconnaissant la précision des mouvemens et surtout sa marche régulière pendant tout le tems que nous l'avons eu à notre disposition, nous devons dire que c'est improprement, à notre avis, qu'on l'a qualifié de régulateur : pour porter ce nom, il faut qu'un pendule soit muni d'un compensateur, et il n'en existe réellement point dans l'instrument exposé; car nous ne pouvons donner ce nom au mélange de cuivre et d'acier qui peut bien l'imiter, mais qui, ici, n'est point dans les proportions exigées pour qu'il y ait compensation. Nous avons remarqué avec plaisir l'application directe du poids dans le pendule, cette innovation nous paraît heureuse; nous n'en dirons pas autant pour le support du poids que M. Duvivié a fait en corde à boyau ; hygrométrique par sa nature, ce support doit être soumis aux influences de l'air atmosphérique et nuire à la précision. En résumé cet instrument fait honneur à M. Duvivié, et nous l'engageons à ne pas s'en tenir là ; les bons horlogers sont rares en province, et ce que nous avons vu de lui nous fait désirer qu'il nous envoie quelqu'ouvrage de précision, à la prochaine exposition. Le Juri a accordé une mention honorable à M. Duvivié.

Bijouterie.

N° 782.—La pipe exposée sous ce numéro par M. Maillot, quoique les ciselures ne soient pas de sa fabrique, n'en est pas moins fort remarquable ; il y a de l'imagination dans le plan, et un fini d'exécution qui fait honneur à l'exposant et lui a valu une mention honorable.

Les autres objets exposés par M. Mailliot, sont de bon goût et d'une confection parfaite.

M. DEMON, à Valenciennes. — *Bijouterie.*

N° 520. — La vitrine de M. Démon contenait des objets moins brillans que les précédens, mais qui ne sont point sans mérite. Nous savons que tous les objets exposés par ce bijoutier sortaient de ses ateliers. Nous regrettons qu'ainsi que ses confrères, M. Démon n'ait point donné les prix de ses produits ; nous eussions sans doute pû faire ressortir l'avantage qu'il peut offrir sur les objets qu'il fabrique lui-même et qui lui ont mérité une mention honorable.

M. NOEL de Valenciennes. — *Bijouterie.*

N° 614. — L'aigrette de M. Noel a dû lui demander du tems et des soins ; elle prouve que l'exposant a l'habitude de monter les pierres ; mais nous pensons qu'il eût pu nous prouver son talent par une œuvre de meilleure goût.

Nous l'attendons à la prochaine exposition.

M. LEQUESTE, à Saint-Saulve. — *Verreries.*

N°s 778, 779 et 780.—Notre département si riche en verreries, n'a point été représenté à l'exposition, pas plus les cristaux de Trélon, que la gobleterie de Sars-Poteries et les verres à vitres d'Anzin, Fresnes, etc. M. Lequeste seul a exposé trois bouteilles qui se sont trouvées là fort à propos pour rappeler qu'aucun autre pays en France ne possède autant d'établissements où l'on fabrique les bouteilles ; notre seul arrondissement en compte sept très-importantes pour la plupart, le département entier n'en comptait que six en 1804.

Rendons grâce à M. Lequeste qui seul parmi les nombreux propriétaires de verreries a répondu à notre appel. A une prochaine exposition il y aura sans doute concurrence, et nous pourrons rendre à ses produits la

justice que leur méritent leur bonne qualité et leur solidité. Avant de terminer cet article, nous appellerons l'attention de nos fabricans de bouteilles sur le prix de 3,000 francs offert par la Société d'encouragement au verrier qui, pendant trois années consécutives, aura fourni au commerce 5,000 bouteilles remplissant les conditions indiquées dans ses programmes.

M. HOCQUE-DESMAZURES, à Valenciennes. — *Briques réfractaires et autres.*

Nos 561-562. — Si rien de brillant ne force le curieux à s'arrêter devant les objets exposés par M. Hocque-Desmazures, celui qui recherche les choses utiles ne manque pas de les examiner avec soin. C'est ce que nous avons fait, et nous pouvons dire que ces divers produits méritent la vogue qu'ils obtiennent: en effet, cet établissement est aujourd'hui en possession de fournir non-seulement l'arrondissement de Valenciennes, mais encore le département en entier, et ses briques réfractaires sont demandées à Lille, Amiens et jusque près de Paris.

Il est juste de dire qu'elles sont excellentes, et que ce sont de vraies briques réfractaires; aussi le Juri a-t-il reconnu leur supériorité par une médaille de bronze.

Nous regrettons que M. Hocque ne nous ait point envoyé de ses produits de poteries : le brillant seul ne doit pas trouver place dans une exposition d'industrie, la première place est réservée au contraire aux objets qui, comme ceux qui sortent de cette fabrique, sont d'un usage journalier et d'une utilité incontestable.

Nous attendons ce fabricant recommandable à la prochaine exposition.

M. LANDRIEUX et Ce, à Anzin.—*Briques Réfractaires par brevet d'invention.*

Nos 775. — Nous regrettons que M. Landrieux et Cie n'aient pas joint à leurs échantillons leurs prix de vente, parce qu'alors nous eussions pu juger par comparaison. Leurs briques sont bien faites et se recommandent au premier abord par leur dimension.

Mais pour être justes, nous devons dire que, si on entend par briques réfractaires, des briques peu fusibles, celles des exposans ne remplissent nullement ces conditions. Nous les avons soumises à des épreuves qui ne nous ont point donné de résultats satisfaisans ; et par une fatalité inexpliquable, des trois sortes de briques exposées par ces Messieurs, celle qu'ils avaient signalée comme la plus réfractaire, n'a pû résister à la même chaleur que celle annoncée comme de moindre qualité.

Cette observation nous porte à croire que les exposans sont tombés dans une erreur assez commune du reste ; c'est d'attacher à la blancheur de la brique toute la qualité réfractaire. En effet, la brique annoncée comme plus réfractaire que les autres était d'une pâte plus blanche, ce qui ne l'a pas empêchée de fondre à une moindre température que les autres.

Nous avons soumis la pâte à d'autres épreuves qui nous ont convaincus qu'elle contenait beaucoup de chaux, et la chaux doit être entièrement rejetée de ces sortes de briques.

Quoi qu'il en soit, nous engageons MM. Landrieux à poursuivre leurs travaux. Nous ne doutons point qu'après de nouvelles recherches, ils ne parviennent à livrer à la consommation d'excellents produits.

M. BETTIGNIES, à St-Amand. — *Porcelaines.*

N° 498. — Il est fâcheux qu'un accident nous ait privé d'une partie des produits que nous avait envoyés M. Bettignies. (une caisse brisée).

Quoi qu'il en soit, nous pouvons dire que bien que les porcelaines exposées n'aient point encore atteint la perfection, elles sont cependant très recommandables; nous regrettons de n'avoir point reçu de M. Bettignies les renseignemens qui nous eussent mis à même d'entrer dans quelques détails sur cet établissement qui occupe un grand nombre de bras.

M. Bettignies n'a point eu de concurrents à l'exposition de cette année. On nous annonce que la fabrique de M. *Dorchies* de St.-Amand, vient d'être reprise par M. *Tribouillet*, sous-directeur de la fabrique de porcelaines de Sèvres; espérons que cette salutaire concurrence fera faire des progrès à cette industrie et qu'une autre année l'exposant trouvera des concurrents dignes de lui. Il lui a été accordé une mention honorable.

M. FOSSION, à Louvignies-lez-Bavay.—*Fayence, terres de pipe.*

N° 535. — Ces produits nous paraissent d'une grande solidité, et nous regrettons que les autres fabriques de poteries que nous possédons, n'aient rien exposé, afin de pouvoir comparer.

Nous devons des félicitations à l'exposant qui a répondu à notre appel, ses prix nous semblent très-raisonnables.

MM. GUILLEMIN et C^e^, à Avesnes. — *Marbres.*

N^os^ 542, 543, 544.—Les marbres exposés par MM. Guillemin et C^e^ sont tirés des carrières situées dans l'ar-

rondissement d'Avesnes et confectionnés dans les ateliers de ces Messieurs, qui sont en état d'y faire exécuter tous les ouvrages qui pourraient leur être demandés en ces sortes de marbres et plusieurs variétés de Flageon.

Tout le monde a pu admirer la cheminée que ces Messieurs ont exposée, elle nous a paru bien confectionnée et d'un prix assez doux, ainsi que les autres produits de la même fabrique qui mérite d'être encouragée et qui a obtenu une mention honorable.

M. WIESEN, fabricant de marbre poekilose et de vernis copal blanc, à Paris.

N. 692.—Les deux vases en marbre poekilosé de M. Wiesen, sont très-remarquables et nous ont fourni l'occasion de juger à quel point de perfection cet habile fabricant est parvenu dans ce genre d'imitation. L'exposant dont l'établissement date de huit années, a droit à de grands encouragements ; en effet il est parvenu à imiter les marbres les plus rares et dont le haut prix défendait l'usage. Il est impossible, sinon par le poids, de pouvoir reconnaître le vrai marbre de celui de M. Wiesen, qui a exposé aussi un vernis copal blanc que nous ne saurions trop recommander aux argenteurs, fabricans d'acier, tourneurs en ivoire, cartonniers, ébénistes, etc., etc. Ces divers produits lui ont obtenu une mention honorable.

MM. MINISCLOUX et DOUCHEMENT, à Valenciennes. — *Tissus métalliques.*

N^o^ (non porté au catalogue). —Venus un peu tardivement à l'exposition, les tissus métalliques de MM. Miniscloux et Douchement, quoiqu'ils n'aient point été portés au catalogue, ne doivent pas cependant être pas-

sés sous silence ; les produits sortis cette année de l'établissement de ces Messieurs ne le cèdent en rien à ceux de ce genre qui ont été exposés à Paris, Douai et Cambrai, où ils ont chaque fois obtenu des médailles.

Les prix de ces tissus varient à raison de la finesse et de la largeur, pour les tissus en laiton, depuis 3 francs (n° 3) jusqu'à 7,50 (n° 125) ; et pour ceux en fer depuis 1 20 (n° 3) jusqu'à 7 francs (n° 125) le pied carré, le numéro indiquant la quantité de fils au pouce. Les exposans accordent en outre sur les prix de leur tarif, une remise de 15 p. % aux personnes qui achètent des pièces entières, et vendent à six mois de terme.

Leur établissement créé en 1819 a constamment travaillé depuis. Les métiers, peignes et outils employés dans la fabrication sont tous confectionnés dans l'établissement. Ils ont des dépôts de leurs produits à Paris, Bordeaux, Arras et Angoulême, et font des expéditions dans toute la France, en Belgique, en Prusse et en Suisse. Ces tissus sont principalement employés dans les papeteries, verreries, fayenceries, brasseries et sucreries, et pour les moulins à vapeur, etc., etc.

Ces fabricans emploient aussi une partie de leurs tissus pour confectionner les lampes de Davy, dont on fait usage dans les mines de charbon pour préserver les mineurs du gaz hydrogène carboné.

Nous avons remarqué des tissus croisés, damassés, etc., et quand on a vu un échantillon comptant jusqu'à 17689 fils par pouce carré, on n'est plus étonné que ces Messieurs aient obtenu une médaille d'or de la Société d'encouragement de Paris. Une médaille d'argent leur a été décernée par le Juri.

M. BAPTISTE, à Valenciennes. — *Tissus métalliques.*

N° 491. — Il n'est point étonnant que M. Baptiste ait exposé moins d'objets que les précédents, sa fabrique est nouvelle, et lui seul jusqu'à ce jour confectionne tous ses produits, qui sont parfaitement travaillés. Nous avons remarqué la modicité de ses prix, qui sont un peu inférieurs à ceux de MM. Miniscloux et Douchement. Il est vrai qu'il ne vend qu'au comptant et que sa remise est seulement de 10 pour cent pour les livrances en pièces.

Son paysage sur tissu métallique est une application très heureuse qui mérite d'être encouragée.

Le Juri lui a décerné une médaille de bronze.

M. CLEMENT, de Valenciennes. — *Plombs de chasse.*

N° 510. — Seize boîtes de plomb de chasse de différens numéros ont été exposées par M. Clément. Nous ne pensons pas qu'on puisse faire mieux; toutes les opérations paraissent être parfaitement conduites dans cet établissement. Le granulage, la mise d'échantillon, le tirage et le lustrage sont parfaits.

Cette industrie, qui fut long-temps un secret et qui maintenant encore est peu connue, n'est cependant point nouvelle dans notre ville. M. Clément, qui fabrique depuis 34 ans, nous paraît avoir atteint la perfection. Ses plombs de chasse ne le cèdent en rien aux plombs anglais; aussi est-il en possession d'approvisionner non-seulement les départements du Nord, de l'Aisne, du Pas-de-Calais et des Ardennes, mais encore une portion de la Belgique où l'on introduit en fraude ses produits qui ont à lutter contre le bas prix des plombs de ce pays, et qui ne doivent la préférence qu'on leur accorde qu'à

leur supériorité. Cette exportation procure des rentrées dans les caisses du gouvernement, puisque les droits payés à l'entrée des plombs en saumon, ne sont point restitués à la sortie.

Les fabriques de plomb de chasse sont encore très-rares en France. Dans un rayon de 100 lieues, Paris, Tours, Amiens et Valenciennes possèdent seuls de ces établissemens.

M. Clément livre annuellement à la consommation plus de 50,000 kilogrammes de plomb de chasse.

Ses produits lui ont mérité une médaille de bronze.

MM. **PILLEZ** frères, de Valenciennes. — *Fontaine filtrante.*

N° **618**. — La fontaine filtrante exposée par MM. Pillez frères est d'un bon système, mais qui n'est pas nouveau. Le prix de 50 francs est un peu élevé et s'oppose à ce que son adoption soit plus répandue. MM. Pillez n'en sont point les inventeurs, mais seulement les dépositaires.

M. **LESIEUR**, ferblantier, à Valenciennes. — *Fontaine à filtration ascendante et à charbon.*

N° **593**. — La fontaine de M. Lesieur, qui a obtenu une médaille de bronze, nous parait être établie d'après les meilleurs principes. L'eau versée dans un premier réservoir s'écoule par un conduit dans le fond, d'où elle est chassée par la seule pression de son poids; et en remontant, elle traverse une couche de charbon animal et arrive clarifiée, filtrée et épurée dans un réservoir mitoyen, entre le premier réservoir et le charbon animal, d'où elle s'écoule par un robinet.

Il n'est pas difficile d'apprécier les avantages de cette nouvelle fontaine comparée aux anciennes.

Dans les anciennes fontaines l'eau était versée directement sur le noir, qui recevait à sa première couche les impuretés qui déposaient et qui ne tardaient point à l'obstruer, en sorte qu'il fallait fréquemment renouveler le noir. Ici, l'eau dépose d'abord ses impuretés dans le réservoir du fond, et ne monte que déjà déposée, dans la couche de charbon ; en admettant même qu'elle n'en soit pas entièrement dégagée, la couche inférieure du charbon en étant seule obstruée, les impuretés par leur propre poids, retomberaient dans le fond du vase, d'où on les retire à volonté par la chantepleure adaptée au bas de la fontaine. Cette disposition nous parait on ne peut plus heureuse, en ce qu'elle évite le renouvellement du charbon.

Un autre avantage, c'est que l'eau filtrée étant toujours entre deux couches d'eau est maintenue dans un état de fraîcheur fort agréable, surtout en été. Enfin, par cette disposition, on est certain que le réservoir d'eau filtrée est toujours plein tant qu'il reste une goutte d'eau dans le réservoir supérieur, puisque le fond de ce premier réservoir est plus élevé que le réservoir à eau filtrée.

En résumé, cette fontaine nous parait si bien établie, et son prix si modique, que nous espérons la voir adoptée dans tous les ménages pour corriger l'insalubrité de nos eaux qui contiennent en abondance des sels calcaires, dont la fontaine filtrante ordinaire ne la débarrasse qu'imparfaitement, tandis que le charbon la rend aussi pure et même plus pure que l'eau distillée, qui, pendant la distillation, se charge quelquefois de sels à base du métal dans lequel on opère. M. Lesieur mérite d'être encouragé dans sa découverte et nous pensons qu'il pourra concourir, avec succès, pour le médaille offerte, par la Société d'agriculture de cet arrondissement, à la meilleure fontaine propre à épurer l'eau.

MM. BRUNELLE et C^e^, à La Fère. — *Alun et couperose.*

N° 503. — Les produits exposés par MM. Brunelle et C^e^ de la Fère, soutiennent la réputation de cette fabrique. La roche d'alun (sulfate d'alumine) que ces fabricans ont exposée, donne une idée bien favorable de leur établissement, et nous ne sommes point étonnés que ces Messieurs trouvent l'écoulement facile de leurs nombreux produits.

Ils livrent annuellement au commerce :

150,000 kilog. de sulfate d'alumine (alun).

Et 100,000 kilog. de sulfate de fer (couperose).

Ces produits ont mérité une mention honorable.

M. GAUTHIER DE CLAUBRY, à Paris. — *Noir animal.*

N° 536. — Deux échantillons de noir animal sont exposés sous ce numéro par M. *Gauthier de Claubry*. A la première inspection, ces noirs nous ont paru bons, et l'essai que nous en avons fait a répondu à notre attente; nous avons à leur reprocher d'être d'un grain trop fin, ce qui à la vérité leur donne une action plus énergique; mais aussi rend la filtration plus lente et ne permet pas de les revivifier aussi facilement, parcequ'une grande partie passe en poussier. Il est vrai que M. Gauthier de Claubry nous offre le remède à ce mal, puisqu'il a exposé un noir factice, en grains, fait avec les résidus du noir en poudre; mais ce noir ne demande-t-il pas beaucoup de soins pour être amené à l'état sous lequel il a été présenté? Remplit-il l'objet attendu du noir en grains?

La chaleur des sirops filtrés ne l'empêche-t-elle point de conserver son calibre? et les filtres alors ne s'empâtent-ils pas? C'est ce dont nous n'avons pu nous assurer sur des échantillons trop exigus. Nous regrettons que

l'exposant ait oublié la promesse qu'il avait faite de nous adresser une note sur ses noirs ; nous y eussions puisé des renseignemens qui nous eussent permis d'asseoir plus pertinemment notre jugement. Dans l'ignorance où nous a laissé M. Gauthier de Claubry, du prix de ses noirs, nous n'avons pu réclamer la récompense que leur qualité leur eût méritée ; car ce savant chimiste sait mieux que tout autre qu'il est presque toujours facile de faire de bons produits, mais qu'en fait d'industrie le mérite ne git pas seulement dans la qualité des produits, mais encore dans leurs prix.

M. GOYON, à Paris.

N° 540. — Les produits exposés par M. Goyon remplissent parfaitement le but que s'est proposé son auteur. Nous avons surtout eu à nous louer ;

1° De sa composition pour lustrer les meubles, marbres, objets de tabletterie et autres objets en métal vernis : de vieux meubles sur lesquels a été essayé ce produit ont réellement été remis à neuf.

2° Ses flacons de liqueur pour brillanter le cuivre et autres métaux polis ; on avait peine à distinguer les cuivres dorés d'avec ceux traités par cette composition,

3° La préparation pour aviver les dorures, et celle pour nettoyer l'argenterie nous ont également donné des résultats très-satisfaisants.

Son cirage pour lustrer les carreaux et parquets ne nous a pas donné les résultats que nous avaient fait concevoir ses autres produits ; peut-être n'avons-nous pas opéré parfaitement, mais nous ferons à ce cirage le reproche de ne sècher que difficilement.

En résumé, nous ne pouvons faire mieux que d'être ici

les échos de la Société d'encouragement qui vient de recommander tout récemment encore les produits de M. Goyon, en insérant dans son bulletin un rapport qui leur est entièrement favorable. Nous ne terminerons pas sans prévenir les personnes qui font usage de la composition pour nettoyer les métaux, que cette composition est insuffisante pour enlever les sulfures, qui doivent l'être préalablement. Il en est de même de l'acier rouillé qui ne serait pas non plus repoli par cette préparation.

Les produits de M. Goyon ont été jugés dignes d'une médaille de bronze.

M. **WISLIN**, à Gray. — *Viandes sèches.*

Il n'est personne qui n'ait fixé son attention sur les viandes exposées par M. Wislin. Nous avons tout essayé, et nous nous sommes surtout arrêtés au bœuf, que l'exposant recommande particulièrement.

Nous devons le dire, M. Wislin a raison d'avouer la grande infériorité de ces viandes, comparées aux viandes fraîches. Le mouton et les autres viandes ne nous ont point donné des résultats aussi satisfaisans que le bœuf. Le bouillon fait avec ce bœuf, bien qu'il n'eût point la même saveur que le bouillon de viande fraîche, ce qui n'est point étonnant, puisqu'une partie de l'osmazône a dû être détruite dans les diverses immersions qu'a dû subir la viande dans sa préparation ; le bouillon, disons-nous, était cependant assez bon et nous a paru pouvoir être d'une grande ressource pour les marins, qui depuis long-temps, sont réduits à la viande salée, mais la viande est restée filamenteuse, peu savoureuse et d'un goût peu agréable. En résumé, nous devons à M. Wislin des félicitations, car ses viandes n'ont subi aucune altéra-

tion, quoique depuis 4 mois qu'elles sont à notre disposition, elles aient été exposées à toutes les variations du temps, et principalement aux chaleurs des mois de juillet et août. Si M. Wislin était l'inventeur du procédé qu'il emploie, il eût mérité une récompense éclatante: mais nous devons, pour être justes, dire que ce procédé n'est point nouveau; car, outre la patente prise en Angleterre par M. Plomden et dont parle M. Julia Fontanelle dans son rapport sur le procédé de M. Wislin, nous avons sous les yeux le n° CLXVII (mai 1818) des bulletins de la Société d'encouragement, qui contient un rapport fait par M. Bourjat sur les expériences de M. Rejoux, pharmacien de la marine à Rochefort, concernant la dessication des viandes et dont nous extrayons le passage suivant;

« Un morceau de bœuf desséché à une haute tempéra-
» ture, en janvier 1817 et enduit de gélatine, comme le
» recommande M. Cazalet, s'est parfaitement conservé.
» Il a fourni un bon bouillon, mais le bouilli était très-
» dur et presque sans saveur.

» Une autre tranche de bœuf desséchée à diverses re-
» prises, et à peu près comme l'a indiqué M. Hoschet de
» Halesersoole dans le petit essai qu'il fit l'année der-
» nière (voyez bulletin n° CLVIII, seizième année,
» page 215) s'est très-bien conservée, sans addition d'au-
» cune substance étrangère, et sans avoir pris aucune
» précaution pour la défendre de l'influence de l'air et
» de la chaleur. Le bouillon qu'elle a produit après l'a-
» voir fait macérer dans l'eau avant de la faire bouillir,
» était bon et agréable; cette viande avait passablement
» renflé, mais n'avait pas encore atteint la souplesse
» qu'on désire trouver au bouilli. Cet inconvénient est
» d'autant plus à regretter, que l'auteur assure que

» cette préparation peut facilement s'exécuter dans tous » les ports de mer. »

Malgré tout, les produits de M. Wislin sont très-remarquables et méritent de grands encouragements.

MM. RINCHEVAL frères, de Sars-Poteries. — *Cendres fossiles.*

N° 630. — Les cendres fossiles exposées par MM. Rincheval frères, sont dignes de fixer l'attention des cultivateurs. Ces sortes de produits exigeant pour être appréciés un laps de temps considérable, nous pensons ne pouvoir mieux faire que de renvoyer à l'avis aux cultivateurs, que ces Messieurs ont fait imprimer, et qui contient le rapport adopté par la Société d'agriculture de l'arrondissement d'Avesnes, ainsi que la manière de se servir des cendres fossiles.

Nous ferons seulement observer que, ces cendres, étant plutôt acides qu'alcalines même après leur combustion, ne peuvent convenir dans les terreins froids et humides que mélangées à la chaux. Nous engageons nos cultivateurs à n'employer que les cendres anciennement extraites et qui ont déjà subi une combustion en tas; outre que nous les croyons préférables en cet état, elles offrent encore un grand avantage principalement aux cultivateurs éloignés des lieux d'extraction, c'est que, pesant beaucoup moins, elles sont plus faciles à transporter.

Rapport de M. Numa Grar.

Produits Chimiques, de M. TANCRÈDE AINÉ, à Marly-lez-Valenciennes. (Mention honorable). N.os 637 à 648.

M. Tancrède ainé, de Marly, a exposé un échantillon de sulfate de soude anhydre, qui, sous le rapport de la blancheur et de la qualité, nous a paru ne le céder à aucun autre. Ce fabricant est un des premiers qui soient parvenus à faire un sulfate assez pur pour qu'il devienne possible d'introduire ce produit, non-seulement dans la fabrication du verre à bouteille, mais encore dans celle du verre à vitres et même de la gobleterie. Grâce à ce perfectionnement, nos nombreuses verreries ont pu rejeter les potasses et les soudes et apporter une économie très-importante dans leurs fabrications. Nous ne pensons pas que l'on puisse faire mieux que le produit de ce genre exposé sous le numéro 638. La blancheur et la cristallisation en sont parfaites et justifient l'empressement avec lequel est demandé le sulfate de soude cristallisé, dont M. Tancrède nous a fourni un échantillon.

Nous avons vu avec intérêt l'échantillon d'acide hydrochlorique exposé par le même fabricant, quoique presque tout ce produit soit consommé dans son établissement, pour la fabrication de la gélatine. Il est rassurant pour notre contrée, qui possède de nombreuses blanchisseries, et autres établissemens employant ce produit, de pouvoir se le procurer sur les lieux; car les frais d'emballage et de transport sont trop importans pour qu'on n'apprécie pas l'avantage que nous signalons.

Nous saisissons cette occasion pour recommander à nos fabricans de sucre l'emploi de l'acide hydrochlorique très-étendu d'eau, pour le lavage de leurs sacs à pulpes, et surtout de leurs sacs à écume. Ils parviendront aisément, par l'usage de cet agent, à débarrasser leurs sacs des divers sels qui obstruent la toile.

Le même fabricant a exposé un échantillon de colle-te, qui, pour le prix, nous a paru présenter une transparence et une qualité fort remarquables. Nous savons qu'il fait plus beau, mais ayant parfaitement senti le but d'une exposition d'industrie, il n'a voulu exposer que des objets manufacturiers et livrables à toute demande.

Nous espérons qu'à la première occasion, il sera à même de livrer à la consommation une gélatine plus pure encore, et qui puisse, pour les apprêts blancs, remplacer l'ichtyocolle dont le prix est si élevé.

Comment se fait-il que nos brasseurs de bière, en voyant la gélatine de M. Tancrède, ne rejettent point l'emploi de pieds de bœufs, souvent rares et putréfiés, pour les remplacer par ce produit dont on se sert déjà dans plusieurs pays? Nous les engageons à en essayer, et, pour notre compte, nous applaudirions à leurs succès avec d'autant plus de plaisir que cet usage contribuerait à lever les obstacles qui s'opposent dans nos contrées à la fabrication de l'huile de pieds de bœufs, objet indispensable pour les nombreuses machines que nous possédons.

La colle gélatine fabriquée d'après le procédé de M. d'Arcet, est particulièrement employée pour l'encollage des tissus de coton; hygrométrique par sa nature, elle donne au coton un apprêt moëlleux très convenable. Cette colle est très-recherchée pour cet objet, et M. Tancrède en obtient un très-grand débit : sa colle étant de-

puis longtems employée est connue avantageusement ; le prix nous a paru très-modéré.

Le sous bi-chlorure de chaux ne nous a paru remarquable que par le prix ; le titre, il est vrai, ne nous a pas paru être très-élevé.

Le même fabricant a exposé divers échantillons de charbon animal, qui justifient la réputation que ce produit lui a depuis longtems méritée. Les noirs de M. Tancrède sont parfaitement calibrés et bien fabriqués. Quant à leur qualité, qu'il nous suffise de dire qu'à Paris ils sont vendus 10 pour % au-dessus du cours ordinaire. Les nombreux consommateurs de ce produit n'éprouvent qu'un seul regret, c'est que la rareté des matières premières ne permettent point à M. Tancrède de suffire à toutes les demandes qui lui sont faites.

Le noir exposé sous le n° 643, qu'on nous assure avoir été revivifié plusieurs fois, ne le cède en rien au neuf par la qualité. Il est certain que M. Tancrède traite son noir revivifié par un procédé particulier qu'il tient secret ; car il est à notre parfaite connaissance qu'aucun des nombreux fabricans de sucre qui revivifient leur noir, ne peuvent, malgré tous les soins possibles, obtenir une qualité comparable. Cette supériorité marquée du noir de M. Tancrède est la cause qui a décidé beaucoup de fabricans à ne pas monter de revivification. Le noir d'ivoire nous a paru bien pour son prix, mais il contient encore des grains brillans. Nous savons, du reste, que M. Tancrède apporte tous ses soins à la fabrication des noirs précités, et que l'objet ici mentionné n'est que secondaire chez lui.

Quoique l'échantillon d'engrais animalisé nous ait semblé réunir les qualités recherchées dans ce genre d'engrais, nous attendrons, pour en parler, que le tems nous ait

permis d'en apprécier les résultats. Nous ne pouvons qu'engager nos cultivateurs à en faire l'essai. Nous sommes convaincus qu'il ne peut être nuisible. Nous le croyons bon, surtout pour les terrains froids et humides.

Nous répéterons pour le chlorure de calcium ce que nous avons dit pour l'engrais animal, le tems seul sanctionnera son emploi. Nous le recommandons pour les terrains secs et calcaires; les hydrochlorates de chaux qu'il contient en abondance doivent le faire rechercher pour ces sortes de terres. Par leur emploi on est certain de récolter dans les terrains les plus secs.

Nous espérons, à une prochaine exposition, pouvoir recommander avec une entière certitude l'emploi de ces divers produits aux cultivateurs. S'ils donnent ce qu'ils nous paraissent promettre, nous appellerons alors à la justice du Juri, pour délivrer à M. Tancrède la récompense que ses nombreux produits lui ont méritée.

APPAREILS SERVANT AU CHAUFFAGE DES APPARTEMENS.

Ces appareils se composent généralement de deux parties : le foyer et la cheminée. Ceux en usage, non seulement dans notre département, mais dans presque toute la France, sont très-vicieux sous plusieurs rapports, savoir :

1° La fumée, à son entrée dans la cheminée, se trouve à une haute température dont elle devrait, en partie, être dépouillée au profit du chauffage des appartemens.

2° Une quantité d'air infiniment supérieure à celle nécessaire à produire la combustion, s'introduit par le foyer, et refroidit inutilement l'air chaud.

3° La forme rectangulaire très-allongée de la cheminée, et l'excessive dimension de sa section, favorisent la formation de ces doubles courans qui nuisent au tirage, et déterminent le refoulement de la fumée dans les appartemens.

Tous ces inconvéniens sont si faciles à éviter par des moyens maintenant bien connus, que l'on ne conçoit pas comment, presqu'en tout lieu, on puisse persévérer dans une routine à la fois préjudiciable à la bourse et pernicieuse à la santé. Espérons qu'en signalant les moyens faciles de remédier aux inconvéniens que présentent les appareils de chauffage généralement employés, et en fesant nos efforts pour attirer à nos expositions des appareils construits sur de meilleurs principes, nous parviendrons à introduire dans notre arrondissement un mode de chauffage plus en harmonie avec les progrès du siècle.

Foyers de M. **LEFEBVRE**, à Valenciennes (Mention honorable); et de M. **CHEVALIER**, à Douai (Mention honorable), n°s **382**, **383** et **384**.

Les foyers de ces deux exposans, du genre des cheminées-poëles, connues chez nous sous le nom de prussiennes, n'offrent rien de remarquable, sous le rapport de la combinaison de leurs parties; ils ont au contraire tous les défauts que nous avons signalés: mais le Juri a remarqué dans ces appareils, surtout dans la prussienne en cuivre de M. Lefebvre, une confection des plus soignées et c'est sous ce rapport seulement qu'il l'a crue digne d'une distinction honorable. On fabrique peu de ces appareils dans notre ville, nous les tirons en

grande partie de Douai ; il serait très-désirable de nous voir affranchis du tribut que nous avons payé jusqu'à ce jour aux Douaisiens pour les produits de cette fabrication, et nous fesons des vœux pour que M. Lefebvre puisse lutter avec les poëliers de Douai, pour la modération des prix, comme il nous a prouvé qu'il pouvait le faire pour la perfection du travail.

Le foyer de M. Lefebvre est de la forme presqu'exclusivement adoptée : c'est une parallèlipipède ouvert sur une de ses faces les plus larges, et recouvert d'un dôme. C'est dans cet appareil et sur une grille que s'opère la combustion ; la fumée se rend dans la cheminée au moyen d'un conduit placé sur la face opposée à l'ouverture, près du dôme. On voit que ce foyer offre tous les défauts que nous avons signalés. En effet, la fumée passe immédiatement du foyer dans la cheminée ; elle possède une très-haute température, et l'on pourrait, sans inconvénient, lui enlever une grande partie de sa chaleur, qui servirait à chauffer l'appartement. Pour produire cet effet, le mode le plus simple, mais qui n'est pas applicable, serait de faire circuler la fumée sortant du foyer dans une série de tuyaux de tôle de longueur suffisante ; l'air de l'appartement, en contact avec ces tuyaux, enlèverait à l'air chaud qu'ils renfermeraient, une partie de sa chaleur. Les inconvéniens de ce mode de construction empêchant de l'adopter, on a cherché des moyens analogues pour obtenir le même résultat. Tous ont pour but de mettre en contact, au moyen de l'intermédiaire de substances conductrices, telles que la tôle ou le cuivre, d'un côté l'air chaud mêlé de fumée provenant du foyer, et de l'autre de l'air froid qui enlève au premier une partie de sa chaleur, et qui, lorsqu'il est suffisamment chauffé, vient se répandre dans l'appartement : ainsi, dans la cheminée Delaroche et la che-

minée Puteau, la grille est formée de tuyaux de fonte dans l'intérieur desquels arrive un courant d'air ; cet air s'échauffe et débouche dans l'appartement par un conduit supérieur. On peut d'ailleurs arriver au même résultat par mille moyens divers.

Les avantages de ces appareils ne sont pas seulement de faire obtenir un chauffage meilleur ou plus économique, mais encore de procurer une ventilation beaucoup plus avantageuse, en ce qu'ils permettent de prendre à l'extérieur l'air qu'on destine à cet usage, à l'amener dans les tuyaux dont nous venons de parler par un conduit placé ordinairement sous le plancher, et de faire déboucher l'air ainsi chauffé dans la partie supérieure de l'appartement ; de là, cet air se répand uniformément dans toute la chambre et remplace celui que la combustion du foyer a absorbé. Dans les appareils ordinaires, il arrive au contraire que l'air qui doit remplacer celui qui a été absorbé par la combustion vient immédiatement de l'extérieur, soit par des ventouses, soit par les joints des portes et des fenêtres ; l'arrivée de cet air froid constitue ces vents coulis si nuisibles à la santé et qu'aucun calfatage ne saurait arrêter.

Il est encore une considération à laquelle l'on doit avoir égard : la chaleur que le foyer fournit à l'appartement, n'arrive pas seulement par transmission, une partie de cette chaleur est fournie par le rayonnement de deux manières ; directement, par le combustible, et indirectement, par les parois de côté et de fond du foyer par lesquels le colorique est réfléchi. Dans la plupart des cheminées, et par exemple, dans celle de M. Lefebvre, une partie de ce calorique rayonnant est perdue, attendu que par la forme parallèlipipède du foyer, une grande partie des rayons réfléchis ne sont pas dirigés dans l'ap-

partement. Pour obtenir parfaitement ce résultat, il faudrait donner au fond du foyer la forme elliptique ; il serait même suffisant en pratique d'incliner chacun des côtés sur le fond, de manière à ce qu'il formât avec ce fond un angle très-obtus.

Nous ne parlerons pas de la déperdition de chaleur occasionnée par la trop grande quantité d'air introduite dans le foyer, car nous ne pouvons pas espérer de voir disparaître sa première cause : l'ouverture du devant des cheminées. L'habitude et la manie plus fortes que la raison, ne veulent point souffrir qu'on nous ôte la vue du feu, dont le seul effet peut être de rendre aveugles, dix ans plus tôt, ceux qui sont disposés à l'être.

Le Juri espère que M. Lefebvre nous produira, à une prochaine exposition, quelques appareils qui réunissent au mérite de la confection, le mérite beaucoup plus grand et plus rare d'être construits sur de bons principes ; c'est parce qu'il le croit très-capable de parvenir à ces résultats, qu'il l'engage à sortir de la route commune pour entrer dans une voie qui pourrait lui procurer de plus grands succès.

Cheminées de M. **GOURLIER**, à Paris. (Médaille de bronze), et de M. **BERNARD**, à Valenciennes. N^os^ 539 et 743.

M. Gourlier a inventé un mode de construction des cheminées d'appartemens, qui réunit toutes les meilleures conditions, et sous le rapport des dimensions, et sous le rapport de la forme.

1° Sous le rapport des dimensions :

En effet, les grandes cheminées telles qu'elles existent généralement, laissent s'établir facilement dans leur intérieur ces doubles courans qui refoulent la fumée dans

les appartemens; la ventilation est aussi beaucoup trop grande et produit les vents coulis ; elles exigent enfin beaucoup de place et consomment beaucoup de matériaux. Tous ces inconvéniens disparaissent avec les cheminées de M. Gourlier dont la section ne présente que 3 à 4 décimètres carrés de surface : ces cheminées peuvent de plus se placer intérieurement aux murailles et faire disparaître ces saillies désagréables qui déparent les appartemens,

2° Sous le rapport de la forme :

En effet, la forme circulaire que M. Gourlier a eu l'heureuse idée de leur donner, est de toutes les formes la meilleure ; c'est celle qui donne le moins de développement de surface aux parois à section égale ; et le frottement de l'air chaud contre les parois croissant dans la même proportion que cette surface, la cheminée cylindrique est par conséquent celle qui offre le moindre frottement. Les doubles courans, déjà empêchés par la petite dimension de la cheminée, ne le sont pas moins par sa forme; car c'est ordinairement dans les angles des cheminées rectangulaires que s'établissent les courans descendans; c'est aussi dans ces angles que s'attache la suie. Enfin les cheminées de M. Gourlier peuvent être ramonées avec la plus grande facilité au moyen d'un fagot d'épines, tandis qu'on a toujours à craindre pour les autres la négligence du ramoneur.

L'invention de M. Gourlier consiste dans la forme des briques, forme qui permet de construire intérieurement aux murailles des cheminées circulaires de 3 à 4 décimètres carrés de section, sans se servir d'autres matériaux que de briques qui sont les seuls bons pour ces constructions. Cette invention est du nombre de ces découvertes éminemment utiles, mais en même tems si simples que la

chose faite, chacun croit qu'il l'aurait pu faire; et pourtant on s'est servi pendant des siècles de nos mauvaises cheminées rectangulaires, et personne n'avait pensé à la construction si simple de M. Gourlier: maintenant que cet habile architecte a publié sa découverte, une foule de constructeurs trouvent injuste le privilège attaché au brevêt de M. Gourlier, il leur semble qu'ils auraient aussi bien que lui inventé ce mode de construction. Pourquoi donc ne l'ont-ils pas fait ? C'est l'histoire de l'œuf de Christophe Colomb.

M. Bernard a exposé un fragment de cheminée construit dans le genre de celles de M. Gourlier, mais avec les briques généralement employées dans nos contrées, coupées de manière à former, au lieu d'une section circulaire, une section polygonale, qui devient circulaire au moyen d'un ciment placé intérieurement. M. Bernard a eu pour but de faire voir que l'on pouvait, avec les briques en usage dans nos contrées, former des cheminées intérieures aux murailles du genre de celles de M. Gourlier. Il serait en effet très-facile aux fabricans de mouler des briques qui pour l'épaisseur, la longueur etc., auraient les dimensions de nos briques ordinaires et qui pourraient ménager des canaux cylindiques comme le font celles de M. Bernard; nous espérons que cet habile architecte parviendra à introduire ce genre de construction dans notre arrondissement, et à mériter ainsi la reconnaissance publique. (1)

---

(1) La Société d'Agriculture de notre ville avait offert en 1832 une médaille d'argent pour l'introduction de ce mode de construction dans l'arrondissement de Valenciennes, ce prix n'ayant pas été remporté a été remis au concours.

Hotte de Cheminée de M. **TRONCHET-TISSONNAIRE**, à Soissons. N^os^ **673** et **674**.

La construction vicieuse de nos foyers et de nos cheminées, n'a pas seulement l'inconvénient de ne pas chauffer convenablement nos appartemens; mais elle a souvent un inconvénient beaucoup plus grave, celui de remplir les appartemens de fumée; des causes différentes peuvent produire cet effet, des remèdes différens doivent par conséquent être appliqués suivant les circonstances..

Lorsque dans un appartement sans ventouses un trop rigoureux calfatage des portes et fenêtres rend l'appel d'air extérieur trop lent, il n'y a pas d'autres remèdes que d'établir les ventouses qui manquent ou une disposition analogue telle qu'un appel d'air extérieur disposé comme nous l'avons indiqué en parlant de la cheminée de M. Lefebvre; si l'on ne veut employer ce remède il faut se résigner, ou à se laisser enfumer, ou à tenir portes et fenêtres ouvertes. Aucun de ces nombreux appareils qui ont été inventés pour placer au haut des cheminées, et qui par le peu de discernement que l'on apporte dans leur choix, servent plus souvent d'ornemens que de préservatifs, aucun de ces appareils dis-je, ne pourra dans ce cas remplacer les ventouses ou cette disposition analogue dont nous venons de parler. M. Tronchet prétend cependant que dans ce cas son appareil peut préserver de la fumée, mais cela est impossible; il n'appelle pas d'air du dehors et ne peut, par conséquent, empêcher l'air de la chambre de se raréfier, de devenir spécifiquement plus léger que l'air extérieur, et de déterminer le courant de la cheminée de haut en bas; l'appareil de M. Tronchet ne peut donc entrer que dans la catégorie des appareils dont nous allons parler.

Le refoulement de la fumée dans les appartemens est

le plus souvent produit par des doubles courans qui s'établissent dans les cheminées et dont les vents sont ordinairement la cause première. Nous avons déjà dit que cet effet n'avait lieu que dans les cheminées de trop grande dimension et surtout dans celles qui ont la forme rectangulaire. A moins que les causes qui déterminent le refoulement de la fumée ne soient très-intenses, des moyens très-simples suffisent pour s'en débarrasser. Souvent le rétrécissement du bas de la cheminée est la seule chose nécessaire; quelquefois il faut aussi la rétrécir à la partie supérieure; quand cette opération ne suffit pas, parmi les mille appareils inventés pour cet objet et qui sont très-peu efficaces pour la plupart, il en est deux qui remplissent très-bien le but : le premier est un chapeau en métal, placé sur le haut de la cheminée, dont les bords doivent descendre au-dessous de la corniche; si la fumée n'est pas encore empêchée par cet appareil, le second dont la figure est ci-contre, est infaillible. C'est de tous les appareils tant fixes que mobiles employés pour cet usage, le meilleur sans contredit. Il est bien moins compliqué que celui de M. Tronchet, et il est impossible que celui de M. Tronchet fonctionne mieux, si même il fonctionne aussi bien.

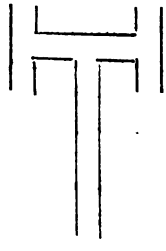

D'après ces considérations, le Juri a cru que l'appareil de M. Tronchet était d'une complication inutile et ne pouvait fonctionner avec plus de perfection que d'autres appareils déjà employés au même usage.

Caléfacteurs et appareils analogues, de **MM. PETIT et LEGRAS**, à Valenciennes (mention honorable), et de **M. WALLON**, à Paris (mention honorable). **N^os^ 616, 784, 785 et 691.**

Parmi les divers appareils qui servent à la cuisson des

substances alimentaires, il en est un très-remarquable, que l'on a nommé caléfacteur ; cet appareil est formé : 1° d'un foyer et de conduits de fumée entourés de vases renfermant des liquides ; 2° de divers vases clos, parmi lesquels plusieurs contenant des liquides sont placés les uns au dessus des autres, de sorte que la vapeur formée dans les uns serve à chauffer les autres. C'est à M. Lemare qu'appartient l'invention de cet ingénieux appareil dont nous venons de donner les principales conditions ; les modifications de peu d'importance, qu'une foule de constructeurs ont introduites, ne peuvent empêcher M. Lemare de revendiquer seul le mérite de cette invention ; nous ne considérerons donc les appareils de MM. Petit et Legras et de M. Wallon, que sous le rapport de la construction, et non de l'invention, que nous croyons appartenir toute entière à M. Lemare.

Les trois principaux avantages que les caléfacteurs présentent sur les appareils destinés au même usage sont : 1° d'être économiques de combustible ; 2° de donner sous le rapport de la qualité des alimens, un résultat meilleur ; 3° de nécessiter beaucoup moins de soins.

Ces avantages sont maintenant bien constatés et hors de doute ; l'expérience est venue confirmer ce que le raisonnement avait prévu.

Dans un bon caléfacteur, 300 grammes de charbon suffisent pour un pot au feu de 3 kilogrammes de viande et 4 litres et demie d'eau ; tout y est cuit avec perfection et sans soin, car il suffit d'écumer le bouillon après une demi-heure, puis d'abandonner l'appareil à lui-même. C'est ainsi qu'à Paris, où il commence à être en grand usage, des ouvriers allument leur appareil au moment de leur déjeûner, l'écument, puis retournent à leur travail ; quand ils reviennent, ils trouvent leur dîner parfaitement cuit.

La cuisinière de MM. Petit et Legras est bien confectionnée et ingénieusement combinée; nous aurions désiré cependant que, pour diverses parties, ils eussent employé la tôle ou le cuivre au lieu du fer-blanc. Nous avons essayé les caléfacteurs de M. Wallon, les alimens que nous y avons fait cuire ont été de la meilleure qualité, les viandes étaient surtout extrêmement tendres et les légumes très-savoureux. Le bouillon, dans ces appareils, est toujours à une température uniforme et près de l'ébullition. Cette condition, jointe à celle du vase clos qui conserve son arôme, le rend meilleur que celui qui est fait dans les appareils ordinaires.

Nous conseillons aux bonnes ménagères, qui sont en grand nombre dans notre pays, d'user de caléfacteurs; elles feront chaque année une économie notable de charbon, auront leurs alimens cuits plus *à propos*, avec beaucoup moins de soins et de peine.

Lampes de M. LOCATELLI, à Paris. N° 397.

La lampe Locatelli ne consomme que 5 grammes d'huile par heure et par bec; les bons quinquets consomment de 35 à 40 grammes d'huile, les mauvais en consomment jusqu'à 80; on conçoit que si l'on prétend obtenir autant de lumière d'un bec Locatelli que d'un bec de quinquet, il vaut autant comparer la force d'un cable à celle d'un fil à dentelles.

Pour se rendre bien compte de l'importance de cette lampe, il faut diviser les appareils d'éclairage en deux espèces; 1° ceux destinés à donner beaucoup de lumière; 2° ceux desquels on en exige une quantité moindre.

Dans la première classe, dans laquelle on doit ranger les quinquets, les carcels, les lampes astrales, on est parvenu après bien des essais, à obtenir des appareils très-

bons et très-économiques de combustible, aussi les Locatelli ne leur seraient supérieurs qu'autant qu'on pourrait adopter une disposition qu'il serait ici trop long de détailler et d'expliquer, d'autant plus que ce n'est pas là leur plus grand mérite, qui se trouve dans leur comparaison avec les appareils de plus petite dimension.

La deuxième classe se compose des appareils destinés à donner une clarté médiocre, à peu près égale à celle d'une chandelle, tels sont les *crassets*, les lampes à mèches plates, etc. On n'était point parvenu, jusqu'à présent, à perfectionner ces appareils; de sorte qu'en usant beaucoup moins d'huile que les quinquets, ils en usaient comparativement à la quantité de lumière qu'ils émettaient, beaucoup plus. M. Locatelli a comblé cette lacune, il a construit une lampe ne consommant que 5 gr. d'huile à l'heure et fournissant une lumière économique.

La plupart des autres appareils, tels que les crassets, usent 2 et 3 fois autant d'huile que la lampe Locatelli, pour produire à peine une quantité de lumière égale; ainsi, le mode le plus économique d'éclairage, quand on n'a besoin que d'une clarté égale environ à celle d'une chandelle est de se servir de lampes Locatelli. C'est ainsi que les ouvriers qui travaillent seuls, et à qui une chandelle ou un crasset suffisent, trouveraient une grande économie à employer cette lampe; il en serait de même de cette classe nombreuse, et maintenant si pauvre, des *mulquiniers* (1) pour qui la moindre économie serait un bienfait.

La lampe Locatelli a d'ailleurs beaucoup d'autres avantages; elle n'est aucunement sujette à couler, on ne doit point attiser la mèche, toutes causes de pertes d'huile,

(1) Fabricans de batistes.

très-grandes quand ces lampes servent dans des ateliers et sont confiées à des ouvriers ; elle est confectionnée avec le plus grand soin. Depuis plus d'un an, nous en avons une trentaine que nous avons mises entre les mains de nos ouvriers, elles ont entièrement rempli l'effet que nous en attendions ; pas une seule n'a dû être raccommodée, et nous usons journellement 40 p. % d'huile de moins qu'auparavant ; comme nous n'avons remplacé que nos appareils de la seconde classe par les Locatelli, je suis certain que sur les appareils qu'ils remplacent, l'économie d'huile est de 60 p. %.

M. Locatelli n'a pas envoyé ses lampes à l'exposition, elles y ont été placées par des personnes étrangères, qui ont voulu faire connaître au public les avantages de cette invention. Le Juri a regretté que la règle qu'il s'était prescrite de ne décerner des récompenses qu'à ceux qui auraient soumis eux-mêmes leurs travaux à son jugement, l'ait empêché de rendre à M. Locatelli la justice qu'il mérite. Nous espérons voir cette utile invention prendre le rang qui lui est destiné, mais elle aura à lutter contre bien des préventions de tout genre, auxquelles n'ont pas échappé les plus belles découvertes ; nous engageons surtout ceux à qui elle pourrait être utile, à n'y chercher que le mérite qu'elle possède, d'être supérieure à tous les appareils d'éclairage de petite dimension, et de ne pas y chercher le mérite qu'elle n'a pas, de lutter d'intensité de lumière avec les appareils de grande dimension (1).

(1) Nous ne parlons ici que de la comparaison d'un bec Locatelli avec un bec de quinquet ; car l'on conçoit qu'en multipliant les becs Locatelli, on arrive à telle intensité de lumière qu'on désire. On peut voir d'ailleurs à ce sujet des renseignemens beaucoup plus détaillés, dans le 1er volume des Mémoires de la Société d'Agriculture de Valenciennes. (Sous presse.)

Piano de MM. ROLLER et BLANCHET, à Paris (médaille d'argent). — Piano de M. WINANS aîné, à Bruxelles. — Harpe de M. WINANS. N^os^ 631, 594 et 595.

Le piano droit de MM. Roller et Blanchet est un des objets les plus remarquables de l'exposition. Cet instrument est haut de trois pieds, long de quatre, et large de neuf pouces. Le clavier forme une saillie de huit pouces. Un mode d'échappement très-ingénieux permet aux marteaux de frapper les cordes avec une vélocité beaucoup plus grande que celle ordinaire, vélocité qui reste constante; tandis que dans les échappemens des pianos des autres facteurs, le marteau se meut avec moins de vîtesse sur la fin de sa course qu'au commencement. Cette propriété de l'échappement de MM. Roller et Blanchet donne au clavier une docilité remarquable, permet d'attaquer les notes avec la plus grande énergie, ou de toucher avec la plus grande douceur, de passer du fortissimo au pianissimo avec la plus grande facilité.

M. Blanchet, pendant toute la durée de l'exposition, nous a souvent fait entendre son piano, dont tout le monde admirait la belle qualité de son; les meilleurs pianos horizontaux ne fournissent pas des sons plus pleins, plus forts, ni mieux nourris que ceux de cet instrument, dont les petites dimensions semblaient devoir exclure ces avantages.

L'égalité des sons du piano de M. Roller n'est pas moins remarquable que leur intensité; la basse est ronde et nourrie, le haut est net et argentin, et n'a nullement cette sècheresse qui se rencontre si souvent, même dans les pianos des meilleurs facteurs. Ces précieuses qualités sont dues tant à la parfaite exécution de toutes les parties, qu'à la manière dont est placée la table d'harmonie, qui, assujétie sur sa périphérie avec la plus grande so-

lidité, doit vibrer sans obstacle. Cette table, par la bonne disposition des diverses parties de l'instrument, se trouve plus grande que celles des pianos carrés.

Les anglais, depuis assez long-temps, construisaient des pianos verticaux; mais M. Roller, par les perfectionnemens qu'il leur a fait subir sous le rapport de l'échappement, de la disposition de la table d'harmonie, etc. en a fait, en quelque sorte, un nouvel instrument extrêmement remarquable.

Le piano à queue de M. Winans, malgré ses grandes dimensions, est bien inférieur à celui de MM. Roller et Blanchet; le haut de l'instrument offre surtout un son aigre et sec très-désagréable. La harpe à double action de cet exposant est meilleure; la qualité de son qu'elle fournit est assez bonne.

Chromamètre de MM. **ROLLER** et **BLANCHET**, à Paris. N° 632.

Ce n'est qu'à l'aide d'une grande habitude, qu'on peut accorder un piano d'une manière satisfesante; en effet, il faut commencer à accorder les quintes, mais il faut bien se garder de les rendre trop justes; car, lorsqu'on arriverait aux octaves, on aurait un piano horriblement faux. On doit lorsqu'on accorde les quintes, affaiblir un peu mais d'une manière presqu'insensible, les quintes successives, de sorte que la dernière note accordée sur la quinte se trouve être exactement l'octave de la première note accordée. On conçoit que, si au lieu de cet effet, on pouvait accorder les notes exactement, il suffirait d'avoir l'oreille juste pour être accordeur, tandis qu'il faut avoir acquis une grande habitude, pour obtenir à chaque quinte l'affaiblissement nécessaire. Le chromamètre de MM. Roller et Blanchet fait disparaître complètement

cette difficulté. On peut d'abord le mettre au diapason que l'on désire; il suffit alors de faire mouvoir un petit mécanisme bien simple, pour obtenir tous les tons et demi-tons d'un octave de piano; il ne reste plus qu'à accorder par octave et exactement. Cet instrument est très-ingénieux, il remplit très-bien le but auquel il est destiné.

Violon de M. **DELANNOY**, à Lille (médaille de bronze). Décacorde de M. **LAURENT-MAIRESSE**, à Lille. N^os^ 514 et 776.

Parmi les violons envoyés à l'exposition, nous avons remarqué celui de M. Delannoy, modèle de Magini. Le violon de cet habile luthier a les trois premières cordes excellentes; la quatrième seule chaudronne un peu, quand elle n'est pas attaquée avec précision; mais ce défaut est à peine sensible, et nous regardons comme très-modique le prix de 200 francs que M. Delannoy assigne à cet instrument.

M. Laurent-Mairesse, en construisant son décacorde, a voulu ajouter aux ressources de la guitare l'appui de quelques notes supplémentaires, mais cet instrument y gagne fort peu, et ce perfectionnement ne l'empêchera pas d'être toujours le plus monotone et le plus ingrat des instrumens.

Instrumens de cuivre de M. **VAN ENGELEN**, à Lierre (province d'Anvers). (Mention honorable. N^os^ 675 à 682.

M. Van Engelen a exposé divers instrumens de sa fabrique, tels que trompettes à clef, ophiclèides, cors, etc. Quelques-uns sont bronzés, et l'on a été surpris de ne point les trouver inférieurs aux autres sous le rapport du son, comme cela a lieu généralement. Ces divers instrumens sont de bonne qualité, confectionnés cependant avec un

peu moins de soins que ceux des fabriques françaises ; mais aussi, ils sont livrés par M. Van Engelen à un prix infiniment inférieur qui lui attirera beaucoup de commandes. Un de ces instrumens a été acheté pour la musique de notre garde nationale.

Pompe à incendie de M. GUERIN, à Paris. (Mention honorable). N° 541.

M. Guérin a exposé un modèle de pompe à incendie très-bien confectionné, mais qui n'offre rien de remarquable dans sa construction, des tuyaux en cuir et en toile à voiles, des seaux en toile à voile ; tous ces objets sont confectionnés avec soin.

Scierie mécanique de MM. SMIDT, COLAUX et LEGRU, à Douai. (Médaille de bronze.) Mull-Jenny de M. BULGOURT, à Douai. (Mention honorable.) N^os^ 633 et 504.

Le modèle de scierie de ces artistes est bien entendu et bien exécuté ; il marche même très-bien, quoique construit sur une très-petite échelle. Nous devons donner les mêmes éloges aux mull-jenny, dévidoir et roue dentée de M. Bulgourt.

Instrument arithmétique de M. GUÉNAL, à Valenciennes. (Médaille de bronze.) N° 762.

Cet instrument, par une combinaison de rouages très-ingénieuse, remplit bien le but de l'auteur, qui est d'opérer des additions, soustractions, multiplications et divisions par des moyens presque purement mécaniques ; mais malheureusement, il se dérange quelquefois ; cela ne tient qu'à un défaut de construction que l'on pourra probablement faire disparaître, et le compteur arithmétique méritera alors une place parmi les instrumens utiles.

Pétrin mécanique de M. HAIZE, à Paris (Médaille de bronze). N° 764.

Le pétrissage mécanique peut offrir une économie de main-d'œuvre, mais une économie minime et de peu d'importance; c'est sous d'autres rapports qu'il faut envisager ce mode de fabrication. Les pétrins mécaniques permettent de fabriquer le pain avec une beaucoup plus grande propreté; la pâte est plus homogène et le pain de meilleure qualité; ils épargnent enfin la santé des ouvriers auxquels on sait que le pétrissage est si nuisible. Tous ces résultats sont parfaitement remplis par le pétrin de M. Haize, et sont constatés par un service journalier qui en est fait chez M. Amédée Hamoir depuis un an. Nous ne saurions trop engager les boulangers de notre ville à aller voir fonctionner cet appareil chez M. Hamoir, qui met la plus grande obligeance à le montrer; ils y reconnaîtront tous les avantages que nous venons de leur signaler. Il est surprenant que le prix de 150 francs, que la Société d'agriculture a proposé pour celui qui introduirait à Valenciennes l'usage de ces pétrins, n'ait encore rencontré aucun concurrent (1).

Bois de charronage de MM. GRAR et VOOG, à Artres, près Valenciennes. N° 761.

On sait que pour beaucoup de travaux de charronnage, il est indispensable de se servir de bois très-sec et très-dur, qualités que le bois n'acquiert qu'après quatre à cinq ans de sciage. Il résulte souvent de cette nécessité d'employer du bois anciennement scié, une grande gêne pour les charrons; souvent même il leur arrive alors d'employer du bois d'un ou deux ans de sciage, et les

---

[1] Voir le programme des encouragemens à décerner en 1834 et 1835, par la Société d'Agriculture de Valenciennes.

objets qu'ils confectionnent sont de mauvaise qualité et de peu de durée. On a trouvé, il y a quelques années, un procédé qui fait éviter tous ces inconvéniens. Il consiste à exposer les bois nouvellement sciés au contact de la vapeur d'eau à deux ou trois atmosphères. Ces bois étant ensuite séchés à l'étuve ou à l'air, pendant deux ou trois jours, sont aussi secs, aussi durs et aussi propres à tous les usages de charronnage que les bois sciés de quatre à cinq ans. Nous avons, cette année, employé très-souvent ce procédé; nous avons construit avec les bois qui avaient été soumis à cette préparation, des chariots, charrues, etc., et nous avons reconnu l'efficacité de la cuisson; nous avons mis à l'exposition des jantes et des raies ainsi préparées, pour que les charrons puissent reconnaître leur bonne qualité.

Ce procédé de cuisson du bois à la vapeur est très-facile, peu dispendieux et à la portée des ouvriers les moins fortunés. On remplit d'eau une petite chaudière au-dessus de laquelle on place un cuvier dont le fond est percé de trous, on remplit avec le bois que l'on veut cuire le cuvier que l'on recouvre ensuite d'un couvercle fermé hermétiquement: on peut, pour fermer le cuvier, placer autour du couvercle des bourrelets de vieux linge, et mettre dessus de gros grès. Il suffit alors de faire du feu sous la chaudière pendant quelques heures.

Sucre de M. **LAHURE**, à Bouchain. (Mention honorable). — Chicorée-café de M. **FALLY**, à St-Saulve. [Id.]— Sarrazin trituré de MM. **BEEL** et **HENRI**, à Lille. [Id.] N^os^ **774, 531** et **495.**

M. Lahure et M. Fally ont exposé, le premier, des échantillons de sucre; le second, des échantillons de chicorée-café. Ces produits sont de bonne qualité. La chicorée est maintenant à un prix si modique, qu'on ne

devrait point chercher à l'obtenir à un prix encore plus minime, au risque d'avoir de mauvaises qualités; c'est pourtant ce qui arrive: les prix ont été tellement en baissant, que les fabricans sont forcés de livrer, surtout au commerce Valenciennois, des mélanges à la vérité innocens pour la santé, mais d'un goût qui ne doit pas plaire aux gourmets. Le sarrazin de MM. Beel et Henri est, disent-ils, trituré par de nouveaux procédés; mais ils n'indiquent point ces procédés, de sorte qu'il est impossible d'asseoir un jugement sur leur valeur.

Moulin à triture et coupe-racines. N^os 747, 749.

Le cylindre a été la source d'une foule d'applications heureuses; c'est encore une application de ce genre qui constitue les deux machines à triturer et à couper les racines.

Les bestiaux ne mâchent jamais complètement l'avoine, les fèves ou autres grains; ceux de ces grains qui n'ont pas subi la mastication, se retrouvent tout entiers dans leurs excrémens, et constitue une perte souvent très grande. On évite totalement cette perte, au moyen du moulin à triturer, qui, sans réduire les grains en farine, les concasse de manière à ce qu'aucun d'eux ne puisse échapper à la digestion. Ce moulin, du prix de 200 fr., s'est répandu depuis peu de tems dans notre arrondissement; les frères Dombray, de notre ville, en fabriquent et en ont déjà livré plusieurs qui fonctionnent très-bien; fesons des vœux pour que cet excellent instrument se répande de plus en plus (1).

(1) Pour des renseignemens plus détaillés, voir une notice insérée dans le 1^er volume des Mémoires de la Société d'Agriculture de Valenciennes. [Sous presse]

Le moulin à triturer est employé aussi par les brasseurs pour moudre leur drèche.

Le coupe-racines sert, comme l'indique son nom, à couper les carottes, pommes de terre, betteraves, etc.; avec une rapidité très-grande; il remplit bien son but et peut être très-utile dans les grandes exploitations.

Ces deux instrumens n'ont pas été exposés par leurs auteurs.

Grille de chaudière à vapeur et appareil distillatoire de M. BERTRAND, à Douai. [Mention honorable.] N° 497.

La grille de cet exposant est très-bien confectionnée, mais nous pensons qu'elle est trop bien confectionnée; car on s'est efforcé de donner aux tuyaux un poli inutile, et même nuisible puisque la chaleur se transmet mieux à travers les corps dont les surfaces sont dépolies. La seule admission de vapeur aurait aussi l'inconvénient de faire bouillir le liquide d'un seul côté; enfin, les tuyaux d'admission et d'émission sont joints au reste de l'appareil par des raccords composés d'une plaque carrée arrêtée par quatre vis, et ces raccords sont très-peu solides.

L'appareil distillatoire est construit sur le système d'Adam; cet appareil est quelquefois utile aux distillateurs, et celui exposé par M. Bertrand est bien conditionné.

Crayons lithographiques de MM. TORRIS et C^e^, à Dunkerque. N° 670.

M. Torris, déjà cité pour ses belles impressions lithographiques à la pointe sèche, a exposé aussi des crayons lithographiques, n° 1, propres à l'exécution des teintes légères, tant pour la figure que pour les ciels légers.

M. Torris, après des expériences réitérées, croit, par

ce genre de crayons, avoir rempli les conditions du programme de la Société d'encouragement, qui, en 1828, proposa un prix de 500 fr. à celui qui livrerait au commerce les meilleurs crayons, fournissant un trait graisseux, peu cassants et pouvant conserver leurs pointes.

Les essais qui ont été faits nous ont prouvé que ces crayons sont d'une pâte homogène, d'une bonne fabrication, et qu'effectivement ils facilitent au dessinateur l'exécution des teintes légères ; ils sont à la vérité un peu cassans à la taille ; mais que sous la main ils conservent bien leur pointe. Au tirage, le trait graisseux a parfaitement résisté à l'acidulation, à l'enlevage et au tirage de quelques épreuves. Résisterait-il à un tirage d'un grand nombre? c'est ce que nous ne pouvons affirmer, parce que l'expérience n'a pu être poussée assez loin.

Nous espérons que M. Torris, bien qu'il n'ait envoyé que des crayons n° 1, pourrait en fournir de plus noirs, qui permissent d'accuser avec plus de fermeté les plans les plus vigoureux, afin qu'on ne fût pas obligé d'avoir recours à une autre fabrication, pour l'exécution d'un même dessin, ce qui serait nuisible au tirage des épreuves. S'il peut fournir toute espèce de crayons lithographiques, sa fabrique deviendra très-importante pour le département, dans un tems où la lithographie jouit avec raison d'une si grande faveur.

Rapport de M. Devred.

M. DESMONS, Maréchal à Milonfosse, arrondissement de Valenciennes.

N° **520**. — Sa charrue à versoir retournant, avec deux petites roues à bascules, qui a été soumise à l'épreuve, sur la plaine de St.-Saulve, le 13 octobre dernier, n'a pas répondu au jugement favorable qu'elle avait fait présager. Quelques défauts de construction, que deux heures de travail auraient pu réparer, ont entravé sa marche; l'exposant a négligé de la soumettre à une épreuve préalable avant l'exposition, et cette imprudence lui a valu un échec : néanmoins, l'ingénieuse invention de cette charrue à versoir retournant, avec ses petites roues à bascules, n'est pas perdue. Elle présente une grande simplicité, une grande économie de force de tirage et de dépense. Les cultivateurs ont reconnu qu'elle avait trop d'avantages, pour ne pas s'introduire partout où l'économie, et la nécessité des bons instrumens de labour sont indispensables. Le sieur Desmons, inventeur et exposant, a à cœur de venir réparer sa faute, au prochain concours des charrues, et il a droit d'espérer que le public rendra justice à son ingénieuse invention. (Mention honor).

M. D'HERBOMEZ (FERDINAND), maréchal, à Brillon.

N° **552**. — Une charrue brabant à deux socs, éprouvée aussi sur la plaine de St.-Saulve, le 13 octobre dernier. Faute de soins dans sa construction, elle a aussi mal fonctionné, et une épreuve préalable aurait fait éviter ce fâcheux contretems; car on a remarqué qu'une légère réparation aux socs aurait suffi pour la faire mar-

cher dans la perfection. L'exposant, interdit de son désappointement, a omis de faire remarquer au public que sa charrue Brabant peut être facilement démontée de son essieu et de ses roues, ainsi que de son versoir retournant ; qu'alors, elle peut être employée comme binot, et qu'en ce genre, elle fait un très-bon ouvrage. Il espère, au prochain concours, avoir l'occasion de présenter sa charrue, et de faire remarquer les avantages qu'elle offre sous ce double rapport.

M. PLANCHON (Isidor), maréchal à Landas, canton d'Orchies.

N. **623**.— Charrue-Brabant à deux socs, qui a aussi été éprouvée sur la plaine de St.-Saulve, le 13 octobre dernier. Elle a incontestablement marché dans la perfection; aucun instrument de labour connu ne l'a portée à un si haut degré. Elle a été reconnue si parfaite que tous les connaisseurs, cultivateurs et spectateurs ont spontanément crié victoire. En effet, son ouvrage a surpassé l'attente même d ceux qui l'avaient favorablement jugée. Son premier soc coupait à un ou deux pouces en terre, la vieille luzerne dans laquelle cette charrue marchait ; l'enterrait avec toutes ses herbes dans le sillon ouvert, lequel était refermé par le second soc, si parfaitement qu'aucune ordure n'était visible, et était enfouie en terre à une grande profondeur. Le labour est si propre qu'on peut semer de suite, et espérer une bonne récolte en bled, puisqu'il est moins exposé à être coupé par les vers et limaçons, qu'engendrent ordinairement les vieilles prairies artificielles mal retournées par les anciennes charrues. Nous pensons qu'aucun labourage n'approche de cette perfection ; aussi l'auteur en a-t-il reçu plusieurs commandes après l'épreuve. (Médaille d'or).

N° **624**. — Un binot à patins, qui a aussi fonctionné

dans la même épreuve, marche au grand pas des chevaux, et fait beaucoup d'ouvrage en un jour. Ces deux instruments peuvent également travailler avec un ou deux chevaux, selon la nature du terrain, mais quel qu'il soit, deux chevaux sont toujours suffisants.

M. DEVRED, propriétaire à St.-Saulve.

Nos 751 - 755. — Binette et butoir ou rasette, tous deux à bras. Ces deux objets de peu d'importance à la vue, sont très-avantageux pour les champs semés ou plantés en lignes espacées et parallèles, entre lesquelles ils marchent facilement : la rasette coupe les ordures, et la binette, donne un léger labour, qui détruit plus sûrement les mauvaises herbes que le sarclage à la main. Le propriétaire inventeur l'offre pour modèle à ceux qui voudront en faire confectionner de semblables. (Mention honorable).

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE VALENCIENNES.

Nos 790, 792 et 793. — Charrue Brabant, d'une grande force, un extirpateur et une houe à cheval. Ces trois instrumens sont déposés à la Mairie de Valenciennes; les cultivateurs peuvent les visiter quand bon leur semble, et en tirer des modèles à volonté. Jusqu'à présent ces trois charrues sont très peu répandues dans le pays.

M. GRANGÉ.

La charrue de M. Grangé n'a pu être parfaitement éprouvée; elle parait d'ailleurs assez compliquée et exiger une grande force de tirage; nous suspendrons notre jugement à son égard, jusqu'à plus ample éclaircissement.

M. FORGET, cultivateur, à Barleux, départ. de la Somme.

Un binot à trois socs de l'invention de M. Charlema-

gne Forget, cultivateur à Barleux, arrondissement de Péronne, a paru vers la fin de l'exposition. Il a été éprouvé sur la plaine de St.-Saulve, le 13 octobre dernier. Cet instrument est d'une heureuse invention, il marche bien et fait beaucoup d'ouvrage, puisque M. Baillet, cultivateur à Denain, qui s'en sert depuis un an, assure qu'il binotte sept mencaudées par jour (2 hectares 31 centiares). C'est M. Baillet qui l'a produit à l'exposition, nous lui en devons de la reconnaissance. Ce binot sera très-avantageux à la culture; il remplacera l'extirpateur avec plus de précision et d'avantage, et abrégera infiniment le travail du binotage, qu'on pourra multiplier au grand profit de l'agriculture, chez tous les cultivateurs qui savent apprécier le grand bien que fait aux terres le travail du binot, qu'on ne peut trop réitérer, quand on en a le tems. (Mention honorable).

M. DANGREAU (Louis), Maréchal, place de la Chaussée, à Valenciennes.

N° **511**. — Une Fourche ou bident à gerbes, d'une jolie forme, et bien polie. Il aurait dû mettre une virole au bout du manche, elle méritait ce complément de perfection. On regrette de ne pas en connaître le prix.

M. HUREAU (Désiré-François-Joseph), fabricant de piquets, louchets (ou bèches), faulx et faucilles, à Attre près Ath (Hainaut).

N°s **563**, **564**. — Cette fabrique, connue en France depuis long-temps pour la bonté de ses produits, comme pour la modicité de ses prix de fabrique, faisait de grandes affaires avec nous, pendant l'union des deux pays; la séparation a fait regretter vivement les outils qu'elle fournissait en France, où ils sont d'une utilité indispensable aux artisans: s'il venait y établir son industrie, on pourrait lui présager un succès certain, et

l'arrondissement de Valenciennes plus que tout autre, paraît propre à lui assurer le prompt écoulement des objets de sa fabrique. (Mention honorable).

M. CHAPPUIS (ALEXANDRE), Taillandier à Soignies (Belgique).

N° **507**. — Il a exposé, sous ce numéro, des outils de sa fabrique de taillanderie, propres aux corroyeurs, tourneurs, charrons, et artisans, qui ne laissent rien à desirer pour le fini. Cette fabrique est avantageusement connue pour la bonté de sa trempe. Sa réputation est faite à cet égard, tant en Belgique qu'en France, où elle fournissait avant la division des deux pays. Une fabrique de ce genre serait bien utile dans l'arrondissement de Valenciennes. Il a manifesté l'intention d'y établir son fils. On peut lui présager d'avance un plein succès. (Mention honorable).

M. DESPRET fils (ANTOINE), maître de forges, à Chimay, exploitant la forge de Milourd-sur-Anor, canton de Trélon, arrondissement d'Avesnes.

N°s **521** et **522**. — Cinq barres de fer dont les extrémités ont été contournées à froid en divers sens, et deux lames à canon pour fusil de munition. Tous les fers fabriqués à la forge de Milourd, au charbon de bois, sont garantis à toute épreuve, quelque soit l'usage auquel on les destine. La garantie de ce maitre de forge n'est point exagérée. La Commission a reconnu la bonté de ces fers; on peut y avoir un entière confiance. (Méd. de bronze).

M. HUE, mécanicien à l'Aigle, département de l'Orne, médailliste des expositions de Paris, 1823 et 1827.

N° **557** à **560**. Marteaux propres à la taille des meules; filières avec alliage et métal-acier. Ces objets sont supérieurs à tout ce qui a été en usage jusqu'à ce jour. La fa-

brique de M. Hue est d'une grande utilité et les produits d'une grande perfection; on a acquis plusieurs de ces objets pendant l'exposition, ce qui prouve que cette fabrique est déjà connue et qu'elle mérite la confiance. (Mention honorable).

M. FRESTEL, coutelier, rue Tourteron, à St.-Lô.

N° **758**. — Une boîte contenant une serpette à manche d'écaille, une scie et différentes pièces de rechange. Cette boîte est très utile aux amateurs du jardinage: les instrumens paraissent bons et sont bien faits, ils ont été travaillés avec grand soin; le jardinier y trouve son nécessaire journalier. (Mention honorable).

M. STOF, coutelier, rue de Famars, à Valenciennes.

N° **794**. — Une vitrine renfermant de la coutellerie assortie. Ces ouvrages sont bons et bien faits, ils sont d'un parfait ouvrier. M. Stof sort des ateliers de Namur, il mérite de la confiance, il a acquis de la réputation. A la prochaine exposition nous espérons qu'il l'embellira des produits de son utile industrie. (Mention honorable).

M. VILMOTTE (Jacques), taillandier, rue de Lille, n° 77, à Valenciennes.

N. **674**. — Quinze échantillons d'objets de sa fabrique, en clous d'acier de différents genres et grandeur, pour monter les chaussures, et différents outils nécessaires à la cordonnerie. Cette fabrique est d'une grande utilité, nous avous remarqué une grande perfection dans ses ouvrages. Il est certain que ses prix modérés doivent lui procurer une grande vogue, et l'écoulement facile de tous les objets de sa fabrication. (Mention honorable).

MM. JAPY (frères), de Baucourt, à Delle (Haut-Rhin).

N°s **577**, **578** et **579** — Un cadenas brahma, une serrure de secrétaire et une serrure à moulure.

L'industrie a perfectionné ce genre ; ce ne sont plus des masses informes, comme nos anciennes et matérielles serrures ; c'est l'élégance unie à la solidité. Cette fabrique a fait un grand pas vers la perfection, nous n'aurons bientôt plus rien à envier à nos rivaux, car les prix n'en sont pas trop élevés, et on espère les voir baisser encore incessamment.

M. MIGNARD-BELLINGE, breveté, à Paris.

N. **612**. — Deux outils mécaniques pour ouvrir les huîtres. Ils nous ont paru ne pas avoir atteint le degré de perfection dont ils pourraient être susceptibles ; nous en avons fait une épreuve qui n'a pas été très-satisfaisante.

M. BASSÉE (JOSEPH), Serrurier, rue des Blancs Mouchons, à Douai.

N° **462**. — M. Bassée a mis à l'exposition cinq plaques en tôle de sa fabrique, relevées et travaillées à la main, d'un travail parfait. Ces ornemens de cheminées prussiennes, sont très-agréables et d'une très-belle exécution : ils ont été admirés, et la modicité des prix n'est pas en proportion du travail qu'ont dû exiger les sujets représentés.

M. DELEUIL, Mécanicien, breveté, constructeur d'instrumens de physique ; balancier des monnaies de France, rue Dauphine, n°s 22 et 24, à Paris.

N° **515**. — Deux pompes-seringues à jets continus, avec tous leurs accessoires qui sont de très-bon usage ; on pense même qu'elles sont supérieures à tout ce qui a existé en ce genre, jusqu'à ce jour. Nous croyons qu'un peu de modicité dans les prix les ferait plus promptement et généralement accueillir. (Mention honorable).

MM. LIBERT (frères), à Chenée, près Liége.

N. **596**. — Trois feuilles de fer blanc. Nous les avons remises à un ferblantier de cette ville, selon le vœu de l'exposant, et il nous a rendu un compte très-satisfaisant sur la bonté et la qualité malléable de ces fer-blancs. Nous regrettons de ne pas en connaître le prix, afin de savoir si les droits ne sont point un obstacle pour en tirer de cette fabrique.

MM. PILLEZ (frères), de Valenciennes.

N^os^ **517 - 788**. — Des brosses et des balais de leur fabrique, en soies de sanglier préparées par eux. Ces ouvrages ont été bien soignés et bien confectionnés; les deux frères se montrent très-actifs ; s'ils sont raisonnables dans leurs prix, ils peuvent espérer un grand débit, car ils nous paraissent viser à la perfection. Nous désirons pour eux qu'ils entendent bien leur intérêt, en se bornant à un gain modéré.

M. CAULIER, rue des Arts, n^o^ 38, à Lille.

N^o^ **506**. — Il a exposé des laines de la nouvelle Hollande, peignées deux fois, et des échantillons de laines façon anglaise, de sa fabrique; ils sont bien dignes de l'attention et des éloges qu'on fait de leurs produits. On croit généralement que cette fabrique approche de la perfection anglaise, elle a fait un grand pas vers une amélioration bien désirée pour la prospérité d'une branche de commerce si utile et si avantageuse au public.

(Mention honorable).

M. BAUDRIN fils, fabricant de laines, à Valenciennes.

N^os^ **734** à **737**. — Quatre échantillons de laine qui ont mérité l'approbation des connaisseurs. Cette fabrique marche vers une grande amélioration. Les laines du pays, *extra-fin-blanc et beige*, sont très douces et très bien

préparées : nous espérons lui voir encore mieux faire pour la prochaine exposition ; il est en bon chemin, son intérêt le porte à seconder nos vœux.

VERDAVAINE (GERY, PLACIDE et GUSTAVE), père et fils, rue de Famars, à Valenciennes.

N^os^ **683** à **690**. — Un Christ en carton enduit d'un vernis imperméable, de grandeur naturelle, et de belle proportion, un petit cheval qui est une imitation assez fidèle de la nature, et différents objets de bimbloterie. Cette fabrique se recommande par d'ingénieux procédés. Nous avons vu dans ses ateliers des statues de saints d'un bel effet; leur solidité et leur légèreté les rendent très-commodes pour les processions. Leur durée sans altération est garantie, et le prix, qui est bien inférieur à celui des sculptures et des modelures, les fera rechercher pour les églises. M. Verdavaine occupe beaucoup d'ouvriers; sa fabrique de jouets d'enfants est d'une grande importance. Il fait un grand commerce avec l'intérieur de la France et l'étranger. (Médaille de bronze).

Table Alphabétique.

A.

Alexandre, chapeaux de paille indigène..... 79
Atramblé et Briot, stores transparents..... 58
Auvrai, tableaux..... 27
Auvrai, Louis, sculptures..... 42

B.

Bascop (Alexis), tableaux..... 28
Baptiste, tissus métalliques..... 90
Bassée, plaques pour ornemens de cheminées prussianes..... 129
Baudart, miniatures..... 38
Baudin, laines cardées..... 130
Baudry, meubles..... 57
Bécar, tableaux..... 38
Becar (J.), batistes..... 67
Beel et Henri, sarazin trituré..... 119
Belmond, tableaux..... 33
Bernard, architecture, cheminées intérieures aux murailles..... 44 – 105
Bernard, meubles..... 58
Bernaud, bijouterie, orfévrerie..... 80
Berré, tableaux..... 36
Bertrand, toupets et perruques..... 80
Bertrand, appareil distillatoire..... 121
Bettignies, porcelaines de St.-Amand..... 87
Bitors, reliures..... 62
Blanchet, piano droit et chromamètre..... 115
Boischard, tableaux..... 33
Boisselier, tableaux..... 33
Botteau, chapeaux..... 79
Bougron, sculptures..... 42
Bouhot, tableaux..... 31
Boulard (madame) dessins pour broderie..... 67
Bra, sculptures..... 43
Brémond, tableaux..... 28
Briot, stores transparents..... 58
Brunelle, produits chimiques..... 95
Bulgourt, Mull-Jenny, métier à carder..... 117

C.

Caillet (Mlle. Eulalie), tableaux..... 35
Cambrai, meubles..... 56
Casati, tableaux..... 35
Casse (madame), étoffes pour gilets..... 63
Caulier, laines cardées..... 13
Chappuis, taillanderie..... 127
Charrin (Mlle. Fanny), miniatures..... 39
Chevalier, cheminées prussiennes..... 102
Clément, plomb de chasse..... 90
Coignet (Léon), tableaux..... 36

D.

Dangréau, fourche à gerbes..... 126
Delannoy, violons..... 116
Delcambre, planches pour impression sur étoffes. 61
Deleuil, pompe-seringue..... 129
Demay, tableaux..... 29
Demon, orfévrerie..... 84
Desmons, charrues..... 123
Despret fils, fer en barres et en lames..... 127
Dessaint [Emile], tableaux..... 36
Devred, instrumens d'agriculture..... 125
D'Herbomez charrues..... 123
Dida, casques..... 79
Discours de M. le Maire..... 16
Discours de M. Dinaux..... 25
Discours de M. Roch..... 49
Douchement, tissus métalliques..... 88
Druelle, tableaux..... 37
Dujardin, linge de table..... 77
Dumortier, tissus..... 63
Duprat [Mlle], miniatures..... 39
Dupré, aquarelles..... 40
Duvivié, régulateur..... 82

F.

Fally, chicoré-café..... 119
Favart frères, impressions sur tissus..... 76
Finart, tableaux..... 35-40
Forget, binot à trois socs..... 125
Fort [Siméon], tableaux..... 40
Fossion, fayence et poterie..... 87
Frestel, coutellerie..... 128

G.

Garnier, sculptures..... 43
Gauthier de Claubry, noir animal..... 93
Girard [Alphonse], tableaux..... 45
Goyon, compositions chimiques pour les métaux polis..... 94

Gourlier, briques pour cheminées intérieures aux murailles..... 105
Grandpierre [Mlle. Adrienne], tableaux..... 52
Grangé, charrue..... 123
Grar et Voog, bois de charronage séché à la vapeur. 118
Guénal, instrument arithmétique..... 117
Guérin, pompe à incendie..... 117
Guillemin, marbres de l'arrondissement d'Avesnes 87

H.

Haize, pétrin mécanique..... 118
Hazard, batiste..... 67
Henry, spécimen des caractères de son imprimerie 71
Héois, imitations peintes de bois et de marbres... 66
Hoccard, meubles..... 58
Hocque-Desmazures, briques réfractaires..... 85
Holfeld, tableaux..... 28
Hoyois-Derely, épreuves et spécimen d'imprimerie 70
Hue, taillanderie..... 127
Hureau, taillanderie..... 126
Hyolle, meubles..... 55

J.

Jadin (Godefroy), tableaux..... 33
Japy, serrures..... 128
Joannis, tableaux..... 31-33
Jolivet, id..... 50

K.

Kindt (Melle Adèle), tableaux..... 38

L.

Lahure, sucre indigène..... 119
Lami (Eugène), aquarelle et portrait..... 38-39
Landrieux, briques réfractaires..... 86
Laurent, tableau..... 30
Laurent et Berny, specimen de leur fonderie en caractères..... 72
Laurent-Mairesse, décacorde..... 116
Leboucher, tableaux..... 36
Lefebvre, cheminées-prussiennes..... 102
Legras, appareils de cuisine économique..... 109
Lemaire-Duchauffour, animaux empaillés..... 62
Lenglet [Mme Ve], bleu d'azur..... 64
Léonce de Fieuzal, sculptures..... 41
Lepers, fils à dentelles..... 74
Leprince [Léopold], tableaux..... 32
Lequeste, bouteilles de verre..... 84
Lesaint, tableaux..... 31
Lesieur, filtre à charbon animal..... 91
Libert frères, fer-blanc..... 130
Locatelli, lampes..... 111

M.

Maillot, orfevrerie, bijouterie..... 81
Mallet, animaux empaillés..... 62
Marche-Galand, fleurs artificielles..... 63
Marlière, dentelles..... 75
Marquis, meubles..... 54
Martinengo, tour universel..... 64
Mercey [Frédéric], tableaux..... 34
Mignard-Bellingue, outil pour ouvrir les huîtres 129
Minet, sculpture en bois..... 43
Miniscloux, tissus métalliques..... 88
Monanteuil, tableaux,..... 30
Monthelier, tableaux..... 32
Mortelèque, peintures sur verre..... 73
Motte, galerie lithographiée du Palais-Royal.... 60

N.

Noel, aigrettes en pierres fines..... 84
Noter [Auguste], tableaux..... 36

O.

Ouvrié [Justin], tableaux..... 34

P.

Parent [Aubert], sculpture en bois..... 43
Pâris, tableaux..... 36
Perrier, bouquet en coquillages..... 64
Perrot, tableaux..... 34
Petit, tableaux.....33-35
Petit et Legras, appareil de cuisine économique. 109
Pétition au conseil municipal..... 9
Pigal, tableaux..... 29
Pillez, fontaine filtrante, balais en crin.....91-150
Pitat-Démon, passementerie or et argent..... 78
Place, castorine de coton..... 64
Planchon, charrue..... 124
Pradier, gravure..... 45
Prignet, impressions sur satin et sur velin, etc. 68
Programme de l'exposition..... 10

Q.

Quecq (Edouard), tableaux..... 37

R.

Rapport de M. Devred..... 125
Rapport de M. Dinaux..... 27
Rapports de M. Grard.....3-98
Rapport de M. Roch-Labeau..... 54
Rapport de M. Tancrède..... 74
Réglement pour la souscription..... 13

Rhem, planches pour impressions sur tissus.... 61
Rincheval frères, lignites pyriteux pour engrais. 97
Roehn [Adolphe], tableaux..... 28
Roger, tableau..... 29
Roller et Blanchet, piano droit et chronamètre 115
Ruhierre, gravure..... 46

S.

Sébron, tableaux 31
Smidt, Colaux et Legru scierie mécanique..... 117
Société d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes..... 125
Sohier, linge de table en fil de batiste..... 78
Steyxert (Mlle), dentelle faite à l'aiguille..... 76
Stof, coutellerie..... 128

T.

Taisnière, vitraux unis par le plomb..... 68
Tancrède, produits chimiques..... 98
Thiébault, ornemens typographiques..... 72
Thomas, sculpture 41
Thuillier, tableaux..... 33
Timal, tapis..... 59
Tombe et Lefebvre, impressions sur tissus,..... 77
Torris, lithographies, crayons lithographiques 71-121
Tripier-Lefranc (Mme.), tableaux 37
Tripot, carton-bristol, papier glacé 64
Tronchel-Tissonnaire, hotte de cheminée à ventilateurs..... 108

V.

Vallez, architecture..... 44
Van-Cléemputte, architecture..... 45
Van-Engelen, instrumens de musique..... 116
Van-Os, tableaux..... 32
Varlincourt, tableaux..... 31
Verdavaine père et fils, bimbloterie..... 131
Verdé-Delisle (Mme)..... 29
Villemotte, taillanderie 128

W.

Wachsmut, tableaux 30
Wagret, papiers à tenture, étoffes pour meubles.. 68
Wallon, caléfacteur 109
Wiesen, marbres poekiloses..... 88
Wislin, viandes sèches 95
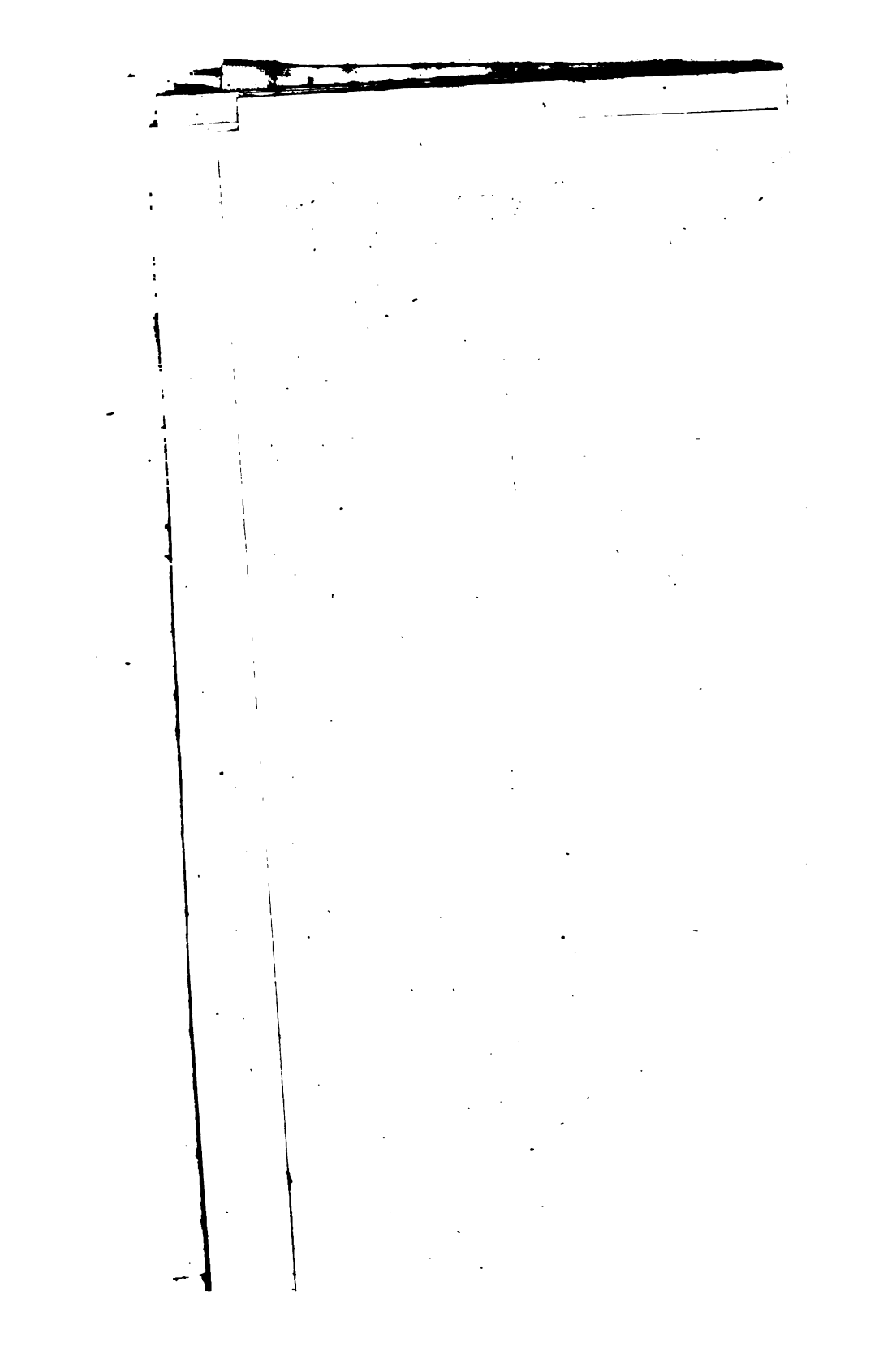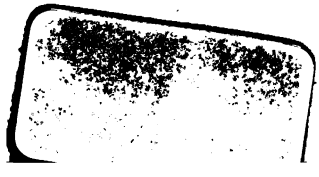
FIN.